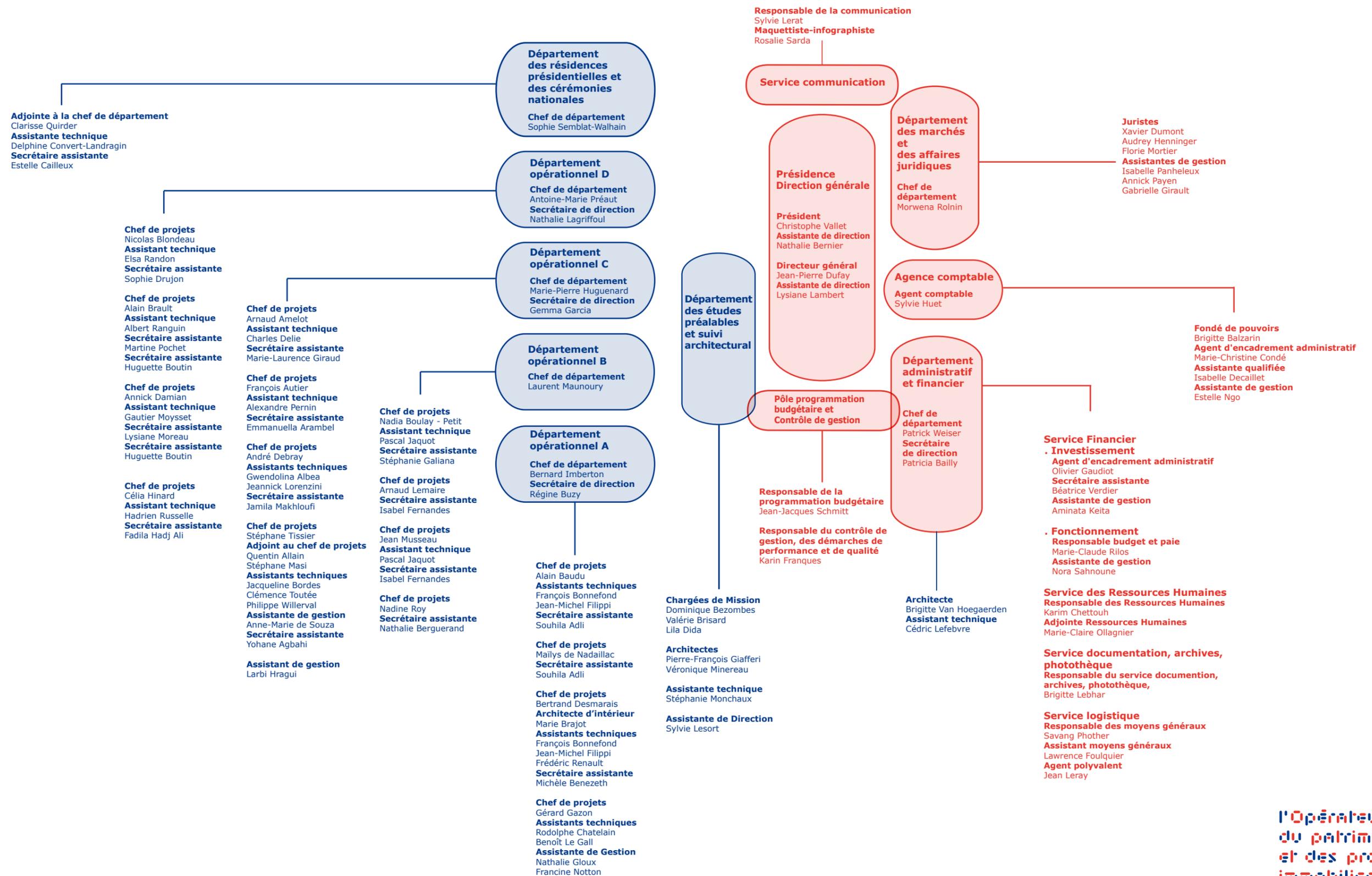




**l'Opérateur
du patrimoine
et des projets
immobiliers
de la Culture**



Sommaire

Introduction du président et du directeur général	p 3
---	-----

A. Présentation de l'établissement

1. Statut et missions	p 5
2. Organisation	p 7

B. Projets, études en 2012

1. Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine	p 9
2. Archives nationales du monde du travail, Roubaix	p 11
3. Bibliothèque de l'Arsenal, Paris	p 12
4. Centre de conservation et d'Etudes de Lorraine, Metz	p 13
5. Centre national de la Danse, Pantin	p 14
6. Centre national de la préhistoire, Périgueux	p 15
7. Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne	p 16
8. Cérémonies nationales	p 17
9. Château de Versailles	p 18
10. Château de Vincennes	p 24
11. Cité de la céramique, Sèvres	p 27
12. Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris	p 29
13. Collège de France : 3ème tranche, Paris	p 30
14. Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris	p 31
15. Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Paris.	P 32
16. 2, rue de Louvois, Paris	p 33
17. Domaine national de Fontainebleau	p 34
18. Domaine national de Meudon	p 50
19. Ecole du Louvre, Paris	p 51
20. Ecole militaire, Paris	p 52
21. Ecole nationale de la photographie, Arles	p 54
22. Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	p 55
23. Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	p 56
24. Etablissements supérieurs d'enseignement de l'architecture	p 57
25. Fort de Saint Cyr, Centre national de la cinématographie, Montigny le Bretonneux	p 58
26. Galerie nationale du Jeu de Paume, Paris	p 60
27. Grand Palais, Paris	p 61
28. Hôtel de la Marine, Paris	p 63
29. Hôtel de Nevers, Paris	p 64
30. Hôtel national des Invalides, Paris	p 65
31. INSEP, Paris	p 68
32. Institut de France, Paris	p 71
33. Maison des enfants d'Izieu	p 72
34. Maison Elsa Triolet et Aragon, Saint-Arnoult-en-Yvelines	p 73
35. Manège de Sénarmont, Fontainebleau	p 74
36. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont	p 76
37. Ministère de la Culture et de la Communication : 61, rue de Richelieu, Paris	p 77
38. Ministère de la Culture et de la Communication : 62 rue Beaubourg, Paris	p 78
39. Ministère de la Culture et de la Communication : immeuble des Bons Enfants, Paris	p 79
40. Ministère de la Culture et de la Communication : immeuble rue des Pyramides, Paris	p 80
41. Mise aux normes d'accessibilité dans les Musées de France	p 81
42. Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture	p 82
43. Mobilier national, Manufacture nationale des Gobelins, Paris	p 86
44. Musée d'Ennery, Paris	p 91
45. Musée d'Orsay : restauration du tympan Est, Paris	p 92
46. Musée de l'air et de l'espace, Le Bourget	p 93
47. Musée des arts décoratifs, Paris	p 94
48. Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), Marseille	p 95
49. Musée et domaine de Saint Germain en Laye	p 97

50. Musée Jean-Jacques Henner, Paris	p 99
51. Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen	p 100
52. Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois Préau	p 104
53. Musée national du Moyen Age – Thermes et Hôtel de Cluny, Paris	p 107
54. Musée national Gustave Moreau, Paris	p 111
55. Musée Nissim de Camondo, Paris	p 112
56. Musée Rodin, Paris	p 113
57. Musées et domaine nationaux de Compiègne	p 114
58. Opéra Comique, salle Favart, Paris	p 116
59. Palais de Chaillot, Paris : Musée de l'homme, Théâtre national de Chaillot, Musée national de la Marine	p 117
60. Palais de Tokyo, extension phase 2, Paris	p 126
61. Palais Garnier, Paris	p 128
62. Palais Royal, Paris	p 129
63. Parc de la Villette, Paris	p 132
64. Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux	p 133
65. Quadrilatère Richelieu, Paris	p 135
66. Réserves du Musée national de la Marine, Dugny	p 139
67. Résidences présidentielles	p 140
68. Site Malaquais, Paris	p 142
69. Site Rohan Soubise, Paris	p 146
70. Tour Médicis, Clichy-Montfermeil	p 150
71. Val de Grâce, Paris	p 152

C. Fonctionnement de l'établissement

C1. Les activités transversales :

1. Les ressources humaines	p 158
2. Les marchés et les affaires juridiques	p 160
3. La gestion administrative et financière de l'établissement	p 163

C2. Les données relatives à la gestion administrative et financière de l'activité opérationnelle

p 175

C3. Le contrat de performance

1. Le contrat de performance de l'Oppic	p 185
2. Le développement durable	p 186

D. Annexes

1. Organigramme de l'Oppic	rabat intérieur
2. Composition du conseil d'administration 2012	p 188
3. Tableau récapitulatifs des opérations et schémas directeurs de l'établissement	p 189

Introduction

Introduction

Ce rapport d'activité rend compte de la seconde année de fonctionnement en année pleine de l'Oppic. Après une année 2011 consacrée à la montée en charge de l'activité opérationnelle et l'intégration des compétences issues du service national des travaux et de l'EMOC, 2012 est une année de consolidation et de définition de la stratégie pluriannuelle de l'établissement.

L'année 2012 a d'abord été marquée par une activité intense sur de très nombreuses opérations : les chantiers des Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine, du quadrilatère Richelieu, de l'Hôtel national des Invalides, de la Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine à Charenton-le-Pont, des écoles d'architecture de Strasbourg et Clermont-Ferrand, du Grand commun pour l'établissement public de Versailles, et du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille ont permis, à nouveau, le déploiement du savoir-faire des équipes opérationnelles de l'établissement en matière de conduite d'opérations complexes, dans le respect des mandats, des coûts et des délais. Certaines opérations se sont achevées avec succès durant l'année (inauguration du Palais de Tokyo notamment), tandis que de très nombreuses autres se poursuivaient à un rythme soutenu (Collège de France, INSEP, Musée de l'Homme, Centre National des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne, etc.). Parallèlement, notre établissement s'est vu confier six nouveaux mandats d'études et de travaux dont celui pour la réalisation du schéma directeur de l'Etablissement public de Fontainebleau, celui de l'Ecole du Louvre, celui des réserves du Musée de la Marine, celui du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ou celui du Centre de conservation et d'étude archéologique de Metz. Au total, tous modes opératoires confondus, notre plan de charge a représenté un investissement global de 1 728 M€ TDC répartis sur 240 opérations vivantes et 79 immeubles ou sites. Ces résultats illustrent la confiance des mandants et des tutelles dans le professionnalisme et l'expertise de nos équipes et ouvrent des perspectives pour 2013 avec notamment la consultation confiée par la Rmn/Grand Palais pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement du Grand Palais ou les études préalables pour le Centre Georges Pompidou.

Durant le premier semestre, les travaux de rédaction du contrat de performance, adopté lors du conseil d'administration du 5 juillet 2012, ont permis d'achever la définition de la stratégie pluriannuelle de l'établissement. La mobilisation de l'ensemble des équipes et le dialogue nourri et fructueux avec les tutelles ont offert, à travers ce contrat, un cadre structurant et opératoire pour l'exercice des missions de l'Oppic. Véritable feuille de route pour les années à venir, l'adoption du contrat de performance s'est traduit, durant la seconde partie de l'année, par l'élaboration de nombreux outils et de procédures destinés à renforcer la qualité de la maîtrise d'ouvrage, à améliorer le service aux mandants, à consolider la gestion et le pilotage de l'établissement.

Christophe Vallet
Président

Jean-Pierre Dufay
Directeur général



A. Présentation de l'Établissement

1. Statut et missions

Créé par décret n°2010-818 du 14 juillet 2010, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (Oppic) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Issu de la fusion opérée entre le Service national des travaux (SNT) et l'établissement de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC), l'Oppic constitue désormais, aux côtés des Directions régionales des affaires culturelles, du Centre des monuments nationaux ainsi que, dans certains cas, des établissements publics utilisateurs, le maître d'ouvrage de droit commun du ministère chargé de la culture et de ses établissements publics. Opérateur spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage des équipements culturels, l'Oppic se voit en outre ouvrir la faculté d'intervenir, à titre accessoire et en accord avec sa tutelle, pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage.

Le plan de charge de l'Oppic est établi par le ministère chargé de la culture ou en accord avec lui et dûment approuvé par délibérations de son Conseil d'administration. La plupart des opérations qui lui sont confiées portent sur des projets de réhabilitation, réaménagement, extension ou transformation portant en partie ou en totalité sur des cadres bâtis anciens, classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ces interventions, le plus souvent réalisées en milieu contraint, avec notamment le maintien de l'ouverture au public quand il s'agit d'institutions déjà existantes, concernent des équipements qui, s'ils peuvent être l'objet d'un classement typologique – musées, théâtres, lieux d'enseignement, archives ou bibliothèques – ne peuvent procéder d'une modélisation. Ainsi, fort de l'expérience capitalisée par chacun des opérateurs dont il est issu, l'Oppic déploie une expertise et un savoir-faire éprouvés dans des projets qui se caractérisent tous par leur complexité technique et leur statut, presque toujours, de prototypes.

Le décret du 14 juillet 2010 a doté l'Oppic de missions élargies par rapport à celles des opérateurs qu'il a fusionné : plus qu'un service constructeur, l'Oppic constitue au sein du ministère chargé de la culture un véritable opérateur immobilier dont les compétences s'étendent, en amont des opérations de construction, de restauration, de réhabilitation d'aménagement ou de maintenance, à des missions d'assistance et de conseil ainsi qu'à la conduite d'études préalables et, en aval, à une assistance à la mise en exploitation ou à la gestion de biens immobiliers.

L'Oppic a ainsi pu être mobilisé dès sa création pour apporter son expertise et contribuer à l'élaboration de schémas directeurs de sites parmi les plus emblématiques du patrimoine du ministère chargé de la culture, et au final assister ce dernier dans la définition d'une stratégie de gestion immobilière, déclinée en un plan pluriannuel d'investissement. Treize sites, parmi lesquels on peut citer les châteaux de Fontainebleau et d'Écouen, le palais de Compiègne ou encore la manufacture de Sèvres, sont désormais concernés par une démarche qui vise à intégrer tout à la fois, en les conciliant au mieux, les besoins des utilisateurs, en termes fonctionnels, scientifiques ou techniques, et les impératifs de conservation et à garantir, dans la durée, la cohérence des interventions sur ce cadre bâti. D'une façon plus générale, l'Oppic peut être sollicité pour réaliser des missions exploratoires, très en amont des projets et assimilables à des études de faisabilité et/ou d'opportunité, ainsi que sur diverses missions d'assistance et de conseil pour la recherche de solutions sur les questions de sécurité, celles liées à l'accessibilité du cadre bâti, les choix spécifiques en matière de rénovation et d'entretien des bâtiments intégrant les caractéristiques propres au patrimoine ancien et classé (gestion énergétique, matériaux techniques), la définition et la programmation dans le temps d'opérations de remise à niveaux des équipements ou encore la mise en œuvre de procédures spécifiques au plan juridique.

Les schémas directeurs

L'élaboration de schémas directeurs de sites constitue une étape essentielle de la définition, par le ministère chargé de la culture, d'une stratégie de gestion immobilière durable de son patrimoine. Cette démarche, appliquée à douze sites en 2012, associe l'Oppic, les directeurs d'investissement et/ou maîtres d'ouvrage concernés et les utilisateurs qui se trouvent pour chaque site réunis au sein d'un Comité de pilotage. Elle se déploie en deux phases successives, la première consistant dans un état des lieux, la seconde étant consacrée à la mise au point de différentes hypothèses de « schémas d'usage » permettant de répondre aux besoins des utilisateurs et/ou de les valider au plan technique. Elle pour ambition de concilier les qualités architecturale et d'usage à la qualité environnementale des bâtiments et à leur performance énergétique.

Etat des lieux

Cette première phase consiste pour l'essentiel dans la réalisation de diagnostics structurels et techniques approfondis (reconnaissance structurelle des sols et planchers, reconnaissance de l'ensemble des réseaux, diagnostic au plan de la sécurité incendie, de la sécurité des personnes et des biens, de l'accessibilité, réalisation d'un audit énergétique et d'une étude environnementale, mise à jour des relevés de géomètre, mise à jour des relevés amiante, plomb, état parasitaire, diagnostics patrimoniaux etc...). Elle permet d'ores et déjà d'associer des coûts pluriannuels d'investissement aux impératifs de conservation du patrimoine considéré, d'identifier le cas échéant les interventions urgentes et de formuler enfin toute préconisation utile à son entretien préventif.

Schémas d'usage

La mise au point, sur ces bases, de différentes hypothèses de schémas d'usage et la détermination des coûts qui y sont associés suppose en parallèle la réalisation d'études de programmation. A l'issue de cette deuxième phase, une stratégie immobilière permettant de rationaliser les investissements sur le long terme, en conciliant la maintenance, la mise aux normes, la qualité d'usage et la qualité environnementale des bâtiments, peut être formalisée.

Le cadre juridique défini pour les interventions de l'Oppic lui permet d'utiliser à la fois le dispositif du mandat, dont le formalisme se révèle bien adapté aux opérations longues et complexes, et, pour les opérations de restauration, de réparation ou correspondant à des urgences sanitaires, les possibilités ouvertes par les modifications de la loi MOP intervenues en 2004 (ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004), permettant désormais à un opérateur d'exercer la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'État.

Les opérations confiées à l'Oppic sous le régime de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice sont exécutées en vertu de deux conventions-cadres de maîtrise d'ouvrage passées d'une part, entre le ministère chargé de la culture et l'Oppic (en date du 22 juillet 2010) et d'autre part, le ministère de la Défense, le ministère chargé de la culture et l'Oppic (en date du 15 novembre 2010), cette dernière concernant spécifiquement les immeubles relevant du protocole culture-défense et situés en région Ile-de-France. Conformément aux dispositions prévues par chacune de ces conventions-cadres, la liste et le programme de ces opérations sont fixés par des conventions annuelles de programmation. Le suivi d'exécution de ces conventions annuelles est assuré par un comité de gestion, réuni au moins deux fois par an. Ce dispositif permet d'ajuster en tant que de besoin la programmation budgétaire aux temporalités opérationnelles et de planifier ainsi un nombre important d'opérations réparties sur un grand nombre d'immeubles ou de sites. Le dispositif du mandat entoure en effet d'un plus grand formalisme la fixation des programmes, des calendriers et des enveloppes financières et offre un cadre contractuel permettant de déterminer les rôles et obligations respectifs du mandant et du mandataire à chacune des étapes de réalisation d'opérations les plus souvent longues, complexes et onéreuses.

2. Organisation

La gouvernance de l'établissement repose sur un président exécutif, qui préside le conseil d'administration, et un directeur général qui l'assiste dans ses fonctions et assure, en particulier, un suivi régulier des conduites d'opération.

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2012. Il a notamment approuvé six nouvelles conventions de mandat, parmi lesquelles celles relatives au Centre de conservation et d'études de Lorraine (CCEL) à Metz, à l'École du Louvre ou encore au Conservatoire national de musique et de danse de Paris. S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage de plein exercice, le Conseil d'administration a successivement approuvé par délibération l'exécution du programme 2011, les ajustements de la programmation établie pour 2012 et les deux conventions annuelles fixant la liste et le programme des opérations pour 2013. Le Conseil d'administration a par ailleurs été informé de l'aboutissement de la première étape de l'élaboration du contrat de performance de l'Oppic par la présentation de son volet « état des lieux », correspondant à un diagnostic partagé avec ses tutelles. Enfin, en lien avec cette « démarche qualité », des modèles-types de conventions de mandat et de conventions d'études ainsi que les modalités d'actualisation des enveloppes financières des opérations ont été présentés au dernier conseil de l'année. Lors de sa réunion du 5 juillet 2012 le conseil a approuvé la signature du contrat de performance.

L'Oppic est inscrit sur la liste annexée au décret du 18 janvier 1984 pour l'ensemble de ses emplois, décret permettant aux établissements publics à caractère administratif de déroger à la règle selon laquelle les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires, eu égard, d'une part, aux compétences techniques très spécialisées requises pour l'accomplissement de ses missions et, d'autre part, à la nécessité d'éviter une juxtaposition de statuts au sein d'une entité de taille somme toute modeste. Depuis le 1er octobre 2011, l'Oppic a atteint son plafond d'emploi, fixé à 113 ETP pour 2012 .

Structuré en six départements, le secteur opérationnel de l'Oppic s'appuie pour l'accomplissement quotidien de ses missions sur des services transversaux mutualisant les fonctions support au sein notamment d'un département des marchés et des affaires juridiques, d'un département administratif et financier et d'un pôle programmation budgétaire et contrôle de gestion, ainsi que sur une agence comptable. Un service communication assure en outre la promotion et la valorisation de l'activité de l'établissement

Secteur opérationnel

Aux côtés de cinq départements opérationnels, un département des études préalables et du suivi architectural a vocation à intervenir en amont des opérations, notamment en phase de programmation, à assurer la mise en œuvre de politiques transversales (développement durable, accessibilité) ou encore à organiser des retours d'expériences. Chacun des départements opérationnels comporte un panel de compétences équilibré réparties entre programmistes, préventionnistes, ingénieurs, architectes spécialisés dans le domaine des monuments historiques et architectes urbanistes. L'ensemble de ce secteur opérationnel représente 76 % des effectifs totaux de l'établissement.

Services transversaux

Le département des marchés et des affaires juridiques, le département administratif et financier, le pôle programmation budgétaire et contrôle de gestion, l'agence comptable et le service communication représentent au total 24 % des effectifs de l'établissement. Ce secteur transversal apporte en premier lieu un appui au secteur opérationnel tant au plan juridique que s'agissant de la gestion budgétaire et comptable des opérations. Il contribue au pilotage de l'établissement par la production de tableaux de bord, d'outils de programmation et d'aide à la décision. Il propose et met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement. Enfin, il veille à une utilisation optimale des moyens de fonctionnement de l'Oppic.



B. Projets, études en 2012

1. Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine convention de mandat

Maître d'ouvrage :	Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale du patrimoine
Maître d'ouvrage mandataire :	L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre :	Massimiliano Fuksas, architecte mandataire, Florence Mercier (paysagiste), BETOM Ingenierie (BET tous corps d'état / économiste), ALTIA (acousticien).

La construction de ce bâtiment sur le site de Pierrefitte-sur-Seine a été décidée par le Président de la République en mars 2004.

Cet établissement est destiné à collecter, conserver et communiquer les archives des administrations centrales de l'Etat depuis 1790 et pour les trente ans à venir. Remédiant à la saturation des locaux actuels et à l'inadaptation fonctionnelle de certains d'entre eux, il complète le réseau des équipements de Paris, dans le Marais, et de Fontainebleau. Outre les locaux nécessaires à la communication des documents, ce projet d'envergure permettra d'accueillir 380 kilomètres linéaires d'archives.

Le choix du site de Pierrefitte-sur-Seine marque la volonté de l'Etat d'intégrer cet équipement majeur de la vie publique au sein de la cité, dans un territoire en devenir, aux portes de Paris.

Les principales caractéristiques du programme de ce nouvel équipement culturel sont les suivantes :

- linéaire d'archives : 380 km
- capacité des salles de lecture : ± 310 places
- estimation des effectifs de travail : ± 300 personnes
- surface utile de l'équipement : 60 000 m² (dont traitement et conservation des archives : 83 %)

Travaux :

L'ordre de service de démarrage des travaux a été émis le 19 mai 2009.

La réception a été prononcée le 15 juin 2012

Marché de brouillard d'eau :

L'étude d'un système d'extinction automatique incendie par brouillard d'eau a fait l'objet d'un dialogue compétitif, ce système ne faisant pas encore l'objet d'un agrément de la part des services de prévention incendie dans le cadre de la réglementation IGH. Les essais menés par le CSTB de juin à septembre 2007 et validés par la sous commission départementale de sécurité le 8 novembre 2007, ont été validés par la commission centrale de sécurité le 8 janvier 2008.

Mobiliers des espaces publics :

Dans le cadre de la convention mise en place avec la Direction générale des patrimoines, l'Oppic doit assurer la réalisation de mobiliers pour les espaces publics du bâtiment notamment ceux de la salle de lecture.

Pour préciser le cahier des charges du lot mobilier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à un ergonomiste qui a réalisé un cahier de préconisations ergonomiques en 2008. Ce travail a permis de conforter et détailler les exigences du maître d'ouvrage.

Suite à la réception des préconisations ergonomiques la maîtrise d'œuvre a repris ses études PRO/DCE relatives au mobilier.

Le marché de travaux des mobiliers a été attribué en décembre 2011

L'installation des mobiliers se terminera en janvier 2013 avant l'ouverture au public programmée fin février 2013.

Rayonnages :

Dans le cadre de la convention mise en place avec la Direction générale des patrimoines, l'Oppic doit assurer la réalisation de rayonnages destinés au stockage des Archives.

Le marché a été notifié en décembre 2010. La mise en place des rayonnages s'est achevée en février 2012.

1% artistique :

Dans le cadre de la procédure de 1% artistique et en liaison avec la DRAC Ile-de-France, une consultation a été organisée par l'ÉMOC en assistance de la Direction des Archives de France. Trois lots ont été définis, pour un montant de 284.000 € par lot :

- Accès est et ouest
- Bassins
- Hall et foyer

A l'issue de la consultation engagée en janvier 2008 avec la réunion du comité artistique, trois artistes ont été retenus :

- Pascal Convert
- Antony Gormley
- Susanna Fritscher

Les 3 œuvres ont été installées début 2012 lors de la fin des travaux de construction du bâtiment.

Signalétique :

Conformément aux termes de l'avenant n°3 à la convention de mandat une consultation ayant pour but de désigner un maître d'œuvre en charge de la signalétique intérieure et extérieure du site a été lancée (sur la base d'un programme établi par le département des études préalables).

Le marché a été attribué en janvier 2013 à Integral Ruedi Baur. Les études de conception et la mise en place de la signalétique aura lieu en 2013.

Garantie de parfait achèvement :

Depuis la date de réception de l'opération (juin 2012) les désordres entrant dans le cadre de la garantie de parfait achèvement sont traités.

Convention de mandat :

L'opération s'inscrit dans le cadre d'une convention de mandat.

Un avenant n° 2 à la convention de mandat, en date du 09 janvier 2009, a porté l'enveloppe financière de 171,52 M€ valeur décembre 2006 à 194,23 M€ TTC en valeur fin de travaux.

Cette évolution du financement correspond aux besoins pour les révisions et actualisations des marchés jusqu'à la réception des travaux.

Un avenant n°3 à la convention de mandat en date du 03 novembre 2011 a eu pour objet d'adapter le programme des travaux en y intégrant la conception et la réalisation de la signalétique du bâtiment.

Celui-ci porte l'enveloppe financière de 194.23 M€ TTC à 195.48 M€ TTC valeur fin de travaux.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	195,48			
Cumul délégué	195,48		195,48	
Cumul consommé	185,74	95%	180,62	92%
Consommation de l'année	5,77		42,65	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
2	4

2. Archives nationales du monde du travail, Roubaix mission d'assistance

Opération :

Les archives nationales du monde du travail (ANMT) sont implantées dans l'ancienne filature Motte-Bossut. Cette usine a fermé ses portes en 1981. Inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1978, elle a été acquise par la commune qui en a cédé le corps central à l'État en 1984 pour accueillir la nouvelle institution. Les travaux de réhabilitation de la filature n'ont toutefois commencé qu'en 1989, sous la direction de l'architecte Alain Sarfati, et ce jusqu'en 1993. Les façades protégées au titre des Monuments historiques, sont respectées. Le bâtiment, est complètement évidé pour permettre la construction d'une structure en béton de huit étages, de 13 000 m², capable de supporter de très fortes charges au sol.

Les ANMT ont été inaugurées et ouvertes au public en octobre 1993. Créées en 1983 sous le nom de Centre des archives du monde du travail, elles sont devenues service à compétence nationale en 2008, prenant alors le nom d'Archives nationales du monde du travail.

La réhabilitation datant d'une vingtaine d'années, le SIAF a demandé à l'Oppic d'assister le SCN ANMT en conduisant une étude en vue de la réalisation d'un schéma directeur technique et économique ainsi que la réalisation d'un audit énergétique.

L'Oppic intervient en qualité de conducteur d'opération pour assister les ANMT dans le pilotage des études.

Déroulement de l'opération en 2012 :

La mission confiée à l'Oppic porte sur :

- La réalisation d'un audit technique général du bâtiment (y compris le clos/couvert) et du parc.
- L'élaboration d'un schéma directeur technique pluriannuel sur 10 ans.
- La définition d'une politique de maintenance et d'entretien du bâtiment et de ses équipements techniques sur 10 ans.

Une consultation a été lancée en 2012 en vue d'attribuer une commande relative à la réalisation d'un schéma directeur technique sur le site des ANMT.

Parallèlement, une consultation a également été lancée, pour la réalisation de l'audit énergétique des ANMT. Cet audit doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie cohérents avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés.

3. Bibliothèque de l'Arsenal, Paris convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Jean-François Lagneau, architecte en chef des Monuments Historiques

La bibliothèque de l'Arsenal située dans le quartier de la Bastille, est l'ancienne résidence des grands maîtres de l'artillerie. Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy, qui occupa cette charge au milieu du XVIII^e siècle, constitua à l'Arsenal une vaste collection encyclopédique de livres, de manuscrits, et d'estampes ouverte aux savants et gens de lettres.

Confisquée à la Révolution, devenue bibliothèque publique en 1797, la bibliothèque de l'Arsenal fut rattachée à la Bibliothèque nationale en 1934.

Le bâtiment est classé dans sa totalité par arrêté du 27 octobre 2003.

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la deuxième phase de la restauration des façades de la bibliothèque de l'Arsenal. Ces travaux font suite à la restauration des ailes est et ouest achevée en décembre 2009 et clôtureront ainsi la rénovation générale du clos et du couvert de l'édifice. Le projet architectural et technique (PAT) a été remis par le cabinet Lagneau en mars 2010 et le dossier de consultation des entreprises en octobre 2010.

Il s'agit de remettre en état les menuiseries et les maçonneries, de changer ou de restaurer les pierres en façade (avec restauration des sculptures en façade) et de restaurer les couvertures de l'avant-corps Boffrand.

Cette opération se déroule en deux tranches. La première comprend la façade rue Sully, la deuxième touche la façade boulevard Morland.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Fin des travaux de la tranche ferme : septembre 2012

Fin des travaux de la tranche conditionnelle : octobre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	4,1			
Cumul consommé	3,61	88%	3,44	84%
Consommation de l'année	0,14		2,3	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
1	7

4. Centre de conservation et d'Etudes de Lorraine, Metz convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Direction des patrimoines.
Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Depuis plusieurs années, la direction régionale des affaires culturelles de Lorraine envisage de construire aux environs de Metz, en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération de Metz Métropole et le département de la Moselle, un grand centre de conservation et d'études, le CCE, qui aura vocation à remplacer le dépôt archéologique régional.

Il sera placé au cœur d'un grand pôle de recherche archéologique, le pôle de recherches interdisciplinaires archéologique Moselan (PRIAM). Ce projet constitue une belle opportunité pour l'étude, la conservation et la valorisation des archives du sol en Lorraine, qui sera composé :

- de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP), regroupant les réserves externalisées du musée de la Cour d'Or et le pôle d'archéologie de Metz Métropole).
- de l'antenne opérationnelle de la conservation départementale archéologique du département de la Moselle.
- du centre de conservation et d'étude de Lorraine (CCEL) (Maître d'ouvrage : Etat, ministère de la Culture et de la Communication).

Le PRIAM se définit ainsi comme une opération en plusieurs phases :

1. une première phase : réalisation de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) financée par Metz Métropole achevée en novembre 2012 (Maîtrise d'ouvrage : Metz Métropole, Maîtrise d'oeuvre : BEA Ingénierie, Architecte : Denu & Paradon)

Situé sur la ZAC de la Petite Voëvre de Metz, la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine qui correspond aux locaux du service d'archéologie préventive de la collectivité et permet de conserver, dans les normes de température et d'humidité, les nombreuses pièces des Musées de La Cour d'Or.

Le bâtiment dispose d'environ 2 440 m² réparti en quatre espaces : un espace de stockage, un espace de travail sur les collections, un espace de travail archéologique, un espace de valorisation, accessible aux publics spécialisés (chercheurs, étudiants...).

2. une deuxième phase : réalisation du centre de conservation et d'étude de Lorraine (CCEL), financée par l'Etat.

Le CCEL doit accueillir le dépôt archéologique régional installé depuis 1989 dans un bâtiment militaire daté du début du XX^{ème} siècle à Scy-Chazelles. S'il n'est pas tout à fait adapté à la conservation du mobilier archéologique, il a toutefois été transformé en lieu de conservation et organisé en plusieurs espaces distincts selon les atmosphères adaptées aux différentes catégories de mobilier. Aujourd'hui, après vingt ans de fonctionnement, le dépôt de Scy-Chazelles arrive à saturation. Avec lui, c'est tout le circuit du mobilier archéologique qui risque de se gripper, entraînant le blocage des dépôts pour étude des opérateurs actuellement déjà saturés, la non résolution du statut du mobilier, et pour finir l'impossibilité de versement aux musées.

Le CCEL sera une construction neuve (d'une superficie de 2 490m²) en liaison avec le bâtiment existant de la MAP. Un certain nombre d'espaces déjà existants seront mutualisés entre les deux institutions.

Déroulement de l'opération en 2012 :

- Signature de la convention de mandat le 04 décembre 2012, confiant à l'OPPIC le soin de réaliser les études et travaux du Centre de conservation et d'études de Lorraine à Metz.
- Lancement le 19 décembre 2012 d'un concours de maîtrise d'oeuvre. L'objectif étant de désigner un lauréat en fin du premier semestre de 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	7,49		7,49	
Cumul consommé	0	0%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012

Nombres de marché	Nombre d'avenant
0	0

5. Centre national de la danse (CND), Pantin convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Groupement Robain Guieysse

Cadre :

- Convention d'étude en date du 3 décembre 2004 (+ avenant n ° 1 en date du 1^{er} avril 2009) ;
- convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement des niveaux 3 et 4 du Centre national de la Danse en date du 12 octobre 2009 d'un montant égal à 4M€ ;
- avenant n ° 1 en date du 24 novembre 2010 à la convention du 12 octobre 2009 d'un montant égal à 5,7M€ ;
- avenant n ° 2 en date du 3 novembre 2011 à la convention du 12 octobre 2009 d'un montant égal à 5,43M€ ;

Opération :

Le Centre de la Danse a été inauguré le 18 juin 2004. Les niveaux supérieurs avaient été différés, et conservent encore aujourd'hui les aménagements d'origine de l'hôtel administratif municipal.

Le réaménagement de ce bâtiment, conçu en 1965 par l'architecte Jacques Kalisz, par les architectes Antoinette Robain et Claire Guieysse a été distingué par le premier prix de l'Equerre d'argent. L'opération a donc consisté en l'aménagement des niveaux 3 et 4 du bâtiment.

Le 3 novembre 2011, un avenant n°2 a été passé pour diminuer le budget global de l'opération de 270.000€, eu égard au résultat favorable des appels d'offres travaux sur l'ensemble des lots. L'enveloppe ainsi dégagée va permettre au maître d'ouvrage de prendre directement à sa charge les travaux pour la réfection de la chaufferie.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Les travaux ont commencé en juillet 2011 pour une livraison prévue initialement mi juin 2012. Le délai a dû être prolongé compte tenu de perturbations dès le début de chantier du fait de la découverte d'amiante en partie cachée, mais aussi de la défaillance de deux entreprises sur trois lots (CVC et menuiseries intérieures). La réception a eu lieu le 6 novembre 2012.

Cependant les économies réalisées sur ce chantier ont permis dans le contexte financier connu du moment de remettre à disposition environ 600 K€ soit 11% après clôture des DGD.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	5, 430		5, 160	
Cumul consommé	4, 523 695	83,31%	3, 452 570	66,91%
Consommation de l'année	0,106 112		2, 600 206	

Activité administrative en 2012

Nombres de marché	Nombre d'avenants
0	6

6. Centre national de la préhistoire, Périgueux

mission d'assistance

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Le Centre National de la Préhistoire (CNP) est installé au 38 de la rue du 26^e Régiment d'Infanterie à Périgueux dans un bâtiment classé (en cours de restauration pour le clos et couvert) dont les surfaces sont supérieures aux besoins.

En novembre 2011, six localisations ont été envisagées pour accueillir ce service :

1. sur le site actuel
2. un transfert sur Périgueux « intra-muros »
3. au Château de Campagne
4. dans les communs du château de Campagne
5. aux Eyzies
6. à Bordeaux

Ces hypothèses ont fait l'objet d'un premier rapport en 2011.

Un second rapport a été réalisé par l'Oppic en mai 2012 proposant une hypothèse aux Eyzies dans un bâtiment existant appartenant au CMN (centre des monuments nationaux) et implanté au lieudit « Croix du Petit banquet », en bordure de la départementale 47.

7. Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : ARM ARCHITECTURE, Matthieu Poitevin architecte mandataire/
NP2F, architecte associé

Le Centre national des arts du cirque (CNAC) est un établissement de formation supérieure et de recherche du ministère de la Culture et de la Communication. Il a pour vocation de former des artistes polyvalents au statut d'artistes professionnels, de veiller à leur insertion dans le monde du spectacle mais également d'être un outil de formation à la disposition des enseignants, des artistes professionnels et des formateurs.

Présent depuis 1985 à Châlons-en-Champagne, le CNAC a occupé le site du cirque historique (bâtiment rare du XIXème siècle) ainsi que d'autres lieux dans la ville. Pour permettre le développement de ses activités, il a mis en œuvre depuis une dizaine d'années un plan global d'extension et de rénovation inscrit dans le cadre d'un contrat de projets État-région de 15 M€.

Présentation de l'opération :

L'opération consiste en l'aménagement du site des silos de la Marnaise, opération sous maîtrise d'ouvrage du ministère de la Culture et de la Communication qui comprend :

- la construction du bâtiment École (gymnase, espace polyvalent, espace aérien, loges vestiaires, etc.),
- les aménagements du terrain d'assiette,
- la démolition du silo Rousseau et la construction de logements étudiants,
- la rénovation légère du bâtiment de l'ancien siège social,
- la rénovation légère de l'ancien entrepôt agro pharmaceutique, déjà aménagé en salles d'enseignement,
- la démolition partielle du hangar « dépôt de semences » et la rénovation légère de la partie conservée.

La convention de mandat confiant à l'Oppic la maîtrise d'ouvrage du projet a été signée le 16 novembre 2010. La désignation de la maîtrise d'œuvre pour cette opération a fait l'objet d'un concours dont la consultation a été lancée en novembre 2010.

L'équipe lauréate a été désignée le 9 juin 2011

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Obtention du permis de construire : 12 septembre 2012

Publication de la consultation travaux : 14 novembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	7, 93			
Cumul consommé	1,15	15%	0,65	8%
Consommation de l'année	0,11		-0,40	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

8. Cérémonies nationales convention cadre culture

Présentation des opérations :

Différentes cérémonies publiques organisées par le ministère de la Culture et de la Communication :

1. cérémonie nationale du 14 juillet
2. pavoisement des édifices publics lors des cérémonies nationales

Bilan financier global fin 2012 en M€

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	2,320			
Cumul consommé	2,258	96,37%	2,258	96,37%
Consommation de l'année	2,258		2,258	

Activité administrative en 2011 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
11	0

8.1/ Cérémonie nationale du 14 juillet 2012.

Maîtrise d'œuvre : groupement Fabrice Imbrosciano, architecte DPLG (mandataire) et TRAN concept

Présentation de l'opération :

Elle se décompose en trois parties :

- place de la Concorde, édification de la tribune présidentielle
- Avenue des Champs Elysées, édification des tribunes et des platelages
- Ensemble du site, surveillance et gardiennage, électricité et sonorisation

Cette opération comporte 4 lots, les marchés ont été conclus en 2012 pour une durée globale de 3 ans (1 an ferme et de 2 années reconductibles)

Déroulement de l'opération en 2011 :

Le démarrage des travaux a eu lieu le 22 juin 2012 et le démontage des installations a été effectif le 21 juillet 2012

8.2/ Pavoisement des édifices publics lors des cérémonies nationales.

Maîtrise d'œuvre : Philippe Tinchant, économiste de la construction

Présentation de l'opération :

La présente opération de travaux a pour objet le pavoisement des édifices lors des quinze cérémonies publiques de l'année.

Les prestations portent sur la mise en place des drapeaux aux couleurs nationales avec les couleurs européennes selon les cérémonies. Ces prestations s'accompagnent pour l'arc de Triomphe d'un éclairage du grand pavois entres autres et la fête Jeanne d'Arc d'un ouvrage en bois pour fixer les drapeaux.

9. Château de Versailles

- Etudes préalables
- Première phase du schéma directeur de rénovation du Château
- Deuxième phase du schéma directeur de rénovation du Château
- Mission de conseil et d'assistance pour le Château

9.1/ Études préalables : convention de mandat

Maître d'ouvrage : Etablissement Public du musée et du domaine national de Versailles

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Le projet de schéma directeur de rénovation du Château de Versailles et d'aménagement du Grand Commun nécessite la réalisation d'une série d'études préalables afin d'assurer la faisabilité des opérations d'un point de vue technique, économique et historique, et de définir les programmes et enveloppes financières prévisionnelles, ainsi que le phasage et calendrier de réalisation de ces opérations, en analysant les conséquences sur le fonctionnement du Château, notamment en ce qui concerne les visiteurs. La convention de mandat a été signée en 2000 et abondée au regard de l'ampleur des études à mener en 2002.

Le programme du schéma directeur a été arrêté et validé en octobre 2003, date à laquelle le montage effectif des premières opérations a pu être lancé.

La phase 1 de mise en œuvre du schéma directeur a été lancée en 2004. La phase 2 de mise en œuvre du schéma directeur a été lancée en 2010.

Actuellement, différentes études sont menées dans le cadre de ce mandat d'études, afin de préciser certaines parties du programme et/ou mettre à jour des études préalables concourant à la réalisation de la 2^{ème} phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	2,089		2,089	
Cumul consommé	2,025	97 %	1,929	92 %
Consommation de l'année	0		0,004	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

9.2/ Première phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles. convention de mandat

Maître d'ouvrage : Etablissement Public du musée et du domaine national de Versailles (EPV)

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrises d'œuvre :

Frédéric Didier / Le Douarin / Khephren / ALTO / INEX

Frédéric Didier / Le Douarin / SETEC Bâtiment

Frédéric Didier / Le Douarin / JACOBS

Frédéric Didier / Le Douarin / Khephren / ALTERNET/Prévention consultant/Votruba

Frédéric Didier / Le Douarin

Frédéric Didier

Bernard Desmoulin / ATEC/ LASA

Bernard Desmoulin / ATEC/RCA/BATISS

Thierry Guignard

Dominique Perrault/ Khephren/ Inex/ G. Lauriot Prevost/ Lamoureux/ FCBA/ AADT/ F. Folacci

L'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (EPV) a entrepris le lancement d'un vaste programme de réaménagement et de modernisation du Château de Versailles ainsi que de ses dépendances, dont l'objectif est d'améliorer d'une part la sécurité (tant des biens que des personnes) et d'autre part l'accueil du public.

La convention de mandat entre l'EPV et l'Oppic, relative à la 1^{ère} phase du schéma directeur, a été notifiée le 04 août 2004.

La convention de mandat a été recadrée fin 2009 par le biais de l'avenant n°1 (faisant passer le budget de l'opération de 93 M€ TDC valeur février 2004 à 102 M€ TDC en euros courants).

La convention de mandat a été étendue le 22 septembre 2010 par le biais d'un avenant n° 2 relativement à la réalisation des travaux nuisants de la seconde moitié du bâtiment du grand commun (faisant passer la convention de 102 M€ TDC en euros courants à 125 M€ TDC en euros courants).

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Etudes :

- poursuite des études de la dernière opération relevant de la 1^{ère} phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles : l'aménagement de l'accueil et de services au public dans le pavillon Dufour et la vieille aile.

Travaux :

- poursuite de la construction de l'escalier dit du grand commun en jonction avec la galerie technique sous château dans le pavillon d'Orléans,
- achèvement des travaux de finition relatif à l'aménagement intérieur phase 1 du grand commun pour un emménagement des services en février 2013,
- poursuite des travaux urgents de mise en sécurité et sûreté du château,
- démarrage des travaux d'aménagement intérieur (travaux nuisants) du grand commun phase 2,
- démarrage des travaux de restauration du clos et couvert (travaux nuisants) du grand commun phase 2.

9.2 A/Aménagement intérieur du Grand Commun – 1^{ère} phase :

- Les ouvrages principaux de l'aménagement intérieur du grand commun phase 1 ont été réceptionnés en mai 2011. Les travaux de finitions (peinture, appareillages électriques et plomberie) qui avaient été décalés en accord avec le maître d'ouvrage ont démarré en octobre 2012 pour une livraison début janvier 2013.
- L'instruction de différents mémoires en réclamation des entreprises a pu déboucher sur la conclusion de protocoles transactionnels.
- Réalisation du programme signalétique, analyse des candidatures et des projets par el département des études préalables et du suivi architectural de l'Oppic.

9.2 B/Restauration intérieure et extérieure du Grand Commun :

- Les travaux de restauration extérieure (façades de la cour intérieure du Grand Commun et révision de la toiture) avaient été réceptionnés en septembre 2009. Les travaux de restauration intérieure (espaces remarquables) avaient été réceptionnés en septembre 2010. Les réserves sont aujourd'hui levées.

9.2 C /Création d'un pôle énergétique et d'une réserve pour les œuvres de grand format sous la cour du Grand Commun :

- Le chantier avait été réceptionné en mars 2010. En complément, la galerie du personnel sous l'avenue de l'indépendance américaine est en cours d'aménagement. Des travaux importants de réfection de l'étanchéité suite à malfaçon de la dite galerie ont par ailleurs été réalisés dans l'année.

- Plusieurs procédures auprès du TA avec l'entreprise de gros œuvre sont en cours. L'expert nommé par le tribunal dans le cadre d'un référé expertise a rendu son rapport en novembre 2012. Le recours de plein contentieux est en cours d'examen par le tribunal.

9.2 D / Mise en sécurité, rénovation des installations techniques et mise en sûreté du Château de Versailles :

Travaux urgents de CVC – CFO – Plomberie/Protection incendie :

Les travaux Plomberie / Protection Incendie avaient été réceptionnés en mai 2010. (mise en œuvre de 14 RIA complémentaires dans le Corps Central, création de 4 colonnes sèches dans le Corps Central et 1 dans l'Aile du Nord, mise en place d'un surpresseur pour le Corps Central).

Réaménagement des PCSI et PCS :

Les nouveaux PCSI et PCS ont été livrés et mis en service le 29 septembre 2009 et le 4 juin 2010.

Travaux de mise en sûreté :

La campagne principale des travaux urgents de mise en sûreté a démarré en septembre 2011 et s'est poursuivie en 2012. Elle concerne la mise en place de 130 points de sûreté.

Travaux de mise en sécurité incendie :

La campagne principale des travaux urgents de mise en sécurité a démarré en septembre 2011 et s'est poursuivie en 2012. Elle concerne le désenfumage de 11 escaliers, l'équipement et la mise en conformité de 13 issues de secours, l'extension de la couverture en détection incendie de plus de 100 pièces, le recouplement d'une partie des combles du château dont la galerie des batailles et la galerie des glaces.

Travaux de création de 5 locaux techniques et création d'une infrastructure réseau château dédiée pour la sécurité et la sûreté :

L'opération de création de 5 locaux techniques en sous-sol avait été réceptionnée en juillet 2011. L'infrastructure réseau a été achevée en 2012.

Travaux Galerie technique – Phase 1 :

- création de l'escalier dit du grand commun dans le pavillon d'Orléans : ces travaux, qui ont connu plusieurs avatars du fait de nombreux aléas techniques, se sont poursuivis en 2012.
- galerie sous cour des bouches : l'achèvement de cette portion de galerie a été assuré en mars 2011.
- galerie sous galerie de pierre : le jet grouting de la galerie a été achevé en mai 2010.
- galerie et corridor sous bâtiment Gabriel, corridor : la réception des ouvrages est intervenue en avril 2011.
- bâtiment Gabriel, toilettes : les toilettes hommes ont été livrées en janvier 2010. Les toilettes femmes ont été livrées en novembre 2011.

Le 23 mars avril 2009, une requête en référé suspension ayant été déposée par la société PRESSPALI ainsi qu'un recours en annulation d'un contrat. L'instruction du dossier sur le fond est en cours.

9.2 E / Aménagement du pavillon Dufour et de la Vieille Aile (accueil des visiteurs)

L'opération a pour objectif l'aménagement de l'accueil du public individuel et la création de services ; restaurant, auditorium, salons de réception dans le pavillon Dufour et la vieille aile ainsi qu'en infrastructure de la cour des princes (vestiaires, sanitaires...). Elle est réalisée par 3 maîtrises d'œuvre : Dominique Perrault pour l'aménagement du pavillon et de la vieille aile, l'architecte en chef Frédéric Didier pour la restauration des menuiseries extérieures et des éléments remarquables, et Frédéric Didier associé au bureau d'études Kephren pour la réalisation des infrastructures sous la cour des princes.

L'opération sera menée concomitamment avec la restauration des couvertures sous MOE de l'ACMH en maîtrise d'ouvrage directe de l'établissement public.

L'année 2012 a permis de conduire les études avec pour objectif le lancement de la consultation des entreprises au premier trimestre 2013 :

- Le marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement l'aménagement du pavillon Dufour et de la Vieille Aile (accueil des visiteurs) a été attribué à l'équipe de Dominique Perrault en septembre 2011 à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les études de PRO ont été remises en novembre 2012.

- Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'ouvrage enterré sous la cour des Princes strictement nécessaire à la réalisation de l'aménagement de l'accueil ces ouvrages a été notifié le 6 décembre 2011. Les études de PCE ont été remises en décembre 2012.

- Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration/changement des menuiseries extérieures du pavillon Dufour et l'Aile Vieille a été confié au cabinet 2BDM et notifié le 16 décembre 2011. Les études de PRO ont été remises en novembre 2012.

9.2 F/ Mise en sécurité de l'Opéra et relogement des services :

- Les travaux ont été réceptionnés en juillet 2009.

- Un recours de plein contentieux auprès du TA et un référé provision sont intervenus en 2012 dans le cadre d'un différent avec une entreprise sur une pollution au plomb du chantier.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	125		125	
Cumul délégué	121,631		96,244	
Cumul consommé	110	90%	81.10	84%
Consommation de l'année	17		11	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de nouveaux marchés	Nombre d'avenants	Nombre de marchés vivants	Nombre de marchés soldés dans l'année
24	12	92	21

9.3/ Deuxième phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles.

convention de mandat

Maître d'ouvrage : Etablissement Public du musée et du domaine national de Versailles (EPV)

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

L'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (EPV) entreprend le lancement d'un vaste programme de réaménagement et de modernisation du Château de Versailles ainsi que de ses dépendances, dont l'objectif est d'améliorer d'une part la sécurité (tant des biens que des personnes) et d'autre part l'accueil du public.

Une convention d'étude pour le lancement de la 1ère sous opération de la phase 2 du schéma directeur relative à la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique des grands appartements sud a été notifiée à l'Oppic le 3 décembre 2010.

La convention de mandat de la phase 2 du schéma directeur relative à la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique des grands appartements sud, l'installation de tour aeroréfrigérantes et réaménagement du château d'eau, et à la rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements nord a été notifiée à l'Oppic le 10 novembre 2011.

L'année 2012 a été une année d'études relatives à l'opération de rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements sud. Elle a aussi été celle de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation et de l'installation de tour aeroréfrigérantes (6MW) dans le château d'eau du château de Versailles.

9.3 A/ Rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements sud

Maîtrise d'œuvre : Frédéric Didier/ Le Douarin/ 2BDM / Khephren / Alternet /Prevention consultants / Cabinet Votruba

- L'opération a pour périmètre la partie du sud du corps central (appartements de la Reine, appartements Dauphins et Dauphines) et pour objet :
 - la mise en sécurité et sûreté,
 - la rénovation totale des installations et des réseaux techniques,
 - le traitement climatique des grands appartements,
 - la restauration de grands décors.
- Les campagnes de reconnaissances des réseaux et structure dans le cadre de la mission de diagnostic se sont poursuivies en 2012.
- La MOE ayant été désignée en octobre 2011, l'année 2012 a permis après de nombreux échanges dans une démarche itérative d'aboutir à la remise des études de PAT en décembre 2012.

9.3 B/ Installation de tours aero-réfrigérantes et réaménagement du château d'eau

Maîtrise d'œuvre : Frédéric Didier/ Le Douarin/ en cours de désignation

Une consultation selon une procédure négociée pour la désignation d'une équipe de BET spécialiste pour l'opération a été lancée en février 2012. Les négociations se sont déroulées en 2012 en vue d'une notification du marché début 2013.

9.3 C/ Rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique des grands appartements Nord

Opération à lancer .

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	95		95	
Cumul délégué	4,700		3,084	
Cumul consommé	3.75	80%	1.84	60%
Consommation de l'année	0.9		1.83	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de nouveaux marchés	Nombre d'avenants	Nombre de marchés vivants	Nombre de marchés soldés dans l'année
7	1	10	4

9.4/ Activités hors mandat : assistance pour les opérations de dévoiement du public

L'Oppic a assisté l'EPV pour la conduite des études des trois opérations de dévoiement du public nécessaires préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement de l'accueil menées sous MOA directe de l'EPV : l'opération du vestibule de la chapelle et du passage de bois nord, et l'opération dite de la passerelle d'Orléans.

Les travaux dans le vestibule de la chapelle et dans le passage de bois nord (réalisation d'une passerelle sous douane pour le public, modification des entrées et déplacement des dispositifs d'accueil..) ont démarré en fin d'année. Les études de l'opération « Orléans » (création d'une passerelle, d'un élévateur...) pour permettre l'accès au café d'Orléans et la sortie du public ont été réalisées et l'appel d'offre lancé.

Bilan global :

Deux comités de pilotage et 24 comités de suivi ont eu lieu en 2012.

Bilan financier fin 2012 (toutes conventions confondues) :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	222,089		222,089	
Montants délégués	128,420		101,317	
Cumul consommé	115,775	90 %	86,113	85 %
Consommation de l'année	17,900		12,83	

Activité administrative

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
31	13

Et 76 bons de commande passés sur les 8 marchés à bons de commande pour la phase 1 et la phase 2 confondues

10. Château de Vincennes

convention cadre Culture/Défense

Le château de Vincennes est affecté pour une partie au ministère de la Défense (service historique de la défense). Les travaux de clos et de couvert de la partie affectée au ministère de la Défense sont financés sur les crédits du protocole Culture-Défense. Le château est classé en totalité au titre des monuments historiques.

10.1/ Restauration des façades, toitures et ouvrages en superstructure

Maîtrise d'œuvre : Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

L'opération consiste en la restauration des façades, toitures et superstructures du pavillon du Roi. Cette opération a fait l'objet d'une étude préalable, rendue en mars 2010 par l'architecte en chef des Monuments Historiques, qui a permis de définir la nature des travaux à réaliser et d'en estimer le coût. Cette étude préalable a été approuvée le 1er mars 2011 par la DRAC d'Ile-de-France.

Présentation de l'opération :

Le programme des travaux comprend :

- la restauration des toitures et des superstructures (pots à feu, souches de cheminée) de ce pavillon, avec la reprise des dispositions historiques de collecte et d'évacuation des eaux de pluie par chéneaux au-dessus des corniches des façades est, nord et sud ;
- la restauration des façades à l'identique de l'état actuel, en réalisant de légères pentes (2 à 3%) pour l'évacuation des eaux pluviales sur tous les éléments de modénature horizontaux ;
- le remplacement ou l'adaptation des menuiseries extérieures, sur chaque façade, pour permettre la pose de vitrages à isolation thermique.

Déroulement de l'opération en 2012 :

APS et APD remis et approuvés.

Autorisation de travaux délivrée par la DRAC d'Ile-de-France le 17 octobre 2012.

PRO-DCE en cours.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	6, 83	
Cumul consommé	0,488	0,432
Consommation de l'année	0,033	0,270

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	1

10.2/ Aménagement des espaces non bâtis

Maîtrise d'œuvre : Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

La présente opération concerne les espaces non bâtis situés à l'intérieur de l'enceinte médiévale du château de Vincennes .

Présentation de l'opération :

Le programme a pour objet, sur la base du « plan de synthèse des contraintes patrimoniales intangibles des espaces non bâtis » et du cahier des prescriptions correspondants des différents secteurs, le traitement d'une partie de ces espaces (Nord et Nord-est), en accord avec les conclusions de l'Etude du programmiste BL Associés, finalisée en juin 2009, selon un découpage en 3 tranches fonctionnelles, dont deux tranches de travaux.

Ce programme comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle de travaux, à savoir :

Tranche ferme : avant-cour (entre la Tour du village et la Cour centrale) et la Cour centrale.

Tranche conditionnelle : espaces à l'Est de la Cour centrale

- secteur IV a (Parvis Sud du Pavillon des Armes)
- secteur IV b (Espaces au Nord, Sud et Est de la Sainte-Chapelle et Allée d'entrée par la Tour des Salves)
- secteur V (Emprise de l'ancien bâtiment des Chanoines de la Sainte-chapelle) - Espaces Nord-est
- secteur II (délimitée par l'avant-cour, les Casemates Nord-est et l'emprise du manoir capétien)
- secteur III a (Emprise du bâti du manoir capétien)
- secteur III b (Emprise de la Cour intérieure manoir capétien)

Déroulement de l'opération en 2012 :
 Contrat ACMH notifié.
 APS et APD remis et approuvés.
 Demande d'autorisation de travaux déposée le 29 novembre 2012.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,8	
Cumul consommé	0,153	0,073
Consommation de l'année	0,153	0,073

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	1

10.3/ Réfection des menuiseries de la tour du Bois

Maîtrise d'œuvre : Nathalie Barry, architecte des bâtiments de France,
 chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne

La présente opération concerne la réfection des menuiseries extérieures de la tour du Bois du château de Vincennes et fait suite au programme de travaux remis par Nathalie Barry en 2007.

Présentation de l'opération :

Le programme a pour objet la réfection des menuiseries de la tour dite « du bois » du château de Vincennes, laquelle en constitue l'entrée sud. Ce pseudo arc de triomphe, positionné sur l'enceinte sud du site fermant la cour royale aménagée au XVII^{ème} siècle, abrite deux services administratifs du ministère de la Culture et de la Communication : le Service territorial de l'architecture et du patrimoine, ainsi que le centre des monuments nationaux dans le pilier Est et les anciens services de la commission interministérielle du château de Vincennes dans le pilier ouest. L'intervention consiste à restaurer l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures des différentes fenêtres du bâtiment.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,3	
Cumul consommé	0,250	0,220
Consommation de l'année	0	0,060

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

10.4/ Restauration des murs de contrescarpes

Maîtrise d'œuvre : Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des monuments historiques

La présente opération concerne la restauration des murs de contrescarpes de l'ensemble des douves de l'enceinte du château de Vincennes.

Présentation de l'opération :

Les murs de contrescarpe des fossés entourant l'enceinte monumentale du château de Vincennes présentent depuis de nombreuses années un état de dégradation avancé, qui induit d'importants risques pour la sécurité du public et pour la conservation du patrimoine. Plusieurs zones sont aujourd'hui à la limite de l'effondrement comme la section nord-est, la section ouest au droit du Donjon ou les piles de support des ponts d'accès aux poternes de la casemate ouest ou du Pavillon du Roi, intégrées aux ouvrages. La stabilisation, la consolidation puis la restauration de l'ensemble des ouvrages concernés sont donc indispensables et urgentes, et justifient l'engagement d'une étude de diagnostic opérationnelle des travaux à réaliser, pour permettre l'engagement rapide des interventions.

Cette étude comprend :

- le récolement préalable des documents historiques précisant les dispositions d'origine et l'évolution de l'ensemble des murs de contrescarpe surplombant les fossés du château en incluant le périmètre du Donjon, avec récolement des études antérieures ayant et réalisées ;
- le relevé des dispositions architecturales des parties étudiées ;
- le diagnostic de l'état sanitaire de ces parties ;
- la définition des principes de stabilisation, consolidation et restauration à mettre en œuvre ;
- l'estimation sommaire prévisionnelle des travaux à réaliser ;
- la proposition de programmation fonctionnelle et technique des travaux à réaliser en fonction de leur degré d'urgence sanitaire ;
- la prise en compte des futurs travaux d'aménagements des abords du château de Vincennes (secteur Nord, Ouest et Est), dont l'étude correspondante, approuvée en juillet 2011, sera suivie de travaux. Il est précisé que les travaux correspondants à la présente étude pourront être engagés parallèlement aux travaux d'aménagement des abords.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Notification du contrat d'étude à l'ACMH en mars 2012.

Notification du marché de sondages et du diagnostic des structures le 16 novembre 2012.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,100	
Cumul consommé	0,094	0,032
Consommation de l'année	0,094	0,032

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

11. Cité de la céramique de Sèvres

- Schéma directeur
- Restauration des façades des bâtiments 7 et 8

La Manufacture nationale de Sèvres, fondée en 1740 à Vincennes puis déplacée à Sèvres en 1756, a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle.

En janvier 2010, la Manufacture nationale de Sèvres et le Musée national de la céramique ont été réunis en un établissement public administratif du ministère de la Culture et de la Communication, Sèvres – Cité de la céramique. Depuis mai 2012, l'établissement a été rejoint par le Musée national Adrien Dubouché de Limoges ; il devient la Cité de la céramique - Sèvres & Limoges.

La Cité est implanté sur un domaine de quatre hectares, en bord de Seine qui comporte 24 bâtiments aux fonctions diversifiées ainsi que des espaces verts de qualité. L'ensemble des bâtiments est structuré et desservi par un réseau de voies orthogonales qui forment autant de rues et donnent une particulière pertinence à l'appellation de Cité que l'établissement porte aujourd'hui. L'ensemble du site, qui comprend des édifices particulièrement intéressants pour la connaissance du patrimoine industriel est classé Monument Historique.

11.1/ Schéma directeur convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale de la Création artistique
Établissement public de la Cité de la céramique Sèvres et Limoges

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre (MH) : Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

L'établissement public Sèvres – Cité de la céramique Sèvres et Limoges a confié, par mandat en date du 16/08/2011, à l'Oppic la réalisation des études préalables pour la réalisation du schéma directeur pluriannuel et du programme architectural, environnemental, technique et financier de la Cité de la céramique de Sèvres.

Dans ce cadre l'Oppic a pour mission de :

- Définir un schéma directeur de restructuration de l'ensemble du site de la Cité de la céramique à Sèvres, classée monument historique, dans la perspective de mettre en œuvre le projet scientifique et culturel de valorisation du site et des collections
- Réaliser le pré programme (synthèse des besoins, schémas fonctionnels) et le fonctionnement général des entités fonctionnelles ainsi que les études de faisabilité permettant de mettre en adéquation le site et les bâtiments avec les besoins prédéfinis par le maître d'ouvrage
- Réaliser le programme des travaux de réhabilitation du bâtiment Roux Spitz

Déroulement de l'opération en 2012 :

Engagement des marchés de mission d'étude d'expertise hydraulique et diagnostic amiante/plomb/état parasitaire.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,09		0,09	
Cumul consommé	0,77	86 %	0,027	30%
Consommation de l'année	0,029		0,027	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

11.2/ Restauration des façades bâtiments 7 & 8 convention cadre Culture

Maîtrise d'œuvre : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments Historiques

Le projet de restauration des façades et toitures des bâtiments 7 & 8 a été jugé prioritaire compte tenu de l'état sanitaire et du rôle déterminant que jouent ces constructions dans le site.

Présentation de l'opération :

L'opération comprend :

- la restauration complète de la couverture du bâtiment 7 ;
- la restauration et la conservation des entablements et consoles de chéneau en béton armé. Restauration et conservation des consoles et entablement en bois d'origine ;
- la restauration complète (à l'exception des zones déjà refaites suite à une tempête) de la couverture en zinc du bâtiment 8 (bâtiment des fours) ;
- la conservation, la révision et le traitement de la charpente du bâtiment 7, isolation des planchers ;
- la révision et la restauration des menuiseries. Remplacement des vitrages existants ;
- la restauration des façades ;
- la restauration de la verrière de la galerie des grands moules ;
- la révision des charpentes métalliques du bâtiment des fours et des lanterneaux d'éclairage qui seront abaissés afin de réduire leur impact visuel.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Affermissement de la tranche conditionnelle n°1 (aile Ouest des ateliers et bâtiment des fours partie centrale) des marchés travaux.

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	5,500	
Cumul consommé	5,369	2,187
Consommation de l'année	3,613	1,969

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	1

11.3/Bâtiment Roux-Spitz, aménagement du sous-sol convention cadre Culture

Maîtrise d'œuvre : Carsten Hanssen, architecte

Présentation de l'opération :

Le projet vise l'aménagement du sous-sol du bâtiment n°24 en tant que réserve de stockage d'œuvres en céramique, afin de permettre une meilleure gestion de cette réserve et d'agrandir l'espace de stockage disponible.

Ces prestations sont décomposées comme suit :

- réhabilitation du sous-sol du bâtiment n°24 pour la création d'espaces de réserves d'œuvres en céramique
- création d'une plaque élévatrice (extérieur) pour desserte du niveau sous-sol
- modification d'une menuiserie pour la création d'une porte
- redistribution complète des réseaux fluides
- divers aménagements selon descriptif et cahier de plans.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Début des travaux : juin 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 131

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,50			
Cumul consommé	0,49	98%	0,37	74%
Consommation de l'année	0,49		0,37	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	1

12. Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), Paris convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication et,
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Ministère du Logement et de la Ville,
Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement
solidaire,
Etablissement public de la porte Dorée – Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : Bâtiment : cabinet B&H (Patrick bouchain / Loïc Julienne)
Clos & couvert : Jean-François Lagneau, architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

- convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de la CNHI en date du 18 mai 2006 d'un montant de 15M€ (20M€ au global) ;
- avenant n° 1 du 14 décembre 2006 à la convention travaux du 18 mai 2006 d'un montant inchangé égal à 20M€ au global ;
- avenant n° 2 du 1^{er} septembre 2008 à la convention travaux du 18 mai 2006 d'un montant égal à 23,048M€ (dont les 2M€ d'études déjà délégués).

Opération :

La première partie de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, comprenant le forum et l'exposition « Repères », a été ouverte au public le 11 octobre 2007.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Les travaux relatifs à la restauration des décors muraux, les plafonds du hall forum ont pu se terminer en 2011. Les aménagements des abords et la réfection partielle des couvertures sont venus par la suite toujours sous maîtrise d'œuvre ACMH avec une livraison de l'ensemble de ces travaux en juin 2012.

Les travaux d'adaptation du dispositif de désenfumage de la médiathèque ont pu être également réceptionnés en 2012.

Par la suite l'établissement public a souhaité la réalisation de différents travaux en continuité avec la convention Oppic. Il s'agissait de l'aménagement de la salle Haardt et de la mise aux normes sécurité et accessibilité des niveaux RDC bas et sous-sols de l'EPPPD. Ces travaux ont pu être réalisés en 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	22, 930		22, 875	
Cumul consommé	21, 978 050	95,85%	21, 595 182	94,18%
Consommation de l'année	0,283 207		1 744 335	

Activité administrative en 2011

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
5	2

13. Collège de France (laboratoires du bâtiment E), Paris convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Collège de France
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Jacques Ferrier architecte, Technip TPS bureau d'études

Cadre :

En 2008 une nouvelle convention de mandat a été confiée par le Collège de France à l' Etablissement pour la 3^e tranche de rénovation du Collège de France. Cette tranche porte sur la rénovation des laboratoires de physique et de chimie et sur la création de bureaux pour l'accueil de professeurs étrangers dans le bâtiment E (ex bâtiment F).

La 3^e tranche de rénovation du Collège est une tranche ferme. Son montant est de 27,50 M€ valeur mars 2007.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

En 2012 un 2^e avenant à la convention de mandat a été signé. Ce nouvel avenant avait pour objet :

- d'entériner les modifications du programme de la tranche 3 (bâtiment E) relatives aux laboratoires de physique et au système de gestion technique du bâtiment (GTB) .
- d'étendre le périmètre d'intervention de l'Oppic aux bâtiments C et D tel qu'il figure dans la convention de mandat, afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée :
 - 1 /des travaux d'adaptation des installations électriques et de CVC des bâtiments C et D qui permettent de raccorder ces bâtiments à la nouvelle GTB de la tranche 3.
 - 2 /des travaux de réalisation des ventelles sur la terrasse du bâtiment D.Pour l'exécution de cet avenant l'Oppic disposait de la provision pour aléas comprise dans le budget de la convention. Tout aléa supplémentaire sur cette opération ferait l'objet d'un avenant.

Les travaux se sont poursuivis avec un retard de sept semaines, notamment dans la zone des laboratoires de physique. Le sous-traitant chargé de la plomberie est en redressement judiciaire et ralentit le rythme d'avancement des travaux (difficultés d'approvisionnement, manque d'effectifs).

L'entreprise chargée des sorbonnes et du mobilier de laboratoire s'est révélée incapable de réaliser les études d'exécution attendues. Son marché a été résilié . Les sorbonnes ont fait l'objet d'un marché complémentaire à l'entreprise chargée du lot chauffage-ventilation –climatisation (CVC) et le mobilier de laboratoire a fait l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises et d'un nouveau marché.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Montant de la convention	30,95			
Cumul consommé	30,14	97,4 %	19,07	61,6%
Consommation de l'année	3,22		9,56	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

14. Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris

convention mandat

Maître d'ouvrage : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Présentation de l'opération :

Le bâtiment du CNSMDP situé 209 avenue Jean-Jaurès à Paris, construit il y a 20 ans nécessite, d'importants travaux de rénovation.

Une convention d'études préalables a été signée le 7 avril 2011 pour un montant de 90.000 €, qui a permis d'engager une étude de programmation architecturale réalisée par le département des études préalables de l'Oppic. Cette étude visait à optimiser les usages des espaces en lien avec les projets de développement du site et les contraintes techniques. Parallèlement, une consultation pour un audit du bâtiment a été lancée le 9 mai 2011.

L'audit, réalisé par INGEROP, a été présenté à la direction du CNSMDP le 15 septembre 2011.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

A la suite de cette première phase, il a été décidé :

- que les travaux les plus simples seraient directement gérés par le conservatoire (consultations lancées en 2012),
- que les travaux plus importants résultant du premier audit imposaient la réalisation d'études complémentaires, qui ont fait l'objet, le 1^{er} mars 2012, d'un avenant à la première convention d'études préalables, pour un montant de 400.000 euros.

Trois audits complémentaires, avec établissement d'un diagnostic et de préconisations détaillés ont ainsi été réalisés :

- OGER International a étudié le SSI et le désenfumage. Son rapport a été rendu le 12 février 2013.
- Ginger CEBTP a étudié les désordres de revêtements de façade avec un contrôle systématique des systèmes de fixation des pierres.
- EGIS a expertisé les châssis ainsi que les installations de chauffage, ventilation et climatisation.

La convention de mandat a été signée le 16 janvier 2013, sur la base d'un programme de 6,2 M€HT travaux au total. L'enveloppe de la convention s'élève à 4 M€ constants TDC, valeur octobre 2012. Elle correspond à une tranche ferme (2,3 M€ HT) pour les travaux liés principalement à la mise en sécurité du bâtiment. Les phases suivantes de travaux devront être affermées par voie d'avenants à la convention.

La consultation de Maîtrise d'œuvre visant à sélectionner 5 équipes de maîtrise d'œuvre a été lancée le 20 novembre 2012. Les 5 candidats retenus dans le cadre d'une procédure négociée, remettront leur offre au cours du mois d'avril 2013.

Bilan financier 2012, en M€ :

	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué (convention + avenant)	0,490		0,490	
consommé /délégué	0,247 144	50,4 %	0,091 619	18,7 %
Consommé en 2012	0,157 216		0,046 564	

Activité administrative en 2012:

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

15. Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Paris convention cadre Culture

La salle de spectacle du conservatoire national d'art dramatique (CNSAD) fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 16 mars 1921.

L'établissement d'enseignement bénéficie aujourd'hui de la richesse et de l'historicité du lieu à des fins pédagogiques : les décors intérieurs et l'architecture du bâtiment participent à la formation des étudiants.

Afin de continuer de maintenir un niveau d'exigence élevé et de s'inscrire dans la mise aux normes des établissements d'enseignement, le CNSAD fait aujourd'hui l'objet de deux opérations : l'une permettant la mise en accessibilité d'une partie du bâtiment à tous et l'autre, dont la faisabilité reste à démontrer, consistant à réaliser une extension en surélévation.

15.1/ Mise en accessibilité

Maîtrise d'œuvre : François Sahuc et Olivier Katchoura, architectes
HANDIGO, bureau d'études accessibilité

Présentation de l'opération :

Le CNSAD présente aujourd'hui de nombreuses impossibilités quant à l'accès des personnes à mobilité réduite. Les marches de l'entrée principale, l'absence d'ascenseur et l'exiguïté des couloirs sont autant d'éléments qu'il convient d'adapter pour permettre à cet établissement de recevoir tout public.

L'opération vise à rendre accessibles le théâtre ainsi que la salle Louis Jouvet, de même qu'une majeure partie du rez-de-chaussée et du premier étage. Les travaux se sont déroulés essentiellement en période de fermeture estivale du CNSAD.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Début des travaux : juillet 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : [Programme 224](#)

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
	1,47			
Cumul consommé	1,14	79%	0,96	66%
Consommation de l'année	1,06		0,96	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
12	2

15.2/Extension

Présentation de l'opération :

Dans le cadre de son activité, l'établissement estime à 2 000 m² la surface supplémentaire nécessaire pour développer et diversifier l'offre pédagogique proposée aux étudiants. Cette ambition se heurte inéluctablement à l'exiguïté du site historique, sis rue du Conservatoire à Paris. Pour accroître la surface dédiée aux activités du CNSAD, deux options sont envisagées : soit un déménagement de l'établissement vers un site plus vaste, soit la réalisation d'une extension sur le site actuel.

Afin de déterminer quelle option pourra être retenue, une étude de faisabilité a été engagée pour valider ou infirmer l'hypothèse d'une extension en surélévation. Cette étude est de deux ordres. D'une part, il s'agit d'étudier les possibilités structurelles et constructives d'une surélévation du bâtiment capable d'accueillir les surfaces supplémentaires demandées et d'autre part d'élaborer un dossier d'ébauche relatif à une hypothèse de surélévation afin de demander une modification du PLU concernant la limitation du coefficient d'occupation des sols.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Remise de l'étude de faisabilité : juillet 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : [Programme 224](#)

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
	0,05			
Cumul consommé	0,05	100%	0,04	82%
Consommation de l'année	0,02		0,04	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

16. « 2, rue Louvois », Paris

convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Audit – conseil expertise urbanistique : Maurice Laurent

Le bâtiment du « 2, rue de Louvois » est une annexe du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France. Il occupe une parcelle entre la rue de Richelieu et la rue de Louvois dans le 2ème arrondissement de Paris.

Afin d'établir un bilan général du bâtiment, des diagnostics ont été réalisés en 2009. Ces études doivent à présent être complétées pour disposer d'un dossier complet tant sur le plan technique que sur le plan urbanistique.

La réalisation des compléments d'études nécessaires à la bonne connaissance et aux potentialités du site ont fait l'objet d'une convention (signée le 10 décembre 2012) afin de réaliser ou faire réaliser des études et analyses préalables :

- Expertise des diagnostics existants et détermination des compléments nécessaires (état des lieux, amiante, plomb et diagnostic général du bâtiment),
- Réalisation des études complémentaires, en particulier une faisabilité architecturale permettant d'établir précisément quelles sont les potentialités liées au bâtiment existant (statut de CINASPIC, COS de fait et droits acquis, permis de construire dans le cas d'une transformation totale ou partielle en bureaux - 3 100 m² SHON - , contraintes code du travail, problème de restructuration de la partie de magasins et enclavement dans la parcelle...).

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,017 940		0,017 940	
Cumul consommé	0	0%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

17. Domaine national de Fontainebleau

- Etudes du schéma directeur
- Travaux de restauration et de rénovation
- Missions d'assistance et de conseil

17.1/ Schéma directeur : convention d'études préalables

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau

Maîtrise d'ouvrage mandataire: L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Présentation de l'opération :

Les études préalables pour le schéma directeur de rénovation du domaine national de Fontainebleau ont été confiées à l'Oppic par convention signée le 26 avril 2011.

Le schéma directeur est étendu à l'ensemble du domaine national (incluant les dépendances, jardins, fontaines...) et porte sur :

- 1) la sécurité incendie (d'autant plus que l'établissement est sur le point d'être classé en ERP de 1ère catégorie),
- 2) la remise aux normes des installations techniques (électriques et de chauffage/ventilation),
- 3) la remise à niveau de la sûreté,
- 4) l'accessibilité à tous,
- 5) l'amélioration de l'accueil des publics,
- 6) le redéploiement des réserves du château, en articulation avec le projet scientifique et culturel,
- 7) la restauration et la remise en valeur des ouvrages patrimoniaux (hors château),
- 8) la restauration et la remise en valeur des jardins, du parc, des fontaines, bassins, ouvrages hydrauliques et statuaire.

La décomposition des études spécifiques qui relèvent de prestataires différents et qui se déroulent sur des temps soit séparés, soit parallèles, est la suivante:

- *Volet 0*: définition des grandes orientations fonctionnelles et programmatiques,
- *Volet F1*: études sur les aspects techniques,
Tranche ferme: diagnostics et esquisse du plan directeur,
Tranche conditionnelle: étude relative à l'aménagement des réserves des collections au quartier des Princes,
- *Volet F2*: étude de diagnostic sur les ouvrages patrimoniaux (dépendances du domaine),
- *Volet F3*: étude d'évaluation sur les jardins et les ouvrages hydrauliques.

Déroulement de l'opération en 2012 :

A l'issue des séminaires ainsi que des concertations menées avec tous les acteurs du projet, l'Oppic a été chargé par l'EPCF de retranscrire et de mettre en forme les orientations fonctionnelles et programmatiques s'étant dégagées, sous la forme de plans directeurs. Cette mission a donné lieu à :

- de nombreuses séances de présentation des différents scénarii possibles (sous format powerpoint),
- l'élaboration des plans de réorganisation fonctionnelle (avec un état futur à l'horizon 2023),
- l'élaboration des plans de phasage des travaux de rénovation, de restauration et de mise en valeur des ouvrages patrimoniaux,
- la rédaction d'une note d'intention programmatique destinée aux tutelles et au conseil d'administration de l'EPCF.

Afin de mener à bien le volet F1 (études sur les aspects techniques), jugé prioritaire par l'EPCF, une consultation a été lancée en 2012 pour retenir un groupement de bureaux d'études techniques devant être associé à l'architecte en chef des Monuments Historiques dans le cadre d'un contrat d'études unique. Ce contrat a été notifié au groupement Patrick PONSOT/ SETEC/ BMI en mai 2012, permettant dès lors d'engager la phase IA de la tranche ferme du volet F1. Cette première phase consistait à collationner l'ensemble des documents disponibles et à établir des diagnostics techniques généraux. Des campagnes d'investigations et de sondages (planchers, instrumentation de fissures, sondages géotechniques) ont été effectuées pour compléter les aspects techniques jugés incomplets, insuffisants, voire inexistantes. L'interprétation des résultats se fera dans un deuxième temps tandis que d'autres investigations devront être conduites parallèlement à la phase IB de définition des travaux urgents.

Un premier rapport a été remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 19 septembre 2012. Il a fait l'objet d'une analyse complète de l'Oppic, transmise au maître d'ouvrage en novembre 2012. Sur la base de la proposition de l'Oppic, l'EPCF a approuvé le dossier le 7 décembre 2012 sous réserve que des compléments et des modifications soient apportés aux documents produits.

A la suite de l'approbation de la première phase du volet F1, l'équipe de maîtrise d'œuvre a donc été autorisée à poursuivre les études du volet F1 avec la phase IB relative à la définition des travaux urgents. D'ores et déjà, l'EPCF dispose de crédits budgétaires pour mettre à exécution ces travaux urgents. A cet effet, une convention de mandat d'études et de travaux a été signée le 13 janvier 2012 entre l'EPCF et l'Oppic.

Une étude pour l'élaboration d'une nomenclature sur l'ensemble du château a été commandée à l'architecte en chef des MH, celle-ci s'avérant indispensable pour la conduite des études du schéma directeur. Elle a été l'occasion d'actualiser les plans du château, en complément de la campagne de numérisation des plans anciens existants, prise en charge directement par l'EPCF.

Un premier avenant à la convention d'études a été signé le 20 avril 2012. Il avait pour objet d'une part d'abonder le montant initial de la convention, et, d'autre part, d'actualiser le calendrier prévisionnel de l'opération, ce dernier accusant un décalage dans le temps, notamment en raison de la première consultation conduite pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre technique, déclarée sans suite à l'été 2011.

L'achèvement du volet 1 a été repoussé à l'été 2013. Il est prévu d'engager, dès le premier semestre 2013, la tranche conditionnelle du volet 1 relative à l'aménagement des réserves au quartier des pinces ainsi que le volet 3 (schéma directeur sur les jardins, ouvrages hydrauliques et parc). Cette décision se traduira en début d'année 2013 par la signature d'un avenant n°2 à la convention, portant le montant initial de la convention à 1 635 000 Euros.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	0,285		0,285	
Montant avec avenant n°1	0,635		0,635	
Cumul délégué	0,635		0,285	
Cumul consommé	0,600	95 %	0,280	98 %
Consommation de l'année	0,503		0,264	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	

17.2 Travaux de restauration et de rénovation

17.2.A/ Restauration de la salle de Bal : convention d'études préalables

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire: L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ CPS, BET Fluides/ COSIL, éclairagiste/ Cabinet François, économiste

Les études préalables pour la restauration de la salle de bal ont été confiées à l'Oppic par convention signée le 14 février 2011.

Un avenant n°1 à la convention d'études préalables a été signé le 19 septembre 2011, afin d'élargir et de compléter le contenu des études. Un avenant n°2 sera prochainement signé, portant la convention initiale à 250 000 Euros afin de lancer les simulations thermiques dynamiques.

Présentation de l'opération :

La présente étude concerne la restauration de la salle de Bal, espace emblématique de la Renaissance bellifontaine.

La remise en valeur de la salle de Bal sera donc abordée de manière globale et dans le respect des contraintes imposées par la conservation des œuvres peintes.

L'étude a été décomposée en deux phases :

- Phase I: collationnement des documents, relevés graphiques, étude de diagnostic, investigations et travaux de consolidation d'urgence sur les peintures murales
- Phase II: diagnostics complémentaires et évaluations techniques (parties architecturales et installations techniques), synthèse générale, préconisations et estimations financières des travaux.

Les travaux de confortation d'urgence sur les peintures murales ont été achevés en septembre 2011. Des essais de nettoyage, de dérestauration et de réintégration picturale ont été réalisés sur deux compartiments. Les résultats obtenus s'avèrent particulièrement prometteurs et augurent d'une véritable "redécouverte" de ces peintures inscrites attribuées à Nicolo dell'Abate. Les investigations sur les couvertures (sondages au droit du chéneau, au dessus des ébrasements de fenêtres) et l'analyse des mouvements d'eau dans les maçonneries (réalisée avec le concours du LRMH) ont d'ores et déjà été effectuées.

Déroulement de l'opération en 2012 :

La complexité des désordres et des phénomènes de dégradation observés sur les peintures murales a incité l'ACMH à engager des études techniques plus poussées. Ainsi, un protocole expérimental pour la caractérisation de la cristallisation des sels a été confié au laboratoire italien ARTELAB, lequel avait été chargé de réaliser les analyses des prélèvements réalisés lors des travaux d'urgence sur les peintures murales. Cette phase est fondamentale pour comprendre les comportements des enduits et des sels en fonction des variations des conditions climatiques (température et hygrométrie). Les résultats, communiqués par ARTELAB en juillet 2012, permettent de mieux cerner les phénomènes et les cycles en présence.

Par ailleurs, des simulations thermiques dynamiques doivent être réalisées pour analyser dans un premier temps les conditions climatiques actuelles (et les comportements de déplacements des masses froides et chaudes) puis, dans un second temps, les améliorations des performances thermiques possibles en regard des contraintes patrimoniales.

Enfin, dans le cadre de cette opération, une campagne de numérisation de documents anciens (photographies, recueil de dessins datant du XIX^{ème} siècle) a été confiée à l'entreprise ARKHENUM, dans l'objectif de rendre plus facilement accessible cette documentation précieuse pour tous les intervenants (chercheurs, restaurateurs) susceptibles de travailler sur la salle de Bal.

Un état d'avancement de l'étude a été présenté au conseil scientifique, réuni le 26 juin 2012 au château de Fontainebleau. L'étude devrait être remise au printemps 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention et avenant n°1	0,635		0,635	
Montant délégué	0,220		0,220	
Cumul consommé	0,202	92 %	0,171	78%
Consommation de l'année	0,007		0,124	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	1

17.2.B/ Restauration du théâtre impérial, Théâtre Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau

Maîtrise d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre (décors immobiliers/ structures/ installations techniques) :

Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques / Cabinet François, économiste/ CPS, BET Fluides/ DIVRY, BET Structures/ COSIL, économiste

Maîtrise d'œuvre (décors portés/ mobilier) : Vincent Cochet, conservateur du patrimoine (EPCF)

Faisant suite aux études préalables réalisées en 2009 et 2010, la convention signée le 27 décembre 2010 a confié à l'Oppic le mandat pour la réalisation d'une première phase de travaux de restauration du théâtre impérial du château de Fontainebleau.

Commandée en 1854 par Napoléon III à son architecte Hector Lefuel, le théâtre du château de Fontainebleau constitue l'ultime témoignage d'un espace spécialement créé pour les divertissements de la cour Impériale du Second Empire. L'exceptionnel état de conservation du lieu, l'intégralité des aménagements et des œuvres qu'il renferme toujours concourent à faire de cet ensemble un conservatoire unique en France. En effet, les décors et le mobilier de la salle, des foyers, des loges, des salons mais également les équipements scéniques sont toujours en place. Par ailleurs, il conserve la plus importante collection française des décors de théâtre du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles.

Sous le Second Empire, cette salle ne fut utilisée qu'une quinzaine de fois depuis sa création, fut ensuite fermée puis oubliée, ce qui explique son état de conservation actuel.

Présentation de l'opération :

La restauration du théâtre bénéficie d'un mécénat à hauteur de 4,5 millions d'Euros (reconductibles) dans le cadre d'un accord signé entre le gouvernement français et celui des Emirats Arabes Unis créant le musée universel du Louvre Abhu Dabi.

Pour des raisons tant opérationnelles que financières, l'opération a été scindée en trois tranches :

- 1) une tranche ferme : restauration de la salle, du vestibule et du salon impérial au premier étage, de l'ensemble des espaces du rez-de-chaussée et de l'escalier ouest en totalité
- 2) une première tranche conditionnelle : restauration des espaces périphériques à la salle au premier, deuxième et troisième étages ; restauration des menuiseries extérieures et révision de couverture.

- 3) une seconde tranche conditionnelle : restauration de la scène et remise en état de l'escalier est ; restauration des menuiseries extérieures et révision de couverture.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les études de projet du volet relatif aux décors immobiliers et aux structures ont été remises en fin d'année 2011 pour l'APD et en avril 2012 pour le dossier PRO/DCE (version finale). Il convient de rappeler qu'à la suite d'incertitudes mises en lumière par l'ACMH quant à l'état des sols et des fondations du théâtre impérial, une opération spécifique a été constituée grâce à des financements complémentaires octroyés par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette opération a été intégrée dans une convention plus globale portant sur les travaux urgents du schéma directeur (1^{ère} phase). A la suite des différentes expertises menées, le projet d'assainissement a pu être recadré et complété tandis que le volet de consolidation des sols a été définitivement abandonné (voir à ce sujet le chapitre 13.2.G5).

Les candidats sélectionnés dans le cadre de la consultation publique lancée en décembre 2011 ont été invités à répondre à l'appel d'offres en avril 2012. Cet appel d'offres portait sur 21 corps d'état distincts. 5 lots ont été déclarés infructueux et ont dû être relancés. Les notifications des marchés se sont donc étalés entre le mois d'août et le mois de décembre 2012.

La phase de désamiantage, devant être effectuée préalablement au lancement des travaux de restauration, a été menée de septembre à décembre 2012, la durée initiale de deux mois ayant dû être rallongée en raison de la découverte, en cours de chantier, de matériaux amiantés jusqu'alors non repérés.

La phase de préparation de chantier, d'une durée de deux mois, a débuté, pour toutes les entreprises, le 7 novembre 2012. Le délai d'exécution des travaux de la tranche ferme a été fixé à 16 mois. L'ouverture de la salle pourrait donc avoir lieu au début de l'été 2014.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	4,537		4,537	
Montant délégué	4,537		1,150	
Cumul consommé	4,450	98 %	0,550	48 %
Consommation de l'année	3,875		0,326	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
23	0

17.2.C/ Restauration du cabinet de travail de Napoléon III : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire: L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre (décors immobiliers/ installations techniques) : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ CPS, BET Fluides/ Cabinet François, économiste
Maîtrise d'œuvre (décors portés/ mobilier) : Vincent Cochet, conservateur du patrimoine (EPCF)

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la restauration du cabinet de travail de Napoléon III ainsi que de ses pièces annexes. Cet ensemble, créé pour l'empereur dans les années 1860, a aujourd'hui perdu une grande partie de ses décors muraux et apparaît dégradé. L'objectif est de réintroduire cette partie en déséquence dans la visite des appartements du Second Empire et de la relier au salon des Laques, contigu.

Le programme de la tranche ferme comprend:

- la restauration des lambris, des fenêtres et des parquets,
- la restauration des corniches et plafonds,
- la restauration des cheminées,
- la remise en peinture de l'ensemble des parois et plafonds,
- la remise en état et l'amélioration du système de chauffage
- la mise en place des installations électriques et de sécurité.

La tranche conditionnelle, prévue pour parachever l'opération, intègre:

- la restauration du cabinet du secrétaire
- la fourniture et la pose des décors portés (papiers peints et tentures)
- la remise en place du mobilier conformément à l'état Napoléon III, dont une grande partie est conservée dans les collections du château.

Une convention de mandat a été signée le 28 janvier 2011, donnant délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'Oppic. Le chantier de la tranche ferme a démarré le 7 novembre 2011, avec les 6 entreprises retenues au terme de la consultation menée entre mars et juillet 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Grâce à des investissements complémentaires octroyés par la direction des Patrimoines du ministère de la Culture, un avenant à la convention de mandat a pu être signé le 13 janvier 2012, portant le montant initial de la convention à 993 000 Euros. Cette avenant a permis d'engager non seulement les travaux de la tranche conditionnelle (sur les décors immobiliers) mais aussi de ceux devant être réalisés sur les décors portés. A l'issue de la consultation publique conduite en mars/avril 2012, 5 marchés supplémentaires ont été notifiés en juin 2012.

Les travaux sur les décors immobiliers et les installations techniques ont été réceptionnés en octobre 2012, autorisant le lancement des travaux sur les décors portés.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention et avenant n°1	0,993		0,993	
Montant délégué	0,993		0,895	
Cumul consommé	0,920	92 %	0,680	76 %
Consommation de l'année	0,470		0,653	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
8	1

17.2.D/ Restauration du boudoir turc : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage :	Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire:	L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre :	Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

L'opération concerne le parachèvement de la restauration du boudoir Turc, celui-ci ayant fait l'objet de travaux de restauration dans les années 1950 mais qui étaient restés inachevés en 1963. Cette opération inclut également le traitement de deux pièces annexes : une antichambre aveugle et un cabinet contigu. Le boudoir turc fut aménagé pour Marie-Antoinette entre 1776 et 1777, sur les plans de l'architecte Richard Mique. Les décors furent confiés aux artistes les plus éminents qui avaient l'habitude de travailler pour le service des Bâtiments du Roi. Le boudoir reçut par ailleurs un ameublement d'une élégance et d'un luxe inouïs. La restauration des pièces sera réalisée selon l'état Premier Empire dans la mesure où cet ensemble a continué à être en usage sous les impératrices Joséphine et Marie-Louise et qu'il fut sensiblement modifié à cette période.

Le programme comprend:

- l'achèvement de la restauration des lambris, des fenêtres et des parquets,
- la restauration des corniches et plafonds,
- la restauration des cheminées (celles des 2 premiers cabinets localisées dans le château seront remises en place)
- la restauration des peintures et décors,
- la remise en place des miroirs, glaces sans tain et glaces claires,
- la mise en place des installations électriques et de sécurité.

La convention signée le 25 mai 2011 a confié à l'Oppic le mandat pour la restauration du boudoir turc. Les contrats de maîtrise d'œuvre et les marchés des AMO ont été notifiés en 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

A l'issue de la consultation publique lancée en février/mars 2012, 5 marchés ont pu être notifiés entre juin et juillet 2012. En revanche, deux lots déclarés infructueux ont dû être relancés en juillet. Le chantier a démarré le 18 septembre 2012 et se déroulera sur une période de 8 mois .

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	0,380		0,380	
Montant délégué	0,380		0,380	
Cumul consommé	0,330	87 %	0,031	0,8 %
Consommation de l'année	0,295		0,026	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	0

17.2.E/ Restauration des couvertures de l'aile Louis XV : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage :	Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire:	L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre :	Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la restauration des couvertures de l'aile Louis XV. Le diagnostic réalisé en 2010 par l'ACMH, dans le cadre du schéma directeur pluriannuel des travaux, fait apparaître un état catastrophique des couvertures de cette partie du château, qui justifie la programmation prioritaire de cette opération sur les 4 prochaines années, d'autant plus que sera réalisée en 2012 et 2013 la restauration du théâtre impérial, situé dans le corps principal occidental de l'aile. L'opération envisagée est une restauration à l'identique dans le respect des dispositions actuelles, issues du dernier état Napoléon III.

S'agissant de budgets très conséquents, l'opération a été décomposée en plusieurs phases à savoir :

- Phase 1: couvertures de la partie occidentale et du pavillon central
- Phase 2: couvertures de la partie orientale
- Phase 3: couvertures du pavillon dit de Philippe Auguste et du pavillon des Acteurs

Seule la phase I, d'un montant de 2 millions d'Euros toutes dépenses confondues, est actuellement financée.

Une convention signée le 25 mai 2011 a confié à l'Oppic le mandat pour la restauration des couvertures de l'aile Louis XV (phase I). Les études de projet confiées à l'ACMH ont été lancées en octobre 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les études de projet (APD puis PRO/DCE) ont été menées entre octobre 2011 et avril 2012. Le dossier en phase APD a fait apparaître une augmentation substantielle des estimations des travaux, ce qui a conduit le maître d'ouvrage, lors de l'approbation de l'APD, à modifier le programme. De ce fait, les travaux sur le pavillon central font l'objet d'une option, celle-ci pouvant être engagée soit en phase I soit en phase II, en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Le dossier PRO-DCE a été remis par l'ACMH le 24 avril 2012. Il a été validé par l'Oppic, sous réserve d'intégrer des mesures conservatoires pour l'assainissement superficiel de l'aile Louis XV (raccordement des descentes EP des couvertures aux réseaux enterrés futurs) et d'ajouter les cantonnements pour accueillir les personnels devant travailler sur le chantier.

Prenant acte de cette situation, le maître d'ouvrage a décidé d'abonder l'enveloppe financière initialement allouée de manière à ce que le pavillon central soit réalisé dès la phase I. Un avenant n°1 à la convention de mandat est actuellement en cours de signature, portant son montant à 2 310 000 Euros.

Une consultation publique (procédure adaptée) a été lancée le 22 octobre 2012, avec une remise des offres fixée à la fin du mois de novembre 2012.

Par ailleurs, les marchés de CSPS et d'assurances ont été notifiés à la fin de l'année 2012. Les diagnostics plomb et amiante ont également été effectués.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	2,310		2,310	
Montant délégué	1,529		1,100	
Cumul consommé	0,260	17 %	0,150	14 %
Consommation de l'année	0,030		0,075	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

17.2.F/ Travaux de traitement contre la mэрule : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/
Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

L'opération concerne les travaux de traitement contre la mэрule, dont les contaminations ont été constatées un peu partout au château, non seulement sur les structures elles-mêmes (charpente, planchers) mais également sur les décors immeubles (boiseries).

Une étude de diagnostic détaillée a déjà été menée au cours des années précédentes. Celle-ci comportait des campagnes d'investigations poussées ayant permis de localiser et de reconnaître l'étendue des contaminations. Tous les sondages ayant été considérés comme "sains" ont pu être refermés tandis que les autres ont été occultés de façon provisoire, en attente de traitement.

Face à l'étendu du problème, un phasage des travaux, tenant compte d'une première enveloppe budgétaire disponible de 447 000 Euros, a été établi comme suit:

- Phase I: Cour ovale/ travaux prioritaires
- Phase II: Cour ovale/ achèvement
- Phase III: Aile François 1er et fer à cheval
- Phase IV: Quartier des Princes et aile Louis XV

La convention signée le 3 novembre 2011 a confié à l'Oppic le mandat pour la réalisation des travaux de traitement contre la mэрule.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Grâce à des financements complémentaires exceptionnels octroyés par la direction des Patrimoines du ministère de la Culture, le budget de l'opération a pu être abondé de façon significative afin de prendre en compte l'ensemble des zones concernées (soit + 649 000 Euros). Un avenant n°1 à la convention a été signé le 13 janvier 2012 entre l'Oppic et l'EPCF, portant son montant à 1,096 millions d'Euros.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'ACMH le 13 février 2012. Les études d'avant projet (phase APD) n'ont été remises par le maître d'œuvre que le 11 novembre 2012. A la demande du maître d'ouvrage, elles-ci ont dû faire l'objet de compléments pour intégrer les problèmes de logistique et de cheminements dédiés au sein du château. En effet, la complexité de l'opération tient au fait qu'elle comporte une multitude de zones d'intervention, disséminées partout dans le château. Le dossier annexe devrait être remis en début d'année 2013, permettant au maître d'ouvrage d'approuver dans son ensemble la phase AVP.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention et avenant n°1	1,096		1,096	
Montant délégué	1,096		0,325	
Cumul consommé	0,100	9 %	0,020	6 %
Consommation de l'année	0,100		0,020	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

17.2.G/ Travaux urgents du schéma directeur : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Une convention de mandat relative aux travaux urgents du schéma directeur de rénovation (lancés par anticipation aux études en cours) a pu être signée entre l'Oppic et l'EPCF le 13 janvier 2012. Cette convention, portant sur un montant de 3,024 millions d'Euros, comporte 5 opérations distinctes, à savoir :

- 1) l'aménagement d'une plateforme de restauration dans les combles de l'aile de la Belle Cheminée
- 2) la réparation du campanile de la tour de l'Horloge
- 3) la consolidation du plancher de la galerie de Diane (phase I)
- 4) l'assainissement des sols de l'aile Louis XV (phase I)
- 5) les travaux urgents de mise en sécurité

17.2.G1/ Aménagement d'une plateforme de restauration dans les combles de l'aile de la Belle Cheminée

Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ CPS, BET Fluides/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

Cette opération concerne l'aménagement d'un atelier de restauration dans les combles de l'aile de la Belle Cheminée. Elle s'inscrit par anticipation au schéma directeur de rénovation, dans le cadre du projet de redéploiement des réserves qui doit être mis à exécution dans les prochaines années. Compte tenu des conditions déplorables dans lesquelles sont aujourd'hui conservées les collections déposées en réserves, ce volet est considéré comme prioritaire, au même titre que les installations techniques ou que la sécurité incendie. Par ailleurs, les choix opérés quant à la localisation géographique des futures réserves seront déterminants pour l'élaboration du plan directeur du château, dans la projection souhaitée à 10 ans. A ce stade des réflexions, le pôle des réserves sera principalement installé dans les bâtiments situés autour de la cour des Princes, dont certaines zones sont d'ores et déjà utilisées à cette fin.

L'aménagement d'une plateforme de restauration est un préalable indispensable au lancement du chantier des collections. Celle-ci a pour vocation d'accueillir les objets mobiliers devant faire l'objet d'une restauration spécifique avant leur redéploiement dans les futures réserves aménagées. La conservation du musée privilégie le traitement des objets sur place et non à l'extérieur. L'intérêt de cette solution est multiple: les risques d'accidents inhérents à une externalisation sont annihilés tandis que les coûts de transport sont de leur côté réduits.

Le choix de la conservation du musée s'est porté sur les combles de l'aile de la Belle Cheminée, qui dispose d'une surface de 420 m² d'un seul tenant. Par ailleurs, cet espace, entièrement reconstruit en béton armé dans les années 1930, ne présente ni d'attaques d'insectes xylophages ou kérotophages ni de contaminations par la mэрule. Néanmoins, des travaux de mise en conformité sont à réaliser pour que cette plateforme réponde à toutes les exigences requises, tant d'un point de vue de la sécurité des biens et des personnes que de la conservation des oeuvres ou encore des conditions d'utilisation.

L'objectif est de rendre opérationnelle cette plateforme dès le démarrage du chantier de restauration du théâtre impérial, afin de transférer le mobilier provenant de la salle, actuellement stocké dans les espaces périphériques et dans les anciennes loges des acteurs.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Après la commande du contrat de maîtrise d'œuvre faite à l'ACMH le 17 février 2012, les études d'avant projet ont été remises le 27 mars 2012. Elles ont fait l'objet d'une approbation de la part de l'OPPIC par courrier en date du 12 avril 2012 puis de l'EPCF en date du 23 avril 2012, en dépit de l'augmentation sensible du coût des travaux. Le dossier PRO-DCE a été remis le 26 avril 2012. Pour des raisons tant opérationnelles que pratiques, il a été décidé de réduire la consultation à trois lots: 1 macro lot TCE, 1 lot plomberie et 1 lot Electricité.

Le coordonnateur SPS (BECS) et le contrôleur technique (QUALICONSULT) ont été désignés en février 2012. Le repérage des matériaux contenant du plomb et de l'amiante a été effectué en juin 2012.

Au titre du contrôle scientifique et technique des services de l'Etat, le dossier APD a reçu un avis favorable du préfet de Région, en date du 4 juillet 2012.

La consultation a été lancée le 5 juin 2012 selon une procédure adaptée, pour une remise des offres fixée au 29 juin. Cette consultation a été fructueuse. Les marchés des trois lots ont été notifiés à leurs titulaires en septembre 2012. Les travaux ont pu démarrer le 18 septembre dernier et sont en voie d'achèvement.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,420		0,420	
Montant délégué	0,420		0,320	
Cumul consommé	0,380	90 %	0,170	53 %
Consommation de l'année	0,380		0,320	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	1

17.2.G2/ Réparation du campanile de la tour de l'Horloge

Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

Les travaux porteront sur la réfection des couvertures, la restauration des charpentes, la vérification du système de fixation des cloches et la restauration des garde-corps en fer forgé.

Il a été décidé de procéder à la réfection des couvertures en plomb des terrasses contiguës à la tour de l'Horloge, à la suite d'infiltrations survenues dans le local des soufflets de l'orgue de la Chapelle de la Trinité. Cette décision revêtait un caractère d'urgence. De ce fait, le maître d'ouvrage a accepté d'abonder le montant de l'opération, celui-ci étant porté à 400 000 Euros toutes dépenses confondues.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'ACMH le 23 février 2012. Les études d'avant projet ont été remises le 27 juin 2012. Celles-ci ont fait l'objet d'une première analyse de la part de l'Oppic, avant d'être approuvées par l'EPCF en date du 27 août 2012. Le dossier PRO-DCE a été remis le 19 novembre 2012 mais a dû être complété à la demande de la maîtrise d'ouvrage, en raison de l'absence de certains documents. La remise du PRO-DCE définitif est toujours en attente.

Les marchés relatif au CSPS et au repérage des matériaux contenant du plomb ont été notifiés à la fin de l'année 2012. La consultation des entreprises pourrait être lancée en février 2013. Si l'appel d'offres s'avère fructueux, les travaux, prévus sur une durée de 6 mois, pourraient commencer en mai 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,400		0,400	
Montant délégué	0,400		0,300	
Cumul consommé	0,050	12 %	0,020	7 %
Consommation de l'année	0,050		0,020	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
2	1

17.2.G3/ Consolidation du plancher de la galerie de Diane

Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ Cabinet François, économiste/ BMI, BET structures

Présentation de l'opération :

La galerie de Diane fut créée sous le règne d'Henri IV et servit de promenoir à la Reine. Ruiné au début du XIXème siècle, le décor fut détruit tandis qu'un nouveau projet de décoration était mis en place à partir de 1815. Celui-ci ne fut achevé qu'en 1830. Cette galerie, longue de 80 mètres, fut transformée sous Napoléon III en bibliothèque, affectation qu'elle conserve toujours de nos jours.

Des désordres sont apparus récemment à l'extrémité nord de la galerie qui ont nécessité la dépose du seuil de marbre marquant l'entrée de cette travée ainsi que l'enlèvement du vase Médicis placé au centre. Depuis lors, la galerie de Diane est interdite au public. Un relevé schématique de la composition structurelle du plancher a montré par ailleurs un écart significatif entre la charge admissible et la réglementation des établissements recevant du public. Ce problème est néanmoins indépendant de celui ayant conduit au désordre affectant le dallage en marbre, conséquence probable de l'amorce de rupture d'une des poutres peintes de l'extrémité nord du plafond de la galerie des Cerfs.

Compte tenu du caractère d'urgence, une étude de diagnostic a été commandée le 10 juin 2011 à l'architecte en chef des MH. Celle-ci devait répondre à deux objectifs majeurs :

- 1) réparer la poutre cassée, à l'extrémité nord de la galerie de Diane
- 2) déterminer la capacité de portance actuelle du plancher et proposer, le cas échéant les mesures d'amélioration possible afin que la galerie de Diane puisse être à nouveau ouverte au public.

La finalité des travaux est de rendre à nouveau accessible la galerie aux visiteurs dans les conditions de sécurité requises.

Déroulement de l'opération en 2012 :

L'étude de diagnostic a été remise par l'ACMH en avril 2012. Il est proposé de réaliser prioritairement les travaux de réparation de la poutre maîtresse et de conforter la zone d'extrémité nord de la galerie qui présente des problèmes multiples, comme le démontre l'étude de l'ACMH. En effet, le constat d'état fait apparaître des déficiences et des désordres tant au niveau des sols et des fondations qu'au niveau des charpentes et des couvertures.

En raison de la complexité du plancher, renforcés dans la seconde moitié du XIXème siècle par des structures métalliques, une campagne de repérage par ferro-scan des renforts métalliques a été effectuée par le BET RINCENT BTP. D'autres investigations devront être effectuées ultérieurement, notamment en profitant du futur chantier de réparation sur la poutre cassée, pour vérifier avec exactitude la portance du plancher, et le cas échéant, pour élaborer des solutions techniques de renforcement adaptées.

Après avoir été approuvé par le maître d'ouvrage le 13 juillet 2012, la DRAC Ile-de-France a émis un avis favorable sur le dossier au titre du contrôle scientifique et technique des services de l'Etat, en date du 28 décembre 2012.

Compte tenu des moyens financiers limités disponibles, une première phase de travaux, objet de la présente opération, visera la réparation d'urgence de la poutre cassée et de la zone affaissée. Un contrat de maîtrise d'œuvre pourra être prochainement passé à l'ACMH, étant entendu que l'étude de diagnostic a été validée par toutes les instances de contrôle.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,400		0,400	
Montant délégué	0,400		0,120	
Cumul consommé	0	0 %	0	0 %
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

17.2.G5/ Assainissement des sols et fondations de l'aile Louis XV

Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

Des études géotechniques, menées à la fois sur le quartier Henri IV, dépendance du domaine, mais également sur le théâtre impérial, ont mis en exergue des problèmes d'une part sur la nature des sols et d'autre part sur l'état des structures de fondation. Or, les fondations des bâtiments reposent sur ces remblais sablo-graveleux de qualité médiocre et sont très sensibles aux variations un bon terrain d'assise. De plus, on observe des fluctuations des eaux et des nappes importantes. La nappe aquifère de Brie, baigne ou affleure les fondations. Elle impacte les fondations existantes ainsi que les qualités mécaniques des sols.

Lors de la remise des études d'avant projet relatives à la restauration du théâtre impérial en juin 2011, le maître d'œuvre alertait la maîtrise d'ouvrage sur de problèmes importants de fissuration des maçonneries et préconisait des interventions lourdes de consolidation des sols et des fondations, complétées par des travaux d'assainissement profond et superficiel.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Face aux fortes incertitudes pesant sur l'avancement de l'opération de restauration du théâtre impérial mais également sur le coût des travaux. Des études approfondies ont été menées sur les sols et les fondations, comprenant la réalisation de sondages géotechniques et de reconnaissance des fondations. La maîtrise d'ouvrage s'est également adjointe l'expertise de la société GEOLIA, spécialisée dans les sols et les fondations. L'inspection des monuments historiques a également été sollicitée.

Au terme d'une année complète d'investigations, d'analyses et d'échanges entre les différents experts, des décisions ont pu être prises quant au programme de travaux à envisager. La consolidation des sols, initialement prévue, a été abandonnée, tout comme l'assainissement en profondeur, ces interventions présentant des risques importants (modification de la nature des sols et de leurs caractéristiques hydro-géologiques). En revanche, la nécessité de conforter les maçonneries, dans le cadre de la restauration du théâtre impérial, a été confirmée.

Enfin, le principe d'assainissement superficiel a été validé et sera renforcé avec la récupération non seulement des eaux pluviales des couvertures de l'aile Louis XV mais également des eaux de surface au niveau des allées pavées longeant le bâtiment. Il a été demandé à l'ACMH d'étudier la faisabilité de récupérer ces eaux pluviales pour alimenter l'étang aux carpes.

L'étude spécifique relative à la confortation des sols et fondations de l'aile Louis XV, confiée à Patrick Ponsot, a été remise le 27 septembre 2012. Elle a fait l'objet d'une approbation du maître d'ouvrage le 26 novembre 2012, permettant de programmer une première phase de travaux, sur l'enveloppe budgétaire accordée par la direction des Patrimoines du ministère de la Culture au titre des travaux urgents du schéma directeur de rénovation.

Le dossier a été transmis à la DRAC Ile-de-France pour recueillir son avis au titre du contrôle scientifique et technique exercé par les services de l'Etat.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,880		0,880	
Montant délégué	0,880		0,150	
Cumul consommé	0,082	9 %	0,077	51 %
Consommation de l'année	0,082		0,077	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	0

17.2.G6/ Travaux urgents de mise en sécurité

Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

La programmation des travaux urgents de mise en sécurité s'inscrit dans le cadre du volet I des études relatives à l'élaboration du schéma directeur pluriannuel de rénovation, conformément à ses cadres et contenus figurant dans la convention signée entre l'EPCF et l'Oppic le 26 avril 2011.

Ainsi, à l'issue de la phase Ib des études relatives aux aspects techniques (dont la remise a été repoussée au début de l'année 2013), il sera possible de déterminer des travaux et des mesures d'urgence, liés à la mise en sécurité de l'établissement (lequel rappelons-le, fait l'objet d'avis défavorables de la part de la commission de sécurité). Il s'agit plus particulièrement de :

- 1) la mise en sécurité des locaux techniques (recoupement coupe-feu, reprise de la détection incendie),
- 2) la remise en état des RIA, lesquels posent des problèmes tant au niveau de leurs conduites (encore en plomb) que de la pression d'eau (inexistence de surpresseurs),
- 3) la sécurisation des zones servant actuellement de réserves pour les collections du château, et qui ne sont aucunement protégées, en attente du lancement du chantier des collections et du redéploiement des réserves,
- 4) la modernisation et la reconfiguration du système de sécurité incendie (SSI),
- 5) la mise en place d'un éclairage de sécurité (éclairage d'ambiance et balisage) dans les espaces muséographiques.

Ces travaux doivent permettre d'intervenir sur les zones et les installations techniques présentant des risques majeurs d'un point de vue de la sécurité. Ce premier volet a été estimé à un peu moins d'1 million d'Euros toutes dépenses confondues.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le lancement de cette opération étant conditionné à l'avancement des études du schéma directeur, seuls quelques marchés ont été passés pour des travaux et des études de natures variées.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,924		0,924	
Montant délégué	0,924		0,150	
Cumul consommé	0,054	6 %	0,017	11 %
Consommation de l'année	0,054		0,017	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	0

17.2.H/ Réparation de l'exutoire du Grand Canal : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/
RINCENT BTP, BET Structures/ Cabinet François, économiste

Présentation de l'opération :

Cette opération concerne la remise en état et la consolidation de l'exutoire du Grand Canal. Créé pour Henri IV autour de 1600, en aval du jardin de François Ier, le grand canal du château de Fontainebleau présente la particularité d'être en grande partie construit hors sol. Un fontis s'étant formé au dessus d'un des exutoires ou vidanges, à l'est du canal, des inquiétudes se sont manifestées quant à son état général. Après plusieurs études, il est apparu que la voûte de la vidange de droite s'est effondrée sur une longueur de 16 mètres. Ce désordre est à l'origine du fontis. Une intervention d'urgence est donc nécessaire pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Par ailleurs, il semble que la glaise d'étanchéité, sur le flanc est du grand canal, se soit retirée, et plus particulièrement au niveau de la vidange gauche.

Les travaux à effectuer sont les suivants:

- la mise hors d'eau du canal pour travailler à sec,
- la mise en place d'un barriérage au pourtour du grand canal pour éviter tout risque de chute de la part des visiteurs,
- la remise en place de glaise neuve sur 5 mètres de profondeur, en parties gauche et centrale,
- la remise en place de glaise neuve sur 2 mètres de profondeur seulement sur la partie droite (sur les 17 mètres restant),
- le blindage profond dans la fouille de travail pour reprendre la glaise,
- le malaxage au pied de la glaise pour assurer sa bonne mise en œuvre,
- la reprise complète de la voûte de la vidange gauche,
- le comblement des fissures de la galerie, en partie centrale.

La convention signée le 13 janvier 2013 a confié à l'Oppic le mandat pour la réalisation des travaux de réparation de l'exutoire du Grand Canal.

Déroulement de l'opération en 2012 :

La réparation de l'exutoire, programmée depuis plusieurs années, n'a pas encore pu aboutir malgré son caractère d'urgence. Les constats réalisés jusqu'alors doivent être réactualisés car la situation s'est détériorée. Il est nécessaire de reconsidérer la nature et l'ampleur des travaux par une campagne de sondages approfondie comprenant la mise en place de piézomètres, des sondages carottés de reconnaissance, une inspection du mur amont côté canal. Ce n'est qu'au terme des résultats issus de cette étude de diagnostic que le montant des travaux pourra être stabilisé et qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pourra être commandé. Ces éléments entraîneront donc un décalage notable du calendrier prévisionnel d'opération, d'ores et déjà pris en compte dans l'échéancier de versement des CP.

Au terme d'une consultation publique, la campagne de sondages géotechniques a été confiée à l'entreprise ABROTEC (marché en cours de notification à la fin de l'année 2012). Elle est placée sous la direction du bureau d'études techniques RINCENT BTP, en attente de la prochaine commande du contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un programme de travaux définitivement arrêté.

Les résultats des sondages sont attendus pour le premier trimestre 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,370		0,370	
Montant délégué	0,370		0,50	
Cumul consommé	0,005	1 %	0,005	10 %
Consommation de l'année	0,005		0,005	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

17.2.1/ Installation d'un pôle d'excellence du tourisme au quartier Henri IV : convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Etablissement Public du château de Fontainebleau
Maîtrise d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre (Volet MH) : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques/
BMI, BET Structures/ P. FRANCOIS, économiste
Maîtrise d'œuvre (Volet Aménagement intérieur) :
Adam YEDID Architectes/ PARICA, BET Fluides et économiste

Présentation de l'opération :

Le quartier Henri IV est une vaste dépendance du domaine national de Fontainebleau, situé à proximité immédiate du château. Sa dénomination rappelle qu'il fut construit sous le règne d'Henri IV, au tout début du XVIIème siècle. Il venait en remplacement de précédents bâtiments bâtis approximativement au même emplacement au XVIème siècle, sous Charles IX. Sous l'ancien Régime et jusqu'à la chute du Second Empire, cet imposant bâtiment accueillait d'une part les cuisines et les offices nécessaires au fonctionnement des services de la Bouche et d'autre part des logements destinés aux officiers de la Cour.

Longtemps affecté à l'armée, le quartier Henri IV fut récupéré par le château de Fontainebleau après le départ en 1965 de l'Etat Major des troupes de l'OTAN stationnées en France. Il fut alors désaffecté et laissé plus ou moins à l'abandon. Pour redonner une nouvelle affectation à ces lieux et les sauver d'une ruine inéluctable, le ministère de la Culture envisageait, en 1998, d'y installer le Centre européen de musique de chambre. A la suite de cette décision, une campagne de curetage intérieur fut réalisée entre février et novembre 2004. La restauration du clos et du couvert se déroula, quant à elle, de septembre 2005 à juillet 2009. En revanche, les travaux d'aménagement intérieur ne furent jamais lancés.

A la fin de l'année 2010, le ministère de la Culture et de la Communication décidait de mettre un terme définitif à ce projet et de clôturer la convention qui liait les différents partenaires. Pour éviter que le quartier Henri IV ne tombe encore en déshérence et ne se dégrade en raison de son abandon, la direction de l'établissement public du château de Fontainebleau a développé, en partenariat avec les collectivités territoriales, un nouveau projet de requalification et de restructuration des bâtiments.

En effet, à moyen et long terme, le quartier Henri IV devrait accueillir plusieurs entités distinctes, à savoir :

- 1) un pôle d'excellence du Tourisme, porté par le conseil général de Seine-et-Marne et l'institut français du Tourisme. Celui-ci se déploiera sur une surface d'un peu plus de 2 000 m², dans l'aile Est et la moitié Est de l'aile Nord ;
- 2) des espaces dans l'aile Sud servant de réserves foncières pour l'EPCF, dans le cadre de ses besoins futurs en matière d'accueil et de services aux publics ;
- 3) des espaces mutualisables (auditorium et cafétéria) et pouvant être mis en concession, dans la moitié Ouest de l'aile Nord.

A ce stade, seul le projet d'installation du pôle d'excellence du Tourisme sera lancé dans les prochaines années, avec une livraison prévue pour l'été 2014. Les autres projets pourraient voir le jour après 2014, sur un cadencement tributaire des moyens financiers disponibles de l'EPCF.

Le projet d'installation du pôle d'excellence du Tourisme comportera deux volets distincts, à savoir:

- 1) un volet "Restauration", financé par le ministère de la Culture (DG-PAT)
- 2) un volet "Aménagement intérieur", financé par le département de Seine-et-Marne et la région Ile-de-France

Une convention de mandat d'études et de travaux portant sur les deux volets, a été signée entre l'EPCF, maître d'ouvrage de l'opération, et l'Oppic, le 20 avril 2012.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Un contrat de maîtrise d'oeuvre sur le volet "MH" a été notifié à l'ACMH le 24 août 2012. Les études d'avant-projet (AVP) sont en voie d'achèvement mais accusent un retard important.

Un appel d'offres sur références, moyens et compétences a été lancé le 21 mai 2012 pour désigner l'équipe de maîtrise d'oeuvre en charge de l'aménagement intérieur. 27 équipes ont remis une candidature. Le jury, réuni le 3 juillet 2012, a retenu 4 candidats autorisés à présenter une offre. Les offres des soumissionnaires ont été reçues le 3 octobre 2012. A l'issue des négociations engagées avec les différents participants et de l'analyse des offres finales, c'est l'architecte Adam YEDID, assisté du bureau d'études techniques PARICA, qui a été désigné. Son marché lui a été notifié le 30 novembre 2012. Les études d'avant-projet sommaire (APS) sont actuellement en cours.

Parallèlement, les assistants à la maîtrise d'ouvrage ont été retenus au terme de consultations restreintes : DYNATECH pour le CSPS, BATSCOP pour l'OPC et QUALICONSULT pour le contrôle technique. Les diagnostics sur le plomb, l'amiante et l'état parasitaire des ossatures en bois ont été confiés à la société ALLODIAGNOSTIC. Des investigations complémentaires ont également été réalisées pour vérifier la nature des sols et l'état des fondations des bâtiments.

Enfin, une campagne de relevés géométriques a été lancée avec le cabinet Claude MASSE, les précédents documents graphiques disponibles étant incomplets et inexacts.

La remise des études de projet, aussi bien pour l'ACMH que pour l'architecte en charge de l'aménagement intérieur, est attendue pour le premier trimestre 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	8,0		8,0	
Montant délégué	8,0		1,100	
Cumul consommé	0,600	7,5 %	0,090	8 %
Consommation de l'année	0,620		0,090	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
11	0

17.2.J/ Etude de diagnostic sur les menuiseries : convention cadre culture

Maître d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

Une étude de diagnostic a été commandée à l'ACMH le 11 mars 2011, portant sur les menuiseries des bâtiments bordant la cour des Adieux. Outre l'analyse archéologique et le bilan sanitaire des 800 menuiseries concernées, l'étude doit apporter des solutions visant à améliorer leurs performances (étanchéité à l'air et à l'eau, isolation thermique et acoustique) et à intégrer les éventuelles incidences de la mise en sécurité et d'accessibilité PMR. La question de la (ou des) teinte(s) de référence pour la remise en peinture des menuiseries doit être à nouveau débattue.

Un premier rapport intermédiaire a été transmis par l'ACMH le 24 octobre 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

L'étude de diagnostic a été remise le 1^{er} mai 2012. Le contrat d'étude du maître d'œuvre a fait l'objet de deux décisions de prolongation de délais. Cette étude, approuvée par la maîtrise d'ouvrage le 13 juillet 2012, a bénéficié d'un avis favorable de la DRAC Ile-de-France en date 21 août 2012, au titre du contrôle scientifique et technique exercé par les services de l'Etat.

Sur la base de cette étude, un programme raisonné de rénovation et de remise en état des menuiseries de cette partie du château pourra être planifié par le maître d'ouvrage. Néanmoins, les aspects liés à l'amélioration des performances et à la sécurité ou encore à l'accessibilité PMR seront considérés dans le cadre des études du schéma directeur de rénovation.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

Montant alloué	0,082
Cumul des engagements	0,082
Cumul des dépenses	0,080
Consommation de l'année	0,075

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
0	0

17.2.K/ Réparation des couvertures de l'aile de la Régie : convention cadre culture

Maître d'œuvre : Marie-Christine Roy-Parmentier, architecte en chef des Bâtiments de France

Présentation de l'opération :

L'opération a pour objet la réfection des couvertures de l'aile de la Régie, bâtiment perpendiculaire à l'aile des Ministres. Durement touchées par la tempête de 1999, ces couvertures étaient dans un état catastrophique. S'agissant de travaux de " grosses réparations", la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte en chef des Bâtiments de France.

Le programme d'interventions, prévoit:

- la réfection à neuf de l'ensemble des couvertures en ardoise
- la réfection à neuf de l'ensemble des ouvrages en plomb
- les reprises ponctuelles de charpente, selon les besoins
- le remplacement des gouttières et des descentes d'eaux pluviales
- la reprise et le nettoyage des souches de cheminée
- la vérification et la remise aux normes du paratonnerre
- la réfection des lucarnes et la remise en peinture des menuiseries

En complément de l'aile de la Régie, des travaux urgents et indispensables sont réalisés sur les couvertures en plomb, en très mauvais état, de l'extrémité sud de l'aile de Diane en jonction avec les bâtiments des Grands Appartements.

Après un appel d'offres fructueux, lancé en mars 2011, les travaux ont pu être engagés à partir du 5 septembre 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les travaux ont été réceptionnés le 5 avril 2012 pour les couvertures de l'aile de la Régie ainsi que pour celles de la zone sud de la galerie de Diane.

Grâce à des reliquats sur le budget de l'opération, il a été possible de traiter également une partie du versant nord de l'aile des Ministres (dont les couvertures étaient en très mauvais état), contiguë à la croupe de l'aile de la Régie ainsi qu'une souche de cheminée du pavillon central. Des travaux complémentaires ont également été commandés à l'entreprise GAR sur une souche de cheminée du pavillon du Luxembourg dont le couronnement menaçait ruine.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

Montant alloué	0,751
Cumul des engagements	0,761
Cumul des dépenses	0,755
Consommation de l'année	0,440

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	2

17.3/ Missions de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'établissement public du Château de Fontainebleau

L'Oppic a été sollicité pour assister l'établissement public du château de Fontainebleau sur plusieurs sujets en marge des missions lui ayant été confiées par les conventions d'études préalables ou les conventions de mandats de travaux. Il s'agit de :

Participation aux différents comités et conseils organisés par l'EPCF :

L'Oppic a assisté à 4 préCA et CA de l'EPCF. Deux comités de pilotage se sont tenus en 2012 et 29 comités de suivis.

Dossiers mécénat :

L'Oppic a pris une part active à l'élaboration (rédaction, conception et suivi de fabrication) du dossier de présentation de la restauration du théâtre impérial. Ce dossier était destiné d'une part à tenir informé Son Altesse Cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan, mécène de l'opération, de l'état d'avancement du projet, et, d'autre part de lui faire part des besoins financiers complémentaires nécessaires à l'achèvement des travaux. La seconde enveloppe (soit 5 millions d'Euros) dû au titre de la convention de mécénat soit versé à l'EPCF.

Un autre dossier est en préparation dans le cadre de la restauration du cabinet de travail de Napoléon III, cette opération ayant fait l'objet d'un mécénat du Crédit Agricole.

Plan de gestion des Jardins :

L'Oppic a été sollicité pour assister l'EPCF à l'élaboration et au suivi du plan de gestion des jardins, s'agissant d'un volet indissociable des études relatives au schéma directeur de rénovation du domaine national de Fontainebleau.

L'Oppic est ainsi intervenu à différentes étapes, à savoir:

- La constitution des pièces écrites constituant le dossier de consultation
- La relecture des pièces écrites avant le lancement de la consultation
- La participation à l'analyse des offres
- La participation au comité de suivi

Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la programmation pluriannuelle des travaux (2013-2016) :

L'Oppic a participé de façon active à l'élaboration du PPI 2013-2016, présentée aux tutelles et au Conseil d'Administration de l'EPCF. En effet, le PPI 2013-2016 constitue en grande partie une projection des investissements relevant du schéma directeur de rénovation du domaine, dont les études sont actuellement en cours. Le PPI 2013-2016 et les études du schéma directeur de rénovation sont donc indissociables.

Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réutilisation du quartier des Héronnières :

Depuis 2011, l'Oppic apporte son expertise dans le cadre d'une possible réutilisation du quartier des Héronnières, vaste dépendance du domaine national de Fontainebleau. L'EPCF projette de lancer un appel à projets dans les prochaines années, ce qui suppose que des études technico-économiques soient conduites préalablement, complétées par la mise en place des cadres juridiques permettant de viabiliser l'opération.

Bilan global

Bilan financier fin 2012 en M€ (toutes conventions confondues) :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montants opérations (avec avenants)	22,463		22,463	
Montants délégués	21,617		7,132	
Cumul consommé	8,876	41 %	3,096	43 %
Consommation de l'année	6,986		2,532	

Activité administrative en 2012 (toutes conventions confondues) :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
72	6

18. Domaine national de Meudon convention cadre culture

Maître d'œuvre : Daniel Lefevre, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la restauration générale (extérieure et intérieure), de l'Orangerie, de la galerie annexe, de la salle Fraîche et du bastion du domaine national de Meudon. Ces travaux sont couplés avec ceux d'aménagement intérieur, conduits directement par la ville de Meudon. L'orangerie proprement dite est actuellement utilisée pour accueillir les orangers en période hivernale et sert lors de la belle saison, lorsque les orangers sont à l'extérieur, pour des événements et des manifestations organisés par la ville de Meudon (expositions, concerts).

Le programme de travaux projeté doit conduire à la remise en valeur de ces espaces remarquables mais également à l'amélioration des conditions d'accueil du public (confort, accessibilité et sécurité).

Un dossier de consultation des entreprises a été établi par Daniel Lefevre, architecte en chef des Monuments Historiques. Pour des raisons budgétaires, le dossier de consultation initial prévoyait l'exécution de ces travaux en deux tranches.

Le budget alloué ayant pu être augmenté à 2 125 000 euros, ces 2 tranches ont pu être fusionnées, permettant la réalisation des travaux pendant la période des sorties des orangers et la livraison des locaux rénovés pour leur retour le 15 octobre 2012.

A cette suite, l'ACMH a remanié le dossier de consultation des entreprises initial pour respecter la nouvelle configuration de l'opération ainsi que pour ajouter des prestations complémentaires utiles pour le fonctionnement des lieux en mode événementiel.

Après la remise du DCE recadré en avril 2011, la consultation des entreprises a été lancée en septembre 2011. L'appel d'offres a été fructueux et a permis de retenir les travaux optionnels. Le chantier a été lancé en décembre 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les travaux de restauration générale se sont déroulés tout au long de l'année 2012, la date d'achèvement du chantier, prévue à l'origine en octobre 2012, ayant dû être reportée en fin d'année en raison des problèmes d'humidité rencontrés, notamment dans la salle fraîche. En effet, par souci de précaution, il a été décidé de retarder la réalisation des enduits dans cet espace, les maçonneries préalablement piochées s'avérant trop humides pour assurer la pérennité des enduits. En revanche, l'Orangerie a pu être rendue à ses utilisateurs le 15 octobre 2012, date impérative correspondant au retour des orangers.

Cette opération s'est avérée plus délicate que prévue en raison de deux problèmes distincts :

1) *l'articulation avec les travaux d'aménagement intérieur conduits par la ville de Meudon, et plus particulièrement la mise en lumière des espaces concernés.* Ainsi, de nombreuses séances de présentation ont été organisées avec les différents acteurs pour parvenir au résultat souhaité. L'éclairage de mise en valeur a été complété par la mise en place de l'éclairage de sécurité. Les difficultés quant aux choix des luminaires et des sources de lumière ont nécessité une coordination très étroite entre les entreprises du volet « MH » et celles du volet « Aménagement intérieur », d'autant plus que tous les travaux dans l'Orangerie devaient être achevés avant le 15 octobre 2012.

2) *les problèmes d'humidité.* Des traces d'humidité ayant fait surface dans l'angle nord-ouest de l'Orangerie, peu de temps après l'exécution des enduits, des recherches ont été conduites en vue de découvrir l'origine de l'apparition de ces tâches. Après inspection des réseaux enterrés transitant par les terrasses, il est apparu que certaines conduites n'étaient pas correctement raccordées tandis que l'étanchéité de certaines zones faisait défaut. Au titre de cette opération, les réseaux enterrés mais également l'étanchéité de surface ont pu être repris.

L'exécution des enduits dans la salle Fraîche sera reportée au printemps 2013, tout comme la remise en état de la terrasse supérieure (engazonnement), ces prestations faisant du même coup l'objet de réserves à la réception des travaux du marché du lot n°1 – Maçonnerie – Pierre de Taille.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

Montant alloué	2 ,125
Cumul des engagements	1,916 (90%)
Cumul des dépenses	1,500 (70%)
Consommation de l'année	1,487

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
1	2 (aux marchés notifiés en 2011)

19. Ecole du Louvre, Paris

convention de mandat

Maître d'ouvrage : Etablissement public de l'école du Louvre
Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrises d'œuvre : BE Dufay-architecte

Cadre :

Convention d'études et travaux en date du 20 avril 2012, d'un montant égal à 1,38M d' €

Opération :

Livré en 1994, l'amphithéâtre Rohan (596 places), équipement principal de l'Ecole du Louvre, présente des signes d'usure liés à une utilisation intensive.

L'opération de rénovation nécessaire sera également l'occasion d'améliorer l'ergonomie des places, de moderniser le système d'éclairage individuel nécessaire à la prise de notes, de mieux répondre aux obligations légales en matière d'accessibilité et d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail du personnel dans le hall d'accès à l'amphithéâtre.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

L'année 2012 a porté principalement sur la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur une consultation « compétences, références et moyens ». L'équipe retenue a été celle de BE Dufay-architectes.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1, 380 000		0, 200 000	
Cumul consommé	0,122 640	8,9%	0,001 008	0,05%
Consommation de l'année	0,122 640		0,001 008	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

20. Ecole Militaire, Paris convention cadre Culture/Défense

Maître d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

20.1/ Mise en sécurité et purges

Il s'agit de travaux de purges et de mise en sécurité à réaliser sur les bâtiments qui bordent le champ de Mars, présentant de réels risques pour le public.

Présentation de l'opération :

- Travaux de purges et de mise en sécurité des façades des bâtiments 001, 002, 009, 011 avec retour et 044 dont les maçonneries sont instables.
- Consolidation des deux grandes souches de cheminée du pavillon central du bâtiment 001. Révision des parties en plomb et des chéneaux attenants aux cheminées. Mise en oeuvre d'une couvertine en plomb au niveau de la corniche haute côté cour.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Marché de travaux notifié

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,540	
Cumul consommé	0,305	0,177
Consommation de l'année	0,235	0,164

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

20.2/ Bâtiment 007

Mission d'étude de diagnostic pour la galerie ouest de la cour d'honneur et l'aile en retour du bâtiment 007 de l'Ecole militaire.

Présentation de l'opération :

Cette mission a pour objet de dresser un aperçu général de l'état du bâtiment. Elle comprend l'identification architecturale et historique du monument, son bilan sanitaire, et est accompagnée d'une proposition de travaux ainsi que d'un recueil des études documentaires scientifiques, techniques et historiques dont il a fait l'objet.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Contrat de maîtrise d'œuvre notifié.

APS et APD remis et approuvés.

Autorisation de travaux délivrée par la DRAC d'Ile-de-France le 26 novembre 2012.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	2,820	
Cumul consommé	0,357	0,196
Consommation de l'année	0,290	0,196

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	0

20.3/ Etat sanitaire général

Etude d'évaluation afin d'avoir un aperçu général de l'état des bâtiments, notamment en vue de programmer la restauration des cours, grilles et bâtiments classés au titre des monuments historiques.

Présentation de l'opération :

L'étude comprend :

- l'identification architecturale et historique du monument ;
- son bilan sanitaire ;
- une proposition pluriannuelle de travaux ;
- le recueil des études documentaires scientifiques techniques et historiques dont il a fait l'objet.

Cette étude permettra de programmer les crédits nécessaires à la conduite des travaux à venir.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Études d'évaluation remises

Approbation de la DRAC Ile-de-France le 12 octobre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,080	
Cumul consommé	0,071	0,064
Consommation de l'année	0	0,064

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

21. Ecole nationale de la Photographie, Arles convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication,
Direction générale de la création artistique

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Présentation de l'opération :

L'école nationale supérieure de la photographie, est une institution reconnue nationalement et internationalement. Installée depuis 1982 à Arles dans un hôtel particulier du XVIII^e siècle, ses espaces sont aujourd'hui inadaptés à ses besoins et à l'évolution attendue de ses activités. Son déploiement sur le site des anciens ateliers SNCF, au sein de la ZAC des Ateliers, doit lui permettre de disposer des moyens de sa nouvelle ambition.

Le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale de la création artistique, a confié à l'Oppic la conduite des études préalables, par convention en date du 27 octobre 2010.

Les études liées associent la réalisation d'un centre d'archives de la photographie, conçu comme un site pilote pour la conservation et le traitement des fonds de photographes ou d'archives relatives à la photographie, et qui disposera d'un espace d'exposition.

Au terme de la consultation lancée fin décembre 2010, le marché du programmiste a été notifié début mars 2011. Le programme général a été présenté fin juin 2011, suivi en juin 2012 de la présentation de la version finale du programme détaillé, validé par le maître d'ouvrage. Les études de programmation ont ainsi établi un besoin de 4930 m² utiles, pour la réalisation d'un « Centre national d'enseignement supérieur, de recherche et de conservation de la photographie à Arles ». Ce programme a été accompagné d'une estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et du calendrier de réalisation.

Parallèlement des études de faisabilité et une concertation avec les services de la DRAC, de la mairie et de l'aménageur ont été menées pour la réalisation du projet sur le terrain d'assiette initialement réservé par la mairie pour l'opération du ministère, puis sur un nouveau terrain situé dans la partie nord de l'emprise de la ZAC.

Déroulement de l'opération en 2012 :

A la rentrée 2012, l'Oppic a étudié et présenté les incidences programme, délais et coûts de scénarios alternatifs à celui précédemment validé par le maître d'ouvrage. Figurent parmi ces scénarios la réalisation de l'école seule, avec ou sans mesures conservatoires pour la réalisation ultérieure du centre de conservation.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	0,150			
Montant délégué	0,15		0,15	
Cumul consommé	0,085	56%	0,079	52%
Consommation de l'année	0,013		0,030	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

22. Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication,
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Agence Du Besset-Lyon, mandataire du groupement , Kephren ingénierie, Espace Temps, J.-C Drauart.

Présentation de l'opération :

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation des écoles d'architecture, le ministère de la Culture et de la Communication, maître d'ouvrage, a décidé du transfert de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand dans les locaux de l'ancien hôpital sanatorium Sabourin, construit dans les années trente et désaffecté en 1997. Les trois bâtiments d'origine, le jardin d'accompagnement et la grille d'entrée sont inscrits au titre des monuments historiques.

Pour la réalisation de l'opération, une première convention a été notifiée à l'ÉMOC en avril 2006. Cette convention d'assistance a permis de finaliser les études préalables engagées par la DRAC et de lancer un concours d'architecture au terme duquel l'équipe Du Besset-Lyon a été désignée lauréate en juillet 2009.

Le projet insère une part des 7090 m² inscrits au programme dans le bâtiment principal et le pavillon du personnel, et dans une extension du bâtiment principal, à construire. La maison du directeur a été restaurée récemment et ne fait pas partie de l'opération.

La convention d'études d'un montant de 1,2 M €, notifiée le 27 janvier 2010, a permis la notification du marché de maîtrise d'œuvre le 30 mars 2010 et la réalisation des phases d'études esquisse et avant projet.

Elle a été suivie d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, notifiée le 25 novembre 2010, et d'un montant de 31 M€, incluant le montant de la convention de mandat d'études.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le permis de construire et le permis de démolir du bâtiment USN ont été déposés le 9 août 2011. Le permis de construire a été délivré le 24 avril 2012.

Les travaux préalables de curage, désamiantage et déplombage engagés à la rentrée 2011, se sont achevés fin 2012.

L'appel d'offres, engagé au 1er trimestre 2012, a permis, après autorisation retardée du maître d'ouvrage, la notification des premiers marchés fin 2012. Le démarrage des études et des travaux TCE a été fixé au 4 janvier 2013.

La livraison, hors aléas et hors équipements (non prévus à la convention) est ainsi fixée au 1er trimestre 2015.

La mission d'opc, initialement confiée à la maîtrise d'œuvre, a fait l'objet d'un appel d'offres, suivi de la notification du marché au dernier trimestre 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	31			
Montant délégué	30,42		13,74	
Cumul consommé	23,80		1,94	
Consommation de l'année	20,40		1,07	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
6	2

23. Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication,
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Marc Mimram Architecte, Marc Mimram Ingénierie SA, ALTO Ingénierie, PEUTZ & Associés, BET.

Présentation de l'opération :

L'opération porte sur la restructuration de l'école actuelle installée dans un ancien garage situé à proximité de la gare de Strasbourg et du centre-ville, ainsi que sur la construction d'une extension neuve sur une parcelle voisine acquise par l'Etat. La surface actuelle de 3 560 m² HON sera portée à 7 810 m² HON environ à l'issue de l'opération. Le projet intègre une pompe à chaleur sur nappe (géothermie) pour la production calorifique et le rafraîchissement des deux bâtiments, prestation non prévue dans le programme, mais justifiée par les capacités hydrogéologiques du site.

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises le 14 décembre 2010.

Déroulement de l'opération en 2012 :

L'année 2011 avait été consacrée, à la préparation du chantier de la phase 1 (construction de l'extension neuve), aux forages hydrogéologiques (avril - mai 2011), aux travaux d'infrastructure, parois moulées, injections du bouchon de lestage et radier (juin - septembre) 2011 et premier sous-sol, à la construction des deux noyaux béton en superstructure, achevés en janvier 2012.

Les travaux de montage de la structure en charpente métallique qui devaient durer trois mois ont finalement été achevés en juillet 2012, en raison de multiples erreurs de l'entreprise. Son cotraitant, mandataire du groupement et responsable des façades, n'ayant fait qu'accroître ce retard, le hors d'eau - hors d'air n'a été obtenu qu'en décembre 2012, date prévue de la réception partielle de cette première tranche.

Les retards accumulés par ces deux entreprises, ne pouvant être entièrement rattrapés par les autres corps d'état, la commission de sécurité et la mise à disposition de l'ENSAS du bâtiment neuf a été repoussée à fin avril 2013.

La procédure du 1% artistique avait été lancée par un premier comité artistique, le 20 décembre 2011. Le 22 mars 2012, le second comité a retenu trois artistes, le groupement Pascal DOMBIS/Gil PERCAL, Marin KASIMIR et Sigalit LANDAU pour participer à la consultation. Pascal DOMBIS et Gil PERCAL qui ont été désignés lauréats en juin 2012.

Ils proposent une œuvre graphique à la fois simple et complexe conçue à partir d'algorithmes, prolifération de centaines de milliers de lignes courbes colorées. Réalisée sur des panneaux verriers de grande dimension sérigraphiés numériquement et émaillés, l'œuvre prendra place en sous-face de la passerelle de liaison entre les deux bâtiments, en surplomb de l'espace public.

Le marché a été notifié en septembre 2012. L'œuvre ne sera posée qu'à l'issue des travaux de rénovation du bâtiment existant, au premier trimestre 2014.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention d'études	2,50	
Montant convention de mandat	27,40	
Montant total de la convention	29,90	
Cumul délégué	29,90	21,89
<i>Dont 100% part état</i>	<i>21,68</i>	
<i>Dont engagement des collectivités (convention de financement signée)</i>	<i>8,22</i>	
Cumul consommé	21,70	9,77
Consommation de l'année	0,24	5,06

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	0

24. Etablissements supérieurs d'enseignement de l'architecture

convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Convention d'études relative à l'assistance à la politique immobilière du ministère de la Culture et de la Communication dans les établissements supérieurs d'enseignement de l'architecture du 23 mars 2012 .

Cette convention a connu un début d'exécution avec l'élaboration d'un travail méthodologique centré sur l'identification du type de données manquantes.

Ce travail, conduit à partir des SPSI de 6 écoles, a conduit l'Oppic à établir :

1/ Un tableau d'organisation des données communiquées par la direction générale des patrimoines au travers des SPSI des six écoles, complétées d'une collecte de données disponibles librement : ce tableau, qui identifie les données manquantes, a permis de structurer un questionnaire que le ministère pourra adresser aux écoles.

2/ Une proposition de méthode d'analyse des données et d'appréciation des besoins, comportant :

- Un tableau d'exploitation des données en vue d'une hiérarchisation des priorités d'investissement, à l'aide d'une pondération, sur critères quantitatifs ;
- Une structure arborescente révélant l'avancement de la réflexion et des études préparatoires effectuées sur les projets immobiliers portés par les écoles. Les données ainsi obtenues pourraient être le support d'une approche plus stratégique de l'analyse des priorités d'investissement immobilier dans les écoles d'architecture.

Ce travail n'a pas eu de suite, la convention ayant été résiliée en mai 2012 par le ministère, au vu notamment de l'écart entre les données disponibles communiquées par les écoles au travers de leurs SPSI, ni homogènes, ni suffisantes, et l'objectif du ministère de disposer d'un programme triennal d'investissement hiérarchisé et fondé sur des diagnostics techniques à l'été 2012 et ce pour l'ensemble des écoles.

25. Fort de Saint Cyr, Montigny le Bretonneux convention cadre Culture

Le Fort de Saint-Cyr a été construit en 1873 et fait partie d'un ensemble d'ouvrages militaires entourant Paris et destinés à la défense de la capitale. Utilisé par l'armée française jusqu'à la seconde guerre mondiale, puis occupé par les forces d'occupation pendant la guerre, il a été conservé dans son état d'origine. Il a ensuite été attribué à l'école nationale de la météorologie jusqu'en 1980. C'est à cette date que le ministère de la Culture a pris en charge l'ensemble du site. En 1985, un schéma directeur d'amélioration du fort a été établi. Les principales dispositions ont été réalisées: la suppression de bâtiments provisoires de la météo, l'aménagement de bâtiments et de plusieurs casemates.

25.1/Remplacement du transformateur PCB

Présentation de l'opération :

Le ministère de la Culture et de la Communication a décidé de réaliser des travaux de mise en conformité pour un immeuble d'administration centrale au Fort de Saint-Cyr .

Il s'agit de remplacer le transformateur PCB situé dans le bâtiment du DSI constitué d'un poste de livraison et de transformation électrique Haute Tension installé en 1985.

Après l'attribution de l'ensemble des marchés en 2011 par l'Oppic, les travaux ont été effectués au cours de l'année 2012. Toutefois, la mise en service du transformateur est programmée pour le mois d'avril 2013 en raison de contraintes liées à l'activité des occupants du site.

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175 P016/00

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,090 000			
Cumul consommé	0,063 602	70,67%	0,010 928	12.14 %
Consommation de l'année	0,052 563		0,007 302	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

25.2/ Sécurisation du clos et couvert des espaces de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Maître d'œuvre : Stefan Manciulescu, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

Le programme d'opération propose de répondre à l'urgence d'une mise hors d'eau et à la conservation des ouvrages par une intervention ciblée de restauration avec mise en place d'échafaudages sur une zone présentant les pathologies les plus évoluées comprenant notamment la reprise du chéneau.

L'étude de diagnostic a été rendue par M. Manciulescu, ACMH, le 28 novembre 2011.

La notification de la mission de maîtrise d'œuvre (PRO à AOR) est prévue début 2012.

Le délai global d'exécution des travaux est de 7 mois répartis en deux tranches. Il est prévu d'achever les travaux de la tranche ferme en avril 2013 et ceux de la tranche conditionnelle en juillet 2013.

Déroulement de l'opération courant 2012 :

Le contrat de l'architecte en chef a été notifié le 07 février 2012. Les études ont été menées et la consultation des entreprises a été lancée le 1^{er} août 2012. La notification des deux marchés de travaux est intervenue en décembre 2012 pour la tranche ferme.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 309 P016/01

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opérations	0,300 000			
Cumul consommé	0,268 411	89,47%	0,047 484	15,83 %
Consommation de l'année	0,242 219		0,037 594	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	0

25.3/Construction d'un bâtiment de stockage de films au Fort de Saint-Cyr pour le Centre National de la Cinématographie.

Maître d'œuvre : Daniel Kahane, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Présentation de l'opération :

Après la décision d'effectuer des travaux de reprise sur l'ouvrage partiellement réceptionné en 2010, compte-tenu des désordres constatés en 2011, il a été demandé au maître d'œuvre de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études généraliste dont les missions ont porté sur la réalisation d'un diagnostic administratif et juridique liée à la réception d'un ouvrage inachevé, une mission partielle de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de raccordement électrique du bâtiment existant suivi d'un diagnostic technique composé d'un état des lieux, de la définition des sondages à réaliser et d'un diagnostic des installations techniques.

Déroulement de l'opération courant 2012 :

Après la remise du cahier des charges relatif au raccordement en électricité du bâtiment en décembre 2011, Un marché à procédure adaptée a été publié en janvier 2012 pour une remise des offres le 13 février 2012. La notification de l'entreprise désignée le 22 mars 2012 a permis d'effectuer les commandes de matériel compatible à celui qui avait été partiellement installé et de compléter les installations qui n'avaient jamais été achevées. Les travaux de raccordement comprenant le consuel ont été réceptionnés en août 2012. ERDF a livré l'électricité à la fin de l'année. Le diagnostic technique est en cours.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 334 I016/01

Montant opérations	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		1,017 037		0,554 274
Cumul consommé	0,484 821	47,67%	0,402 146	72,55%
Consommation de l'année	0,112 536		0,112 631	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	1

25.4/Mise en conformité des installations techniques du Centre national de la cinématographie sur les sites de Bois d'Arcy et du Fort de Saint-Cyr.

Maîtrise d'œuvre : Jérôme Thiounn architecte / Bétérem bureau d'études.

Présentation de l'opération :

Afin d'améliorer la sécurité et la conformité des installations techniques sur les deux sites, un programme de travaux a été élaboré en octobre 2001, la maîtrise d'ouvrage ayant été confiée au Service national des travaux (SNT).

A l'issue de la réalisation de la phase VI et de la dernière réception de travaux prononcée par le maître d'ouvrage le 02/06/2006, des incidents suivants ont été relevés par le CNC dès l'été 2007.

Sur requête du CNC, un expert a été nommé le 08/10/2009 par le tribunal administratif de Versailles pour constater la matérialité des désordres invoqués.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Remise du rapport de l'expert en septembre 2012 au tribunal administratif de Versailles.

La définition d'un programme de travaux d'urgence à réaliser est en cours par le BET Euroclim.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 334 I004/01

Montant opérations	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		0,827 936		0,822 673
Cumul consommé	0,823 379	99,45%	0,812 853	98,81%
Consommation de l'année	0,023 937		0,034026	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

26. Galerie nationale du Jeu de Paume, Paris

convention d'études préalables et convention cadre culture

Construit sous Napoléon III dans le Jardin des Tuileries, la salle du Jeu de Paume devient un véritable musée en 1922. En juin 1991, après d'importants travaux de réaménagement du bâtiment, la Galerie nationale du Jeu de Paume est inaugurée. L'institution propose alors une programmation qui permet de faire connaître les jeunes générations de créateurs ou de redécouvrir les grandes figures de l'art moderne et contemporain. Ces missions de l'établissement se sont achevées en mars 2004.

Aujourd'hui le Jeu de Paume a pour mission la diffusion de la photographie et de l'image ; il a ainsi vocation à produire, coproduire ou accueillir des expositions, mais aussi des cycles de films, colloques, activités pédagogiques ou encore des publications.

Les caractéristiques des installations climatiques du bâtiment, qui répondent au programme de la réhabilitation des années 1990, diffèrent de celles naturellement liées aux exigences de conservation des œuvres qu'impose la mission aujourd'hui assignée au Jeu de Paume. Le Jeu de Paume est ainsi confronté à des difficultés d'obtention des performances climatiques requises.

Une convention d'études préalables pour l'optimisation des installations de chauffage et de ventilation des espaces d'exposition du Jeu de Paume a été conclue le 13 décembre 2011.

Dans ce cadre, un diagnostic dynamique des installations a été mené pour que soient définies les mesures d'urgence à mettre en œuvre -permettant ainsi d'éviter tout risque d'interruption du fonctionnement -, et les actions à conduire pour optimiser les performances et assurer un premier niveau de requalification énergétique du bâtiment. Un schéma directeur a été établi et validé en juin 2012.

Sur ces bases, la poursuite de l'opération s'est opérée au sein de la convention cadre.

Après consultation un maître d'œuvre a été désigné à l'été 2012 pour assurer les études et le suivi des travaux de première urgence et des travaux à réaliser à court terme sur les installations climatiques. Cette désignation a été complétée par la désignation - après consultation- , des titulaires des missions de contrôleur technique et de coordination sécurité sante.

Une première phase de travaux a été menée sur la première période d'inter exposition en septembre 2012.

La consultation des entreprises lancée par avis d'appel début octobre 2012 a permis de notifier fin décembre 2012 le marché des travaux à réaliser lors de la deuxième période d'inter exposition du 25 janvier au 13 février 2013.

1) Etudes préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication,
Direction générale de la création artistique

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maître d'œuvre : MSC Consulting

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	0,050			
Montant délégué	0,050		0	
Cumul consommé	0,011	22%		
Consommation de l'année	0,011		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

2) Convention cadre culture

Maître d'œuvre : MSC Consulting

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant inscrit convention cadre	0,400		0,400	
Cumul consommé	0,301	75%	0,035	0,9 %
Consommation de l'année	0,301		0,035	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	0

27. Grand Palais, Paris

Maître d'ouvrage : Etablissement Public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais

27.1 / Restauration convention de mandat

La convention de mandat a été signée le 28 juin 1999.

Cette convention portait sur:

- un programme des travaux de confortation des fondations, de restauration de la verrière de la nef et de reprise de couvertures,
- un programme réduit de restauration des façades,
- un programme de travaux indispensables à la réouverture au public de la nef.

Les derniers travaux exécutés dans le cadre de cette convention, portant sur la restauration des façades, ont été réceptionnés en mars 2009.

Un programme réduit confortation des charpentes et toitures non traitées, reste à réaliser.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le dernier marché de travaux relatif à la restauration des façades a été soldé

Les opérations d'expertise se sont poursuivies sur les deux contentieux en cours sur cette opération :

- Fuites de la verrière
- chutes de pierre des corniches

Bilan financier fin 2012 en M€:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	106,130	
Montant délégué	104,730	101,198
Consommé/délégué	101,429 / 96,85%	100,795 / 99,60%
Consommé en 2012	- 0,019	0,030

Activité administrative en 2012:

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

27.2 / Mise aux normes et amélioration des conditions d'exploitation du Grand Palais convention de mandat

La convention de mandat a été signée le 3 juillet 2002.

Le programme des travaux portait sur:

- la mise aux normes des installations collectives,
- la mise aux normes des installations primaires des Galeries Nationales,
- des mises en sécurité ponctuelles.

Les travaux ont démarré en juillet 2008 et ont été réceptionnés en décembre 2009 .

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les derniers marchés de maîtrise d'œuvre et du contrôle technique ont été soldés. Le quitus de l'opération établi par le service opérationnel a été transmis au service financier de l'Oppic en octobre 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	2,660	
Montant délégué	2,660	2,660
Consommé/délégué	2,616 / 98,35%	2,616 / 98,35%
Consommé en 2012	- 0,019	0,004

Activité administrative en 2012:

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

27.3 / Amélioration de la sécurité du Palais de la découverte convention de mandat

Maîtrise d'œuvre: AC Perrot (Architecte en chef des Monuments Historiques)/ Tinchant (vérificateur)
Contrôleur technique: BTP Consultants
Coordonnateur SPS: BTP Consultants
OPC: Ouest Coordination

La convention a été signée le 9 janvier 2007, l'enveloppe financière prévisionnelle était de 2 millions € TTC. L'objectif des travaux est :

- d'améliorer la résistance au feu du plancher haut des sous-sol,
- d'isoler au feu les locaux donnant dans les courettes.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été passé en 2007. Une étude préalable a été rendue en septembre 2007, le PAT a été rendu en avril 2008.

A la remise de ce PAT, il est apparu que le montant prévisionnel ne pouvait couvrir que les travaux concernant l'isolement des Planchers. Un avenant à la convention a été établi portant le montant de celle-ci de 2 M€ à 4.050 M€.

Les travaux relatifs à l'amélioration de la résistance au feu des planchers ont démarré en août 2008 et ont été réceptionnés en août 2009

La première tranche des travaux d'isolement au feu des locaux donnant dans les courettes a démarré en juin 2010, et a été réceptionnée en avril 2011

La tranche conditionnelle des marchés de travaux a été notifiée aux titulaires en août 2011.

Cependant Monsieur A C PERROT ayant cessé son activité d'Architecte en chef des monuments historiques, un contrat est en cours d'élaboration avec son remplaçant Monsieur F CHATILLON nommé sur l'édifice du Grand Palais, pour le suivi des travaux de la tranche conditionnelle.

La mise au point de ce contrat devant intégrer des travaux de ventilation dans les locaux impactés par la mise en place de châssis coupe-feu est en attente d'éléments à fournir par le maître d'ouvrage sur les caractéristiques de ces locaux.

A la demande de la RMN/Grand Palais, plusieurs travaux supplémentaires ont été réalisés. Il s'agit de l'aménagement d'une surface complémentaire pour la nouvelle sortie de secours du Palais de la Découverte et du déplombage des enduits des courettes.

La prise en charge de ces aléas nécessite d'abonder le montant de la convention. L'Oppic est toujours dans l'attente d'une réponse de la RMN/Grand Palais quant à la poursuite de cette opération.

Bilan financier fin 2012 en M€:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	4,050	
Montant délégué	4,050	4,050
Consommé/délégué	4,037 / 90,67%	3,341 / 82,49%
Consommé en 2012	- 0,012	0,020

Activité administrative en 2012:

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

28. Hôtel de la marine, Paris convention cadre Culture/Défense

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

A la suite de la mission de conseil réalisée en 2011 à la demande du ministère de la Culture et de la Communication sur le devenir de l'Hôtel de la marine, les opérations de restauration prévues sur le clos et couvert de l'édifice sont à ce jour subordonnés à une décision politique.

29. Hôtel de Nevers, Paris convention de mandat

- Maître d'ouvrage :** Ministère de la culture et de la communication /
Direction générale des patrimoines
- Maîtrise d'œuvre :** Groupement solidaire OPUS 5 ARCHITECTES (mandataire du groupement) / Cabinet
Philippe VOTRUBA / BATISERF INGENIERIE
- Programmistes :** Groupement BL ASSOCIES (mandataire du groupement) / CLE MILLET / AR&C /
Miroslav JORGACEVIC / CASSO & ASSOCIES / RPO

Cadre :

La convention signée le 3 novembre 2011 a confié à l'Oppic la réalisation des travaux de restauration du clos et couvert de l'Hôtel de Nevers au 12 rue Colbert, Paris 2ème et la conduite d'études préalables de faisabilité relatives aux aménagements intérieurs d'un montant égal à 1 450 000 € TDC.

Opération :

Par courrier en date du 15 octobre 2012, le maître d'ouvrage, direction générale des patrimoines, a notifié la validation de l'avant-projet définitif de restauration du bâtiment en même temps qu'il indiquait que le projet était abandonné.

Il a été demandé à l'Oppic de procéder à la clôture comptable des opérations engagées dans le cadre de cette convention de mandat.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Le premier semestre de l'année 2012 a toutefois été actif sur cette opération.

- Restauration du clos et couvert de l'hôtel de Nevers :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 10 février 2012 au groupement constitué de OPUS 5 ARCHITECTES mandataire, Philippe VOTRUBA économiste et BATISERF ingénierie au terme d'une consultation menée en fin d'année 2011.

L'étude préalable à la restauration réalisée par Jean-François LAGNEAU, architecte en chef des monuments historiques tenant lieu d'APS, l'équipe de maîtrise d'œuvre a débuté ses études par l'élaboration de l'avant-projet définitif. Celui-ci remis le 16 avril 2012 a fait l'objet d'une analyse détaillée par le service puis a été transmis le 31 mai 2012 au maître d'ouvrage pour validation avec une note d'observations à prendre en compte pour la suite des études et une question sur l'opportunité de réaliser simultanément la restauration des menuiseries extérieures sous réserve d'y consacrer un budget complémentaire

Le dossier a également été adressé, pour avis, à la DRAC, le 22 juin 2012.

Une étude complémentaire a été confiée au maître d'œuvre mandataire, elle avait pour objet une étude historique et architecturale sur le logement de l'abbé Barthélemy, rendue début juillet, elle a été adressée à la tutelle et à la DRAC pour information.

L'avis favorable de la DRAC a été reçu le 21 septembre 2012 et adressé au maître d'ouvrage dans l'attente de la validation de cette phase d'études. La réponse reçue le 15 octobre 2012, a mis un terme à l'opération.

Le maître d'œuvre a été informé par courrier du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 8 novembre 2012 de la décision du maître d'ouvrage entraînant la résiliation du marché.

- Marché relatif à la programmation pour aménagement des espaces intérieurs :

Les phases 1 et 2 du marché relatives à l'initialisation de l'étude et faisabilité : scénario-phasage avec définition en coût global de l'aménagement, ont été réalisées au cours du premier semestre.

Elles ont nécessité de nombreuses réunions, notamment le 6 mars 2012 où a été organisée une visite sur place en présence de tous les intervenants et notamment DRAC et SDAP pour étudier et envisager les différents scénarii proposés.

Le marché a été mené à son terme, le programme architectural et technique a été remis le 7 septembre 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1, 450 000 €		0, 251 300 €	
Cumul consommé	0,153 965 €	10%	0,091 860 €	36%

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

30. Hôtel national des Invalides, Paris convention cadre Culture/ Défense

30.1/ Restauration des lucarnes Phase 4

Maître d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
Maxime François, vérificateur des monuments historiques

Les travaux prévus par la présente opération concernent la phase 4 de restauration des lucarnes de la cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides. Elle fait suite à trois précédentes campagnes qui ont porté sur : les lucarnes 11 à 20 côté est, 1 à 3 côté sud et 4 à 8 côté sud.

Une étude préalable menée en 1993 par M. Lavedan a révélé l'état dégradé des sculptures qui encadrent les lucarnes. Au cours des précédents chantiers, il a été découvert que les corniches qui les supportent sont elles aussi en très mauvais état. L'état de dégradation avancée des maçonneries de la cour d'honneur est d'ailleurs connu. Une étude préalable a été réalisée en août 1996, suivie d'une 1ère campagne de purge et de protection des lucarnes : certaines lucarnes ont alors été mises sous filet et des éléments de modénature ont été déposés. Une 2ème campagne a été faite par les sapeurs pompiers de Paris, se concentrant tout particulièrement sur les parapets de la galerie haute.

Présentation de l'opération :

La présente opération vise donc non seulement à restaurer les lucarnes et les groupes sculptés situés dans les angles qui constituent le seul décor de la cour d'honneur, mais aussi à vérifier et consolider les corniches, dans un but de mise en sécurité de ce lieu ouvert au public.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Poursuite des travaux

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	6, 970	
Cumul consommé	4 ,36	4, 190
Consommation de l'année	0	0, 290

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	0

30.2/ Restauration de l'édicule de la sacristie ouest

Maître d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
Maxime François, vérificateur des monuments historiques

L'édicule accolé à la sacristie ouest entre l'église des soldats et celle du Dôme, est un ajout du début XVIIIème siècle, dont la construction a vraisemblablement été dirigée par Robert de Cotte, sans doute en même temps que celle de l'aile qui clôture le jardin de monsieur le Curé, et qui abrite la « Salle Napoléon ». Cet édicule sert de passage entre la sacristie ouest et la salle Napoléon, sans passer par l'Eglise des Soldats. Un point d'eau permet d'y préparer les vases des fleurs de l'autel et les balais trouvent leur rangement dans un placard adapté.

Les structures de l'édicule sont aujourd'hui à bout d'usage. La charpente désorganisée a entraîné des mouvements couverture. Des infiltrations importantes ont alors accentué l'altération des maçonneries vieilles. L'ensemble de ce petit bâtiment présente un état de vétusté important et préoccupant. Un temps destiné à être démoli, cet édicule doit aujourd'hui être conservé et restauré.

Présentation de l'opération :

L'opération consiste en :

- la réfection complète des murs extérieurs (échafaudages nécessaires compris) ;
- la restauration des parements intérieurs (contigus à la salle Napoléon et la Sacristie), et la restauration du sol en pierre ;
- la réfection complète de la charpente et de la couverture en plomb ;
- le remplacement de la menuiserie extérieure ;
- l'aménagement d'un cabinet de toilette ;
- la mise en conformité de l'électricité et de la plomberie.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux 12 juillet 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,220	
Cumul consommé	0,177	0,856
Consommation de l'année	0	0,850

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

30.3/ Restauration des façades, galeries et toitures de la cour d'honneur

Maître d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
Maxime François, vérificateur des monuments historiques

La cour d'Honneur est le lieu majeur de l'ensemble du site de l'hôtel national des Invalides. Autour d'un plan rectangulaire, les élévations se composent de deux galeries superposées à arcades en plein cintre, réglées par de forts bandeaux et balustrades, sobrement animées par des avant-corps d'axe et de pavillons d'angle. L'ample proportion de l'ensemble, la rigoureuse sobriété des modénatures que seuls les frontons et les lucarnes ornées de trophées animent, en font un des chefs-d'œuvre de l'architecture française de la fin du XVII^{ème} siècle. Réalisée dès les premières années de l'édification de l'hôtel des Invalides, la cour d'honneur n'a quasiment pas changé depuis la fin du XVII^{ème} siècle

Présentation de l'opération :

Le parti proposé de restauration issu des Etudes Préalables de 1996 et 2007 reste inchangé et propose pour l'ensemble de la cour, la conservation de l'état actuel, majoritairement des dispositions XVII^e, début XVIII^e.

Aussi, il est proposé :

- la restauration des parements maçonnés, avec les murs, sols, plafonds,
- la restitution de la continuité visuelle des galeries de la cour d'honneur vers les corridors de distribution (restitution de grilles),
- la restauration des menuiseries selon le cahier des charges général de l'hôtel,
- la restauration des toitures, du versant donnant sur la cour d'honneur avec la reprise des fermes de charpente en tant que de besoin,
- la restauration délicate et soignée, des cadrans solaires, méridiennes, et sculptures des frontons.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les problèmes de déplombage, de renforcement des planchers et de consolidation de poutres ont perturbé le déroulement du chantier.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	6, 350	
Cumul consommé	5, 633	4,048
Consommation de l'année	4, 582	0,753

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	8

30.4/ Etude sanitaire générale

Maître d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques

L'hôtel national des Invalides est classé parmi les monuments historiques. Sa conservation est assurée dans le cadre du protocole Culture-Défense et l'entretien par l'établissement d'infrastructure de la Défense. Ce dernier répond aux urgences et assure de façon suivie l'entretien général du clos et couvert.

La dégradation progressive des bâtiments qui constituent l'hôtel nécessite des interventions lourdes dépassant le simple cadre des interventions d'entretien ; altérations importantes des parements en maçonnerie, et en pierre de taille, des toitures, des clôtures.

La plupart de ces interventions lourdes doivent être réalisées dans le cadre d'un programme intégrant des ordres de priorité dictés à la fois par le degré d'urgence et par le coût prévisionnel des travaux.

L'objet de cette étude vise donc à actualiser le premier bilan établi en avril 2000 et vise l'établissement à moyen terme de la programmation des investissements nécessaires.

Présentation de l'opération :

L'étude prévoit :

- la reconnaissance et localisation du désordre du clos et couvert par bâtiment
- la synthèse typologique, sanitaire et historique des bâtiments 001 à 022 (excepté le 002)
- Les relevés photographiques
- L'estimation financière
- Le rapport

Déroulement de l'opération en 2012 :
 Études d'évaluation remise le 12 décembre 2012
 Demande avis CST à la DRAC le 21 décembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,028	
Cumul consommé	0,027	0,0001
Consommation de l'année	0,027	0,0001

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

30.5/ Réfection des vitraux de l'église du dôme

Maître d'œuvre : Bénédicte Lorenzetto, architecte des bâtiments de France conservateur

La présente opération concerne les travaux de mise en sécurité des verrières de l'église du Dôme de l'hôtel national des Invalides.

Présentation de l'opération :

L'opération concerne les travaux de mise en sécurité des verrières de l'église du Dôme soit :

- l'ensemble des verrières des baies du tambour de l'église du Dôme ;
- en façade Sud (façade principale) une verrière basse et une verrière haute latérale et une verrière d'axe ;
- en façades latérales Est et Ouest 2x2 verrières basses et 2x2 verrières hautes ;
- en façades latérales Est et Ouest 2x2 verrières basses et 2x2 verrières hautes ;
- en façade Nord 2 verrières hautes et 2 verrières basses.

Il est notamment prévu la réalisation d'un constat de l'état sanitaire des verrières comportant les dessins cotés de chaque verrière au 1/20° accompagné d'un reportage photographique appuyant les conclusions de ce constat devant faire apparaître toutes les interventions à réaliser et notamment :

1) sur les panneaux :

- le repérage et la numérotation des panneaux
- les panneaux à déposer et ceux dont la restauration est possible sans dépose
- le repérage des panneaux à remettre en plomb
- les repiquages des pièces non réparables à effectuer sur place ou à l'atelier avec la remise en plomb
- révision des mastics pour assurer l'étanchéité
- révision des plombs pour éviter les chutes de pièces
- repiquage en verre blanc soufflé bouche et patiné des pièces manquantes

2) sur les armatures :

- les réparations à prévoir sur les éléments de serrurerie
- révision et réparations ponctuelles pour assurer la mise en sécurité des verrières
- révision des scellements, des clavettes et assemblages
- remplacement des clavettes manquantes

Déroulement de l'opération en 2012 :

Notification du marché de travaux
 Réception des travaux 7 décembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,441	
Cumul consommé	0,441	0,298
Consommation de l'année	0,437	0,297

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

31. Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) - Bois de Vincennes, Paris.

conventions de mandat

31.1 / Complexe sportif d'Oriola, bassin de natation synchronisée M. Hermine, nouveau bâtiment du tir à l'arc, aménagement des espaces sportifs extérieurs de la zone Sud Ouest.

Maître d'ouvrage : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtres d'œuvre : François Leclercq / BVL Architecture / Hubert Pénicaut / Mazet & Associés / Ingerop Conseil & Ingénierie / Agence TER

Présentation de l'opération :

L'opération, initiée en 2004, s'inscrit dans le cadre de la rénovation du site de 30 hectares de l'INSEP dans le Bois de Vincennes.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé par le ministère le 14 juin 2004 portant sur la construction de 13.000 m² d'équipements sportifs neufs (nouveau pôle sportif et extension du stade aquatique), le réaménagement des terrains de sport extérieurs et le schéma directeur d'aménagement du site.

Le groupement Dusapin & Leclercq / BVL Architecture / Mazet & Associés / Ingerop Conseil & Ingénierie / Agence TER a été désigné lauréat le 11 mai 2005 du concours et le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 29 septembre 2005.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération a été confié à l'Oppic par convention signée le 1^{er} juillet 2005 avec le ministère des Sports.

L'enveloppe financière de l'opération a été portée à 34,7 M par l'avenant n°1 signé le 19 juillet 2006.

Un avenant n°2 signé le 25 septembre 2007, a porté l'enveloppe financière à 48,5 M.

Un avenant n°3 signé le 8 juin 2009, a porté l'enveloppe financière à 50,25 M.

Un avenant n°4 signé le 23 novembre 2009, a porté l'enveloppe financière à 51,2 M.

Un avenant n°5 signé le 19 septembre 2011, a porté l'enveloppe financière à 59,113 M.

Un avenant n°6 signé le 19 novembre 2012, a porté l'enveloppe financière à 60,113 M.

La première phase de l'opération a consisté en la construction du complexe sportif Christian d'Oriola et d'un bassin de natation synchronisée en extension du stade aquatique existant, qui ont été réceptionnés en 2009, ainsi que les terrains sportifs extérieurs de la zone Sud Est.

La seconde phase porte sur les aménagements des espaces sportifs extérieurs de la partie Sud Ouest du site, notamment la réalisation de quatre courts de tennis en terre battue, d'un bâtiment de tir à l'arc, de nouvelles aires de lancer, ainsi qu'un terrain de grands jeux.

Par avenant à la convention de mandat, l'opération de réfection des réseaux de défense incendie et d'eau potable de l'ensemble du site a également été confiée à l'Oppic.

En 2011, après la réalisation de travaux préliminaires de terrassement, les quatre courts de tennis ont été livrés.

Déroulement de l'opération en 2012 :

La demande de permis de construire pour la réalisation du nouveau bâtiment de tir à l'arc, de son pas de tir extérieur et pour la finalisation des aménagements extérieurs de la zone Sud Ouest a été déposée le 13 février 2012. Le dossier a été présenté en Commission des Sites le 14 mars 2012. Le permis de construire a été délivré le 16 novembre 2012.

L'ensemble des diagnostics amiante et plomb ont été réalisés sur les existants amenés à être démolis dans le cadre de l'opération.

Les consultations de travaux pour la réalisation du projet du tir à l'arc ont été lancées en mars 2012 : un lot a été déclaré infructueux et une nouvelle procédure a été engagée. Les marchés se rapportant aux autres lots ont été passés en décembre 2012.

La consultation pour les travaux de réfection des réseaux incendie et eau d'arrosage a été lancée en février 2012. Le marché a été attribué en juillet 2012 et notifié le 17 août 2012.

Le calendrier prévisionnel de la suite de l'opération est le suivant :

- Réfection des réseaux incendie & arrosage : Travaux de septembre 2012 à février 2013,
- Nouveau bâtiment de tir à l'arc et pas de tir extérieur : Travaux de janvier à août 2013,
- Nouvelles aires de lancer : Travaux de décembre 2013 à avril 2014.
- Terrain de grands jeux : Travaux d'août 2014 à novembre 2014.

Bilan financier convention de mandat travaux fin 2012 en M€:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	60,113	
Montant délégué	54,313	51,713
Consommé/délégué	53,345 / 98,18%	49,652 / 96,01%
Consommé en 2011	3,745	0,752

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	1

31.2/ Reconstruction du stade aquatique.

Maître d'ouvrage : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : François Leclercq / BVL Architecture / Hubert Pénicaud / Mazet & Associés / Ingerop Conseil & Ingénierie

Présentation de l'opération :

Un incendie a détruit dans la nuit du 10 au 11 novembre 2008, le stade aquatique Emile Schoebel de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance dans le bois de Vincennes.

Le ministère des Sports s'est engagé à le reconstruire dans les meilleurs délais.

A cet effet, une convention d'études préalables a été confiée à l'OPPIC le 20 février 2009, afin de mener les investigations techniques et les études de faisabilité pour arrêter le programme de la reconstruction, puis mettre en œuvre le processus de consultation et de désignation de la maîtrise d'œuvre.

Le montant initial de la convention s'élevait à 180.000,00 €. Cela a permis, en 2009, de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre en place sur le site, un marché complémentaire pour mener les études de faisabilité.

Par avenant, le montant de la convention a été porté à 430.000,00 € permettant l'élaboration du programme technique détaillé de l'opération et d'engager le processus de désignation du maître d'œuvre sur concours.

Le maître d'ouvrage ayant souhaité que le futur stade aquatique de l'INSEP soit opération pilote pour l'élaboration du référentiel HQE pour les piscines, un programmiste et un AMO HQE ont été désignés sur le projet en 2010. Un contrat a également été conclu avec l'organisme certificateur CERTIVEA. Le premier audit a eu lieu le 15 novembre 2010 et donné lieu au dépôt d'un rapport favorable de l'organisme certificateur.

Le concours d'architecture et d'ingénierie a été lancé le 23 avril 2010.

A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage a fait part de son choix à l'Oppic, par décision en date du 18 février 2011.

Le lauréat désigné pour la réalisation du projet était l'équipe menée par François Leclercq.

Faisant suite à la convention précédente, une convention de travaux a été signée le 29 décembre 2009, pour un montant de 20 M€.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 mai 2011.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le maître d'ouvrage a approuvé l'APD le 9 janvier 2012, en validant le recours à l'entreprise générale tout en précisant que l'ajustement du budget de l'opération serait examiné à l'issue de la consultation des entreprises.

Le permis de construire, déposé en août 2011, a été délivré le 16 février 2012.

A l'issue d'un premier appel d'offres restreint lancé le 16 janvier 2012, seules 4 candidatures étaient recevables. Aussi, à la demande du maître d'ouvrage et afin de susciter une plus large concurrence, il a été décidé de déclarer la consultation sans suite, et de relancer celle-ci selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Une nouvelle consultation a été lancée en mai 2012.

Le maître d'ouvrage a donné son accord pour retenir l'offre du Groupement Bouygues Bâtiment / Hervé Thermique en octobre 2012.

Le marché de travaux a été présenté en Commission des marchés le 28 novembre 2012.

Le projet d'avenant n°01 à la convention de mandat, portant à 24 millions d'euros l'enveloppe financière allouée à l'opération, a été approuvé début décembre 2012 par le Conseil d'administration de l'Oppic et devrait être signé début 2013.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit le lancement des travaux en janvier 2013 pour une livraison en août 2014.

Bilan financier convention d'études préalables fin 2012 en € :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	0,430	
Montant délégué	0,430	0,430
Consommé/délégué	0,423 / 98,37%	0,370 / 86,05%
Consommé en 2012	0	0,010

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

Bilan financier convention de mandat travaux fin 2012 en M€ :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	20,000	
Montant délégué	20,000	7,045
Consommé/délégué	2,333 / 11,66%	1,245 / 17,67%
Consommé en 2012	0,373	0,820

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	1

32. Institut de France, Paris

convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Institut de France
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Atelier Barani - Marc Barani Architectes – Ducks sceno – Khephren – Alto – Lamoureux – Voxoa – Cicad

Présentation de l'opération :

L'Institut a confié à l'Oppic, par convention de mandat en date du 30 juillet 2010, la conduite des études et des travaux de construction d'un auditorium de 400 places, de salles de réunions et de bureaux permettant d'accueillir, dans des conditions dignes de l'institution, les colloques, conférences et réunions que nécessitent ses missions.

L'ensemble du projet qui représente environ 2 500 m² utiles, doit être édifié sur la parcelle historique de l'an IV, initialement rattachée au collège des Quatre Nations et affectée depuis deux siècles à des ateliers de frappe de médailles de la Monnaie de Paris.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2011 à l'équipe constituée autour de l'Atelier Barani, lauréate du concours d'architecture organisé par l'Oppic.

Le recalage de l'esquisse à partir du projet remis au concours a été beaucoup plus long que prévu, en raison d'évolutions du projet : intégration du mur de Philippe Auguste dans l'auditorium, contraintes urbaines influant sur la forme de la salle, contraintes liées aux études de sécurité, mais aussi en raison d'une modification de programme, élargissant le périmètre de l'opération et intégrant la mise aux normes d'un bâtiment existant du Palais de l'Institut (Bâtiment des longitudes).

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le dossier d'esquisse recalé n'a donc été remis qu'en juillet 2012 et validé par le maître d'ouvrage le 27 août 2012. Il étend le périmètre de l'opération au Bâtiment des longitudes, modifie un certain nombre de locaux de services, intègre des demandes du CRMH et valide une diminution de la jauge de l'auditorium à 380 places.

Sur ces bases, les études d'APS se sont déroulées de septembre à décembre 2012. Parallèlement, ont été menées les consultations préalables des services instructeurs, ainsi qu'une étude de sûreté et de sécurité publique confiée à ICADE Suretis. Le dossier d'APS a été remis le 21 décembre 2012.

Une première demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques et le dossier de demande de permis de démolir les bâtiments situés sur la parcelle de l'an IV, ont été déposés le 15 octobre 2012. L'autorisation de travaux a été délivrée le 30 octobre 2012 et le permis de démolir accordé le 4 mars 2013. La demande de permis de construire a été déposée le 31 janvier 2013 et une demande élargie d'autorisation de travaux sur monuments historiques, le 21 février 2013.

La désignation de l'opérateur de fouilles archéologiques a également fait l'objet d'une consultation. Une seule offre émanant de l'INRAP a été reçue. La négociation a été menée par l'Oppic avec l'opérateur de juillet 2012 à janvier 2013. Ce marché reste en attente d'un accord du maître d'ouvrage.

Par convention passée entre l'Institut de France et la Monnaie de Paris, la parcelle de l'an IV devait être restituée à l'Institut au plus tard le 31 décembre 2012.

La Monnaie de Paris, confrontée à d'importants retards de son chantier « Métalmorphose », a fait savoir à l'Institut de France en septembre 2012, qu'elle ne serait pas en mesure de libérer la parcelle de l'an IV, le 31 décembre 2012, comme elle s'y était engagée. Ainsi, l'incertitude demeure quant à la date possible de commencement des travaux.

Bilan financier fin 2012 en M€

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant de la convention	18,06	
Cumul délégué	18,06 <small>Signature de la convention de mandat vaut engagement</small>	1
Cumul consommé	3,59	0,76
Consommation de l'année	0,34	0,25

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	1

33. Maison des enfants d'Izieu assistance à maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Association de la Maison d'Izieu
Maîtrise d'œuvre : Agence du Besset-Lyon, mandataire du groupement,
Kephren ingénierie, Espace Temps, MDETC.

La Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, est avec le Vel d'Hiv à Paris et le Camp de Gurs, l'un des trois lieux de mémoire nationale commémorant l'une des pages les plus noires de l'histoire de France.

Acquis en juillet 1990 par souscription nationale, restaurés et réaménagés dans le cadre des Grands Travaux, les trois bâtiments qui constituent la Maison d'Izieu ont été ouverts au public après leur inauguration par le Président de la République, François Mitterrand, le 24 avril 1994.

Cet ensemble de bâtiments d'environ 1000 m² utiles, répartis sur 1,20 hectares, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques au titre de lieu de mémoire, est situé dans le hameau de Lelinaz à Izieu, (Ain).

Le maître d'ouvrage a décidé de réaliser une extension, justifiée par la hausse continue de la fréquentation et des demandes d'activités pédagogiques, ainsi que par la volonté de l'association de développer dans son exposition permanente les thèmes du crime contre l'humanité, de la mémoire et de sa transmission.

A la demande du directeur du cabinet du ministre de la Culture, l'Oppic a signé avec le maître d'ouvrage et la DRAC Rhône Alpes, une convention d'assistance technique en date du 28 février 2007.

Le budget global de l'opération s'élève à 4,2 M€. Au terme d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre sur compétences, références et moyens et après auditions, le jury a retenu l'agence Du Besset-Lyon pour la réalisation de cette extension.

Le marché de maîtrise d'œuvre, qui comprend également la mission muséographique, a été notifié en novembre 2010 et la première phase d'études (phase esquisse) validée en décembre 2010.

Les études APS et APD ont permis de préciser le projet et de poursuivre le dialogue avec l'architecte des bâtiments de France ; le permis de construire déposé en novembre 2011, a été délivré en mars 2012.

La consultation des entreprises conduite au premier semestre 2012, a permis de vérifier l'adéquation du projet au budget alloué.

34. Maison Elsa Triolet et Aragon, Saint-Arnoult-en-Yvelines convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre technique : Cabinet Maurice Vitz, BET : Louis Choulet, Ingénierie : BMI-BRIZOT-MASSE

Opération :

Le Moulin de Villeneuve à Saint-Arnoult-en-Yvelines, a été acquis par les deux écrivains, Elsa Triolet et Aragon, en 1951 et légué à « la Nation Française » après leur mort.

Aujourd'hui cette propriété est un centre de recherche et de création confiée à l'association « centre de recherche et de création Elsa Triolet Aragon »

D'importants travaux ont été conduits en 1990 et ont permis de rénover totalement la maison de 700 m², et son parc, de 5 hectares.

Les bâtiments comprennent :

- Le musée proprement dit constitué par l'ancien appartement d'Elsa Triolet et Aragon.
- Un hall d'accueil avec librairie depuis lequel on accède au musée et qui dessert la salle d'exposition temporaire et les sanitaires.
- Les pièces principales du musée dont la bibliothèque qui comporte plusieurs milliers de livres.

C'est aussi un centre de recherche et de création qui accueille régulièrement des chercheurs, des créateurs et hôtes du centre.

La réhabilitation datant d'une vingtaine d'années, il a été décidé d'entreprendre une étude technique afin d'avoir une connaissance précise des bâtiments.

La mission confiée à l'Oppic porte sur :

- La réalisation d'un audit technique général du bâtiment (y compris le clos/couvert) et du parc.
- L'élaboration d'un schéma directeur technique pluriannuel sur 10 ans.
- La définition d'une politique de maintenance et d'entretien du bâtiment et de ses équipements techniques sur 10 ans.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Une consultation sommaire a été lancée en mars 2012 en vue d'attribuer la commande relative à la réalisation d'un schéma directeur sur l'ensemble du site Maison Elsa Triolet et Aragon.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,03		0,03	
Cumul consommé	0.021	69%	-	-
Consommation de l'année	-		-	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	-

35. Manège de Sénarmont, Fontainebleau convention cadre Culture/Défense

Implanté entre l'étang des Carpes et la forêt, le manège Sénarmont est le principal édifice élevé à la demande de Napoléon 1er dans l'enceinte du palais de Fontainebleau. Construit selon des dispositions architecturales ambitieuses, avec une charpente à la Philibert de l'Orme qui a permis la couverture d'un volume de dimensions exceptionnelles pour l'époque, le manège pose des problèmes récurrents depuis presque deux siècles. En effet, avec une maçonnerie de grès montée et enduite au plâtre, avec une charpente audacieuse mais constituée de pièces de bois peu solides, et dont l'état est difficile à surveiller, et avec des couvertures aux pentes très faibles, percées de verrières zénithales, l'ensemble du manège est un ouvrage complexe et fragile, qui impose des travaux et un entretien très particuliers.

35.1 Restauration de la façade Ouest

Maître d'œuvre : Agence 2BDM. Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

L'opération concerne la restauration de la façade ouest du manège de Sénarmont donnant sur le jardin anglais du domaine du château de Fontainebleau .

Présentation de l'opération :

La restauration de la façade occidentale du manège a donc été inscrite comme prioritaire et urgente.

Selon cet objectif, l'opération comprend :

- l'habillage en plomb de l'ensemble des bandeaux, corniches, et ouvrages saillants susceptibles d'être dégradés par les eaux pluviales ;
- la reprise à l'identique des enduits de plâtre sur la façade occidentale, les pavillons et le portail (parements droits et à bossage, bandeaux, corniche et enduits intérieur du rez-de-chaussée des pavillons), avec badigeon ocre en raccord avec les autres façades du bâtiment ;
- la révision et le rejointoiement du soubassement en grès ;
- la révision des sols en pavés des pavillons ;
- la révision des couvertures en ardoise et descentes E.P. des deux pavillons, avec le report des descentes dans les angles des bâtiments ;
- le dégagement du revers pavé existant avec le rétablissement d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales dans les bosquets attenants ;
- la révision des menuiseries des pavillons ;
- la mise en peinture des menuiseries des pavillons et des châssis métalliques de la façade.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux : 14 septembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,500	
Cumul consommé	0,391	0,378
Consommation de l'année	0	0,328

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	1

35.2 Restauration du clos et du couvert

Maître d'œuvre : Agence 2BDM. Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

L'opération concerne la restauration du clos et du couvert de l'ensemble du manège de Sénarmont à Fontainebleau .

Présentation de l'opération :

Actuellement occupé par le Centre Sportif d'Equitation Militaire (CSEM), le manège conserve encore sa fonction d'origine, et il a fait l'objet d'une réfection partielle de ses façades et de ses couvertures entre 1992 et 1993. Toutefois, le bâtiment présente encore de nombreux désordres. En premier lieu, les travaux réalisés entre 1992 et 1993 n'ont jamais été terminés, notamment sur la façade du manège tournée vers le parc du château, et ils n'ont jamais concerné ses dispositions intérieures qui constituent pourtant la partie la plus spectaculaire du monument. C'est ainsi que des pièces de bois tombent régulièrement de la charpente, et que des fragments de la corniche intérieure se sont récemment détachés.

Par ailleurs, l'ouverture occasionnelle du manège au public impose de rendre l'édifice conforme aux règles de sécurité.

Les interventions proposées pour son ouverture occasionnelle au public auront donc deux objectifs :

- le rétablissement de l'ancienne tribune ouest du manège pour permettre à des groupes de visiteurs de voir l'intérieur du bâtiment depuis le jardin Anglais, dans le cadre de la visite du domaine et indépendamment du fonctionnement du CSEM,
- la réouverture des deux anciens accès latéraux nord et sud du manège, actuellement occupés par des cages d'escaliers afin de permettre l'organisation de manifestations exceptionnelles organisées, soit par le château, soit par le CSEM, dans des conditions d'accessibilité réglementaires.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Engagement du contrat de maîtrise d'œuvre ACMH

Commandes diagnostics amiante, plomb et état parasitaire

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,400	
Cumul consommé	0,294	0,014
Consommation de l'année	0,294	0,014

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

36. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Pierre-Louis Faloci, architecte
IGREC Ingénierie, bureau d'études techniques

Présentation de l'opération :

L'opération consiste en la réhabilitation des volumes intérieurs de l'ancienne école d'architecture de Charenton-le-Pont. Ces travaux de restructuration lourde permettront le redéploiement définitif des services et des fonds de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine dans les deux bâtiments vacants et l'installation d'institutions patrimoniales françaises et internationales telles ICOMOS, la donation Lartigue, le laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture LAHIC, le patrimoine culturel et la société française d'archéologie (SFA) dans les trois bâtiments remis en état en 2008.

Le programme prévoit, outre des espaces de conservation des fonds et archives à hauteur de 24 kmL, un hall d'accueil mutualisé, un amphithéâtre (250 places), une salle de consultation, un atelier pédagogique, trois salles de réunions, des bureaux et des magasins de conservation des collections précieuses.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Notification du marché de travaux : mars 2012

Début des travaux en mai 2012

Désamiantage entre juillet et septembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 723 CAS immobilier

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de l'opération	9,731			
Cumul consommé	9,73	100%	4,84	50%
Consommation de l'année	7,856		3,69	

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175 patrimoines

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de l'opération	9			
Cumul consommé	7,81	87%	0	0%
Consommation de l'année	7,81		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

37. Ministère de la Culture et de la Communication Immeuble du 61, rue de Richelieu, Paris convention cadre Culture

Maître d'œuvre : Paziaud Ingénierie

La réutilisation du bâtiment situé 61, rue de Richelieu à Paris afin d'héberger les organisations syndicales du ministère de la Culture et de la Communication a conduit à son réaménagement. Le bureau de la politique immobilière a associé l'Oppic à cette opération, en lui confiant la reprise de l'installation de chauffage.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du marché de maîtrise d'œuvre : le 20 mars 2012

Dévolution des marchés d'AMO : le 3 mai 2012

Rendu PRO-DCE : le 24 mai 2012

Rendu de diagnostic amiante avant travaux : le 12 juin 2012

Dévolution des marchés de travaux : le 9 août 2012

Réception des travaux : le 9 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M € : Programme 309

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,460			
Cumul consommé	0,395	85,9%	0,029	64%
Consommation de l'année	0,0382		0,292	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	0

38. Ministère de la Culture et de la Communication, Immeuble du 62 rue Beaubourg, Paris convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Direction Générale de la Création Artistique

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : Architecte mandataire COMPACT Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Co-traitant : BET SIMA Ingénierie

Descriptif de l'opération :

L'opération consiste en la transformation d'anciens locaux dévolus à une boutique à rez-de-chaussée et sous-sol en espaces de travail, de documentation et comprenant l'implantation d'un sanitaire pour personne handicapée. L'opération consiste aussi à décroisonner (à minima) et re-cloisonner des espaces de bureaux implantés dans les étages selon le nouveau schéma de regroupement des services de la DGCA ainsi qu'à améliorer l'isolation acoustique du bureau du directeur.

Activité pour l'année 2012 :

- Fin de la garantie de parfait achèvement le 17 décembre 2012
- Quitus en cours

Bilan financier à fin 2012 en M € :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Montant opération	0,345			
Cumul consommé	0,343	99%	0,340	98%
Consommation de l'année	0,008		0,059	

Activité administrative 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	3

39. Ministère de la Culture et de la Communication, Immeuble des Bons enfants, Paris convention de mandat

Restructuration des espaces aux niveaux rez-de-chaussée et sous-sol.

Maîtrise d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Architecte mandataire Agence Louis Paillard
Co-traitant : BET Talbot & Associés
Co-traitant : Alexis Coussement Lumières (ACL)

L'Opération consiste en la restructuration du rez-de-chaussée de l'immeuble du ministère de la Culture et de la Communication dit immeuble des « Bons Enfants »:

- pour offrir de nouveaux espaces associatifs, professionnels et conviviaux à l'ensemble des agents,
- pour réorganiser l'accueil et les fonctions d'informations,
- pour améliorer la sécurisation des espaces et favoriser une visibilité plus grande des productions du ministère et de ses opérateurs.
- pour la mise en lumière et l'animation de la façade rue Saint Honoré.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 2 170 000€ TDC (valeur janvier 2011) pour une surface d'environ 950 m².

A la suite de la convention d'études préalables, une convention de mandat en date du 24 novembre 2010 alloue un budget de 2 000 000 € TDC à l'opération. Par avenant, la convention a été augmenté à 2 140 000 € TDC.

L'agence Louis Paillard a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération en co-traitance avec le BET Talbot et ACL (animation lumineuse).

Trois AMO ont été nommés pour cette opération :

- Bureau de contrôle – Alpha Contrôle
- OPC – Groupe RJ/SCTB
- CSPS – Bureau Veritas

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

- **Réception des travaux le 27 août 2012**
- **Réserves levées fin novembre 2012**

Bilan financier à fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	2, 140			
Cumul consommé	2,08	97%	1,764	82%
Consommation de l'année	0,05		1,6	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	8

40. Ministère de la Culture et de la Communication, Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris 1er convention cadre culture

Maître d'œuvre : en cours de désignation

Présentation de l'opération :

L'immeuble situé au 6 rue des Pyramides a été construit par l'architecte Armand Sibien en 1883. Ayant fait l'objet d'une vaste rénovation menée par l'architecte Patrick Rubin au début des années 90, il est à usage exclusif de bureaux, occupés par les services de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, où sont logés la direction des musées de France et la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Un puits de lumière est entouré de murs de verres gravés selon les dessins de Philippe Favier. Un escalier central dont on voit le palier du 5ème étage a été reconstruit au centre du bâtiment pour rationaliser les circulations. Cependant, outre ce puits de lumière, le faible niveau d'éclairage des circulations ne répond pas aux demandes des usagers ni à l'évolution de la réglementation en terme de code du travail.

La rénovation doit permettre l'utilisation des bureaux situés de part et d'autre de l'escalier hélicoïdal et un meilleur éclairage des circulations communes du bâtiment sur l'ensemble des étages (du sous-sol au R+7).

Le programme consiste en une rénovation des armoires électriques d'étages ainsi que des éclairages des circulations et la rénovation complète de la climatisation (production et distribution).

Deux tranches de travaux sont prévues, une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme concerne l'électricité, l'éclairage et les finitions, la tranche conditionnelle, le désamiantage et la CVC. Ces travaux essentiellement techniques seront menés par un bureau d'étude maître d'œuvre qui s'alliera les compétences d'un architecte afin de respecter l'œuvre de l'architecte Patrick Rubin.

Bilan de l'opération en 2012 :

Publicité portant sur le choix du maître d'œuvre publié en décembre 2012.

Le choix du maître d'œuvre et des assistants à maîtrise d'ouvrage est en cours.

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 224 T077/00

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1		0,650	
Cumul consommé	0	0%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

41. Mise aux normes d'accessibilité dans les Musées de France

convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Le service des musées de France a décidé de confier à l'Oppic le soin de réaliser les études relatives à la mise aux normes de musées nationaux pour l'accessibilité à tous conformément à la loi du 11 février 2005, sur la base des préconisations des diagnostics effectués (selon décret du 17 mai 2006 modifié le 30 avril 2009).

Une convention d'un montant de 66 000 € a été signé le 11 juillet 2011.

La mission se déroule selon le plan suivant :

Phase 1 :

1. expertise des diagnostics et vérification de l'adéquation entre les exigences de la norme et le bâti ;
2. programme de mise aux normes ;
3. évaluation budgétaire ;
4. calendrier prévisionnel d'exécution des prestations et de l'opération ;
5. programme définitif de l'opération qui devra préciser si le maître d'ouvrage recourt à un maître d'œuvre unique ou bien à plusieurs, suivant une répartition adaptée aux exigences statutaires de l'immeuble (Moe privée ou ACMH) et géographiques ;

Phase 2 (qui fera l'objet d'un avenant rédigé sur la base du budget de travaux déterminé en phase 1) :

6. définition des besoins en assistance à la maîtrise d'ouvrage (BET, SPS, Bureau de contrôle, divers prestataires pour sondages etc.) ;
7. choix des maîtres d'œuvres (mise au point du dossier de consultation, organisation de la consultation et négociation avec les candidats retenus par le maître de l'ouvrage) ;
8. choix des assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO), coordonnateur sécurité et protection des travailleurs, bureau de contrôle (mise au point du dossier de consultation et organisation de la consultation et négociation avec les candidats retenus par le maître de l'ouvrage) ;
9. mise au point et signature des marchés de maîtrise d'œuvre et d'AMO, gestion des marchés de maîtrise d'œuvre et des AMO et suivi des étapes d'études jusqu'à la phase « projet », gestion des demandes d'autorisation réglementaires et du dossier de consultations des entreprises ;
10. gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Les musées suivants sont concernés :

- Musée national du château de Pau
- Musée national Magnin, Dijon
- Musée national de la préhistoire - Les Eyzies
- Maison natale du maréchal De Lattre de Tassigny
- Musée africain - Ile d'Aix
- Musée Napoléon - Ile d'Aix
- Musée national de la maison Bonaparte - Ajaccio
- Musée national du Château de Compiègne
- Musée d'archéologie national – Château de Saint Germain en Laye
- Musée national de Rueil Malmaison
- Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen
- Maison natale de Georges Clémenceau
- Musée national Jean-Jacques Henner

Bilan de l'opération en 2012 :

La phase 1 s'est achevée en 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,066		0,017	
Cumul consommé	0,017	26%	0,017	26%
Consommation de l'année	0,017		0,017	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

42. Mise aux normes d'accessibilité à tous pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architectures - conventions de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maîtrises d'œuvre:

Lot 1 : Lille – Rennes – Paris Belleville – Marne-la-Vallée – La Villette

Architecte mandataire : Béatrice Mouton

Co-traitant : BET BETIOR

Lot 2 : Arles – Marseille - Montpellier

Architecte mandataire : Ankel Cerese

Cotraitant : BET BETSO et GEC-LR

Lot 3 : Dijon – Limoges – Clermont-Ferrand

Architecte mandataire : Monica Fontana

Cotraitant : BET CEPA

ENSA/ENSBA Paris Malaquais : Benjamin Mouton, architecte en chef des Monuments Historiques

ENSA Versailles : Pierre Bortolussi, architecte en chef des Monuments Historiques

Descriptif de l'opération :

Mise aux normes accessibilité des écoles d'architecture et des beaux-arts sur la base des diagnostics accessibilité réalisés par chaque école.

Conventions d'études :

Bilan financier 2012, en M€:

	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	2,521			
Cumul consommé	1,127	45%	0,722	29%
Consommation de l'année	0,427		0,612	

Activité administrative en 2012:

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	8

42.1/ Ecoles nationales supérieures d'architecture : convention mandat

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic par une convention de mandat d'études préalables du 4 novembre 2010 le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité à tous des écoles d'architecture.

Les écoles concernées par cette convention :

- Lille
- Rennes
- Marne-la-Vallée
- Belleville
- La Villette
- Marseille
- Montpellier
- Clermont-Ferrand
- Versailles
- Lyon

La convention alloue un budget de 1 935 000 € TDC.

Un avenant à la convention de mandat a alloué 50 000 € TDC supplémentaires pour mener les études pour l'ENSA Lyon.

En raison du nombre d'écoles et de leur répartition géographique, la consultation a porté sur 3 lots :

- Lot 1 – Nord : Lille – Rennes – Marne-la-Vallée – Belleville – La Villette - Lyon
- Lot 2 - Sud : Marseille – Montpellier
- Lot 3 – Centre : Clermont-Ferrand
- L'école de Versailles sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des Monuments Historiques

Les contrats sont constitués d'une tranche ferme pour les études et d'une tranche conditionnelle pour les travaux, en attente des délégations de crédit par le ministère et des coûts globaux des travaux.

Le lot 1 a été attribué à l'agence Béatrice Mouton avec le BET BETIOR

Le lot 2 a été attribué à l'agence Ankel Cerese avec le BET BETSO et GEC-LR

Le lot 3 a été attribué à l'agence Monica Fontana avec le BET CEPA

Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) « logistique » a été nommé pour cette opération afin d'établir une base de données actualisable à partir de l'ensemble des diagnostics intégrant des indicateurs de suivi des études, les variations du % d'accessibilité des bâtiments et de continuité dans la chaîne du déplacement, les écarts des estimations financières. Cet AMO est également chargé d'établir une veille réglementaire.

La société SOCOTEC a été retenue pour assurer la mission de contrôle technique.

Les DCE qui clôturent la tranche ferme ont été remis pour les écoles suivantes :

- Lille le 28 février 2012
- Rennes le 24 juillet 2012
- Marne-la-Vallée le 28 février 2012
- Paris Belleville le 16 décembre 2011
- Paris La Villette le 04 septembre 2012
- Marseille le 16 avril 2012
- Montpellier le 27 avril 2012
- Clermont-Ferrand le 18 septembre 2012

Les études sont en cours pour les écoles suivantes :

- Versailles (phase APD)
- Lyon (phase APD)

42.1.A/ENSA Paris Belleville

Marchés travaux notifiés début juin 2012

Travaux réceptionnés le 28 septembre 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,045			
Cumul consommé	0,028	62%	0,027	60%
Consommation de l'année	0,028		0,027	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

42.1.B/ENSA LILLE

Marchés travaux notifiés début juillet 2012
Travaux réceptionnés le 18 décembre 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,557			
Cumul consommé	0,539	97%	0,208	37%
Consommation de l'année	0,539		0,208	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	0

42.1.C/ENSAVT Marne-la-Vallée

Marchés travaux notifiés début juillet 2012
Travaux réceptionnés le 20 décembre 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,350			
Cumul consommé	0,336	96%	0,216	62%
Consommation de l'année	0,336		0,216	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
8	0

42.1.D/ENSA Marseille

Marchés notifiés début novembre 2012
Réception des travaux le 06 mai 2013

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,885			
Cumul consommé	0,872	99%	0,022	2%
Consommation de l'année	0,872		0,022	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
10	0

42.1.E/ENSA Montpellier

Marchés notifiés début novembre 2012
Réception des travaux début septembre 2013

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1,658			
Cumul consommé	1,455	88%	0,014	1%
Consommation de l'année	1,455		0,014	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
10	0

42.2/ Ecoles nationales supérieures des Beaux-arts : convention mandat

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic par une convention de mandat du 26 novembre 2010 le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité à tous des écoles des Beaux Arts.

Les écoles concernées par cette convention :

- Dijon
- Limoges
- Arles

La convention alloue un budget de 236 000 € TDC.

En raison du nombre d'écoles et de leur répartition géographique, la consultation a porté sur 3 lots :

- Lot 2 - Sud : Arles
- Lot 3 – Centre : Dijon (partie non classée) - Limoges

Les contrats sont constitués d'une tranche ferme pour les études et d'une tranche conditionnelle pour les travaux, en attente des délégations de crédit par le ministère et des coûts globaux des travaux.

Le lot 2 a été attribué à l'agence Ankel Cerese avec le BET BETSO et GEC-LR

Le lot 3 a été attribué à l'agence Monica Fontana avec le BET CEPA

Un AMO « logistique » a été nommé pour cette opération afin établir une base de données actualisable à partir de l'ensemble des diagnostics intégrant des indicateurs de suivi des études, les variations du % d'accessibilité des bâtiments et de continuité dans la chaîne du déplacement, les écarts des estimations financières. Cet AMO est également chargé d'établir une veille réglementaire.

La société SOCOTEC a été retenue pour assurer la mission de contrôle technique sur les trois écoles des Beaux-arts.

Bilan de l'opération en 2012 :

Les DCE qui clôturent la tranche ferme ont été remis pour les écoles suivantes :

- Arles le 24 septembre 2012
- Dijon le 18 septembre 2012
- Limoges le 13 août 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,236			
Cumul consommé	0,137	58%	0,100	42%
Consommation de l'année	0,005		0,074	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
2	3

43. Mobilier national, Manufacture nationale des Gobelins, Paris

- Schéma directeur
- Travaux Mobilier national
- Travaux manufacture nationale des Gobelins et nouvelles manufactures

43.1/ Schéma directeur du Mobilier national et de la Manufacture nationale des Gobelins convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre (MH) : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Opération :

La direction générale de la création artistique souhaite lancer un schéma directeur de programmation de restauration, de rénovation et de mise en valeur du site des Gobelins

La réalisation de ce schéma directeur permettra de mener une réflexion globale dans le cadre d'une politique de développement des lieux par l'élaboration d'une programmation croisant les besoins du Mobilier national et des Manufactures nationales et les projets à venir.

Le schéma directeur de rénovation doit donc être un outil efficace et rationnel permettant :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre réglementaire qui régit les ERP tout en veillant au respect et à l'intégrité du monument lui-même
- d'établir un état des lieux est réalisé pour chacun des bâtiments à travers la mise en œuvre systématique de différentes études techniques (reconnaissance structurelle des planchers, des sols, l'étude de reconnaissance de l'ensemble des réseaux, la sécurité incendie, la sécurité des personnes, l'accessibilité, la réalisation d'un audit énergétique et d'une étude environnementale, la mise à jour des relevés amiante/plomb/état parasitaire, la mise à jour des relevés de géomètre, ...)
- de déterminer les axes futurs visant l'amélioration du site.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Dans le cadre de la mise au point du programme du schéma directeur, le bilan de la situation actuelle a mis en évidence la nécessité de lancer des diagnostics techniques complémentaires pour mener à bien la réflexion de valorisation du site. Un budget de 150 000,00 € a été mis en place en 2012. Il sera consacré à la réalisation de ces diagnostics prioritaires en 2013.

Jacques Moulin, architecte en chef des Monuments Historiques, est chargé d'établir le programme d'évaluation technique des bâtiments 1, 2, 4, 5, 7 et 9 et le cahier des charges du relevé général du site et du repérage des bâtiments détruits a remis son étude l'étude de techniques.

La consultation des géomètres a été lancée fin 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,200		0,045	
Cumul consommé	0,043	22%	0,40	20%
Consommation de l'année	0,043		0,26	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

43.2/ Travaux Mobilier national convention cadre Culture

Edifice construit de 1935 à 1937 à l'emplacement des jardins potagers de la manufacture des Gobelins par Auguste Perret. Destiné à servir de garde-meuble pour le Mobilier national, le bâtiment compte parmi les œuvres majeures de l'architecte.

La disposition symétrique des corps de bâtiment autour d'une cour carrée précédée d'une colonnade illustre le parti classique ; le modernisme se retrouve dans le fonctionnalisme rationnel des espaces de restauration et d'entreposage, dotés d'un éclairage zénithal, et dans l'usage du béton armé, dont le sablage sur les façades extérieures laisse apparaître des éclats de grès rose.

Le bâtiment a été classé monument historique (façades et toitures) le 20 décembre 1965 et bénéficie du label XXème siècle.

43.2. A/ Mise en sécurité du bâtiment Perret (Phase 3)

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

La présente opération constitue la troisième phase d'intervention d'une campagne générale de mise en sécurité.

Une première phase de travaux, achevée en 2010, concernait principalement l'encloisonnement et le désenfumage des circulations verticales.

Une deuxième phase, menée dans le cadre du plan de relance économique de 2009, traitait de la mise en conformité des installations électriques et de la réfection du système de détection incendie. Celle-ci a été achevée en septembre 2011.

La troisième phase concerne le compartimentage des locaux à risques, la mise en sécurité de la salle Perret, la mise en conformité des monte-charges des ailes est et ouest, la mise en sécurité des personnes en toiture par la pose d'un garde corps et l'achèvement de la restauration des ouvrages en béton en toiture sur l'aile nord.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 9 janvier 2012

Résiliation du marché de CSPS, suite à défaillance : le 31 octobre 2012

Dévolution d'un nouveau marché de CSPS : le 31 octobre 2012

Résiliation du marché d'OPC, suite à défaillance : le 5 mai 2012

Dévolution d'un nouveau marché d'OPC : le 20 juillet 2012

Commande du diagnostic amiante et plomb avant travaux : le 24 septembre 2012

Rendu du diagnostic amiante et plomb avant travaux : le 19 décembre 2012

Rendu des offres pour les lots travaux : 20 décembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M € : Programme 131

L021-03	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	2, 150			
Cumul consommé	0,227	10,59 %	0,075	3,5 %
Consommation de l'année	0,017		0,042	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	1

43.2.B/ Restauration de la façade ouest du bâtiment Perret

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

La présente opération comprend la remise en état des menuiseries, serrureries et peinture de la façade ouest du bâtiment avec son retour sud. En effet, ces façades sont les seules du bâtiment dont les ouvrages métalliques n'ont jamais été repeints. Ils présentent donc un aspect rouillé et négligé d'autant plus regrettable que ces façades bordent le square le Gall et qu'elles constituent ainsi l'une des parties du Mobilier national les plus connues du public.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 30 janvier 2012

Rendu des offres pour les lots travaux : le 28 février 2012 et 2 avril 2012 (suite à infructuosité)

Démarrage des travaux : le 4 juin 2012

Résiliation du marché de CSPS, suite à défaillance : le 31 octobre 2012

Passation d'un nouveau marché de CSPS : le 31 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M € : Programme 175

1021-02	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	447			
Cumul consommé	0,437	97,9%	0,312	69,9%
Consommation de l'année	0,400		0,300	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	0

43.2.C/ Restauration de la cour d'honneur

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

L'étude de diagnostic menée en 2011 a permis d'analyser le système constructif de Perret et de mieux connaître les dispositions de la dalle, de la rampe et de leurs ouvrages d'étanchéité. Suite à l'approbation de cette étude par la DRAC, l'ACMH s'est vu confier une mission de maîtrise d'œuvre. L'objectif de cette opération est de supprimer le risque d'infiltrations vers la grande réserve et la réserve des tapisseries, situées en sous-sol. Le phasage des travaux doit permettre de maintenir l'activité du Mobilier national, malgré une concentration du trafic logistique dans cette zone et un accès unique depuis la rue par le plan incliné.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Rendu de l'étude de diagnostic: le 07 août 2011

Avis favorable de la DRAC au titre du contrôle scientifique et technique : le 01 décembre 2011

Commande de relevés de géomètres : le 13 avril 2012

Dévolution du marché de maîtrise d'œuvre : 20 mars 2012

Remise du PRO-DCE : le 27 juin 2012

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 27 juillet 2012

Commande du diagnostic amiante et plomb avant travaux : le 25 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M € : Programme 175

1021-04	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1 100			
Cumul consommé	0,047	4,2%	0,031	2,8%
Consommation de l'année	0,047		0,031	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

43.3/ Travaux manufacture nationale des Gobelins – Paris convention cadre culture

Les bâtiments de la manufacture des Gobelins, répartis autour de plusieurs cours, datent en partie du XVII^e siècle. Le site regroupe également des bâtiments d'architectures et d'époques diverses, principalement composés d'ateliers et de logements, ainsi qu'une ancienne Chapelle du XVIII^e siècle et un bâtiment en brique et pierre du début du XX^e siècle qui sert aujourd'hui de musée et de salle d'exposition temporaire.

Les ateliers sont aujourd'hui toujours en activité et produisent et restaurent chaque année les pièces du Mobilier national. L'ensemble du site a été classé au titre des monuments historiques le 24 mars 1993 et bénéficie également du label XX^e siècle.

43.3.A/ Restauration du local poubelle du pavillon Mulard

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

La présente opération concerne la restauration du local poubelle du pavillon Mulard de la manufacture des Gobelins. Elle consiste à adapter un garage désaffecté à proximité du pavillon Mulard, en le convertissant en local pouvant contenir huit grands containers à ordures et en aménageant, dans la cour, un chemin de roulement en pavés. Il a été nécessaire de démolir les distributions existantes et de reprendre les ouvertures. Des aménagements intérieurs ont également été réalisés pour faciliter l'entretien et la ventilation naturelle du local.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Passation du marché de travaux : le 23 mai 2012

Commande du diagnostic amiante et plomb avant travaux : le 11 juin 2012

Bilan financier à fin 2012 en M € : Programme 309

P021-00 et -01	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,160			
Cumul consommé	0,156	97,4%	0,146	91,3%
Consommation de l'année	0,142		0,146	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

43.3.B/ Étude de faisabilité prospective pour la réutilisation du pavillon d'Angiviller et assainissement de la cage d'escalier

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

Le pavillon d'Angiviller est situé au sud de la manufacture des Gobelins et relie les ateliers du Nord à l'aile de la Chapelle. Cette construction du XVIII^e siècle, de trois niveaux principaux, a été transformée à de multiples reprises. Depuis plusieurs années, une forte humidité a ruiné les peintures puis les murs de la cage d'escalier du pavillon. Simultanément à l'opération d'urgence qui consiste à assainir la cage d'escalier, l'architecte en chef des monuments historiques a réalisé une étude de faisabilité relative à la réutilisation du bâtiment.

Concernant l'assainissement, un premier diagnostic a mis en cause une descente d'eaux usées encastrée dans un mur, mais une autre analyse a privilégié d'éventuelles fuites provenant des couvertures ou des tuyaux de chauffage qui traversent les maçonneries, que les sondages ont révélés très corrodés. Le projet prévoit donc de déplacer la colonne d'eau en la dissimulant derrière un coffrage démontable. Les travaux comprendront également le remplacement des tuyaux de chauffage défectueux, la mise en place d'une installation de ventilation, la révision de la couverture en plomb de la terrasse et la réfection des parements, sols et peintures dégradés.

Quant à l'étude de faisabilité prospective, elle a consisté à étudier les possibilités de transformer le pavillon d'Angiviller en espace de réception et de réunion, malgré une accumulation de contraintes fortes : la remise en cohérence avec les évolutions historiques du site, les prescriptions du plan local d'urbanisme, les différences de niveaux du bâti et la nécessaire mise en accessibilité PMR.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Remise du PRO-DCE assainissement : le 19 septembre 2012

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 4 décembre 2012

Commande du diagnostic plomb : le 25 octobre 2012

Dévolution du contrat d'étude de faisabilité : le 7 juin 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,283			
Cumul consommé	0,489	17,3%	0,030	10,6%
Consommation de l'année	0,032		0,030	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

43.3.C/ Mise en conformité du TGBT de la Manufacture, du THTBT des Nouvelles Manufactures et du bac à graisse

Maîtrise d'œuvre : Tavéres Ingénierie

Présentation de l'opération:

Le transformateur haute tension / basse tension des nouvelles manufactures contient du PCB (pyralène) et devait être remplacé. Cette opération était également l'occasion de remplacer le TGBT du site de la manufacture des Gobelins, dont les défaillances sont de plus en plus fréquentes.

En outre, le bac à graisse de la cantine de la manufacture est situé sur une parcelle qui a été vendue à la Ville de Paris afin d'y construire un équipement dédié à la petite enfance. Bien qu'il fasse l'objet d'une servitude, son obsolescence n'est pas compatible avec le voisinage d'une crèche. Dans le cadre de sa nécessaire remise en conformité, sa réintégration dans l'enceinte de la manufacture est en cours d'étude.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution des contrats de maîtrise d'oeuvre équipements électriques : le 20 janvier 2012

Dévolution des contrats des AMO équipements électriques : mars 2012

Dévolution des marchés des entreprises de travaux équipements électriques : le 19 juin 2012

Réception des travaux du TGBT : le 4 septembre 2012

Dévolution du contrat de maîtrise d'oeuvre bac à graisse : le 15 décembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 131

L021-04	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,200			
Cumul consommé	0,093	46,6%	0,036	18,2%
Consommation de l'année	0,083		0,030	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
9	0

43.3.D/ Couverture et menuiseries des logements

Maîtrise d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération:

Les bâtiments Chabrol et Lebrun sont deux des ailes anciennes de la manufacture des Gobelins, et rassemblent principalement des logements de fonction. Aujourd'hui la vétusté des menuiseries et d'une partie des couvertures nécessitent une intervention.

Le bâtiment Chabrol fera l'objet d'une réfection des couvertures selon les dispositions anciennes (ardoise et zinc), d'une réfection des lucarnes, de la mise en place de trappes de désenfumage dans les deux cages d'escalier, de la mise en oeuvre d'un isolant, de reprises des gouttières et descentes d'eaux pluviales, de la restauration des souches de cheminées et de reprises des corniches. Il est également prévu de procéder au remplacement des fenêtres du bâtiment Lebrun et du bâtiment bas de l'aile Chabrol.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du contrat de maîtrise d'oeuvre : le 29 mars 2012

Obtention de l'autorisation de travaux : le 27 août 2012

Dévolution du contrat de CSPS : le 3 octobre 2012

Consultation pour les lots de travaux : novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programmes 224 et 309

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1,400			
Cumul consommé	0,164	11,7%	0,095	7%
Consommation de l'année	0,158		0,095	

44. Musée d'Ennery, Paris convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Etablissement public du musée Guimet
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Agence Equipage

Le musée est situé 59 avenue Foch 75116 Paris. Il abrite une collection d'objets d'Extrême-Orient des XVII, XVIII et XIXèmes siècles, réunie dans la deuxième moitié du XIXème siècle par madame Clémence d'Ennery, épouse du célèbre auteur dramatique monsieur Adolphe d'Ennery. Fin 1875, madame d'Ennery fait construire un hôtel particulier. Elle présente ses collections à l'intérieur de vitrines aux parois incrustées de nacre. Portée par la grande vague orientaliste qui déferle sur Paris à la fin du XIXème siècle, elle visite assidûment les grands antiquaires du moment et les boutiques de curiosités pour rassembler près de 7 000 objets d'art chinois et japonais, conservées dans un cadre original « Napoléon III ».

A partir de 1892, soutenue dans ses efforts par messieurs Georges Clemenceau et Emile Deshayes, conservateur au musée Guimet, madame d'Ennery s'applique à préparer son futur musée. Le bâtiment et les collections seront légués à l'Etat et le musée d'Ennery sera inauguré officiellement le 27 mai 1908.

Cadre :

- Convention d'étude préalable en date du 25 janvier 2011 pour un montant de 50 000€
- Convention de Maîtrise d'Ouvrage en date du 8 juillet 2011 d'un montant de 0.8M€ (opération réalisée dans le cadre du plan musée 2011-2013 par le ministère de la culture)
- Avenant n ° 1 en date du 23 août 2012 d'un montant de 82.000€

Opération :

La convention du 8 juillet 2011 a eu pour objet de confier à l'Oppic :

- Au premier étage, la mise aux normes du circuit électrique, la réfection des peintures des voûtes et des revêtements muraux, la rénovation des parquets ainsi que le nettoyage des vitrines (hors restauration), pour permettre à nouveau l'ouverture à des visites accompagnées sur rendez-vous, des salles du musée.
- La rénovation des communs du RDC à usage actuel d'ateliers et de réserves qui pourra permettre la tenue d'expositions temporaires exceptionnelles.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Les travaux ont bien été achevés au printemps 2012 avec l'inauguration des salles par monsieur Frédéric Mitterrand ministre de la culture et de la communication. Suite à ces travaux qui ont redonné au musée sa qualité d'origine il a été décidé de financer la réalisation d'un escalier de secours dans la cour intérieure. Cet escalier permettra d'augmenter la jauge du musée actuellement limitée à 19 personnes. Un avenant à la convention a été réalisé en 2012 dans ce sens. Des travaux pourront se réaliser au cours de l'année 2013.

Un PC a été déposé en novembre avec une demande de dérogation sur l'accessibilité pour des raisons patrimoniales.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,935 000		0,850 000	
Cumul consommé	0,785 651	84,03 %	0,771 487	90,76 %
Consommation de l'année	0,110 275		0,517 902	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	4

45. Musée d'Orsay, Paris. Restauration du tympan Est. convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication,
Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

- Convention de mandat restauration Tympan Est en date du 19 juillet 2006, d'un montant égal à 8,95 M
- Avenant n° 1 en date du 28 janvier 2008, d'un montant égal à 8,11 M (tympan).

Opération :

L'opération globale d'origine a été décomposée en 2 projets : le premier concerne la restauration de la verrière du tympan Est et le second l'aménagement du pavillon Amont.

La 1^{ère} convention de mandat a été modifiée par un avenant signé le 28 janvier 2008 ramenant le montant de la partie tympan à 8 110 000 €, valeur mai 2007.

Fin 2009 une redistribution des enveloppes financières a été établie entre l'opération tympan et l'opération du pavillon amont.

Celle-ci a conduit à une enveloppe de 9,69M d'euros pour le pavillon amont et 4,08M d'euros pour le tympan (valeur novembre 2009), mais aucun avenant pour le tympan n'a été validé.

Les études portant sur le tympan Est ont été conduites afin d'affiner le diagnostic et déterminer des méthodologies possibles d'intervention.

Ainsi ont pu être réalisées en complément à l'étude de Benjamin Mouton en date de mai 2003 :

- Une étude par le cabinet structure et réhabilitation
- Une étude par le CTICM.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

La maîtrise d'œuvre a pu en 2012, à l'appui de diagnostic complémentaire établi par le laboratoire A. Corros et l'institut de soudure, proposer un diagnostic complet et une solution de restauration du tympan. Une présentation du diagnostic et de la méthodologie d'intervention a été réalisée au musée.

L'enveloppe globale a été revue pour tenir compte de l'actualité du projet en 2012 et en particulier de son actualisation par rapport à 2006.

Ainsi un projet d'avenant a été soumis au musée avec une enveloppe égale à 6,11M€. Cet avenant a été validé par le conseil d'administration du musée de novembre 2012. A noter que le musée a décidé de différer l'intervention afin d'étudier l'impact des travaux sur les flux du publics. L'avenant n°2 prend également en compte ce décalage de calendrier d'une année. Il passera en conseil d'administration de l'Oppic au début de l'année 2013.

A ce stade et compte tenu de la spécificité de l'opération l'Oppic a proposé de réaliser une consultation d'entreprise en « dialogue compétitif » afin d'obtenir la solution économiquement et techniquement la moins pénalisante pour le musée.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	4,080		0,375	
Cumul consommé	0,466 775	11,44%	0,372 211	99,26%
Consommation de l'année	0,022 942		0,063 451	

Activité administrative en 2011 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	1

46. Musée de l'air et de l'espace, Le Bourget

mission d'assistance

Maître d'ouvrage : Ministère de la Défense – DMPA / Musée de l'Air et de l'Espace

Opération :

Le musée de l'Air et de l'Espace (MAE) et le ministère de la Défense ont demandé à l'Oppic une assistance pour la réflexion préalable au projet de rénovation du musée de l'Air et de l'Espace.

Au cœur d'un territoire de projets, en particulier ceux liés au Grand Paris et au contrat de développement territorial, le MAE a vocation à se positionner comme un des acteurs majeurs du développement local, culturel voire économique.

A la confluence de nombre de projets d'échelles et d'enjeux pluriels, portés par des acteurs multiples (économiques, politiques, des collectivités à l'Etat), le musée souhaite participer à la synergie à créer entre ces différents projets et acteurs du territoire du « pôle métropolitain du Bourget ».

Le MAE bénéficie d'un site exceptionnel au pied du tarmac de l'aéroport du Bourget et de collections prestigieuses mais se trouve aujourd'hui confronté à l'obsolescence et l'inadaptation de bon nombre de ses espaces et installations. La perspective d'un renouvellement urbain et de l'arrivée de nouveaux moyens de transports en commun constitue un contexte favorable dans lequel le musée souhaite inscrire sa rénovation.

Les objectifs de la rénovation du MAE sont les suivants :

- Proposer un grand musée contemporain de l'air et de l'espace, dynamique et distrayant,
- Un musée qui mette en valeur l'excellence technologique française passée, actuelle et future ainsi que l'histoire des hommes qui y ont contribué,
- Un musée ludo-éducatif destiné à un public élargi, local, national et international,
- Un musée largement ouvert aux sponsors et mécènes de tous horizons
- Un musée d'un coût réaliste et à l'exploitation équilibrée.

Le projet de rénovation du MAE est un projet de grande ampleur comprenant:

- une revalorisation de l'aérogare de 1937 (de l'ordre de 6000 m²), avec un attrait architectural retrouvé, ouvert sur la ville, le parvis et le tarmac, avec une transparence retrouvée,
- une architecture innovante pour les nouveaux bâtiments d'exposition (environ 33 000 m²), créant un nouveau signal dans la ville, partiellement transparent, attirant les visiteurs vers le musée et animant une nouvelle façade urbaine,
- la création d'un pôle de conservation (côté Dugny) avec de nouvelles réserves pour le MAE (7500 m²) associées à celles du musée national de la Marine.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

L'Oppic a assisté le MAE pour :

- la réalisation d'une première étude de positionnement et de cadrage du projet de rénovation (réalisée par ALTRAN sur financement du GIFAS) en particulier expertise sur les aspects fonciers, urbains, patrimoniaux et opérationnels,
- le dialogue avec les partenaires publics et privés et acteurs locaux et institutionnels.

Une convention d'études préalables est en préparation pour 2013.

47. Musée des Arts décoratifs, Paris

Restauration du clos et du couvert du pavillon de Marsan

convention cadre Culture

Maîtrise d'œuvre : Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques

Le musée des Arts décoratifs est installé dans le pavillon et l'aile de Marsan et l'aile de Rohan du palais du Louvre. Il occupe précisément l'emplacement du premier pavillon de Marsan entièrement reconstruit par Lefuel en 1874, après l'incendie des Tuileries.

Le palais du Louvre a été classé monument historique en 1889 et a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Présentation de l'opération:

L'opération en cours sur l'immeuble consiste en la restauration du clos et du couvert du pavillon de Marsan seul. L'aile de Marsan et l'aile de Rohan seront traitées dans une opération distincte ultérieure. La restauration vise une restitution à l'identique de l'original dans la mesure du possible et des connaissances historiques.

La majorité des désordres graves observés concernent essentiellement :

- la pierre de taille ;
- les sculptures de la façade sud ;
- l'ensemble des garde-corps du pavillon.

Les travaux sont découpés en trois tranches :

Tranche ferme : façade nord (rue de Rivoli) et retour partiel façade est

Tranche conditionnelle 1 : façade ouest (avenue du général Lemonnier)

Tranche conditionnelle 2 : façade sud (jardin des Tuileries) et retour partiel façade est, y compris souches de cheminées

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 22 juin 2012

Remise du diagnostic amiante et plomb : le 11 septembre 2012

Remise de l'AVP : le 12 octobre 2012

Remise du PRO : le 12 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

1002-01	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	14,115			
Cumul consommé	0,782	5,5%	0,321	2,3%
Consommation de l'année	0,240		0,294	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

48. Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (MuCEM) : J4 et Fort-saint-Jean, Marseille

convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrises d'œuvre :

Musée Môle J4 :

- Bâtiment : Rudy Ricciotti : architecte mandataire /C+T (Roland Carta) : architecte associé
- Muséographie : Adeline Rispal
- 1% artistique : Yan Kersalé

Fort Saint Jean :

- Travaux Monument Historique : François Botton (architecte en chef des Monuments Historiques)
- Travaux paysagers : Jean-Louis Knidel - Cabinet APS - Valence
- Aménagement des bâtiments et travaux d'accessibilité : R Ricciotti : architecte mandataire / C+T (Roland Carta) architecte associé
- Muséographie : Zette Cazalas (Zen & Co)
- Signalétique directionnelle J4 et Fort Saint Jean : Béatrice Fichet associée à Locomotion

Cadre :

- Convention études préalables du 05 septembre 2001 (+ avenants 2003)
- Convention de mandat d'études du 06 septembre 2004 (+ avenants 2005)
- Convention de mandat travaux du 08 décembre 2006
- Avenant n° 1 sur les enveloppes financières à la convention du 08 décembre 2006
 - o restauration M.H. Fort Saint-Jean : 19,01 M€
 - o Musée J4 (dont muséographie) : 105,16 M€
 - o Fort Saint-Jean (accessibilité) : 5,00 M€
- Avenant n° 2-2010 sur les enveloppes financières à la convention du 08 décembre 2006
 - o Restauration MH Fort Saint-Jean : 19,01 M€
 - o Musée J4 (dont muséographie) : 120,16 M€
 - o Fort Saint-Jean (accessibilité) : 5,00 M€

Soit : 144,17 M€

- Avenant n° 3-2010 sur projet d'aménagement paysager à la convention du 08 décembre 2006, d'un montant égal à 8,5 M€. A noter la réalisation d'une convention d'étude préalable "paysage" de 0,5 M€ le 15 décembre 2010. Soit : 9 M€ au total pour l'aménagement paysager
- Avenant n° 4-2010 sur les aménagements des bâtiments du Fort à la convention du 08 décembre 2006, d'un montant égal à 7,6 M€.
- Avenant n° 5-2011 à la convention du 08 décembre 2006, d'un montant égal à 0,6M€, sur l'acquisition de la parcelle du J4 destinée à recevoir le MuCEM.
- Avenant n° 6-2011 à la convention du 08 décembre 2006, sans changement d'enveloppe, sur la construction de la deuxième passerelle, les travaux d'aménagement des bâtiments E et F du Fort St-Jean, l'aménagement du restaurant du bâtiment J4, la charte graphique.
- Convention de mandat pour la réalisation des travaux de restauration de la « fausse braie » du Fort St-Jean, passée avec Euroméditerranée d'un montant égal à 1.9M€

Au global à fin 2011 l'opération se décompose de la façon suivante :

Construction Bâtiment J4	= 102.423.000€
Muséographie (J4 et Fort)	= 17.737.000€
Travaux second œuvre Fort	= 7.600.000€
Accessibilité	= 5.000.000€
Aménagement paysager Fort	= 8.500.000€
Rénovation du Fort MH	= 19.010.000€
Total	= 160.270.000€

(En + : concours MOE paysage = 500K€ et convention études de 6.6M€.)

Contributions Etat/Collectivités : en euros courants, la contribution des collectivités territoriales (ville de Marseille ; Région ; Département) est fixée à 19.35M€ par collectivité et porte uniquement sur le J4 et sur l'accessibilité (Fort St Jean).

Opération :

L'Etat a décidé la délocalisation à Marseille du musée national des arts et traditions populaires et du centre d'ethnologie française en créant le musée national des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, en partenariat avec la Ville de Marseille, le Conseil général des Bouches du Rhône et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce nouveau musée se déploie dans le Fort Saint-Jean restauré et dans un bâtiment neuf sur le môle J4 et relié au Fort par une passerelle. Son programme, exprimé en surface utile, est de 15 200 m². Le Centre de conservation du musée, d'une surface estimée à 10 000 m² (architecte : Corinne Vezzoni) sera implanté sur un ancien terrain militaire d'environ 1,20 hectares (quartier Bugeaud de la caserne de Muy) dans le quartier de la Belle de Mai (hors convention Oppic) sous une procédure en partenariat public/privé.

Le MuCEM sera perçu comme le futur pôle culturel méditerranéen et son ouverture constituera un point fort des manifestations organisées dans le cadre de Marseille 2013, capitale européenne de la culture.

Bilan de l'opération pour l'année 2012 :

Môle J4 :

La construction du bâtiment s'est poursuivie en 2012 dans l'objectif de l'inauguration en janvier 2013 pour le lancement de Marseille Capitale Européenne de la Culture. L'avancement du chantier a pu être respecté et le 12 janvier 2012 les vœux au monde de la Culture du Président de la République (représenté par le premier Ministre) a pu se dérouler en présence des collectivités locales, et du président de la Commission européenne. Le 13 janvier une journée portes ouvertes a permis aux Marseillais (15 000 visiteurs) d'apprécier ce nouveau bâtiment et son architecture innovante et spectaculaire.

En 2012 ont été lancés également les orientations et les travaux pour le restaurant, l'auditorium, la librairie, le cloisonnement des bureaux et le 1% artistique réalisé par M. Yan Kersalé.

Les études pour la muséographie ont pu débuter concernant les aménagements des salles d'exposition permanente du rez de chaussée avec madame Adeline Rispal, muséographe et son équipe.

Fort Saint Jean :

En ce qui concerne le Fort il a été décidé de réaliser une deuxième passerelle entre le Fort et l'esplanade St Laurent située en face dans le quartier du Panier. Ce projet ambitieux a permis de rouvrir dès 2011 l'ancienne Porte Royale du Fort et a reçu un avis favorable en commission nationale des MH fin 2011. Il permet de créer une nouvelle ouverture vers la ville et répondre également aux contraintes de sécurité (nouvelle sortie de secours).

La passerelle a pu être ouverte fin 2012 comme prévu et inaugurée par madame Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication.

Les travaux du fort se sont poursuivis selon les trois aspects : monuments historiques (clos et couvert terminé dont la chapelle ainsi que les courtines et la tour du roi René) ; aménagement bâtiment avec les locaux pour le futur centre de formation I2MP et les galeries d'exposition ; le paysager avec les premières interventions de reconfiguration du terrain et de structure.

Le cabinet Zen & Co a avancé son travail de muséographie, qui a permis de lancer la consultation d'entreprises avec des travaux prévus pour début 2013.

Signalétique générale :

Le projet retenu a pu être précisé en 2012 et a permis sa finalisation en identité visuelle (logo et charte graphique). Dès 2012 ces orientations ont pu être mises en application en particulier avec le lancement d'une campagne publicitaire sur Marseille pour annoncer l'ouverture du musée en juin 2013.

Le travail spécifique avec un bureau d'études sur l'accessibilité a été poursuivi en 2012. Cette démarche a permis de mieux préciser les projets sur cet aspect dans le but d'être conforme avec les attendus de 2015.

Travaux Fausse braie :

Le 1^{er} décembre 2011 a été signé une convention avec l'EPAEM « Euromed » confiant à l'Oppic la réalisation des travaux de restauration de la « fausse braie » du Fort St-Jean. Les travaux se sont terminés conformément au planning fin 2012.

Bilan financier en M€ fin 2012

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	159, 454		142, 459 335	
Cumul consommé	143, 065 786	89,72%	103, 746 950	72,26%
Consommation de l'année	0,043 007 162		0,042 575 285	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
52	12

49. Musée et domaine de Saint-Germain-en-Laye convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Régis Martin, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

L'année 2011 a été essentiellement consacrée à relancer les études de maîtrise d'œuvre pour les opérations les plus urgentes concernant le domaine et le château de Saint Germain en Laye. Le départ de M. Voinchet, architecte en chef des Monuments Historiques et l'arrivée de M. Martin, nouvel architecte en chef des Monuments Historiques, ont été l'occasion d'une revue de l'ensemble des opérations et missions confiées au maître d'œuvre.

Déroulement de l'opération en 2012 :

L'année 2012 a été consacrée à la réalisation des DCE des premières opérations et à l'obtention des autorisations de travaux nécessaires.

49.1/ Restauration du clocheton du château

Présentation de l'opération : En 2011 l'Oppic a passé un contrat de maîtrise d'œuvre à l'architecte en chef chargé des monuments historiques pour les travaux de restauration du clocheton et des cloches, sur la base du DCE établi par M. Voinchet, architecte en chef des Monuments Historiques prédécesseur de M. Martin.

Déroulement de l'opération en 2012 :

En 2012, la consultation des entreprises a été lancée, les marchés ont été notifiés et les travaux ont commencé en décembre 2012.

Les travaux de restauration du clocheton et des cloches du donjon du château ont été lancés.

Bilan financier fin 2012 en M€ : [Programme 175](#)

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Coût prévisionnel	0,630			
Cumul consommé	0,410	65%	0,027	4,3%
Consommation de l'année	0,355		0,004	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
5	0

49.2/ Assainissement des douves

Présentation de l'opération : L'Oppic a passé un contrat de maîtrise d'œuvre à M. Régis Martin pour l'assainissement des douves du château, sur la base de l'étude préalable établie par M. Voinchet.

Déroulement de l'opération en 2012 :

En 2012 les études, jusqu'à la phase PRO comprise, ont été remises par le maître d'œuvre et approuvées. L'autorisation de travaux a été accordée par la DRAC.

Bilan financier fin 2012 en M€ : [Programme 175](#)

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Coût prévisionnel	3,910			
Cumul consommé	0,110	2,8 %	0,094	2,4%
Consommation de l'année	0		0,094	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

49.3/ Grande terrasse, mur de soutènement du Rond-Royal

Déroulement de l'opération en 2012 : La dernière tranche de travaux du mur de soutènement du Rond-Royal reste à réaliser. En 2011 l'Oppic a passé à M. Martin le contrat de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux. Il a également conclu des marchés de contrôle technique et de CSPS pour la réalisation de ces travaux.

Bilan financier fin 2012 en M€ : [Programme 175](#)

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Coût prévisionnel	0,875			
Cumul consommé	0,056	6,4%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

49.4/ Aménagement des locaux des jardiniers

Présentation de l'opération : Cette opération a pour objectif la réalisation de vestiaires, sanitaires et douches ainsi que d'un local de repos permettant de prendre des repas pour les jardiniers et agents de sécurité du domaine de Saint-Germain en Laye.

En 2011 l'Oppic a passé un contrat de maîtrise d'œuvre à M. Régis Martin pour la réalisation de cette opération.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Au cours de l'année 2012 le maître d'œuvre a établi un APS et un APD qui ont été approuvés. L'autorisation de travaux a été accordée par la DRAC.

Au stade de l'APS le maître d'œuvre a proposé une extension de programme pour la réalisation de réserves et des options pour l'amélioration des toitures. Ces propositions ont été acceptées par l'Oppic mais, pour des raisons budgétaires, elles ont fait l'objet de tranches conditionnelles. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a ainsi été passé avec l'architecte en chef des monuments historiques.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Coût prévisionnel	0,47			
Cumul consommé	0,053	11,3%	0,012	2,6%
Consommation de l'année	0,020		0,012	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	1

49.5/ Restauration des façades du château

Présentation de l'opération :

Les façades du château de Saint Germain en Laye n'ont fait l'objet d'aucune restauration significative depuis la fin du XIXe siècle. Elles ne présentent aucun problème d'instabilité générale. En revanche, les parements et ouvrages divers sont souvent très largement altérés.

Trois types de désordres sont à signaler :

- ceux qui touchent les ouvrages exposés aux intempéries : balustrades, corniches
- ceux qui touchent les parements qui ne sont plus étanches (enduits cloqués ou disparus, pierres ou briques profondément altérées)
- ceux qui intéressent les terrasses en pierre du chemin de ronde (infiltrations, tirants en fer oxydés et désordres divers).

Le projet consiste en une restauration à l'identique avec les modifications suivantes :

- remplacement des tirants en fer par des tirants inox
- protection des ouvrages saillants par du plomb

Déroulement de l'opération en 2012 :

Au cours de l'année 2012 l'Oppic a confié à l'ACMH la mission de maîtrise d'œuvre sur la base de l'étude préalable réalisée par M. Voinchet.

R.Martin a remis un APS qui faisait apparaître des travaux plus importants que prévu (des retours de façade qui n'avaient pas été pris en compte dans l'étude préalable, les cheminées, des couvertines) et des propositions complémentaires en option.

L'Oppic a approuvé l'étude tout en étalant le calendrier des travaux.

L'ACMH a remis un APD qui a été approuvé et qui a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Coût prévisionnel	14 ,36			
Cumul consommé	0,425	2,9%	0,156	1,1%
Consommation de l'année				

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

50. Musée Jean-Jacques Henner, Paris

convention cadre culture

Maître d'ouvrage : Etablissement public administratif du musée Henner
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : cabinet Sylvie Jodar

Le musée national Jean-Jacques Henner est un musée monographique fondé « en mémoire de Monsieur Jean-Jacques Henner » (1829-1905) par Madame veuve Jules Henner et « selon la volonté de Monsieur Jacques-Jules Henner », suite à la donation faite à l'État en 1923 de l'hôtel particulier-atelier d'artiste situé 43 avenue de Villiers, ainsi que quatre-cent-quarante peintures, des meubles et des objets.

Le bâtiment construit en 1876 pour être l'atelier d'un artiste peintre, fait partie aujourd'hui des derniers témoins de l'architecture éclectique de la troisième République, conçu dans le cadre de l'urbanisation de la Plaine Monceau.

Le musée a le statut d'établissement public administratif depuis 1926 et est classé parmi les établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie.

Opération :

La réflexion menée dans le cadre du préprogramme porte sur l'ensemble des espaces non traités lors d'une première tranche pour doter le musée des espaces d'accueil (espaces arrière au rez-de-chaussée), de muséographie (achèvement du parcours permanent et réserves) et de services (bureaux) qui font encore défaut.

L'opération inscrite au Plan-Musée 2011-2013 concerne la réhabilitation des espaces arrière du rez-de-chaussée, composé d'un jardin d'hiver, du salon des colonnes et d'un atelier, pour qu'ils redeviennent ce qu'ils ont été: un lieu de rencontre, de vie artistique littéraire et mondaine, en s'appuyant sur les plans, les documents iconographiques et les archives retrouvés.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Une mise en concurrence en compétences, références et moyens a été lancée en 2012 pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'architecture de madame Sylvie Jodar a été retenu après cette consultation.

L'APS a pu être validé en novembre 2012. Les études se poursuivent en 2013 pour un début des travaux envisagé à début 2014.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	1, 450 000		0,255 000	
Cumul consommé	0,238 604	16,46%	0,064 968	25,48%
Consommation de l'année	0,183 881		0,022 395	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
9	1

51. Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen convention cadre culture

- Schéma directeur
- Travaux d'entretien et restauration

Contexte

Le château d'Ecouen a été édifié entre 1538 et 1555. Il accueille le musée national de la Renaissance depuis 1977.

Son plan forme un quadrilatère composé de quatre ailes, s'orientant d'après les points cardinaux. Elles entourent une cour et sont cantonnées de quatre pavillons carrés.

Depuis la création du musée national de la Renaissance en 1977, le château d'Ecouen a fait l'objet d'importants travaux ayant porté en priorité sur les couvertures et les aménagements intérieurs. En 1980/81, un programme de remise en état et de nettoyage a pu être mis en œuvre sur les façades extérieures Est et Nord, le pavillon d'angle de la chapelle ainsi que l'ensemble des façades sur cour.

En 1992, la campagne de travaux a été poursuivie sur les extérieurs du château qui a consisté à restaurer et consolider les douves sèches établies sur les trois côtés est, sud et ouest puis en 1999, le soutènement de la grande terrasse Nord. Le domaine du château d'Ecouen est classé en totalité par arrêté du 18 juillet 2007.

Le programme travaux 2011-2013 conduit par l'Oppic, comprennent le confortement des planchers, la restauration de la façade Sud et de la façade Ouest sur jardins, la réfection de la toiture de l'aile Est et de la cour d'Honneur, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales de la Terrasse Nord.

Parallèlement, les services de la direction générale des patrimoines (SMF et SDMH) ont demandé à l'Oppic de mener un schéma directeur patrimonial pour la requalification et le développement du château.

51.1/Schéma directeur

Maîtrise d'œuvre (MH) : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Le schéma directeur comporte deux volets : un diagnostic, réalisé à partir d'un ensemble d'études techniques nécessaires à la connaissance du site et une étude de programmation architecturale et fonctionnelle qui dégagera des orientations d'aménagements accompagnée d'une évaluation financière quantifiées sur plusieurs années.

Ces deux études devront permettre à la fois la programmation financière et la programmation des «études de diagnostic» spécifiques éventuellement nécessaires. Elles comporteront :

- Le bilan sanitaire et la définition des principes de restauration et d'entretien des espaces bâtis et non bâtis
- un bilan général des usages avec les orientations sur les utilisations possibles au regard des contraintes patrimoniales et architecturales (caractéristiques des espaces étudiés, de l'enjeu patrimonial et potentiel au regard des besoins)
- Les besoins en travaux avec le degré d'urgence des différentes interventions à prévoir
- Une évaluation financière sommaire et un schéma pluriannuel d'intervention sur 10 ans (investissement et entretien)

Le schéma directeur du château aura aussi pour objet de définir le cadre d'intervention du programmiste pour prendre en compte les contraintes architecturales du monument historique dans le cadre de son étude qui développera plusieurs problématiques notamment : les aspects scientifiques, muséographique et fonctionnel (lié aux flux du public, du personnel, des œuvres) ainsi que les aspects réglementaires, techniques et financier

L'étude d'évaluation du fort porte quant à elle, sur le diagnostic sanitaire du fort et de ses abords ainsi que l'évaluation du cout des travaux à réaliser.

Il est prévu également dans le cadre de cette opération, la réalisation des relevés par un géomètre, du château d'Ecouen, de ses abords et de son parc ainsi que du fort d'Ecouen et de ses abords.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

L'étude de restauration du château et du fort, qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur, a été confié en juillet 2012 à l'ACMH en charge de l'édifice.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,075		0,075	
Cumul consommé	0,061	82%	-	-
Consommation de l'année	0,061		-	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

51.2/Travaux d'entretien et de restauration

51.2.A/ Réfection de l'assainissement de la terrasse nord

Maîtrise d'œuvre : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'opération consiste à : remplacer le réseau enterré situé dans l'allée principale de la terrasse nord, en pied de façade, ainsi que sur l'allée ouest, raccorder directement des descentes d'eaux pluviales de la façade nord dans le collecteur afin d'éviter le rejet des eaux de pluie en pied de façade.

Les travaux portent aussi sur le reprofilage du terrain ainsi que la réfection du pavage en pied de façade.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux : janvier 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,140			
Cumul consommé	0,13	93%	0,13	93%
Consommation de l'année	0,00		0,11	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

51.2.B/ Restauration de la couverture de l'aile est

Maîtrise d'œuvre : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'opération concerne les travaux relatifs à la restauration de la couverture de l'aile est du château d'Écouen. Les interventions ponctuelles d'entretien de la couverture ne suffisent plus à pallier sa vétusté, il est donc envisagé une réfection à neuf. L'aile est du château est une reconstitution datant de 1807 de l'aile abattue en 1787 par la famille des Condé. Cette reconstitution fait partie des travaux préalables à l'ouverture de la maison d'éducation.

Les travaux traitent les versants est et ouest recouverts d'ardoise et les parties latérales en raccordement sur les extrémités des ailes nord et sud recouvertes de plomb, cuivre et zinc. Il s'agit de remettre en état les couvertures, de réviser l'isolation et la charpente, et de changer ou de restaurer les pierres au droit des acrotères, les chéneaux et les corniches.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Démarrage des travaux : février 2012

Réception des travaux : août 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,570			
Cumul consommé	0,45	79%	0,43	75%
Consommation de l'année	0,024		0,411	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	1

51.2.C/ Restauration de la cour d'honneur

Maîtrise d'œuvre : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'étude préalable, rendue en mars 2009 par Pierre-André Lablaude a permis de définir et de localiser un certain nombre de pathologies sur les sols et sur les soubassements des façades, le mauvais état général des sols pavés étant dû essentiellement à un dysfonctionnement du système de drainage des eaux pluviales et aux passages répétés de véhicules lourds. Les travaux portent principalement sur le drainage des eaux de pluie et sur le traitement des pathologies de surface ainsi qu'en soubassement des quatre façades. L'opération comprend également la restauration du porche ouest dont les motifs sculptés sont dégradés et dont les colonnes sont fragilisées au niveau des fondations.

Par ailleurs, l'opération vise à permettre l'accessibilité à tous des salles du musée et comprend la création d'une bande de roulement en dalles de pierre en pied de façade.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Démarrage des travaux : juillet 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1,839			
Cumul consommé	1,24	67%	0,91	49%
Consommation de l'année	1,172		0,862	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

51.2.D/ Restauration de la façade ouest

Maîtrise d'œuvre conception : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Maîtrise d'œuvre réalisation : Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

Il s'agit de remettre en état les menuiseries, de changer ou de restaurer les pierres en façade et de restaurer les lucarnes sculptées. Les travaux comprendront également la révision des chéneaux et des parties basses des couvertures.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Consultation travaux : novembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,91			
Cumul consommé	0,7	77%	0,32	35%
Consommation de l'année	0,665		0,303	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
9	0

51.2.E/ Réhabilitation de l'appartement des bains et mise en conformité électrique

Maîtrise d'œuvre : Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'appartement des bains se divise aujourd'hui en plusieurs petites salles voûtées situées au sous-sol du château, sous le quart est de l'aile nord, le pavillon nord est et la moitié nord de l'aile est.

Les parties situées sous l'aile nord et sous le pavillon nord sont d'ores et déjà mises en valeur et accessibles au public. Les salles sous l'aile est ont été aménagées en locaux techniques lors de l'installation du musée de la Renaissance et abritent en particulier le transformateur, le groupe électrogène et le commutateur télécom.

Le projet envisagé consiste à déplacer ces équipements techniques en extrémité sud de l'aile est, afin de réaménager cet espace de grande qualité architecturale pour l'intégrer au circuit de visite du musée et en particulier, y présenter les divers éléments de l'atelier de Bernard Palissy découverts au cours des fouilles du Louvre.

Le projet comprend par ailleurs :

- la mise en conformité électrique du musée (remplacement du transformateur général basse tension et modification de l'alimentation principale partant de ce transformateur).
- remaniement ou remplacement d'armoires divisionnaires et d'éléments du réseau de distribution secondaire.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Remise de l'étude de diagnostic de la mise en conformité électrique : septembre 2012

Remise de l'étude de diagnostic de la restauration du bâti : mai 2012

Notification du contrat de maîtrise d'œuvre : novembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,23			
Cumul consommé	0,115	50 %	0,026	11 %
Consommation de l'année	0,089		0,026	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

51.2.F/Réfection de l'assainissement du talus nord

Maîtrise d'œuvre conception : Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques

Maîtrise d'œuvre réalisation : Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'opération consiste en la réfection et l'amélioration des dispositifs d'assainissement du talus nord situé en contrebas de la terrasse nord. Il s'agit de travaux de terrassement, de traitement paysager des espaces, de la réalisation d'ouvrages d'assainissement et de la réfection des allées intégrant des caniveaux.

Le démarrage des travaux est prévu en juin 2013 pour une durée de 4 mois.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réalisation du diagnostic archéologique : octobre 2012

Dépôt de l'autorisation de travaux : décembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,550			
Cumul consommé	0,075	14%	0,021	4%
Consommation de l'année	0,037		0,018	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

52. Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois Préau, Rueil Malmaison.

- Schéma directeur
- Château de Bois Préau
- Château de Malmaison

Le nom de Malmaison remonte au XIII^e siècle, le château qui porte aujourd'hui ce nom date du XVII^e siècle pour le corps central et du XVIII^e siècle pour les deux ailes sur la cour. Acquis en 1799 par Joséphine Bonaparte, il fut la résidence du Premier Consul et de son épouse et devint le siège du gouvernement de la France, avec les Tuileries, de 1800 à 1802. Après son divorce d'avec l'Empereur, Joséphine se retira à Malmaison et acquit, en 1810, le château voisin de Bois-Préau. Les deux résidences, transformées en musée en 1906 pour la première, en 1958 pour la seconde, sont consacrées respectivement aux souvenirs de Joséphine et Bonaparte avant l'Empire et à l'histoire napoléonienne.

Le domaine national du château de Malmaison est composé de trois ensembles regroupant :

- le château de la Malmaison, son parc et ses bâtiments annexes ;
- le parc et le château du Bois-Préau ;
- la villa des œillets et son jardin.

Les éléments bâtis compris dans l'enceinte du château de Malmaison sont :

- le château proprement dit ;
- les 2 pavillons d'entrée qui encadrent la grille d'entrée ;
- côté sud le pavillon d'été de plan octogonal ;
- côté nord l'ensemble des communs qui regroupent le musée des voitures et les communs des jardiniers. Le pavillon Osiris vient compléter l'ensemble.

52.1/Schéma directeur convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre (MH) : Paul Barnoud , architecte en chef des Monuments Historiques

Opération :

Les services de la direction générale des patrimoines (SMF et SDMH) ont demandé à l'Oppic de mener un schéma directeur patrimonial pour la requalification et le développement du château, de ses dépendances et des jardins. Le schéma directeur comportera deux volets : un diagnostic, réalisé à partir d'un ensemble d'études techniques nécessaires à la connaissance du site, une étude de programmation architecturale et fonctionnelle qui dégagera des orientations d'aménagements accompagnée d'une évaluation financière quantifiées sur plusieurs années.

La réalisation d'un schéma directeur permettra de mener une réflexion globale sur l'ensemble du domaine national dans le cadre d'une politique de développement du site par l'élaboration d'une programmation croisant les besoins du château et les projets à venir.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

L'étude patrimoniale , confiée à l'ACMH, remise en 2012 fait apparaitre plusieurs obligations réglementaires, en matière d'études et diagnostics, qui s'imposent au maître d'ouvrage.

Pour le château de la Malmaison et ses dépendances (4 000 m² environ comprenant les communs, le pavillon des carrosses, les pavillons d'entrée et le pavillon de l'empereur), un certain nombre d'études sont à mener. Une liste a été soumise par l'Oppic au SMF et à la SDMH au cours de comité de pilotage.

Des priorités doivent être dégagées : les structures portantes du bâti, le relevé de géomètre, plan de gestion du parc de la Malmaison et de Bois Préau.

Cette étude devra être complétée en prenant en compte la villa des Œillets par une étude de programmation architecturale et fonctionnelle qui dégagera des orientations d'aménagements accompagnée d'une évaluation financière quantifiées sur plusieurs années.

Bilan financier global fin 2012 en M € : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,10		0,10	
Cumul consommé	0,033 €	33 %	0,027	27%
Consommation de l'année	-		0,027	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	-

52.2 /Château de Bois Préau convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Cadre :

Convention d'études préalables en date du 6 août 2009, d'un montant égal à 50 000 €

Opération :

Le Château de Bois-Préau est un édifice qui date du XVIIIème siècle. Il dépend du musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau et est fermé au public depuis 1995 pour des raisons de sécurité.

En liaison avec la ville de Rueil-Malmaison qui entretient et surveille le parc public de 17 hectares, dans lequel se trouve le château de Bois-Préau, l'Etat a décidé de réaménager les espaces du château aux fins d'ouvrir le rez-de-chaussée et le premier étage au public.

L'ensemble du bâtiment devra être mis au norme de sûreté, de sécurité et d'accessibilité à tous.

Il a été décidé de réaliser des études préliminaires afin d'affiner le programme avant d'établir une convention de mandat d'études et de travaux.

La convention de mandat pour les études préliminaires a été signée en août 2009.

Suite à l'établissement de différents diagnostics, une estimation TDC a pu être établie :

Le budget global de l'opération est estimé à 5 M d'euros TDC.

L'opération pourra se répartir en deux tranches fonctionnelles.

Une présentation globale de l'opération a été faite à la ville de Rueil Malmaison et au service des musées de France, sur la base des diagnostics effectués et de l'enveloppe de 5M€ TDC.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Le projet reste pour l'instant au stade de programmation et fera l'objet d'une décision commune Etat/Collectivité prochainement.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,050		0,050	
Cumul consommé	0,045 785	91,57%	0,043 220	86,44%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

52.3 /Château de Malmaison convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Paul Barnoud , architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

- Convention cadre d'études préalables en date du 15 décembre 2010 pour un montant égal à 50 000 euros
- Convention cadre culture – programmation annuelle.

Opération :

Le château de Malmaison à Rueil-Malmaison, ancienne demeure de Joséphine de Beauharnais, nécessite différentes interventions de restauration tant au niveau du château que du parc.

Il a été décidé de réaliser un schéma directeur dans le cadre d'une étude préalable confiée à l'Oppic, afin de déterminer les actions à mener, un planning et des estimations.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Les travaux pour la réparation de la grille du mausolée pour un montant de 0,25M€ ont pu être réalisés.

Deux autres opérations de travaux sont prévues pour début 2013 : la mise aux normes de l'espace fleuriste pour 0,4M€, ainsi que le relèvement d'un mur de clôture pour 0,35 M.

Suite aux premières orientations du schéma directeur une première tranche de travaux pourrait être lancée en 2013 relative à la tranche n ° 1 (restauration de la couverture des communs, réalisation d'un drain dans la cour d'honneur et restauration partielle des menuiseries du pavillon nord et aile salon de musique) pour un montant travaux de 625 000 M€ HT.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1, 017 327		0,765 415	
Cumul consommé	0,321 603	31,61%	0,259 745	33,94%
Consommation de l'année	0,074 152		0,258 875	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
4	2

53. Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris

- Schéma directeur
- Travaux d'entretien et de restauration

Fondé en 1843, le musée de Cluny est installé dans deux monuments parisiens exceptionnels : les thermes gallo-romains (Ier-IIIe siècles) et l'hôtel des abbés de Cluny (fin XVème siècle).

L'hôtel de Cluny est classé Monument historique depuis 1846 et le «Palais des Thermes» depuis 1862. Le site est inscrit par arrêté du 6 août 1975. Le Musée offre plus de 2 000 m² d'espaces d'expositions et environ 200 m² dédiés à l'accueil et l'animation culturelle. La fréquentation du musée est de plus de 300 000 visiteurs par an (2010).

Le Musée de Cluny est composé de trois ensembles :

l'ensemble antique des anciens thermes du Nord de Lutèce, avec la conservation de salles antiques entières intégrées au musée et une zone de vestiges du côté du boulevard Saint-Michel

l'hôtel des abbés de Cluny du XVème siècle, 1er hôtel particulier parisien entre cour et jardin comprenant une chapelle surélevée sur loge

un ensemble d'interventions du XIXème siècle (volumes antiques en réemplois et constructions neuves) relatives à la création du musée.

53.1/Schéma directeur

convention cadre culture et convention de mandat

Maîtrise d'œuvre : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques
Société abcd, programmiste
Inrap : étude d'archéologie

Le projet « Cluny 4 » inscrit au « Plan Musées » 2011-2013, a pour but d'améliorer les conditions d'accueil du musée tout en renforçant la sécurité du musée et à mettre en valeur les thermes romains.

Opération :

Le projet « Cluny 4 » s'articule autour de 4 points bien identifiés :

- Accessibilité physique et intellectuelle en direction de tous les publics
- Visibilité du musée au cœur de Paris
- Qualité des espaces d'accueil mieux adaptés au public et mise en valeur des lieux
- Lisibilité du site et du parcours muséographique

Ce projet est construit à partir d'une importante réflexion préalable et notamment sur l'étude du schéma directeur patrimonial des thermes et de l'hôtel de Cluny du musée national du Moyen Age, établi par Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques, juin 2011. Cette étude présente l'analyse architecturale, fonctionnelle et sanitaire du monument, l'analyse des propositions des études de programmation déjà réalisées. Elle présente enfin un programme pluriannuel de travaux concernant la restauration de l'ensemble du site.

D'autres études sont et seront menées portant sur :

- Un ensemble d'études techniques (reconnaissance structurelle des planchers, des sols, étude de reconnaissance de l'ensemble des réseaux, sécurité incendie, sécurité des personnes, accessibilité, réalisation d'un audit énergétique et d'une étude environnementale, mise à jour des relevés amiante/plomb/état parasite, mise à jour du relevé de géomètre, ...)
- l'étude d'impact archéologique conduite en liaison avec le service de l'archéologie de la DRAC Ile de France
- l'étude du cahier des charges « monument historique » pour le concours architectural sur les vestiges antiques confié à Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques
- l'étude de programmation détaillée sur l'ensemble du site (les thermes, l'hôtel des abbés de Cluny, les bâtiments des XIXème et XXème siècles et les jardins). Cette étude devra permettre de vérifier l'opportunité du projet « Cluny 4 » à travers les différentes fonctions de l'établissement, les objectifs du projet scientifique et culturel, la programmation muséographique de visite et la programmation des œuvres en réserve mais également en tenant compte des contraintes du bâtiment et du site et des contraintes budgétaires de la maîtrise d'ouvrage.

La synthèse de ces études constituera le schéma directeur regroupant ainsi les données architecturales, patrimoniales, programmatiques, techniques, environnementales, économiques ainsi que le phasage et le calendrier de réalisation des opérations à conduire

Cadre :

Ces études font l'objet d'un double financement :

- l'un dans le cadre de la convention cadre annuelle du ministère de la Culture et de la Communication (programme 175 : patrimoines) signée le 15/12/2010
- l'autre dans le cadre d'une convention de mandat entre l'Oppic et la direction générales des patrimoines, SMF, dont l'avenant n°1 a été signé le 13/09/2012.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Remise des études relatives aux marchés suivants :

- étude du schéma directeur patrimonial commandé à l'architecte en chef des monuments historiques
- étude de diagnostic à la restauration des caldariums K et L et l'annexe romaine
- étude d'impact archéologique confiée à l'INRAP
- étude du cahier des charges « monument historique » commandé à l'architecte en chef des monuments historiques
- étude environnementale confiée à la société Michel le Sommer
- pré programme architectural et fonctionnel confié à la société abcd
- audit énergétique
- diagnostic amiante et plomb

Ont été engagés en 2012 les études suivantes :

- des réseaux secs et humides
- des structures des vestiges archéologiques

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,360		0,360	
Cumul consommé	0,263	73%	0,188	72%
Consommation de l'année	0,103		0,077	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

53.2/ Travaux d'entretien et de restauration

53.2.A/Restauration de la cave Gothique (Salle R) convention cadre Culture

Maîtrise d'œuvre : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

La cave gothique est située au sous-sol de l'édifice dans sa partie nord-est sous le square public, à l'emplacement de l'ancienne palestre orientale. Il n'y a, à ce jour, pas de problème structurel mais un état de dégradation général des parements intérieurs (parois murales et voûtes) lié à une présence accrue d'humidité et d'infiltrations d'eau.

La restauration vise une restitution à l'identique de l'original dans la mesure du possible et des connaissances historiques et consiste en la :

- mise en œuvre d'une étanchéité sur les voûtes de la cave gothique ;
- remise en état des espaces extérieurs ;
- restauration des parements intérieurs ;
- réfection du sol de la cave gothique ;
- réfection de l'installation électrique ;
- conservation et restauration de la grille d'accès à la cave gothique.

En outre, en cours de chantier, la conservation des conduits d'aération existants et leur réutilisation en puits de lumière s'est avérée opportune.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du contrat de l'OPC : le 26 janvier 2012

Dévolution des marchés de travaux et démarrage des travaux : le 16 mai 2012

Demande d'autorisation de travaux pour les puits de lumière : le 23 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

I024-02	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,660			
Cumul consommé	0,562	85,2%	0,164	24,9%
Consommation de l'année	0,478		0,141	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

53.2.B/ Restauration du contrefort nord-est de la chapelle convention cadre Culture

Lors de la démolition des maisons adossées à l'hôtel de Cluny, au 19^{ème} siècle, le mur de la chapelle a été renforcé par deux contreforts. Un affaissement important a eu lieu sous le contrefort nord-est en 2010, nécessitant une reprise de ses fondations. Suite à la consolidation d'urgence réalisée à l'automne 2010, mettant en place des broches en fibres de carbone pour solidariser le contrefort au mur pignon de la chapelle, une restauration plus profonde du contrefort et de ses fondations a été entreprise. Les affouillements récurrents ont été attribués au dévers des eaux pluviales sous le contrefort, suite à un défaut de canalisation. L'opération de restauration consiste donc principalement à reprendre le réseau d'eaux pluviales afin de remettre en forme le sol en surface.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du contrat de CSPS : le 26 janvier 2012

Dévolution du contrat de contrôle technique : le 26 janvier 2012

Remise du PRO-DCE : le 22 mai 2012

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 22 juin 2012

Dévolution des marchés de travaux et démarrage des travaux : le 26 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

I024-07	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,160			
Cumul consommé	0,072	45,3%	0,004	2,6%
Consommation de l'année	0,072		0,004	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

53.2.C/ Aménagements du frigidarium convention cadre culture

Le frigidarium est la plus importante salle antique conservée sur le site. Suite à la campagne de restauration intérieure de ses parements, conduite en 2007, le développement du parcours muséographique nécessite la mise en œuvre d'aménagements complémentaires. Ceux-ci consistent à sécuriser l'accès à la piscine par la réalisation d'un escalier métallique et son garde-corps, créer des lisses de protection devant la piscine et le saut de loup, créer un escalier métallique dans le saut de loup reliant le frigidarium aux sous-sols et mettre en lumière l'ensemble du frigidarium.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du contrat de maîtrise d'œuvre : le 9 mai 2012

Rendu de l'AVP : le 17 septembre 2012

Demande d'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 10 octobre 2012

Demande d'autorisation de travaux au titre de l'établissement recevant du public : le 10 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ :

I024-02	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,350			
Cumul consommé	0,019	5,46%	0,007	2,1%
Consommation de l'année	0,019		0,007	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

53.2.D/ Installation d'un nouveau poste central de sécurité, réfection des installations incendie et sûreté et réaménagement des locaux du personnel convention de mandat

Maître d'ouvrage : MCC, direction générale des Patrimoines, service des musées de France
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre : Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

Opération inscrite dans le cadre de la convention de mandat passée avec le service des musées de France de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, d'un montant initial de 800.000€ au 14 novembre 2008, porté à 900.000€ par avenant le 23 octobre 2009.

La présente opération a pour objet la création d'un PC de sécurité et le réaménagement des locaux du personnel dans les actuelles salles du rez-de-chaussée : loge, salle du personnel derrière la loge et actuels sanitaires.

Le programme de travaux correspondant à l'opération comprend :

- la réfection des installations électriques et des équipements de surveillance ;
- le déménagement du poste de sécurité au rez-de-chaussée ;
- le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée intégrant : une loge, un local PC de sécurité, un local du personnel, des vestiaires et sanitaires à destination du personnel.

Le projet tient compte du code du travail, des réglementations sécurité incendie et accessibilité et propose les aménagements possibles au regard des contraintes patrimoniales.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Passation du marché de maîtrise d'œuvre à l'ACMH : le 15 février 2012

Commande du diagnostic amiante et plomb avant travaux : le 12 septembre 2012

Remise de l'AVP : le 16 novembre 2012

Consultation pour une mission d'OPC : le 16 novembre 2012

Demande d'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 4 octobre 2012

Demande d'autorisation de travaux au titre de l'établissement recevant du public : le 30 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ :

J80/2008	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,900			
Cumul consommé	0,163	18,11%	0,078	8,7%
Consommation de l'année	0,048		0,026	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

54. Musée national Gustave Moreau, Paris convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Etablissement public du musée Gustave Moreau

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : Agence Bernard Bauchet

Le musée Gustave Moreau a été créé par décret du 16 juillet 1902 dans la maison familiale que l'artiste avait transformé à cet effet avec son architecte Albert Lafon. Le musée a donc été conçu dès sa création comme un ensemble comprenant les œuvres et le bâtiment qui entretient avec elles un lien particulier à conserver intangiblement. Cette singularité est au cœur des travaux d'amélioration qui répondent tant à un souhait de restitution qu'aux nécessités de fonctionnement. Le musée initial fut créé sans réserve ni espace logistique. Les parties d'habitation du RDC avaient été sacrifiées pour permettre un fonctionnement contraint du musée pour la gestion des collections.

Au terme d'une étude de programmation, et d'une consultation compétences références et moyens qui a permis de désigner l'équipe de Maîtrise d'œuvre, trois axes d'intervention sont retenus :

- La création d'espace en sous-sol, la mise en œuvre d'espaces de réserves et de consultation pour les chercheurs ;
- Le retour des salles du rez de chaussée dans le parcours de visite ;
- L'accessibilité à tous du musée ;

Cadre :

- Convention de mandat en date du 25 mai 2011 pour un montant de 1,4 M€
- Avenant n ° 1 en date du 13 juillet 2012 pour un montant de 1,86 M€

Opération :

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 25 mai 2011 pour un montant de 1.4M€ a pour objet de confier à l'Oppic :

- la création d'extensions en sous-sol dans le vide sanitaires sous les zones d'accueil et sous le jardin arrière, afin de créer des réserves bien dimensionnées pour les besoins du musée et sur la base des normes actuelles de la conservation préventive, ainsi qu'une salle de consultation.
- le réaménagement et la réhabilitation des parties des niveaux RdC et R+1, aujourd'hui transformées en zones de services qui trouveront une nouvelle affectation dans les nouvelles extensions.
- l'aménagement des espaces extérieurs.

Les travaux comportent des prestations liées au réaménagement et à l'extension, ainsi que des réfections de décors et des aménagements muséographiques.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Les études en 2012 ont permis d'affiner le projet avec des nouvelles orientations et modifications de programme au stade de l'APD (extension en sous-sol et vide sanitaire plus particulièrement) et d'acter la nouvelle enveloppe avec un avenant n ° 1 à la convention de mandat.

2012 a donc permis de réaliser les études globales APS à PRO et lancer la consultation des entreprises qui seront retenues en 2013 pour une livraison souhaitée en mai 2014.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1, 860		0,400	
Cumul consommé	0,234 697	12,62%	0,068 410	17,10%
Consommation de l'année	0,068 193		0,066 473	

Activité administrative en 2011 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	1

55. Musée Nissim de Camondo, Paris

convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Thierry Algrin, architecte en chef des monuments historiques

Sur demande du comte Moïse de Camondo, qui souhaite alors reconstituer une demeure aristocratique du 18^{ème} siècle, l'architecte René Sergent bâti en 1912 un hôtel particulier en s'inspirant du Petit Trianon de Versailles. Le jardin est dessiné par le célèbre architecte-paysagiste Achille Duchêne. Par testament, Moïse de Camondo a légué l'hôtel et les collections qu'il renferme à l'Union centrale des arts décoratifs, pour devenir le « musée Nissim de Camondo », en mémoire de son fils abattu en combat aérien le 5 septembre 1917.

Les façades et toitures du bâtiment ont été classées monuments historiques le 17 octobre 1977.

Présentation de l'opération :

Le bâtiment est dans un bon état de conservation, mais nécessite quelques interventions techniques, en particulier concernant la restauration de l'assainissement et des réseaux d'eau et mise aux normes des réseaux électriques.

L'opération porte donc sur :

- traitement des infiltrations dans la salle des gens : étanchéité du mur et du perron et drainage des façades jardin ;
- réfection des réseaux d'eaux : eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales et réfection des réseaux d'eau potable en plomb ;
- travaux urgents de remise aux normes des réseaux électriques dans le bâtiment sur rue et le musée : armoires, tableaux, distribution partielle et récepteurs ;
- travaux de mise en conformité et de rénovation des réseaux électriques dans le bâtiment sur rue et le musée .

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 27 juillet 2012

Remise du PRO-DCE : le 20 octobre 2012

Remise du diagnostic amiante et plomb : le 14 novembre 2012

Dévolution du contrat d'OPC : le 21 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,895			
Cumul consommé	0,106	11,9%	0,029	3,2%
Consommation de l'année	0,051		0,029	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0

56. Musée Rodin convention de mandat

Maîtrise d'ouvrage : Musée Rodin
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrises d'œuvre : Muséographie et travaux d'urgence de mise en sécurité :
 - Architectes – muséographes : Atelier de l'île : Dominique Brard/ Olivier Le Bras/ Marc Quelen
 - Economiste, OPC : Sorettec
 - BET électricité, SSI : Bleuse
 - Eclairagiste : MDA Stephanie Daniel

Confortation des planchers et restauration des parquets et travaux d'adaptation et de rénovation dans le jardin du musée:

- Richard Duplat : Architecte en Chef des Monuments Historiques
 - Economiste : Ecovi
 - BET structure : BMI

Par convention de mandat en date du 14 décembre 2009 le Musée Rodin a confié à l'EMOC la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de gros entretien et de muséographie qu'il a décidé d'entreprendre en urgence dans l'hôtel Biron et dans les jardins. Le montant de la convention est de 4,1 M€.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

L'arrivée d'une nouvelle directrice au Musée Rodin au début de l'année 2012 a eu pour conséquence des modifications et des extensions de programme qui se sont traduites par la signature de l'avenant n° 2 à la convention de mandat.

Ces modifications ont porté sur :

- la réalisation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et de sanitaires pour le public dans l'hôtel Biron,
- la mise aux normes des portes du rez-de-chaussée et la restauration de l'embranchement,
- l'étude d'une muséographie pérenne,
- le diagnostic des menuiseries et des boiseries de l'hôtel Biron.

Des travaux ont été supprimés de la convention, à savoir :

- la restauration de la galerie des marbres,
- l'abattage des arbres,
- l'aménagement d'une zone de réceptions.

L'enveloppe budgétaire a été portée à 8,2 M€ et le délai de l'opération a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2014.

Les DCE pour les travaux de gros entretien d'urgence ont été remaniés en fonction des demandes de modifications de la nouvelle direction du musée, puis transmis aux entreprises consultées.

L'ACMH a été chargé de la réalisation de l'ascenseur et de l'aménagement du parcours de PMR dans l'hôtel Biron.

Une nouvelle demande d'autorisation de travaux a été déposée auprès de la DRAC et obtenue. Un dossier modificatif a été transmis à la Préfecture de Police.

Les études de la muséographie ont été entièrement reprises pour aboutir à un APD n°2.

Les travaux d'installations de chantier ont commencé en février 2012.

Les travaux MH ont démarré en avril 2012.

Les travaux de gros entretien d'urgence ont commencé en septembre 2012.

En cours de chantier des découvertes de poussière de plomb ont nécessités un arrêt des travaux et la prise de mesures spécifiques de nettoyage et de protection.

Bilan financier fin 2012 en M€

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Montant de la convention	8,20			
Cumul consommé	5,43	66,2%	1,060	12,9%
Consommation de l'année	4,525		0,858	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
16	3

57. Musées et Domaine national de Compiègne

- Schéma directeur
- Travaux

Le Château de Compiègne, musée national depuis 1927, classé au titre des monuments historiques, représente une surface totale de 55 544 m², dont 10 000 m² environ sont visitables, et s'étend avec son parc sur plus de 20 hectares.

Au sein d'un même palais coexistent trois musées :

- Le musée national de la voiture et du tourisme,
- Le musée du second empire et la collection Ferrand,
- Les appartements historiques.

Au nord de Paris, Compiègne représente avec Chantilly, Pierrefonds et Blérancourt, l'un des points forts d'attraction touristique du département de l'Oise et de la région Picardie. Néanmoins, son ampleur, sa force d'évocation de l'histoire de France, contrastent avec la modestie de son ancrage régional et national contemporain.

La direction générale des patrimoines souhaite lancer un ambitieux programme de restauration, de rénovation et de mise en valeur, étendu à l'ensemble du site du domaine national de Compiègne.

57.1/ Schéma directeur convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre (MH) : Eric Pallot, architecte en chef des Monuments Historiques

Maîtrise d'œuvre (technique) : Cabinet Maurice Virtz/ BET Louis Choulet,/ BMI –BRIZOT-MASSE-Ingénierie /SARL AREAUTEC/ BET LE SOMMER ENVIRONNEMENT/ ATELIER Aline LE CŒUR

La réalisation d'un schéma directeur permettra de mener une réflexion globale sur l'ensemble du domaine national dans le cadre d'une politique de développement du site par l'élaboration d'une programmation croisant les besoins du château et les projets à venir.

Le schéma directeur de rénovation doit donc être un outil efficace et rationnel permettant :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre réglementaire qui régit les ERP tout en veillant au respect et à l'intégrité du monument lui-même,
- de déterminer les axes futurs visant l'amélioration de l'accueil des publics.

L'architecte en chef des monuments historiques est chargé de la réalisation de l'étude patrimoniale et de dresser le schéma directeur à partir des différents audits réalisés par la maîtrise d'œuvre technique.

Sa mission comporte notamment :

- Le bilan sanitaire des bâtiments (clos et couvert)
- La définition des principes de restauration au regard des études préalables déjà réalisées et des études techniques objet du présent marché
- Le suivi de réalisation des études techniques
- Le schéma directeur pluriannuel d'intervention sur 10 ans

Les études relatives aux aspects techniques font appel à une maîtrise d'œuvre composée de plusieurs bureaux d'études techniques, retenus à la suite d'une consultation publique, qui réunit les compétences suivantes :

- structures (avec compétences sur les structures anciennes)
- étude sur la sûreté
- étude géotechnique
- audit énergétique
- étude environnementale
- étude des réseaux d'assainissement et d'adduction
- étude paysagère
- économie de la construction (l'estimation financière établie en coût global - coût d'investissement toutes dépenses confondues et de fonctionnement sur 10 ans)

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Engagement du marché suivant :

- étude du schéma directeur technique
- mission d'AMO à l'ACMH pour le suivi du schéma directeur technique

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant de la convention	0,305	0,100
Cumul consommé	0,298	0,001
Consommation de l'année	0,254	0,001

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	-

57.2/ Travaux convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Monsieur Eric Pallot , architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

- Convention d'assistance et de conseil en date du 29 septembre 2008
- Convention cadre culture – programmation annuelle
- Convention cadre d'études préalables en date du 15 décembre 2010 d'un montant de 100 000 euros

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Au cours de l'année 2012 et sans remettre en cause les orientations futures du schéma directeur :

Ont été poursuivis :

- Restauration toiture rue d'Ulm,
- Travaux sur les chéneaux du Théâtre Impérial,
- Travaux toiture et corniche : aile Natoire

Ont été lancés :

- Mise à niveau des installations électriques (étude),
- La création de 3 ascenseurs et accès PMR extérieur (étude et travaux),
- Installation des locaux de la conservation dans l'aile Ferrand (étude programme),
- Rénovation des paratonnerres (étude) avec une consultation en dialogue compétitif.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	9, 931 222		4, 601 508	
Cumul consommé	5, 985 996	60.27%	2, 513 231	54,62%
Consommation de l'année	3, 390 196		2, 397 614	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
14	3

58. Opéra Comique, Salle Favart. Paris convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maîtrise d'œuvre : Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments Historiques

Construit par Jean-François Heurtier en 1781, le Théâtre de l'Opéra comique est détruit par un incendie en 1838. Reconstitué en 1839-1840, par Louis Théodore Charpentier, l'édifice est à nouveau détruit en 1887. En 1893, un concours est organisé pour construire le nouveau théâtre à l'emplacement du précédent en dépit de l'étroitesse de la parcelle.

Le jury composé entre autres par Charles Garnier attribua le premier prix à l'architecte Louis Bernier.

Charles Garnier nommé inspecteur général et rapporteur sur le projet de Bernier imposa sur la base du projet initial des modifications en matière de sécurité.

Les travaux furent réellement achevés vers 1900. Dès le début le chantier rencontre des problèmes, malfaçons des travaux de maçonnerie constatés par l'architecte, retards dans les travaux, grèves des compagnons, le directeur détaillant toutes les erreurs et les insuffisances du bâtiment, enfin les critiques relatant les dépassements de crédit seront nombreuses.

Présentation de l'opération, de rénovation générale de l'opéra comique :

Le programme sera réalisé en deux phases :

- Phase 1 : réalisée pendant l'intersaison 2012.
- Phase 2 : à réaliser pendant les intersaisons 2013, 2014, 2015. Le programme de ces travaux sera arrêté à l'issue de l'avant projet définitif global.

Les travaux de la phase 1 portent sur :

- la restauration de la couverture et des verrières,
- la création d'un ascenseur PMR dans les parties publiques côté rue Favart, première étape à la mise aux normes de l'accessibilité,
- le réaménagement de l'accueil côté rue Favart et la modification du PC sécurité,
- la restauration de la salle de danse.

L'ensemble des prestations précitées font l'objet de la tranche ferme. L'opération possède une tranche conditionnelle prévoyant la dépose de l'ascenseur public côté rue Marivaux et son remplacement par un ascenseur sur le modèle prévu en tranche ferme coté rue Favart.

Le délai d'exécution est de 11 mois, période de préparation comprise.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Délivrance de l'autorisation de travaux portant sur un immeuble classé au titre des monuments historiques le 30 janvier 2012.

Après la remise du dossier de consultation des entreprises par Pierre-Antoine Gatier, ACMH, une procédure adaptée pour les marchés de travaux a été publiée en décembre 2011 pour une remise des offres en janvier 2012.

Les marchés des entreprises ont été notifiés en avril 2012.

La tranche ferme des travaux a débuté en mai 2012.

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 131 J112/2010

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	7, 800 000			
Cumul consommé	3, 234 867	41.47 %	1, 606 826	20.60 %
Consommation de l'année	2, 112 191		1, 247 985	

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	3			
Cumul consommé	3	100 %	1, 490 162	49.67 %
Consommation de l'année	2, 740 291		1, 407 351	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
12	2

59. Palais de Chaillot, Paris

- Etudes Palais de Chaillot
- Musée de l'Homme
- Théâtre national de Chaillot
- Musée national de la Marine
- Travaux de restauration du Palais de Chaillot

Le Palais du Trocadéro a été construit par Davioud et Bourdais pour l'Exposition Universelle de 1878. Il se composait d'une grande salle des fêtes au centre, située entre deux ailes courbes avec péristyles épousant la colline.

Pour l'Exposition de 1937, les architectes Carlu-Boileau-Azema ont démoli la salle des fêtes pour enfouir le théâtre sous l'esplanade. Les ailes ainsi que les pavillons de tête et d'about ont été conservés et doublés en épaisseur, correspondant à la construction qui offre la façade rythmée de grandes baies que nous connaissons aujourd'hui.

59.1/ Etudes Palais de Chaillot

59.1.A/ Synthèse des audits accessibilité convention culture

Maîtrise d'œuvre : Lionel Dubois, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

Les derniers textes accessibilité imposait la réalisation pour chaque ERP d'un audit base d'une mise au norme prévue pour janvier 2015. Ainsi chaque institution a fait faire pour son propre compte un audit particulier. Mais certains espaces sont communs et il importait d'avoir une vue globale sur le Palais de Chaillot (aile Passy et Aile Paris) et de faire une synthèse des études précédentes, mission qui a été confiée à l'architecte en chef.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Passation du contrat: le 1^{er} décembre 2011

Etude à rendre en janvier 2013

Bilan financier à fin 2012 en M € : [programme 175](#)

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,002		0,002	
Cumul consommé	0,002	100%	0	0%
Consommation de l'année	0,0002		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

59.1.B/ Etude patrimoniale Aile Passy et théâtre national de Chaillot. convention culture

Maîtrise d'œuvre : Lionel Dubois, architecte en chef des Monuments Historiques

Présentation de l'opération :

La connaissance du site devait être complétée concernant la globalité de l'aile Passy et le théâtre. Cette mission a donc été confiée à l'architecte en chef.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Passation du contrat: le 1^{er} février 2012

Etude à rendre en janvier 2013

Bilan financier à fin 2012 en M€ : [programme 175](#)

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,0025		0,0025	
Cumul consommé	0	0%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

59.1.C / Etude pour le fonctionnement du PC de sécurité commun du Palais de Chaillot convention de mandat

Maîtres d'ouvrage : Muséum national d'histoire naturelle.
Musée national de la Marine.
Cité de l'architecture et du patrimoine.
Théâtre national de Chaillot.

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

AMO : OGER international

La convention de mandat a été signée le 1^{er} mars 2012.

Opération :

Des travaux de rénovation sont en cours au Musée de l'Homme à l'issue desquels il est prévu la réalisation d'un PC unique qui accueillera les systèmes de sécurité du Musée de l'Homme, du Musée national de la Marine et les reports des SSI du Théâtre national de Chaillot et de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

Dans ce cadre, l'Oppic a été mandaté pour faire réaliser les études suivantes :

Réaliser un audit de l'ensemble des systèmes de sécurité incendie du palais de Chaillot :

- Décrire les installations existantes et celles prévues dans le cadre de la rénovation du Musée de l'Homme et du Théâtre national de Chaillot.
- Evaluer les possibilités d'évolution de chaque système (potentiel centrale incendie, associativité du matériel installé ou prévu).

Proposer une ou des solutions de regroupement et de reports de l'ensemble des systèmes SSI :

- Sur les bases de l'audit, comparer financièrement et fonctionnellement plusieurs solutions d'harmonisation des systèmes.
- Après avis des maîtres d'ouvrage, ainsi que du conservateur, responsable unique de sécurité du Palais, sur le choix d'un mode de fonctionnement, rédiger un cahier des charges fonctionnel de l'ensemble des SSI du site et du fonctionnement du PC principal, espace situé dans les parties communes générales du Palais, sous responsabilité du Conservateur du Palais.
- Evaluer le coût et les délais d'installation et d'exploitation du système.
- Rédiger en relation avec les maîtres d'ouvrage, l'organigramme et les procédures de fonctionnement du PC principal.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Le BET OGER international a été retenu et son marché notifié le 1^{er} août 2012

La remise de l'étude est prévue en début 2013

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,0022		0,0011	
Cumul consommé	0,0017	77%	0	0%
Consommation de l'année	0,0017		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

59.1.D / Etude pour la réalisation de voies d'accès des services de secours et des réseaux enterrés sous ces voies convention de mandat

Maitres d'ouvrage : Muséum national d'histoire naturelle .
Musée national de la Marine.
Cité de l'architecture et du patrimoine.
Maitre d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
AMO : OGER international

La convention de mandat a été signée le : 24 octobre 2012

Opération :

Cette mission d'étude préalable a pour objectifs :

Côté aile Passy

- Etude de l'aménagement d'une voie échelle à partir d'une voie existante qui déterminera les travaux à mener pour permettre la circulation des engins de secours selon le tracé approuvé par la Préfecture de police.
- Etude visant à déterminer les travaux concernant les réseaux situés sous la voie modifiée consistant en un doublage du réseau unitaire enterré existant cheminant le long de la façade concave côté Seine de l'aile Passy afin de permettre la mise en œuvre d'un nouveau réseau (eaux usées et eaux vannes) et d'utiliser l'existant uniquement comme réseau d'eaux pluviales.

Côté aile Paris

- Le déplacement d'une bouche d'incendie.
- Etude concernant la modification des systèmes d'ouverture des baies accessibles correspondant à la voie à créer côté aile Paris.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Une consultation a été lancée le 10 décembre 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,003		10	
Cumul consommé	0,0020	66%	0	0%
Consommation de l'année	0,002		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

59.2/ Musée de l'Homme convention de mandat

Maître d'ouvrage : Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrises d'œuvre : Rénovation du Musée : Brochet-Lajus-Pueyo/Nebout, architectes
Monument historique (clos et couvert) : Jean-François Lagneau, architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

Convention de mandat de travaux : 17/12/2010. Montant : 58,7 M d'€
Avenant n ° 1 en date du 9 juillet 2012 (avenant d'ajustement)
Avenant n ° 2 en date du 31 décembre 2012. Montant : 79 M d'€

Opération :

Le Palais de Chaillot dont le ministère de la Culture et de la Communication a la charge est actuellement partagé entre différents occupants (musée de l'Homme, musée national de la Marine, théâtre national de Chaillot, cité de l'architecture et du patrimoine, ...), l'intérêt du Muséum national d'histoire naturelle a été de confier, dans le cadre d'une convention de mandat travaux, la présente opération à l'Oppic et lui permettre d'avoir une vision globale du monument.

Le musée de l'Homme s'étend sur une surface de plancher de l'ordre de 16.000 m².

Le projet vise, d'une part à rénover de façon complète la totalité des installations et des équipements techniques et de sûreté et de sécurité ainsi que les circulations verticales mécanisées, et d'autre part à réaménager le musée laboratoire autour de ses activités et fonctions (architectes Brochet-Lajus-Puyot/Nebout).

Les façades et les couvertures ainsi que la terrasse avec son escalier d'accès et les décors intérieurs sont classés "monuments historiques"

L'édifice est un ERP de 1^{ère} catégorie

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Le démarrage des travaux a été notifié aux entreprises fin janvier 2011 (gros œuvre : Léon Grosse). La mise en œuvre de ces derniers a été ralentie par la découverte de diverses difficultés dont la principale est liée à la structure même du bâtiment. Il s'avère que cette structure (datant de 1937 et réalisée pour l'exposition universelle) composant les planchers (poutres et hourdis) a subi les phénomènes de corrosion laissant des fers apparents. Elle a été insuffisamment diagnostiquée lors des sondages réalisés en milieu occupé. En conséquence les planchers ne répondent plus aux surcharges d'exploitation attendues pour le nouveau musée. De plus l'état des poteaux nécessite des renforcements. De nombreuses études complémentaires ont été nécessaires pour répondre à ces problèmes ainsi que la réalisation d'essais de chargement. Au vu de l'ensemble des résultats de ces diagnostics la Maîtrise d'œuvre a établi une proposition d'intervention sur l'ensemble poteaux/poutres/plancher. Les travaux complémentaires ont été lancés avec l'entreprise de gros-œuvre en septembre 2012 et se poursuivront jusqu'au milieu de l'année 2013 (renforcement des poteaux du corps central).

En parallèle de nombreuses modifications du projet liées à cette problématique ont dû être prises en compte :

- déplacement des réseaux en rez-de-chaussée, reprise des dalles et des réseaux en conséquence,
- installation des bureaux et laboratoires au niveau R+3 du corps central,
- reconfiguration de la mezzanine des salles d'exposition permanente,
- modification du hall, de l'accueil, des vestiaires et de la boutique,
- reprise des salles pédagogiques,
- démolition du plancher haut du RDC compte tenu de son défaut de portance requise et non identifié à l'origine du projet.

Fin 2012 a également été lancée une consultation pour retenir un AMO accessibilité.

La démarche sur la muséographie a été restructurée avec le MNHN pour aboutir à un préprogramme en mai 2013 afin de relancer les études au stade de l'esquisse avec le muséographe (agence Zen & Co).

Les travaux spécifiques à la partie monument historique se sont poursuivis en particulier avec la création d'édicules en terrasses et la création d'un escalier extérieur.

Des autorisations complémentaires modificatives ont été déposées relatives à la sécurité en Préfecture de Police et aux bâtiments classés au STAP, suite aux différentes modifications et aléas advenus sur le projet. La démarche sur la muséographie a été restructurée avec le MNHN pour aboutir à un préprogramme en mai 2013 afin de relancer les études au stade de l'esquisse avec le muséographe (agence Zen & Co).

Les travaux spécifiques à la partie monument historique se sont poursuivis en particulier avec la création d'édicules en terrasses et la création d'un escalier extérieur.

Des autorisations complémentaires modificatives ont été déposées relatives à la sécurité en Préfecture de Police et aux bâtiments classés au STAP, suite aux différentes modifications et aléas advenus sur le projet.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	52, 738		27, 800	
Cumul consommé	47, 120 021	89,35%	8, 117 167	29.20%
Consommation de l'année	8, 019 779		4, 745 893	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
3	3

59.3/ Théâtre National de Chaillot convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : Non désignée

Diagnostic patrimonial : Lionel Dubois , architecte en chef des Monuments Historiques

Cadre :

Convention de mandat études et travaux de Maîtrise d'Ouvrage en date du 3 novembre 2011 pour un montant égal à 14M€

Opération :

La convention a pour objet la réalisation des études et travaux selon trois tranches ; seule la tranche n ° 1 fait actuellement l'objet d'un financement :

Tranche n ° 1 : Retournement des accès et accessibilité. Maintenance et technique d'urgence.
Restructuration de la salle Gémier et accessibilité intérieure.
Accessibilité / pénibilité de la salle Jean Vilar.

Tranches ultérieures hors convention, sauf mise en place d'un schéma directeur en phase APS.

Tranche n ° 2 : Création de l'accès décor pour le plateau de la salle Jean Vilar.

Tranche n ° 3 : Restructuration de la salle Jean Vilar, salle et scène. Création d'une grande salle de réception.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

La convention de mandat initiale du 3 novembre 2011, prévoyait la restructuration de la salle Gémier, des travaux d'accessibilité et des travaux pour limiter la pénibilité de l'exploitation de Vilar, et ce, en 3 tranches dont seule la première a fait l'objet d'un financement. Les études antérieures qui évaluaient à un coût très important la réalisation de la tranche 2 (accès décors spécifique à Vilar) ont motivé cette décision.

Le schéma directeur établi par le maître d'œuvre Vincent Brossy mandataire, désigné le 3 août 2012, après une consultation « compétences, références et moyens », a proposé une solution intéressante pour un coût très inférieur aux évaluations préalables.

En effet, l'articulation proposée par l'architecte pour les fonctionnalités et les circulations des décors, des personnels, des publics et des artistes donne la priorité à la fluidité des circulations dont le point d'orgue est la réalisation d'une circulation verticale centrale permettant d'alimenter l'ensemble du théâtre, aussi bien pour son fonctionnement futur que du point de vue de l'organisation, rationalisée et économe du chantier.

L'intégration en tranche de la réalisation de l'accès décors permettant une économie substantielle apporte une réponse globale aux dysfonctionnements du théâtre. Elle s'inscrit dans une vue générale, de long terme et permet une gestion cohérente du patrimoine, la réfection des dalles du Parvis des Droits de l'Homme du Trocadéro étant prévue par la Direction générale des patrimoines.

La Commission interministérielle des projets immobiliers du 21 décembre 2012 a validé ce dispositif. Préalablement, la DRAC, le service des carrières et la ville de Paris ont été approchés pour conforter la fiabilité d'un tel objectif.

Le programme de l'opération a donc été modifié selon les dispositions suivantes :

- intégration d'un dispositif logistique d'accès décors pour les deux salles depuis l'entrée Wilson, qui anticipe et annule la tranche 2 de la convention,
- la salle Gémier envisagée comme une salle modulable,
- intégration d'une mission de maîtrise d'œuvre au titre des monuments historiques sur les parties classées nécessaires au projet.

L'enveloppe a été réajustée en conséquence et s'élève à 19M€ TTC/TDC. Un avenant sera à réaliser en début 2013 à la convention de mandat pour tenir compte de l'augmentation d'enveloppe et du changement de programme.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	10, 000		0,750	
Cumul consommé	2, 025 155	20,25%	0,014 859	2%
Consommation de l'année	2, 025 555		0,014 859	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	0

59.4/ Musée national de la Marine convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Défense / Musée national de la Marine
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
AMO : MB&co

Opération :

Installé depuis 1939 dans une partie de l'Aile de Passy du Palais de Chaillot sur 9000 m² environ, le musée national de la Marine (MnM) souhaite aujourd'hui mettre en œuvre son projet de rénovation.

Ce projet de rénovation – dont le principe a été approuvé par la tutelle - s'appuie sur le projet scientifique et culturel, approuvé en 2008 par le conseil d'administration, dont les travaux se prolongent actuellement avec les réflexions nécessaires à la définition du parcours de visite.

Le Musée national de la Marine a souhaité s'associer les compétences de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture pour mener à bien cette opération. Cette orientation a été validée par la tutelle.

Le musée souhaitant rouvrir ses espaces rénovés au plus tôt et devant l'opportunité de mieux articuler les travaux du musée national de la Marine ceux du musée de l'Homme qui sont en instance de démarrage, il a été convenu de mettre en œuvre une première convention portant sur les études préalables (signée le 21 juillet 2011 pour un montant de 150 000 € TTC).

Dans le cadre cette convention, l'Oppic a pour mission de réaliser ou de faire réaliser, en liaison avec le maître de l'ouvrage et les interlocuteurs désignés à cet effet, les études de toute nature lui permettant notamment de :

- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes urbanistiques, réglementaires et techniques ;
- arrêter le processus d'études et de mise en œuvre ;
- définir le programme, le planning et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- assister le maître de l'ouvrage dans le lancement de la procédure de sélection des maîtres d'œuvre.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012:

Les études préalables se sont poursuivies en 2012:

- étude sur la production de froid
- consultation pour l'étude des réseaux
- réalisation de sondages et diagnostics structure
- commande de complément de diagnostic accessibilité
- diagnostic plomb

Une réflexion sur le périmètre de l'intervention de l'Oppic a été entreprise, le musée souhaitant bénéficier de l'assistance de l'Oppic sur l'ensemble de l'établissement en terme de gestion immobilière, musées des ports (Port-Louis, Brest, Toulon, Rochefort) compris. Avenant à la convention ou nouvelle convention d'études prévus en 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,150		0,075	
Cumul consommé	0,040	27 %	0,030	20 %
Consommation de l'année	0,030		0,030	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
3	0

59.5/ Travaux de restauration du Palais de Chaillot convention cadre Culture

59.5.A/Ailes Passy – Pavillon de tête - Amélioration de l'accessibilité

Maîtrise d'œuvre : Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité à tous du Palais de Chaillot, et dans le cas présent afin de rendre accessible le Musée national de la Marine et du Musée de l'Homme rénové, cette opération a pour objet de créer une rampe d'accès pour le pavillon de tête Passy.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du marché de travaux et démarrage des travaux : le 24 mai 2012

Réception des travaux : le 3 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : programme 175

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		0,075		
Cumul consommé	0,037	49,9%	0,005	7,09%
Consommation de l'année	0,032		0,003	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
1	2

59.5.B/Ailes Passy – Pavillon de tête - Restauration de la verrière de 1878.

Maîtrise d'œuvre : Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques (AVP à AOR)

Présentation de l'opération :

Pour l'exposition universelle de 1937, les ailes existantes du palais du Trocadéro, couvertes d'une verrière, ont été doublées côté jardins, ainsi que grossies et surélevées à leurs extrémités pour constituer les pavillons de tête et d'about.

Les pavillons étaient recouverts d'une verrière surmontant une couverture en pavillon bombé. Ces verrières ont toutes été démolies en 1937, à l'exception de celle du Pavillon de Tête Passy. Celle-ci n'a connu aucune intervention depuis 1991.

Dans le cadre de la restructuration du musée de l'Homme et en complément des travaux d'étanchéité restant à réaliser sur l'ensemble de l'aile Passy, cette opération a pour objet la réfection dans son ensemble de cette verrière sans nuire à la qualité patrimoniale de l'ouvrage.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 15 mars 2012

Demande d'autorisation de travaux au titre de l'établissement recevant du public : le 5 mars et le 26 novembre 2012

Rendu du PRO-DCE : le 13 juillet 2012

Lancement de la consultation travaux : le 14 décembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : programme 175

1030-15	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1,310			
Cumul consommé	0,082	6,3%	0,029	2,2%
Consommation de l'année	0,006		0,029	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

59.5.C/ Aile et pavillon de tête et d'about Passy - Restauration de l'étanchéité des toitures terrasses

Maîtrise d'œuvre : Lionel Dubois, architecte en chef des Monuments Historiques (AVP à AOR)

Présentation de l'opération :

La présente opération a pour objet la finalisation de la réfection dans son ensemble de l'étanchéité de l'aile Passy.

L'étanchéité n'a pas été refaite depuis l'origine, sauf quelques interventions ponctuelles de petit entretien, lors d'infiltrations, pour tenter de les contenir.

Une première campagne de travaux a été effectuée en 1994 sur les terrasses hautes du pavillon d'about et une deuxième campagne a été effectuée en 1996 aux deux extrémités de l'aile basse (dite aile Carlu). Il est nécessaire d'achever la restauration de ces toitures-terrasses.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Passation du contrat de maîtrise d'œuvre pour les phases AVP à AOR : le 15 juin 2011

Dévolution des marchés de travaux : le 8 août 2012

Démarrage des travaux : le 19 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : programme 175

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2,400			
Cumul consommé	0,635	26,4%	0,052	2,2%
Consommation de l'année	0,614		0,053	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

59.5.D/Restauration du parvis bas

Maîtrise d'œuvre : Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques (AVP à AOR)

Présentation de l'opération :

L'opération consiste en la restauration du parvis bas et d'une volée de l'escalier monumental côté aile Paris du Palais de Chaillot.

En outre, cette opération est l'occasion de mettre en œuvre un dispositif de mise à distance du public sur la terrasse d'appui. En effet, suite à des chutes mortelles, il a été décidé d'empêcher le public de monter sur le parapet. Le premier essai de garde-corps s'est avéré inopérant. Depuis son démontage, des barrières de police assurent l'éloignement du public, mais une solution plus pérenne doit être recherchée.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 4 octobre 2012

Remise du PRO-DCE (hors mise à distance du public) : le 27 juillet 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : programme 175

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	6,010			
Cumul consommé	0,242	4%	0,121	2%
Consommation de l'année	0,002		0,121	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

60. Palais de Tokyo, extension phase 2, Paris. conventions de mandat

Maître d'ouvrage: Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale de la création artistique
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrise d'œuvre: Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, architectes

L'espace « jeune création » ouvert en 2002 n'occupait que les niveaux 2 et 3 du palais de Tokyo, soit une surface d'environ 7.000 m². L'opération avait pour objet de réinvestir la totalité des espaces vacants du Palais de Tokyo (15.000 m²) pour y installer un nouveau lieu consacré à la création et à l'innovation en France dans le domaine des arts plastiques

Présentation de l'opération :

Convention Aménagement de l'espace « jeune création » :

Convention de mandat du 30 décembre 1999, porté par son avenant n°5 au montant de : 6.318.960,00 €

Par un avenant n°6 signé le 3 novembre 2001, le maître d'ouvrage a affecté les crédits restant sur cette convention à :

- La réalisation des travaux de sécurisation des accès et aux traitement des désordres des façades du bâtiment,
- La réalisation des études de diagnostic des parvis.

Convention Aménagements préliminaires et études préalables :

Cette première convention de mandat relative aux aménagements préliminaires et aux études préalables a été signée le 12 octobre 2009. Celle-ci avait pour objet :

- De curer et de mettre en sécurité les parties non occupées du bâtiment.
- De réaliser les études préalables.

Le montant initial de la convention s'élevait à 1,3 M€.

Par avenant en date du 11 mai 2010, le montant de la convention a été porté à 1.7 M€.

Convention Réaménagement et mises aux normes:

Cette seconde convention de mandat relative aux études nécessaires à la réalisation du projet et d'un montant de 1,6 M€, a été signée le 11 mai 2010.

Le mandat relatif aux travaux a été confié à l'Oppic le 14 janvier 2011. L'enveloppe financière allouée pour réaliser une première phase de travaux a été fixée à 15,7 M€.

- Un avenant n°1 signé le 18 juillet 2011, a porté l'enveloppe financière à 18,4 M€.
- Un avenant n°2 signé le 18 avril 2012, a porté l'enveloppe financière à 18,7 M€.
- Un avenant n°3 signé le 9 juillet 2012, a porté l'enveloppe financière à 19,075 M€.
- Un avenant n°4 signé le 30 novembre 2012, a porté l'enveloppe financière à 21,075 M.

Le montant total de cette seconde convention de mandat, intégrant le montant de 1,6 M€ de la convention d'études de mai 2010, ressort à 22,675 M€.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Convention Aménagement de l'espace « jeune création » :

Un marché complémentaire a été passé au maître d'œuvre, afin de réaliser le diagnostic des parvis.

L'étude a été remise le 9 octobre 2012 et présentée aux représentants du Palais de Tokyo, du Musée d'Art Moderne, de la Direction Générale de la Création Artistique et de la Ville de Paris.

Ce diagnostic ayant mis en évidence un grave défaut de portance du parvis haut, des mesures conservatoires ont immédiatement été prises afin d'en interdire l'accès aux véhicules.

Le 20 décembre 2012, une réunion de présentation s'est tenue à l'Hôtel de ville de Paris.

A l'issue de cette réunion un calendrier a été fixé pour établir en 2013, un programme de travaux ainsi qu'un montage juridique et financier, qui devront être soumis aux arbitrages du Maire de Paris et du Ministre de la Culture.

Les travaux de sécurisation des accès et de traitement des désordres des façades du bâtiment ont été réalisés.

Convention Aménagements préliminaires et études préalables :

Trois marchés sans formalité ont été passés afin de réaliser les derniers travaux de mise aux normes électriques sur les espaces non impactés par le nouveau projet. Ces prestations ne pouvaient être réalisées avant livraison des nouvelles armoires divisionnaires.

Convention Réaménagement et mises aux normes:

Malgré un délai d'intervention de 10 mois très tendu et du montage de la première exposition concomitamment à la fin des travaux, le calendrier a été tenu. Le bâtiment a été inauguré par le président de la république et le ministre de la culture le 11 avril 2012, et dès le lendemain le Palais de Tokyo a pu ouvrir ses espaces au public pour un événement de « 30 heures non stop ».

Après un premier refus, la commission de sécurité a autorisé l'ouverture au public du bâtiment avec le vernissage de l'exposition « La Triennale » le 19 avril 2012.

Après cette date, trois marchés complémentaires ont été passés afin de réaliser les prestations supplémentaires prescrites par la commission de sécurité. Les entreprises ont procédé à la levée de leurs réserves et des négociations ont été initiées avec les sociétés ayant formulé une réclamation.

Bilan :

- Consultation maîtrise d'œuvre : 29 décembre 2009
- Approbation du programme de l'opération : 7 avril 2010
- Démarrage des travaux préliminaires : 27 avril 2010
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : 6 juillet 2010
- Approbation de l'APS : 5 août 2010
- Approbation de l'APD : 7 décembre 2010
- Obtention du permis de construire : 20 mai 2011
- Démarrage des travaux de la tranche ferme : 31 mai 2011
- Démarrage des travaux de la tranche Conditionnelle : 29 juillet 2011
- **Réception : 19 avril 2012**

Bilan financier fin 2012 en M€:

convention Aménagement de l'espace « jeune création »:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	6,319	
Montant délégué	6,319	6,319
Consommé/délégué	6,319 / 100%	6,300 / 99,70%
Consommé en 2012	0,303	0,287

Activité administrative en 2012:

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
14	0

Bilan financier fin 2012 en M€

sur convention Aménagements préliminaires et études préalables :

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	1,700	
Montant délégué	1,700	1,700
Consommé/délégué	1,698 / 99,88%	1,674 / 98,47%
Consommé en 2011	0,117	0,132

Activité administrative en 2012:

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

Bilan financier fin 2012 en M€:

sur convention Réaménagement et mises aux normes:

	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement
Montant convention	22,675	
Montant délégué	22,675	22,675
Consommé/délégué	20,560 / 90,67%	19,746 / 87,08%
Consommé en 2012	1,902	13,273

Activité administrative en 2012:

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

61. Palais Garnier, Paris convention cadre Culture

Le Palais Garnier fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 16 octobre 1923. La restauration des façades et des abords est une opération complète intégrée au schéma directeur de restauration du Palais Garnier.

61.1/ Restauration de la façade ouest

Maîtrise d'œuvre : Alain-Charles Perrot , architecte en chef des monuments historiques
Cabinet CIZEL, vérificateur des monuments historiques

Présentation de l'opération :

La présente opération de travaux a pour objet la restauration de la façade ouest : restauration de la pierre calcaire et de la pierre marbrière, des sculptures (pierre et métal), des couvertures (chênes en plomb) des menuiseries extérieures, réfection des peintures extérieures, de la ferronnerie et installation d'un système électrique anti pigeons.

Grâce au plan de relance souhaité par le président de la République et compte tenu du résultat très favorable des appels d'offres, il s'est avéré possible de lancer simultanément la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1. La superposition de ces deux tranches permettra de tenir l'opération dans un délai cumulé d'environ 18 mois.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception de la tranche conditionnelle 2 : avril 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	6,205			
Cumul consommé	5,48	88%	5,43	88%
Consommation de l'année	0,17		0,62	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

61.2/ Restauration des abords ouest

Maîtrise d'œuvre : Alain-Charles Perrot , architecte en chef des monuments historiques
Cabinet CIZEL , vérificateur des monuments historiques

Présentation de l'opération :

La restauration vise une restitution à l'identique de l'original dans la mesure du possible et des connaissances historiques, notamment pour la polychromie des marbres, des pierres et des métaux. Par ailleurs, les appareils d'éclairage, conçus pour être alimentés au gaz, sont aujourd'hui soumis à des règles de sécurité, notamment pour l'éclairage public, qui nécessitent d'étudier en parallèle leur stabilité avec la question de l'alimentation électrique et de la sécurité.

Déroulement de l'opération en 2012

Démarrage de la tranche ferme : septembre 2012

Démarrage de la tranche conditionnelle : octobre 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : programme 175

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	3,94			
Cumul consommé	3,61	92%	0,72	18%
Consommation de l'année	3,263		0,63	

Activité administrative en 2012:

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
6	1

62. Palais Royal, Paris

convention cadre Culture

Vers 1636 est édifié le Palais Richelieu ou Palais Cardinal par l'architecte Jacques Le Mercier.
 Les bâtiments entourant le Palais royal ont été construits par Victor Louis de 1781 à 1784.
 Sur le jardin, les façades offrent un ensemble de cent quatre-vingt quatre arcades uniformes, comprises entre de grands pilastres coiffés de chapiteaux de style corinthien.
 Pierre-François-Léonard Fontaine nommé architecte du duc d'Orléans en 1814 réalise les aménagements nécessaires de la galerie d'Orléans.
 Le Palais-Royal, lotissement du XVIIIe, est classé dans son intégralité au titre des Monuments Historiques (immeubles, façades et toitures Cl. MH, sol Cl. MH par arrêté en date du 14 Novembre 1994).
 Le jardin est un espace boisé classé (EBC au titre du code de l'urbanisme), labellisé « jardin remarquable ».

62.1/ Restauration des galeries d'Orléans, de Chartres et du péristyle de Montpensier

Maîtrise d'œuvre : Alain-Charles Perrot , architecte en chef des monuments historiques (TF à TC2)
 Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques (TC3)

Présentation de l'opération :

Cette opération a été engagée courant 2009 dans le cadre du plan de relance souhaité par le Président de la République.

Les travaux consistent à corriger les désordres structurels, les défauts d'étanchéité, à améliorer le système d'évacuation des eaux de pluie sur la terrasse, à restaurer les parements en pierre altérés, les caissons sculptés en stuc, les lanternes en bronze et les grilles en ferronnerie, et à rationaliser les commandes d'éclairage.

Les travaux se décomposent en quatre tranches.

La tranche ferme, (galerie d'Orléans nord) a démarré le 14 juillet 2009.

Durée des travaux pour les TF/TC1/et TC2 : 12 mois chacune.

Durée des travaux pour la TC3 non affermie: 9 mois

Déroulement de l'opération en 2012 :

Fin de la garantie de parfait achèvement de la tranche conditionnelle 1 : le 29 avril 2012

Fin de la garantie de parfait achèvement de la tranche conditionnelle 2 : le 29 juillet 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 175 1032/00

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	5, 991			
Cumul consommé	5, 874 699	98,06%	5, 697 053	95,09 %
Consommation de l'année	0,288 417		0,994 914	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	1

62.2/ Restauration des façades du ministère de la Culture et de la Communication, côté jardin

Maîtrise d'œuvre : Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la restauration de la façade en pierre de taille située côté jardin, et d'une partie de la couverture.

L'opération se décompose en trois tranches de travaux :

- la tranche ferme concerne les 7 travées au droit du jardin.
- la tranche conditionnelle 1 concerne les 19 travées au droit de la galerie des Proues.
- la tranche conditionnelle 2 concerne les 7 travées au droit des galeries d'Orléans et les 3 travées en retour nord.

Déroulement de l'opération courant 2012 :

Date de l'autorisation de travaux portant sur un immeuble classé au titre des monuments historiques pour instruction au titre du code du patrimoine : 30 janvier 2012.

Le dossier de consultation des entreprises a été remis par l'ACMH, Christophe Bottineau, fin avril 2012.

Un appel d'offres ouvert a été publié en juin 2012 pour une remise des offres en août 2012.

Les marchés des entreprises ont été notifiés en novembre 2012.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté en décembre 2012.

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175 I032/12

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	2, 060			
Cumul consommé	1, 200 636	58,28 %	0,229 601	11,15 %
Consommation de l'année	0,940 639		0,111 345	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
9	0

62.3/ Mise en conformité des installations électriques et de chauffage – colonnes 1.1 et 2.1

Maîtrise d'œuvre : Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques
Bureau d'études techniques : ALTERNET

Présentation de l'opération :

La présente opération de travaux a pour objet :

- la mise en conformité des installations électriques et de chauffage des colonnes 1-1 et 2-1 destinées à irriguer la partie Sud des différents niveaux au droit du 1 au 3, rue de Valois ;
- l'installation d'une détection incendie dans la zone noble du 1er étage ;
- l'aménagement du pôle sanitaires du 1er étage pour une accessibilité PMR ;
- la restauration du salon des Maréchaux ;
- l'aménagement d'une colonne pôle sanitaires aux autres niveaux en superposition du pôle sanitaires situé au 1er étage.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Les marchés des entreprises ont été notifiés en avril 2012.

Les travaux de la tranche ferme ont débuté en juillet 2012 par la phase 1 relative à la restauration du salon des Maréchaux, l'aménagement du pôle sanitaires du 1^{er} étage pour une accessibilité PMR et l'installation d'une détection incendie dans la zone noble du 1er étage ; ces travaux ont été réceptionnés fin août 2012. Ils se sont poursuivis dans les circulations et les bureaux du 3^{ème} étage.

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 224 T032/04

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	5, 900			
Cumul consommé	4, 459 247	75,58 %	1, 810 116	30,68 %
Consommation de l'année	4, 146 267		1, 700 421	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
12	3

62.4/ Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ascenseur du 3, rue de Valois

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études techniques : Asc audit

Présentation de l'opération :

L'opération concerne la mise en conformité d'un ascenseur pour l'accessibilité à tous .

Il est prévu le remplacement de la cabine, l'ouverture de baies au rez-de-chaussée et au niveau de l'entresol, ainsi qu'une desserte traversante.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Le marché de l'entreprise Otis a été notifié le 17 janvier 2012.

Dès la notification du marché de l'entreprise, les études ont commencé pour permettre la commande du matériel et de la cabine.

Les travaux de remplacement de l'ascenseur ont commencé en mai 2012 et ont été réceptionnés le 31 juillet 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ : Programme 224 T032/07

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,500			
Cumul consommé	0,201 740	40,35 %	0,193 071	38,61 %
Consommation de l'année	0,001		0,187 931	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

63. Parc de la Villette

Mission d'assistance

Mission d'assistance relative aux conséquences des transformations urbaines sur le parc de la Villette et ses équipements.

Au premier semestre 2012, l'Oppic a été consulté par le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication au sujet des conclusions énoncées par Icade, dans le cadre d'une mission qui lui avait été confiée par le ministère, sur l'évaluation des droits à construire existants sur le domaine public affecté au parc de la Villette.

L'Oppic a remis au ministère en avril 2012 une note de synthèse accompagnée de cartes faisant le point sur les perspectives programmatiques envisagées, sur leur hiérarchisation impérative dans le cadre d'un projet d'ensemble, et sur la nécessité, avant de concevoir la poursuite d'éventuels investissements et déterminer en lien avec les collectivités les éventuels droits à construire, de prendre en compte les rapides transformations à l'œuvre, créés notamment par :

- L'arrivée du tramway et la requalification des rives du canal de l'Ourcq, créant un nouvel accès au parc côté Pantin,
 - La reconfiguration de l'accueil de la Cité des sciences et de l'industrie porte de la Villette,
 - La dévolution de la quatrième travée à un opérateur privé pour y créer commerces et cinémas,
- La prochaine mise en service de la Philharmonie, et les contraintes de stationnement et d'encombrements qui y sont attachées.

64. Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux

64.1 Site bas et site haut convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maîtrises d'œuvre : Pierre Bortolussi, architecte en chef des Monuments Historiques
Bernard Desmoulin, architecte (portail site bas)

Cadre :

- convention d'études préalables en date du 17 novembre 2004, d'un montant égal à 200 000 €
- convention de mandat de MO (porterie) en date du 9 novembre 2006, d'un montant égal à 350 000 € (site de la Porterie)
- convention de mandat de MO (centre de ressources) en date du 14 novembre 2008, d'un montant égal à 1 376 000 € (centre de ressources)
- avenant n° 1 à la convention (Porterie) en date du 31 décembre 2010, d'un montant égal à 781 000 €
- avenant n° 1 à la convention de MO (centre de ressources/les granges) en date du 6 juin 2011, d'un montant égal à 2 026 000 € (centre de ressources/les granges)
- avenant n° 2 à la convention de MO (Porterie) en date du 6 juin 2011, d'un montant égal à 895 000 € (Porterie)

Opération :

Le site de Port Royal est devenu en totalité le domaine de l'Etat, un schéma global d'aménagement a été acté par le ministère proposant différentes tranches dont la première est relative à l'ancienne entrée (Porterie) de l'abbaye et la seconde s'attache à restructurer le musée.

C'est dans ce cadre que des scénarios ont été étudiés, qu'un programme d'études et de travaux a été élaboré et que des investigations archéologiques et des repérages ont été réalisés et se poursuivront.

Deux conventions de mandats ont été passées (sur la Porterie et sur les granges) et des avenants en 2011 ont été réalisés pour recadrer les enveloppes entre les deux opérations : le site haut (les granges) et le site bas (la Porterie).

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Un nouveau programme d'opérations a été établi par l'ACMH :

- Site bas : Porterie (aménagement de l'accueil) :

Démolition sur le site de la Porterie. Au cours de l'année 2012 les fouilles archéologiques ont permis de mettre en évidence de nouvelles découvertes d'aménagement du site, non imaginable à l'origine. En particulier la mise en évidence d'une tour de défense et la modernité de deux bâtiments supposés être plus anciens.

De ce fait le projet dans sa globalité a été reconsidéré. L'ACMH a proposé un nouvel APS avec phasage qui doit être validé début 2013 par le ministère.

- Site haut : Granges : logis Nord, logis des solitaires et petites écoles (réaménagement du Musée)

L'APS a été réalisé par l'ACMH et doit être validé par le ministère début 2013. Un phasage est proposé.

Bilan financier fin 2012 en M€ : site bas

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,895		0,745	
Cumul consommé	0,328 570	36,71%	0,231 874	31,12%
Consommation de l'année	0,067 787		0,175 218	

Bilan financier fin 2012 en M€ : site haut

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	2, 026 000		1, 691 598	
Cumul consommé	0,288 997	14,26%	0,067 194	3,97%
Consommation de l'année	0,211 218		0,002 514	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
10	0

64.2 Travaux monuments historiques convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre : Pierre Bortolussi, architecte en chef des Monuments Historiques

Des travaux d'urgence ont pu également être lancés sur : les ruines de l'abbatiale, le mur de clôture, la couverture provisoire de l'oratoire.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,600		0,300	
Cumul consommé	0,419 956	70 %	0,035 811	12%
Consommation de l'année	0,419 956		0,035 811	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
12	2

65. Quadrilatère Richelieu, Paris

convention de mandat

Maîtres d'ouvrage : 58 rue de Richelieu: Ministère de la Culture et de la Communication
Ministère de l'Éducation Nationale

Maître d'ouvrage : 65 rue de Richelieu: Ministère de l'Éducation nationale

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrises d'œuvre : 58 Richelieu

Maîtrise d'œuvre bâtiment

Atelier Bruno GAUDIN, architecte mandataire du groupement constitué avec IOSIS Bâtiments, CASSO & Cie et L'Observatoire 1.

Maîtrise d'œuvre monuments historiques

Jean-François Lagneau, architecte en chef des Monuments Historiques

65 Richelieu

Maîtrise d'œuvre

AKPA Architectes, architecte mandataire du groupement solidaire constitué avec le Bet SNC-LAVALIN

L'opération de restructuration du quadrilatère Richelieu concerne le redéploiement des départements spécialisés de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et l'installation des bibliothèques et salles de lecture de l'Institut Nationale d'Histoire de l'Art (INHA) et de l'École Nationale des Chartes (ENC).

Cette opération est financée par le ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 80 % et par le ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 20 %.

La restructuration de l'immeuble sis 65 rue de Richelieu, entièrement affecté à l'école des Chartes est financée en totalité par le ministère de l'Éducation nationale.

Point sur les conventions de mandat en 2012:

Un avenant n°5 à la convention de mandat a été notifié le 7 décembre 2012, il avait pour objet :

- D'abonder le budget de la convention du budget complémentaire alloué par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour l'aménagement du 65 rue de Richelieu pour l'installation de l'École nationale des Chartes.
- D'actualiser le prévisionnel de mise en place des autorisations d'engagements et crédits de paiement conformément à l'avancement de l'opération.

Le montant de la convention de mandat intégrant ce complément passant ainsi à : 212,485 M€.

Marchés passés en 2012 :

58 Richelieu :

- Cinq marchés en liaison avec la problématique plomb
- Trois marchés ont été passés en liaison avec la problématique amiante
- Deux marchés d'assurance: RCMO et CCRD, en complément de l'assurance TRC passée en 2011.
- Un marché à commande pour la réalisation des plans d'intervention en fonction de l'évolution du chantier et entretien des extincteurs a été passé avec la société EUROFEU.
- Un avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre pour étendre la mission de maîtrise d'œuvre aux travaux complémentaires de désamiantage.

Façades :

- Un marché à l'entreprise PRADEAU ET MORIN pour la restauration des façades sur rues.
- Les tranches conditionnelles n° 1 des marchés de maîtrise d'œuvre et des assistants à maîtrise d'ouvrage ont été notifiées en mai 2012.

Phase 2 :

- Un marché portant sur une mission d'étude d'évaluation et d'étude de diagnostic pour la restauration des espaces classés MH en phase 2 : galeries Mansart et Mazarine et chambre de Mazarin passé à Monsieur Arnaud de SAINT-JOUAN, architecte en chef des monuments historiques.
- Un marché de programmation pour l'aménagement muséographique des espaces d'expositions permanentes en phase 2 : galerie Mazarine et espaces d'exposition du musée des monnaies-médailles-antiques (MMA) notifié le 14 juin 2012 à un groupement constitué par Mikaël SEBAN mandataire, ECRH économiste et studio TOVAR (scénographe) en sous-traitance.

65 Richelieu :

- Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre notifié le 18 mai 2012, ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération et de prendre en compte l'incidence d'études complémentaires à la mission de maîtrise d'œuvre initiale.
- Les affermisements de la tranche conditionnelle n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés des assistants à maîtrise d'ouvrage : coordonnateur santé-sécurité, contrôleur technique et OPC notifiés en septembre 2012.
- Six marchés de travaux notifiés aux entreprises ou groupement en mai et juin 2012
- Deux autres marchés passés sur cette opération pour des missions ponctuelles : Expertise en référé, pose d'un filet de protection en limite de mitoyenneté.

Divers :

- Une convention a été passée avec la société CLIMESPACE pour raccordement direct du bâtiment Louvois de la BnF afin de curer le réseau passant en sous-sol du 58 Richelieu.

Etudes réalisées en 2012 :

58 Richelieu :

Les études réalisées en 2012 concernent essentiellement la phase 2 de l'opération avec passation des marchés pour réalisation des études de programmation muséographiques des espaces d'exposition permanentes et études préalable à la restauration des espaces classés.

Les consultations ont essentiellement concerné les problématiques « plomb » et « amiante », elles ont permis la passation des différents marchés à commandes détaillés dans le paragraphe précédent.

La constitution du dossier de consultation pour le nettoyage a toutefois été particulièrement compliquée à élaborer avec détail des surfaces concernées : sols, murs, plafonds et rayonnages sur un total de 33.000 m² au sol et 85.000 m² de nettoyage, tous supports confondus.

Au cours du dernier trimestre un important travail a été fait pour préparer le projet d'avenant n° 6 à la convention de mandat portant principalement sur le calcul détaillé des incidences financières liées à l'arrêt de chantier de six mois et à la prolongation globale du délai d'exécution des travaux de un an, tenant compte de l'impact amiante et plomb, compris incidence sur les révisions.

Le recalage du planning détaillé des travaux, en 2700 tâches, avec le pilote et la maîtrise d'œuvre a permis la mise au point du calendrier général de l'opération tenant compte de ces éléments et du planning financier prévisionnel correspondant, pour la phase 1.

L'ensemble de ces éléments a ainsi été intégré au projet d'avenant en vue de sa présentation au premier conseil d'administration de l'établissement de l'année 2013.

65 Richelieu :

Les quatre premiers mois de l'année ont été occupés par l'analyse des offres, remises le 12 décembre 2011, et la négociation des marchés de travaux à passer sur cette opération.

A l'ouverture des plis a été constaté globalement un dépassement de l'enveloppe de l'ordre de 10 %.

Après analyse par le maître d'œuvre et son bureau d'études, des économies potentielles ont été détectées.

Après présentation au directeur de l'école nationale des chartes, représentant le maître d'ouvrage, la négociation a pu être lancée avec chacune des entreprises ayant répondu, ce pour chacun des lots, à partir d'une liste d'économies à chiffrer par les entreprises.

Les négociations se sont déroulées sur les mois de février et mars pour aboutir à une présentation de l'ensemble des projets de marchés à la commission d'appel d'offres de l'établissement en avril et en juin 2012.

Tenant compte de la tolérance étude de 4% fixée au marché de maîtrise d'œuvre, déjà budgétée, il a toutefois été utile de demander au maître d'ouvrage d'abonder le montant de l'opération d'un montant de 167 000 euros TTC, ce qui a été fait dans le cadre de l'avenant n° 5 à convention de mandat passé en fin d'année.

Travaux :

58 Richelieu :

Au cours du premier semestre, les travaux de curage se sont poursuivis ainsi que les démolitions structurelles en vue de la construction des futurs noyaux de circulations verticales.

Ponctuellement, des découvertes complémentaires d'amiante ont été faites, après réalisation du curage, notamment en généralité sur les joints des gaines aérauliques. Des compléments de diagnostic ont donc été réalisés et les travaux dans les zones concernées en ont été impactés.

Au mois de juillet, les constats des organismes de sécurité : Cramif et Inspection du travail de dysfonctionnements dans les mesures de protections des salariés mises en place d'une part et ceux-ci jugeant trop importante la concentration de poussières de plomb au sol d'autre part, il a été décidé de notifier un arrêt de chantier à partir du 30 juillet 2012.

Après un important travail mené avec l'ensemble des intervenants et ayant pu faire admettre aux instances de contrôle qu'un déplombage général du site tel quelles le préconisaient était irréalisable et inapproprié ; il a été convenu qu'un nettoyage général des espaces serait réalisé. La consultation correspondante a été menée au dernier trimestre.

Il convient de noter que durant toute l'année 2012, les études d'exécution des entreprises et en particulier les études de synthèse se sont poursuivies.

Façades et toiture salle Labrouste :

Les travaux de restauration des façades ont débuté en mai 2012 pour la façade Petits Champs.

Au fur et à mesure de la mise en place des échafaudages, les restaurations ont également débuté sur la rotonde Petits Champs et le premier tiers de la rue de Richelieu.

Il convient de noter que ces travaux n'ont pas été impactés par l'arrêt de chantier, ils se sont poursuivis normalement.

Ces façades se trouvaient beaucoup dégradées, ce qui avait nécessité la pose d'un filet, mis en place par la BnF il y a une dizaine d'année. Par ailleurs, des restaurations précédentes qui n'avaient pas été correctement réalisées ont dû être entièrement reprises. De nombreuses pierres doivent donc être remplacées et les sculptures nécessitent également d'importantes reprises.

La toiture au-dessus de la salle Labrouste a été entièrement remplacée, y compris les 9 lanterneaux refaits à neuf avec ouvrants de désenfumage intégrés.

Ces travaux sont désormais achevés sauf à l'intérieur du volume du comble de la salle du fait de l'arrêt de chantier.

65 Richelieu :

La mise en place des installations de chantier s'est déroulée de juin à août 2012, avec notamment la mise en œuvre de la passerelle au-dessus de la rue de Richelieu, le dimanche 12 août 2012 car celle-ci nécessitait la coupure complète de la rue, puis mise en place des lifts de part et d'autre.

L'essentiel des travaux qui se sont déroulés de septembre à décembre 2012 concernent les curages et démantèlements très importants et compliqués du fait que tous les gravats doivent transiter par les lifts et la passerelle.

La mise en place des éléments structurels de la charpente métallique a également débuté.

Les études de synthèse se sont déroulées au cours du dernier trimestre.

Bilan financier fin 2012 sur convention du 13 novembre 2006 et avenants (J66) et sur convention du 29 décembre 2009 et avenants (J85 – clos couvert et façades sur rues) en M€ :

	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention et avenant	212, 485		212,485	
Montant délégué	124,179		92,421 760	
Cumul consommé	114, 763 490	92,4%	31, 783 010	34,4%
Montant consommé en 2012	12, 633 227		12, 025 944	

Activité administrative en 2012 :

Nombre marchés	Nombre d'avenants
24	2

Bilan financier fin 2012 sur convention du 10 Août 2010 (J 103 – études façades sur rues) en M€ :

	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
Montant convention	0,500		0,500	
Montant délégué	0,500		0,500	
Cumul consommé	0,500	100%	0,364	72,8%
Montant consommé en 2012	0,173 989		0,076 283	

Activité administrative en 2012 :

Nombre marché	Nombre d'avenant
0	0

Bilan global

3 Comités de pilotage se sont tenus en 2012 et 6 comités restreints de suivi des travaux.

Bilan financier fin 2012 en M€ (toutes conventions confondues) :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montants opérations (avec avenants)	212,985		212,985	
Montants délégués	124,679		92,922	
Cumul consommé	115,263	92%	32,147	35%
Consommation de l'année	12,807		12,102	

Activité administrative en 2012 (toutes conventions confondues):

Nombres de marchés	Nombre d'avenants
24	2

66. Réserves du musée national de la Marine, Dugny convention de mandat

Maître d'ouvrage : Musée national de la Marine (ministère de la Défense)
Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
Maître d'œuvre : Hugues Fontenas
AMO : Atelier FL&CO

Opération :

Les réserves du musée national de la Marine (MnM) sont actuellement essentiellement installées sur le site du Fort de Romainville (commune des Lilas). Cette emprise du ministère de la Défense, qui n'a plus d'utilité opérationnelle, est en cours de cession. Les réserves du MnM qui s'y trouvent doivent donc faire l'objet d'une relocalisation.

Après avoir étudié les différentes options possibles, la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense, en liaison avec le musée, a identifié le bâtiment DITAP-EL/DCMP dit DITAP, sur le site de l'établissement aéronaval de la marine (EAN) de Dugny comme étant celui qui présentait le plus d'avantages. Ce hangar accueille déjà une fraction des réserves du MnM.

L'EAN fermera ses portes à l'été 2011 et le site sera réparti entre divers occupants, pour partie par cession. Le bâtiment DITAP devra faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) au profit du MnM et devra pouvoir accueillir les collections avant fin 2013 (déménagement des collections compris) sachant que les collections actuellement présentées sur le site de Chaillot doivent également y trouver place à cette date pour permettre la mise en œuvre du projet de rénovation des espaces parisiens.

La DMPA a souhaité – avec l'accord du MNM - s'associer les compétences de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture pour mener à bien l'opération de Dugny.

Une Convention d'études a été signée le 28 mars 2011, pour un montant de 170.000 € TTC

La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a permis de retenir Monsieur Fontenas, mandataire du groupement titulaire du marché.

La convention signée le 10 juillet 2012, augmentant le budget de l'opération de 6 820 000 €TTC, a pour objet de mandater l'Oppic pour :

- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre comprenant une tranche ferme (diagnostic, APS global, APD global, PRO-DCE, ACT - VISA - DET – AOR et les missions complémentaires nécessaires) pour la 1ère phase et une tranche conditionnelle (PRO-DCE et act - visa - det – aor et les missions complémentaires nécessaires) pour la 2è phase,
- la réalisation de la première phase des travaux d'installation des réserves du MnM à Dugny.

La seconde phase de réalisation fera l'objet d'un avenant à la présente convention de mandat, selon la décision prise par le maître d'ouvrage au plus tard en phase APD.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Convention de mandat signée le 10 juillet 2012

Marché de maîtrise d'œuvre notifié

Désignation des assistants à maîtrise d'ouvrage

Réalisation des diagnostics

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	6, 990		0,1615	
Cumul consommé	0,750	28.5%	0,124	76,65%
Consommation de l'année	0,702		0,124	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
10	0

67. Résidences Présidentielles : convention cadre culture

67.1/Travaux d'investissement MH sur les résidences présidentielles

Maîtrise d'œuvre : Michel Goutal, architecte en chef des Monuments Historiques

67.1.A / Restauration de la toiture des Anciens Communs du Palais de l'Elysée

Présentation de l'opération :

Les toitures terrasses des anciens communs du Palais de l'Elysée présentent un défaut d'étanchéité lié à des pathologies sévères de la couverture en plomb. Seule une opération de restauration permet d'assurer la mise hors d'eau du bâtiment. Il a été décidé d'inclure dans l'opération la consolidation des deux trophées du porche d'honneur, la restauration des cheminées et celle de la façade de l'aile Est donnant sur la Cour d'Honneur.

Les travaux ne pouvant être effectués qu'au mois d'août (3 semaines effectives), l'opération a été répartie en zones géographiques correspondant à une tranche ferme (partie la plus endommagée) et deux tranches conditionnelles.

Une méthodologie spécifique basée sur une phase de préparation très importante a été mise au point par le maître d'œuvre pour respecter le calendrier du chantier et pour s'adapter aux conditions particulières du Palais :

- Reconstitution en atelier de la toiture en maquette ;
- Préfabrication de l'ensemble des éléments en plomb en atelier ;
- Mise en place des grues de chantier électriques (pour éviter toute nuisance sonore) dans les cours Est et Ouest par levage depuis la rue du faubourg Saint-Honoré au moyen d'une grue automotrice ;
- Levage et mise en place de chaque élément préfabriqué par les deux grues pour optimiser la durée du chantier ;
- Conception des installations de chantier soignée pour prendre en compte la pénibilité du travail et les prescriptions particulières liées au plomb ;
- 2 équipes de 20 à 25 hommes en 2 x 8 du lundi au samedi ;
- Emprise du chantier limitée aux cours latérales pour préserver la Cour d'Honneur.

Déroulement de l'opération :

1 contrat de maîtrise d'œuvre notifié le 23 décembre 2011

Autorisation de travaux sur MH en date du 19 juin 2012

5 marchés de travaux en procédure restreinte notifiés à partir de mai 2012

Marchés d'assurance notifiés en juillet 2012

Tranche ferme réceptionnée pour l'ensemble des lots

Tranche conditionnelle du lot 1 notifiée

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant délégué	5, 370 000	3, 149 998
Cumul consommé	5, 345 118	2, 751 271
Consommation de l'année	5, 345 118	2, 751 271

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
11	3

67.1.B / Restauration des portes-fenêtres de la Salle des fêtes du Palais de l'Elysée

Présentation de l'opération

La salle des fêtes du Palais de l'Elysée d'une surface de 600 m² s'ouvre sur deux façades sur parc, l'une coté sud et l'autre coté est, par dix portes-fenêtres d'une largeur de 1,65 m et de 4,10 m de hauteur avec un sens d'ouverture vers l'intérieur contraire à la sécurité incendie. Afin d'améliorer les conditions de sécurité des personnes qui sont reçues lors des manifestations, il a été demandé de procéder à l'inversion du sens d'ouverture de ces portes-fenêtres et de les adapter aux normes spécifiques de décondamnation des fenêtres dans une salle recevant du public sans pour autant porter atteinte au monument historique et modifier la largeur des passages. Ce dispositif permet en effet une évacuation rapide des personnes vers l'extérieur en cas de panique lors d'un mouvement de foule par exemple.

10 jours de chantier, 10 ouvriers présents 6 jours sur 7 de 8h à 22h en août ont été nécessaires pour mener à bien cette opération. La réception a été prononcée le 22 août 2012.

Déroulement de l'opération

1 contrat de maîtrise d'œuvre notifié le 30 avril 2012

Autorisation de travaux sur MH en date du 19 juin 2012

2 marchés de travaux en procédure restreinte notifiés à partir de juin 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant délégué	0,228 381	0,228 381
Cumul consommé	0,226 293	0,184 120
Consommation de l'année	0,226 293	0,184 120

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	0

67.2/ Travaux d'entretien MH sur les résidences présidentielles

Maîtrise d'œuvre : Service de l'Administration et de la Conservation des Résidences Présidentielles (SACRP) et l'Architecte des Bâtiments de France.

67.2.A/ L'activité des accords-cadres et des études

Le département des résidences présidentielles a enregistré 74 consultations et notifié 61 marchés subséquents.

26 études correspondant par exemple à des missions CSPS ou de diagnostics amiante-plomb, ont été menées dans le cadre des travaux d'entretien.

Au global 1 million TTC ont été engagés.

67.2.B/ Le service de la correspondance présidentielle, opération exceptionnelle

Le service de la correspondance présidentielle a exprimé un besoin urgent de travaux de câblage et de rafraîchissement d'environ 60 bureaux afin d'améliorer le flux de l'information numérique et résorber le retard accumulé et les conditions de travail des agents. Cette opération a été qualifiée par le Président lui-même comme prioritaire.

Les lots ont été répartis entre ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Oppic et ceux qui relèvent de la compétence du SACRP. Pour assurer cette opération, le SACRP n'avait pas les moyens administratifs mis en place. Aussi à titre exceptionnel, il a été convenu que l'Oppic prenne en charge la totalité des lots. Une convention a été passée entre le ministère de la Culture et de la Communication et la Présidence de la République pour que les montants des lots du SACRP soient remboursés au MCC à hauteur de 403 821€ TTC à réception des travaux et restitués sur les crédits MH de l'Oppic en 2013.

Déroulement de l'opération

3 marchés subséquents notifiés le 22 août 2012

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant délégué	0,520 182	0,520 182
Cumul consommé	0,515 398	0,152 090
Consommation de l'année	0,515 398	0,152 090

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenants
7	0

68. Site Malaquais, Paris

- Schéma directeur
- Travaux d'entretien de l'École nationale des Beaux-arts de Paris

Le site Malaquais regroupe deux grandes institutions du ministère de la Culture et de la Communication : l'école nationale des beaux-arts et l'école nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais. Le site forme un vaste ensemble situé face au Musée du Louvre, au cœur de Saint-Germain-des-Prés, dont les bâtiments sont répartis sur plus de deux hectares, entre la rue Bonaparte et le quai Malaquais, et datent des XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles et même pour certaines parties, du XX^e siècle. Classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 31 janvier 1972, il se compose d'environ 19 900 m² (surface utile) répartis en 5 ensembles bâtis :

- Le bâtiment Cour du Mûrier comportant 2 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol très partiel, auquel il faut ajouter la Chapelle des Petits Augustins ;
- Le Palais des études comportant 2 étages partiels sur rez-de-chaussée et sous-sol très partiel ;
- Le bâtiment des Loges comportant un rez-de-chaussée et deux étages en superstructure.
- Le bâtiment Perret comportant 3 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol ;
- Les Hôtels de Chimay comportant 3 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol

68.1/ Schéma directeur convention cadre culture

Maîtrise d'œuvre :

Pour la partie Monument historique : Benjamin Mouton, architecte en chef des Monuments Historiques
Pour la partie technique : Oger international

Opération :

Le ministère de la Culture et de la Communication a mandaté l'Oppic pour mener une étude en vue de la réalisation d'un schéma directeur de travaux sur le site Malaquais. L'idée étant, à partir des études déjà menées, de relancer un diagnostic général de l'état des lieux, une réflexion stratégique des potentialités du site, les besoins réels, les espaces à mutualiser. Le schéma directeur comportera deux volets : un diagnostic, réalisé à partir d'un ensemble d'études techniques nécessaires à la connaissance du site, une étude de programmation architecturale et fonctionnelle qui dégagera des orientations d'aménagements accompagnée d'une évaluation financière sur plusieurs années.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Répartition des tâches entre les maîtrises d'œuvre et composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre technique

Maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques :

L'architecte en chef des monuments historiques est chargé de la réalisation de l'étude patrimoniale et de dresser le schéma directeur à partir des différents audits réalisés par la maîtrise d'œuvre technique.

Sa mission comporte notamment :

- Le bilan sanitaire des bâtiments (clos et couvert),
- La définition des principes de restauration au regard des études préalables déjà réalisées et des études techniques ,
- Le suivi de réalisation des études techniques ,
- Le schéma directeur pluriannuel d'intervention sur 10 ans.

Maîtrise d'œuvre technique

Les études relatives aux aspects techniques font appel à une maîtrise d'œuvre composée d'un bureau d'études techniques, retenue à la suite d'une consultation publique lancée en juin 2012.

La mission du BET porte sur :

- Les structures (avec compétences sur les structures anciennes)
- L'étude sur la sûreté
- L'étude géotechnique
- L'audit énergétique
- L'étude des réseaux
- L'économie de la construction (l'estimation financière sera établie en coût global - coût d'investissement toutes dépenses confondues et de fonctionnement sur 10 ans).

La maîtrise d'œuvre technique est également chargée de prendre en compte dans l'économie générale toutes les études déjà réalisées qui viennent compléter la connaissance de l'édifice

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant de la convention	0,300		0,300	
Cumul consommé	0,281	94%	-	-
Consommation de l'année	0,281		-	

Activité administrative en 2012

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
7	-

68.2/ Travaux d'entretien de l'École nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA) et de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSAPM), Paris
convention cadre Culture

67.2.A/ Restauration des façades de l'hôtel de Grand Chimay

Maîtrise d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques
Philippe Votruba, vérificateur des monuments historiques

Présentation de l'opération :

La présente opération concerne les travaux à effectuer dans le cadre de la finalisation de la restauration complète des façades sur quai Malaquais.

Cette opération fait l'objet d'un double mécénat financier de Philippe Journo et de la Compagnie de Phalsbourg.

Une première phase de travaux a été réalisée d'août 2007 à février 2009 :

- N°11-13 quai Malaquais– façade salle Foch/Melpomène,
- N°15 quai Malaquais– façade Hôtel de Petit Chimay,

La présente opération traite de la deuxième phase des travaux :

- N°17 quai Malaquais– façades sur quai et sur cour de l'hôtel de Chimay.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux : le 21 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		2,750		
Cumul consommé	2,685	97,6%	2,517	91,5%
Consommation de l'année	0,028		1,379	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	9

68.2.B/ Mise en lumière des façades sur le quai Malaquais

Maîtrise d'œuvre : LEA – Les Eclairagistes Associés

Présentation de l'opération :

Cette opération concerne la mise en lumière des façades de l'École sur le quai Malaquais, et plus précisément le bâtiment Foch, l'Hôtel du petit Chimay et l'ensemble de la cour de l'hôtel de Grand Chimay.

Cette opération fait l'objet d'un mécénat de compétences de monsieur et madame Philippe Journo et de la Compagnie de Phalsbourg, qui consistera à réaliser les travaux de mise en lumière, selon le projet du maître d'œuvre

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 175

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		0,084		
Cumul consommé	0,055	65,4%	0,028	33,8%
Consommation de l'année	0.031		0.010	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

68.2.D/ Restauration des toitures de la cour du Mûrier

Maîtrise d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques

Présentation de l'opération :

Malgré des campagnes de travaux entreprises, de nombreuses fuites et infiltrations d'eaux ont été signalées récemment sur plusieurs bâtiments du site, et plus particulièrement sur ceux entourant la cour du Mûrier. Afin de définir les degrés d'urgence et les besoins conservatoires, une étude de diagnostic devant conduire à terme à une campagne de travaux de restauration a été commandée à l'architecte en chef des monuments historiques.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du contrat d'étude de diagnostic : le 9 octobre 2012

Remise de l'étude : le 30 octobre 2012

Demande d'avis sur l'étude au titre du suivi scientifique et technique : le 9 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 171 I010-11

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,600			
Cumul consommé	0,010	1,7%	0	0%
Consommation de l'année	0,010		0	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

68.2.D/ Installations secondaires de chauffage

Maîtrise d'œuvre : Paziaud Ingénierie

Présentation de l'opération :

Cette opération fait suite à la réfection du réseau primaire de chauffage qui s'est achevée début 2011 et qui consistait principalement à réaliser une sous-station de chauffage principale (CPCU) et des sous-stations secondaires, à reprendre des réseaux primaires de distribution et à remplacer ou créer des équipements terminaux. Ces modifications d'équipements terminaux sont cependant très insuffisantes et nécessitent une deuxième opération de mise à niveau.

Il s'agit pour cela de réviser, voire remplacer, la quasi-totalité des installations du Palais de études (diffuseurs, aérothermes, CTA, organes de régulation, gaines, calorifugeages, clapets coupe-feu). Des interventions sont également à prévoir dans les bâtiments du Mûrier, Foch et Loges, ainsi que dans l'atelier Michel François de l'école d'architecture.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Dévolution du marché de maîtrise d'œuvre : le 12 janvier 2012

Rendu de l'APS : le 14 mai 2012

Rendu de l'APD : le 23 novembre 2012

Dévolution des marchés de CSPS et de contrôle technique : le 24 août 2012

Obtention de l'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 3 décembre 2012

Demande d'autorisation de travaux au titre de l'établissement recevant du public : le 6 décembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme 224 T010-06

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	1,000			
Cumul consommé	0,038	3,84%	0,018	1,8%
Consommation de l'année	0,038		0,018	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
3	0

68.2.E/ Mise au normes des installations électriques

Présentation de l'opération :

Les installations électriques présentent une grande complexité dans leur architecture et des difficultés d'usage et de maintenance, dues à la spécificité du site (bâtiment de différentes époques réunis au fil du temps) et aux modifications réalisées au gré des changements d'affectation de locaux et de l'évolution des besoins des utilisateurs. En outre, les coupures de courant et les départs d'incendie d'origine électrique sont fréquents. Une opération générale de mise en conformité et une rationalisation des installations s'avère donc nécessaire. La prise en compte des orientations du Grenelle de l'environnement, notamment en matière de maîtrise des consommations d'énergie, permettra de réduire les dépenses d'exploitation, y compris en recherchant des éventuelles mutualisations d'équipements primaires entre l'ENSBA et l'ENSAPM.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : le 10 octobre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ : Programme

Montant opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	2,600			
Cumul consommé	0,003	0%	0	0%
Consommation de l'année	0,003		0,018	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

68.2.F/ Accessibilité du site

Maîtrise d'œuvre : Benjamin Mouton, Architecte en chef des Monuments Historiques

La mise en accessibilité du site Malaquais correspond à une obligation réglementaire dictée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Un diagnostic technique d'accessibilité et de confort d'usage des bâtiments a été réalisé en 2009 par l'agence spécialisée Handigo. Les contraintes patrimoniales fortes de ce site nécessite cependant l'expertise de l'architecte en chef des monuments historiques. Une mission de maîtrise d'œuvre lui a donc été confiée afin d'étudier les meilleures solutions d'intégration des mesures correctives et des projets d'aménagement nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées au site Malaquais sur la base du diagnostic réalisé.

L'opération comprend les travaux suivants :

- l'aménagement du cheminement extérieur et du stationnement ;
- l'agrandissement des portes d'accès ;
- l'adaptation d'ensembles sanitaires;
- la mise en place des signalétiques de sécurité et d'orientation ;
- la mise aux normes ou création d'ascenseurs et rampes

Déroulement de l'opération en 2012 :

Lancement de la consultation des AMO : le 10 août 2012

Rendu APD : octobre 2012

Demande d'autorisation de travaux sur un monument historique classé : le 28 novembre 2012

Demande d'autorisation de travaux au titre de l'établissement recevant du public : le 7 novembre 2012

Bilan financier à fin 2012 en M€ :

Convention d'étude J116/2010	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	0,300			
Cumul consommé	0,137	45,7%	0,081	26,9%
Consommation de l'année	0,001		0,080	

Programme 224	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant opération	3,603			
Cumul consommé	0	0%	0	0%
Consommation de l'année	0		0	

69. Site Rohan Soubise, Paris

- Promenade paysagère
- Schéma directeur
- Archives nationales
- Maison d'Histoire de France

69.1.Promenade paysagère convention de mandat

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : Agence Benech / SARL : paysagiste

Lumières Studio / SARL : BET

OGI SA : BET éclairage

A la demande du ministère de la Culture et de la Communication, l'Oppic a étudié l'aménagement paysager du quadrilatère des archives nationales dans le Marais, en vue d'offrir au public un parcours historique et urbain permettant aux visiteurs de traverser cet îlot.

A la suite de cette étude le ministère a confié par convention de mandat en date du 24 septembre 2010 la conduite de l'opération à l'établissement pour un montant de 1,6M€ TTC.

L'aménagement paysager porte sur le traitement des espaces extérieurs (jardins et cours environ 12 000 m²) y compris l'éclairage, le mobilier urbain, la signalétique et l'accessibilité.

Un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager a été lancé le 16 septembre 2010 et le Ministre de la culture et de la communication a décidé de retenir Louis Benech lauréat de la consultation le 15 octobre 2010.

Après une première phase de travaux débutés en juin 2011, les jardins ont pu être ouverts au public dès le 21 juin 2011.

La suite des travaux s'est déroulée en site occupé et ouvert au public.

Bilan sur l'opération pour l'année 2011 :

Les travaux se sont terminés en mars 2012.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	1,6		1,6	
Cumul consommé	1,6	100%	1,6	100%
Consommation de l'année	0,4		0,9	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	1

69.2 Schéma directeur du quadrilatère Rohan-Soubise convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Maîtrise d'œuvre : François Jeanneau , architecte en chef des Monuments Historiques.

Cadre :

Le 29 juin 2011 une convention a été passée pour la réalisation d'études préalables à l'élaboration d'un schéma directeur sur le quadrilatère Rohan-Soubise.

Le montant de ces études préalables est évalué à 50 000 € TTC

Intégrant les décisions liées au transfert d'une partie des Archives nationales sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, la création d'une institution culturelle consacrée à l'histoire de France dans le quadrilatère Rohan Soubise, l'ouverture au public des jardins du quadrilatère avec, à terme, la traversée de l'îlot par la ruelle de la Roche, la possible installation des décors de la Chancellerie d'Orléans, il est apparu indispensable de mener à bien un schéma directeur sur le quadrilatère Rohan-Soubise, visant à donner la vision finale du site après rénovation, du point de vue des Monuments Historiques, et de confectionner un livre blanc, sur la répartition des usages et des espaces des différents utilisateurs.

Pour ce faire, un certain nombre de diagnostics techniques ont été menés, ainsi qu'une exploration sur les champs du possible, en terme de valorisation de l'espace, mission confiée à Monsieur François Jeanneau, architecte en chef des Monuments Historiques, en charge du site.

Etude d'évaluation d'authenticité du site remise en septembre 2011

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

- Avril 2012 : remise de l'étude de diagnostic de l'état sanitaire
- Octobre 2012 : remise de l'étude préalable à la restauration des façades des communs sur la cour d'honneur

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,050		0,050	
Cumul consommé	0,045	91%	0,045	91%
Consommation de l'année	0,045		0,045	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

69.3 Archives nationales Site du quadrilatère Rohan-Soubise convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale des patrimoines

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Programmistes et BET : Isabelle Crosnier, SA17 et Denis Vevaud Parica

Cadre :

Le 4 juillet 2011 a été entérinée une convention de mandat qui a confié à l'Oppic la réalisation d'études préalables à la prise en compte des fonctions des Archives nationales demeurant sur le site du quadrilatère de Rohan-Soubise à Paris.

Le montant de ces études préalables est évalué à 150.000 € TTC

l'Oppic a pour mission de réaliser ou de faire réaliser, en liaison avec le maître de l'ouvrage, l'utilisateur final et les interlocuteurs qu'ils désigneront à cet effet, les études de toute nature lui permettant notamment de :

- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes urbanistiques, réglementaires et techniques ;
- arrêter le processus d'études et de mise en œuvre ;
- définir le programme, le planning et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- assister le maître de l'ouvrage dans la procédure de sélection du programmiste, puis du (ou des) maîtres d'œuvre.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

- phase 2 : faisabilité et estimation des coûts remise en avril 2012

Bilan financier fin 2012 en M€:

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,150		0,150	
Cumul consommé	0,117	77.3%	0,117 €	77,3%
Consommation de l'année	0,001		0,029	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

69.4 Maison de l'histoire de France convention d'études préalables

Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale des patrimoines

Maître d'ouvrage mandataire : L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

Programmistes et BET : Ap'Culture et Denis Vevaud Parica

Cadre :

Le 1er juillet 2011 une convention de mandat pour la réalisation d'études préalables à l'implantation de la Maison de l'histoire de France (MHF) sur le site du quadrilatère de Rohan-Soubise à Paris
Le montant de ces études préalables est évalué à 160.000 € TTC

Dans le cadre de la présente convention, l'Oppic a eu pour mission de réaliser ou de faire réaliser, en liaison avec le maître de l'ouvrage, l'utilisateur final et les interlocuteurs qu'ils désigneront à cet effet, les études de toute nature lui permettant notamment de :

- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes urbanistiques, réglementaires et techniques ;
- arrêter le processus d'études et de mise en œuvre ;
- définir le programme, le planning et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- assister le maître de l'ouvrage dans le lancement de la procédure de sélection du programmiste, puis du (ou des) maîtres d'œuvre.

Bilan sur l'opération pour l'année 2012 :

Le début de l'année 2012 a été consacré aux dernières étapes de la mission de programmation architecturale et fonctionnelle : la faisabilité et l'affinement du scénario d'installation de la Maison de l'Histoire de France ont été présentés en avril 2012.

Cette opération est maintenant soldée.

Bilan financier fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Montant délégué	0,160		0,160	
Cumul consommé	0,111	69%	0,111	69%
Consommation de l'année	0,011		0,052	

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

70. Tour Médicis, Clichy-Montfermeil

Convention d'études préalables

Maître d'ouvrage: Ministère de la Culture et de la Communication

Rappel du contexte :

La Tour Utrillo, immeuble tertiaire composé de deux tours dont une de grande hauteur (classée IGH), a été construite sur le plateau de Clichy en 1976 par Jean Sebag à partir du plan masse de Bernard Zerhufuss.

De l'ensemble des constructions projetées dans le cadre de ce plan masse, seules les copropriétés des Bosquets et du Chêne pointu avaient été réalisées dans les années 60, ainsi que quelques années plus tard, au sein de la cité des Bosquets, la résidence Paul Langevin, construite et gérée par une SA HLM dès l'origine.

La dégradation de ces ensembles immobiliers, constatée à partir de 1981, l'abandon officiel en 1985 du projet d'autoroute A87, ont conduit l'Etat en accord avec les communes à programmer des démolitions, substituant progressivement aux logements en co-propriété des logements en locatif social. Les réhabilitations / restructurations ont cependant été entreprises avec des stratégies différentes selon les communes : Clichy-sous-Bois a privilégié les réhabilitations lourdes, tandis que Montfermeil a plutôt privilégié la résidentialisation.

Dans ce contexte particulier, la Tour Utrillo, dont le coût de fonctionnement est alourdi par son classement IGH et dont la mise en exploitation est intervenue au moment où les effets du premier choc pétrolier se sont fait sentir, n'a jamais trouvé son équilibre économique. En décalage avec l'économie réelle, la Tour, éclairée de jour comme de nuit, a donc figuré une sorte de vigie d'un processus de transformation conduit dans le cadre du Grand projet urbain (GPU) à partir de 1991.

Projetée en pépinière d'entreprises en 1996, elle a été agrandie en 2001 en rez-de-chaussée par l'architecte Nicolas Michelin, pour accueillir la maison des services publics. En 2004, alors qu'elle était promise à la démolition, son dernier étage a accueilli les bureaux de l'équipe projet de l'ANRU.

Elle est devenue ainsi de façon progressive un emblème du projet de renouvellement urbain (PRU) qui poursuit le désenclavement et la remise en mouvement du territoire, avec notamment :

- «- la modification radicale de l'urbanisme et de l'habitat du grand ensemble du plateau par une diversification de l'offre de logements et la recomposition de la trame viaire et paysagère ;
- la requalification générale de l'espace public ainsi que des équipements et services publics ;
- la constitution de centres-villes fédérateurs de chacune des deux communes ;
- le raccordement du territoire à l'agglomération parisienne et l'accueil de transports en commun- prolongement de la ligne T4 du tramway et une station du métro automatique du Grand paris- condition sine qua non de désenclavement du site ;
- le développement des activités économiques et commerciales »

Après le choc des émeutes de 2005, *Clichy sans clichés* de Jérôme Bouvier, puis en 2008 *Nouvelles de la banlieue*, le projet d'une Villa Médicis dans la Tour Utrillo, soutenue par le journaliste et la volonté des maires, s'installe : la perspective de destruction laisse place à la décision du ministre de la culture et de la communication en décembre 2011 de racheter la Tour pour y concrétiser ce projet.

Cette décision intervient dans le contexte créé par le Grand Paris et le Contrat de développement territorial Est-Seine-Saint-Denis, qui préconise des « dispositifs urbains intégrateurs, capables de stimuler les potentiels d'un territoire hétérogène et fragmenté, d'impulser, à partir de l'existant, la transformation profonde du territoire. », parmi lesquels la Tour Médicis est identifiée comme un élément clef (cf étude urbaine LIN, février 2012)

En lien avec le PRU, la Société du Grand Paris développe les premières études sur la gare Clichy-Montfermeil, prévue sur l'axe nord-sud de l'allée Anatole France en intermodalité avec les transports en commun tram et bus, avec une ou deux sorties en surface sur la place Utrillo. Le calendrier de réalisation de la gare est sous contrainte du calendrier de réalisation du tramway (T4) prévu pour 2016, dont la gare ne doit pas retarder la réalisation. La gare est accompagnée de la création d'un centre commercial, au nord de la place. Au sud, elle vient jouxter en sous-sol les deux niveaux de parking de la Tour. Le marché reste implanté sur la place.

La Tour prend donc sa place dans le projet urbain des villes et de la conception de l'espace public.

Enjeux majeurs :

- la place de la culture dans la cité, et dans ces lieux nouveaux que sont les gares projetées à l'échelle du Grand Paris,
- la porosité entre la Tour et son environnement urbain,
- son rôle dans la fabrique d'une nouvelle centralité, place Utrillo, et de continuités urbaines et paysagères, avec l'ouverture sur la forêt de Bondy et le lien créé par la promenade de la Dhuy, classés zone Natura 2000.

Premiers résultats de l'étude de faisabilité au 17 juillet 2012 :

C'est dans ce contexte nouveau créé par l'acquisition de la Tour par le ministère de la Culture et de la Communication en décembre 2011 que le ministère a demandé à l'Oppic, par convention du 23 février 2012, d'assister le directeur de projet, notamment pour piloter les diagnostics techniques, puis déterminer, au croisement des contraintes techniques, structurelles et réglementaires et des objectifs d'usage, les typologies d'espaces possibles, puis de proposer des scénarii d'implantation.

A cet effet, l'Oppic a :

- assisté le directeur de projet désigné par le ministère, lors des comités techniques organisés par le PRU Clichy-Montfermeil avec la Société du Grand Paris ;
- assisté le directeur de projet, en lien avec les directions concernées, pour structurer quelques hypothèses de programmation permettant de tester les solutions envisageables au regard des contraintes techniques ;
- missionné le bureau d'études Egis conseil en mai 2011 pour mener les diagnostics techniques nécessaires ;
- missionné un géomètre pour vérifier la documentation existante sur la Tour.

En juillet 2012, les préconisations issues de ces études et de ce diagnostic ont été présentées au ministère par l'Oppic assisté d'Egis conseil. Un pré-scénario fortement recommandé par les ingénieurs, qui implique notamment, au vu des contraintes structurelles et réglementaires, de dédier la Tour principale de 13 étages à des logements (qui excéderaient en nombre et en surface les logements d'artistes développés dans le cadre du projet), impliquerait un montage avec d'autres acteurs.

Par ailleurs, corollaire de cette analyse et des contraintes structurelles, Egis préconise dans ce scénario d'utiliser une partie de la parcelle disponible pour construire des espaces dédiés à certaines fonctions de l'équipement culturel dont la typologie est incompatible avec la structure du bâtiment.

L'Oppic préconise que ce pré-scénario doit en outre s'apprécier à différentes échelles :

- L'échelle du bâtiment, formé des deux tours augmentées du potentiel de la parcelle.
- L'échelle du projet urbain Clichy-sous-Bois/Montfermeil, au travers du PRU, du projet de tramway, première étape calendaire de désenclavement, de l'articulation entre les projets conduits dans le cadre du PRU et les projets (et contraintes) générés par la future gare, du lien généré par la Tour vers la forêt de Bondy, dont une utilisation plus urbaine est régulièrement défendue.
- La grande échelle métropolitaine, représentée au travers du travail stratégique de transformation élaboré par l'équipe Lin pour le territoire nord-est de la Seine-Saint, qui réunit 5 communes (Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Montfermeil) avec pour objectif d'anticiper et d'accompagner l'impact du futur métro automatique sur ce territoire.

Etat d'avancement :

A l'été 2012, la ministre de la culture et de la communication a annoncé que le projet devait être reconsidéré dans son principe.

La mission d'assistance de l'Oppic a été de fait interrompue, dans l'attente des orientations publiques prises dans le cadre des décisions sur le Grand Paris et le calendrier de réalisation des gares du métro automatique, qui doivent intervenir au premier semestre 2013.

Bilan financier fin 2012 en M€

	autorisation de programme		crédits de paiement	
Montant de la convention	0,06			
Cumul consommé	0,04	67%	0,02	33%
Consommation de l'année	0,04		0,02	

Activité administrative en 2012

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

71. Val-de-Grâce, Paris convention cadre Culture/Défense

Maîtrise d'œuvre : Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques

L'école du Val-de-Grâce est affectée au ministère de la Défense. Les travaux de clos et couvert sont financés sur les crédits du protocole Culture-Défense. L'immeuble est classé en totalité au titre des monuments historiques.

71.1/ Restauration de la sacristie

Les travaux prévus par la présente opération concernent la restauration des façades et toitures de la sacristie de l'église du Val-de-Grâce.

Edifiée à partir de 1645, la chapelle du Val-de-Grâce a connu plusieurs grandes campagnes de restauration au XIXe siècle.

Les derniers travaux ont concerné la restauration du Dôme de 1980 à 1985, le nettoyage des façades en 1991 et la restauration de la façade Sud et des toitures de la nef et des bas-côtés Sud de 2002 à 2004.

Ces derniers travaux n'ont pas traité la sacristie, objet de la présente opération (restauration des façades et toitures).

Présentation de l'opération :

La sacristie semble avoir conservé sa configuration originelle. La restauration prévue vise donc à réaliser les travaux à l'identique des dispositions générales en place.

Quelques améliorations ou restitutions sont néanmoins réalisées en couverture et sur les menuiseries.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux le 4 avril 2011

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0, 770	
Cumul consommé	0,708	0,705
Consommation de l'année	- 0,014 *	- 0,012 **

* (retraits d'engagement pour soldes)

** (récupération trop perçu)

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

71.2/ Restauration de la façade ouest de l'église

La présente opération porte sur la restauration de la façade occidentale de l'église du Val-de-Grâce.

L'ancienne abbaye du Val-de-Grâce a fait l'objet d'importants travaux de restauration dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990. La restauration de l'église a débuté à la fin de cette campagne par un nettoyage général afin d'établir l'état sanitaire des parements.

Présentation de l'opération :

Le programme de l'opération concerne principalement :

- la restauration des maçonneries comprenant le nettoyage, le dessalement, le remplacement de pierres au strict minimum dans un souci de conservation des éléments originaux ;
- la passivation des éléments métalliques découverts après dégagement des maçonneries afin de stopper leur corrosion ;
- la restauration et le redressement des vantaux de la grande porte ;
- la restauration des couvertines en plomb des corniches et du fronton.

Déroulement de l'opération en 2012 :

APS et APD remis et approuvés

Autorisation de travaux accordée par la DRAC le 30 novembre 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,225	
Cumul consommé	0,090	0,040
Consommation de l'année	0,090	0,040

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
4	0

71.3/ Travaux sur le dôme et le seuil d'entrée de la chapelle

Présentation de l'opération :

• *Dôme de l'église - Tourelle d'escalier*

Le garde-corps restitué après restauration par greffe partielle du palier endommagé.

• *Seuil en marbre de l'entrée de la chapelle*

A l'entrée de la chapelle, dans le tambour, les sols en marbre ont été très dégradés, notamment autour de la grille servant d'issue de secours à la crypte.

Afin de rétablir une surface plane et résistante notamment au passage des chariots des cérémonies, il a été prévu de reprendre l'assise du dallage et restituer une grande partie des marbres dont l'état ne permet qu'une récupération très partielle.

La surface à traiter est celle de l'emprise du tambour sans envisager sa dépose.

• *Lanternon du dôme de l'église*

L'étanchéité provisoire du lanternon assurée par des panneaux d'altuglas est hors d'usage .

les baies du campanile ont été réouvertes dans leurs dispositions d'origine pour permettre la diffusion du carillon remis en service.

Afin d'assurer l'étanchéité intérieur du lanternon les ouvrages en plomb ont été complétés et, sous l'appui des baies, a été créé un terrasson en plomb sur charpente métallique (invisible) afin de conserver l'accès au balcon du lanternon.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réception des travaux le 18 novembre 2011

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,221	
Cumul consommé	0,219	0,184
Consommation de l'année	0	0,023

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenants
0	0

71.4/Restauration des chéneaux du cloître

L'ancienne abbaye du Val-de-Grâce a fait l'objet d'importants travaux de restauration dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990. La restauration du clos et du couvert des bâtiments ceinturant le cloître a été réalisée dans cette campagne. Des coulures localisées importantes sont aujourd'hui visibles sous la presque totalité des chéneaux du cloître (façades intérieures et extérieures).

Présentation de l'opération :

Avant d'engager la restauration de ces chéneaux, le présent programme a pour objet la mise au point et la réalisation de prototypes dans différents cas de figure représentatifs de l'ensemble.

Cette étude comprend trois phases :

- Première phase : phase expérimentale de recherche et de mise au point de trois prototypes,
- Deuxième phase : phase de diagnostics,
- Troisième phase : phase de projet de restauration.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réalisation des phases 1 et 2 de l'étude compris prototypes

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,115	
Cumul consommé	0,110	0,055
Consommation de l'année	0,093	0,048

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

71.5/ Stabilité du pavillon Anne d'Autriche

Le pavillon nord-est du cloître, dit pavillon Anne d'Autriche, édifié vers 1655 par Pierre Le Muet, était destiné à recevoir les appartements de la reine, richement décorés sur deux niveaux. Restauré sous le second empire, il est aujourd'hui dans un état passable, mais la salle basse souffre de nombreuses altérations de diverses natures .

Présentation de l'opération :

L'étude devra procéder à plusieurs investigations :

- relevé général du pavillon, relevé de la salle basse et notamment les déformations des sols, plafonds/planchers et structures ;
- étude historique et documentaire, notamment sur les campagnes de construction, de modifications, et de restauration ;
- mise en place d'appareillages de surveillance :
 - des désordres structurels (fissures, déformations de la cheminée, des sols, du plafond) ;
 - des variations climatiques ;

Réalisation de sondages de reconnaissance des sols intérieurs et extérieurs et de leurs supports, du plafond.

Réalisation de prélèvements pour analyse des sels d'altération des parements, carottages pour caractérisation des matériaux (pierre, mortiers).

Analyse des décors peints (liants et pigments).

Déroulement de l'opération en 2012 :

Réalisation de la phase diagnostic et surveillance des structures

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération	0,064	
Cumul consommé	0,047	0,044
Consommation de l'année	0	0,016

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
0	0

71.6/ Traitement des remontées salines du cloître

L'ancienne abbaye du Val-de-Grâce a fait l'objet d'importants travaux de restauration dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990.

A la suite des restaurations effectuées dans les années 1990 et 1993, notamment dans la salle capitulaire (ancienne cuisine) et dans le cloître, des altérations ont affecté les enduits, puis les pierres, du soubassement du mur de la galerie nord mitoyen avec la salle capitulaire.

Une première mission d'investigation a été confiée au CDGA de l'université de Bordeaux I avec l'assistance du LRMH en 1998.

Les résultats consignés dans les rapports des deux laboratoires identifient autant en surface qu'en profondeur du mur, la présence de sels solubles composés d'une constante de sodium.

Les sels sont mobilisés par l'action de remontées capillaires, et des phénomènes climatiques liés à l'exposition solaire, mais surtout par le régime du chauffage de l'air, provenant de radiateurs du cloître, ou de bouches d'air chaud (salle capitulaire). Mais la présence de gaines d'air chaud à l'intérieur du mur est très fortement probable et pourrait expliquer certains phénomènes connexes.

Il apparaît clairement, et les observations visuelles effectuées à l'occasion des visites régulières sur place le confirment, que le phénomène est actif et porte atteinte aux pierres anciennes, initialement en bon état lors des travaux de restauration, et conservées jusqu'ici. On constate aujourd'hui qu'une grande partie des soubassements des parements restaurés, à la fois les pierres conservées ainsi que les pierres et les enduits neufs, sont largement contaminés.

Présentation de l'opération :

L'état actuel des connaissances, s'il permet de proposer le dessalement théorique des matériaux en place et de limiter les remontées capillaires, n'est pas suffisant pour en déterminer concrètement et dans le présent contexte, l'efficacité et le mode opératoire.

Une nouvelle consultation du LRMH conduit à proposer une phase expérimentale d'essais de traitement afin d'évaluer la faisabilité des interventions et ralentir la dégradation des parements anciens ; tel est l'objet de la présente étude préalable complémentaire dans laquelle est intégrée une campagne d'essais.

L'étude prévoit :

- La réalisation de relevés
- Dossier intermédiaires de synthèses à l'issue des travaux
- Conclusions à l'issue de la période d'observation
- Dossier de synthèse

Déroulement de l'opération en 2012 :

Notification du contrat d'étude diagnostic et d'évaluation à l'ACMH le 14 novembre 2012.

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération		0,093
Cumul consommé	0,036	0
Consommation de l'année	0,036	0

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marché	Nombre d'avenant
1	0

71.7/ Restauration des sculptures du tambour du dôme et du chevet de l'église

L'ensemble des éléments sculptés du tambour du dôme et au-dessus du chevet appartiennent à l'ensemble décoratif réalisé par Philippe de Buyster au XVIIème siècle (1661).

Les groupes sculptés provenant du chevet de l'église ont été déposés il y a plus de 10 ans lors de la restauration de la toiture du Dôme de la chapelle du Saint-Sacrement. Ils sont actuellement entreposés dans la crypte. Hormis un ange qui serait une copie du XIXème siècle, il s'agit d'éléments originaux.

Les seize génies du tambour du dôme, dans un état alarmant, ont été déposés à l'aide d'une grue et de châssis métalliques, en septembre 2011 afin de répondre à l'urgence d'une mise en sécurité pour le public et à la conservation des ouvrages.

Présentation de l'opération :

Suite à la commission interministérielle du Val-de-Grâce du 15 novembre 2011, il a été décidé que soit étudié le programme de restauration de l'ensemble des sculptures déposées selon le scénario suivant :

- transport et livraison des statues à l'atelier de sculpture ;
- réalisation de sculptures neuves ;
- repose des sculptures neuves ;
- conservation préventive des originaux pour mise en dépôt.

Déroulement de l'opération en 2012 :

Mise en place des crédits pour les études et les travaux

Notification du contrat d'étude diagnostique et d'évaluation à l'ACMH le 5 juin 2012

Bilan financier global fin 2012 en M€ :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Montant opération		1,000
Cumul consommé	0,030	0,003
Consommation de l'année	0,030	0,003

Activité administrative en 2012 :

Nombre de marchés	Nombre d'avenant
2	0



C. Fonctionnement de l'établissement



C1. Activités transversales

1. Les ressources humaines

Validés par la signature du contrat de performance de nombreux chantiers relatifs à la gestion des ressources humaines ont été initiés en 2012 : la rénovation du cadre de gestion des personnels, l'optimisation des plans de charges, le partage des expériences, l'élaboration du document unique de prévention des risques professionnels ou encore le dossier de l'insertion des travailleurs handicapés.

Si ces chantiers essentiels devraient aboutir, au regard de ce même contrat de performance, durant l'année 2013, certains résultats ont déjà été enregistrés en 2012 comme la généralisation de l'entretien professionnel pour les agents titulaires et contractuels, la stabilisation des actions de formation (collective et individuelle) à un niveau élevé, la mise à jour de l'ensemble des fiches de fonction ou bien encore la création de la lettre interne de l'Oppic, vecteur de communication interne.

1.1/ Les effectifs

Le plafond d'emploi de l'Oppic était de 113 ETP au 1^{er} janvier 2012. Il a été ramené par notification des tutelles à 110 ETP au 1^{er} janvier 2013. Afin d'anticiper cette réduction, au 31 décembre 2012, l'Oppic comptait 107 agents (personnes physiques), 106,2 ETP et 109,24 ETPT.

L'Oppic compte, hormis son président, son directeur général et l'agent comptable :

- 26.6% de ses agents en catégorie 1 : chef de département et chef de projets,
- 7.4 % de ses agents en catégorie 2.1 : responsable de services des fonctions support,
- 27.1% de ses agents en catégorie 2.2 : principalement des assistants techniques et quelques cadres administratifs affectés au sein des fonctions support,
- 36.3% de ses agents en catégorie 3 et 4 : techniciens et agents administratifs de l'Oppic.

Au 31/12/2012	Cat A+	Cat A	Cat B	Cat C
Agents	9	30	29	39

Au 31/12/2012	NI + Cat 1	Cat 2.1	Cat 2.2	Cat 3	Cat 4	Total
Femme	13	7	12	28	7	67
Homme	18	1	17	1	3	40
Total	31	8	29	29	10	107
Taux de féminisation	42%	87,5%	41%	96,5%	70%	62,6%

L'établissement est inscrit pour l'ensemble de ces emplois sur le décret n°84-38 du 18 janvier 1984 fixant la liste des établissements publics de l'Etat à caractère administratif prévue au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

On dénombre au 31 décembre 2012, 22 agents titulaires soit 20,5% de l'effectif. Ces fonctionnaires en détachement sur contrats d'établissement sont issus des filières techniques de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale. Ils s'orientent largement vers les départements opérationnels de l'Oppic (18 des 22 agents détachés).

En considérant l'année 1998 comme année de création de l'EPMOTC comme année de base, l'ancienneté moyenne au 31 décembre 2012 est de 6.35 ans pour l'ensemble du personnel.

La moyenne d'âge est de 43,7 ans (47,3 ans pour les femmes, 36,9 ans pour les hommes). L'établissement a vu sa moyenne d'âge baisser considérablement passant de 49,8 ans en 2009 à 43,7 ans aujourd'hui.

Au 31/12/2012	20 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 - 65 ans	Total
Nombre	19	20	26	34	8	107
En valeur relative	17,7%	18,7%	24,3%	31,7%	7,4%	100%

Le taux de turnover s'établit à 13.2% en 2012*. Il était de 12.25% en 2011.

* Pour le calcul du taux de turnover il faut additionner les mouvements d'arrivées et de départs et diviser cette somme par le nombre d'emploi au 1^{er} janvier de l'année étudiée : $5+10=15$; $15/113 = 13.2\%$.

1.2/ Masse salariale

En 2012, la masse salariale exécutée de l'Oppic était de 7 864 063 € contre 7 430 846 € en 2011 soit une augmentation de 5,8%. Toutefois, il convient de noter que cette augmentation intègre les 570 078 € de taxe sur les salaires, nouvelle dépense liée au changement de régime fiscal de l'établissement. En excluant cette donnée, la masse salariale exécutée en 2012 aurait été de 7 293 985 € soit une baisse de 1,9% par rapport à 2011.

Le coût moyen chargé d'un agent de l'établissement en 2012 a été de 69 961 € (soit 7 293 985 / 110.58 personnes physiques présentes en 2012 en moyenne). Le coût moyen chargé par ETP était de 66 490 € à l'Oppic (soit 7 293 985/109.7 ETP en moyenne en 2012).

1.3/Formation

Le plan de formation 2012 a été construit après recueil des besoins, collectifs et individuels, en formation et exploitation des entretiens d'évaluation des agents non titulaires et des fonctionnaires.

110 formations individuelles ont été dispensées en 2012. En 2011, 107 formations individuelles avaient été dispensées aux agents de l'établissement. Nous constatons donc une légère augmentation du nombre de formations dispensées en tenant uniquement compte des formations individuelles.

Il convient d'ajouter à ce chiffre les formations collectives suivies en 2012 : une formation spécifique amiante et plomb à destination des équipes opérationnelles et une formation sur le logiciel SIREPA à destination des gestionnaires de marchés soit 59 stagiaires. En additionnant les formations individuelles et les formations collectives, 166 formations ont été suivies en 2012.

Le budget formation 2012 a été stabilisé à 90 000€ HT et 108 000 € TTC.

4 formations au titre du droit individuel à la formation (DIF) ont été accordées.

Par ailleurs, depuis 2010, l'Oppic organise des sessions de retour d'expériences à l'attention de l'ensemble des agents. Il s'agit d'exposer les différentes phases d'un projet, ses réussites, ses difficultés, ses spécificités. Ces présentations s'inscrivent principalement dans une volonté d'échanges de bonnes pratiques entre les services.

En 2012, les projets de l'Institut de France et le Pavillon Dufour à Versailles ont été présentés.

1.4/Santé et sécurité au travail

2012 aura permis à l'Oppic de lancer la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels dont le travail se concrétisera par la présentation de ce document réactualisé pour faire suite à la création de l'établissement et à sa nouvelle configuration lors du premier comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Oppic.

Cette année aura également permis aux représentants du personnel au CHSCT de suivre la formation de 3 jours « Devenir membre du CHSCT » organisée par le ministère de la Culture et de la Communication afin de parfaire leurs connaissances.

1.5/Politique de stage

Sept stagiaires ont rejoint l'établissement en 2012 pour y effectuer leurs stages de fin d'études, découvrir la maîtrise d'ouvrage publique et accompagner les équipes opérationnelles. Ces stagiaires étaient issus de l'École nationale des Ponts et Chaussées (prolongation du partenariat initié en 2011), de l'École Centrale de Lyon, de l'école spéciale d'architecture, des Mines de Douai, de l'ESTP et de l'UTC Compiègne.

1.6/ Association du personnel

L'association du personnel, Oppic'ASSO, a bénéficié d'une subvention de 57 500 euros en 2012 ainsi que de la cotisation de 105 agents de l'établissement.

L'association a proposé à l'ensemble du personnel adhérent des activités culturelles et sportives.

2. Les marchés et les affaires juridiques

Le département des marchés et des affaires juridiques a pour mission d'assister les départements opérationnels pour la passation des marchés et, plus globalement, de veiller à la sécurité juridique des activités de l'établissement et à la réduction des risques contentieux.

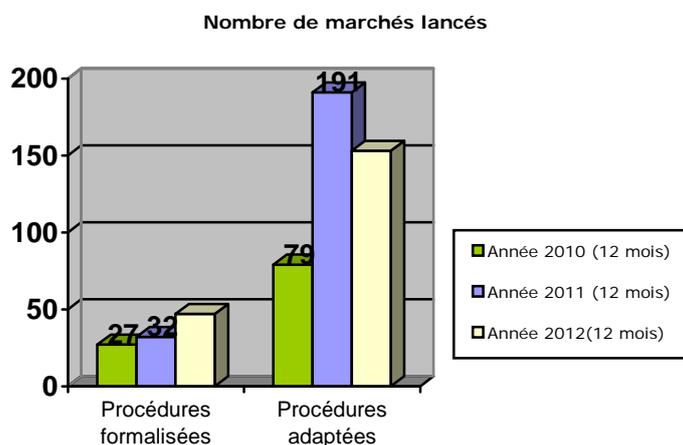
A ce titre, il élabore notamment des modèles de contrats, conseille les équipes projet tout au long de l'élaboration des marchés et des avenants, procède à la vérification de ces documents et assure le secrétariat de la commission interne des marchés. Il apporte par ailleurs aux équipes un appui transversal sous forme de conseil juridique dans l'ensemble des domaines couverts par les activités de l'établissement et, en particulier, en matière de droit de l'urbanisme et de la construction, de droit des assurances ou encore s'agissant de la réglementation applicable aux monuments historiques.

2.1/ Les marchés passés en 2012 par l'établissement

L'activité du département est restée constante par rapport à l'année 2011 qui avait été marquée par une augmentation significative des procédures lancées à la suite de la fusion entre le SNT et L'EMOC.

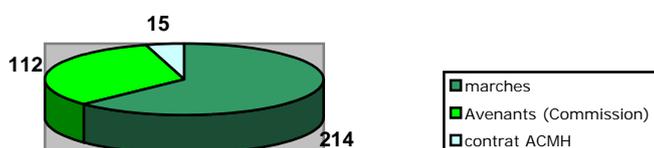
L'on dénombre l'enregistrement de 647 marchés dont 487 ont été passés en procédure adaptées et 160 relevaient d'une procédure formalisée.

Le département a, en outre, lancé 200 avis d'appel public à la concurrence. Parmi ces avis 153 concernaient des procédures adaptées, 20 des procédures d'appels d'offres ouvert, 14 des procédures d'appels d'offres restreint, 1 avis des procédures de concours de maîtrise d'œuvre et 12 des procédures négociées.



45 commissions internes des marchés ont été organisées en 2012. Elles ont examiné 112 avenants et 229 marchés (seuls les marchés et contrats d'un montant supérieur à 90 000 € HT sont présentés en commission interne), dont 15 correspondaient à des contrats de maîtrise d'œuvre passés avec des architectes en chef des monuments historiques (ACMH).

**Rapport de présentation marchés , avenants ,
contrats ACMH**



L'année 2012 aura par ailleurs été marquée à la mise en place des marchés de travaux relatifs au «cérémonie nationale du 14 juillet».

2.2/Actions de formation et de veille juridique

Veilles juridiques

Les documents types et procédures internes ont été régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

De plus dans le cadre plus global du contrat de performance de l'Établissement, le département des marchés et des affaires juridiques a participé sous l'égide du président à l'analyse juridique de propositions de modification du décret statutaire de l'Oppic notamment sur les modalités d'intervention de l'Oppic pour le compte des collectivités locales.

Un règlement de la Commission a été publié le 2 décembre 2011 au Journal officiel de l'Union européenne (Règlement n° 1251/2011 du 30 novembre 2011) fixant les nouveaux seuils pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, le département des marchés a alors procédé à l'actualisation des documents types et à l'information des départements opérationnels.

En 2012, l'établissement a été sollicité par le ministère de la Culture et de la Communication afin de participer au groupe de travail sur la réforme de la maîtrise d'œuvre des architectes en chefs des monuments historiques.

À ce titre le département des marchés en lien avec le département opérationnel D a pu présenter ses modèles de contrat de maîtrise d'œuvre et faire un retour sur les difficultés juridiques rencontrées dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

L'année 2012 aura également été marquée par la problématique du plomb sur les chantiers de l'Oppic, notamment sur le chantier du Quadrilatère Richelieu, à ce titre le département des marchés et des affaires juridiques a pu faire une analyse juridique de la législation en vigueur sur les travaux sur des monuments historiques sur ce sujet.

Cela a permis de soulever plusieurs problématiques juridiques à savoir l'interprétation de la réglementation qui est faite par les organismes de sécurité et les carences de la réglementation en matière de plomb pour des bâtiments MH.

Action de formation

Le département a été à l'initiative d'une formation commune avec l'agence comptable, en procédure collectives et droit des marchés publics, cette formation a été assurée par un cabinet d'avocat spécialisé dans ces domaines.

Cette action de formation avait pour objectif de renforcer les connaissances à la fois juridiques et financières sur les conséquences de la mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une entreprise ou de son sous-traitant.

Enfin parallèlement aux actions de formation, le département répond quotidiennement de façon informelle-aux demandes de conseils des différents départements.

2.3/Télé-procédure et dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Concernant l'utilisation qui est faite de la plate-forme par les candidats, les téléchargements de dossiers de consultation sont nombreux et génèrent des économies de frais de reprographie substantielles.

Pour l'année 2012, les chiffres sont constants par rapport à l'année précédente :

- a) les procédures publiées ont fait l'objet de 16 230 consultations ;
- b) 10 052 entreprises ont retiré un DCE sur la plateforme de dématérialisation ;
- c) la plate-forme de dématérialisation a comptabilisé 5203 téléchargements de dossiers de consultation ;
- d) 161 réponses électroniques ont été déposées via le profil acheteur ;
- e) 146 questions ont été posées.

Globalement l'on remarque que les entreprises se sont approprié la plateforme de l'Oppic.

2.4/Assurances

S'agissant de ce secteur spécifique, sept consultations relatives à la souscription de police d'assurance Tous Risques Chantier (TRC), Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO) et, le cas échéant, Contrat collectif d'assurance civile décennale (CCRD) ont été lancées en 2012 pour les opérations suivantes :

- f) Insep –travaux de construction de la piscine ;
- g) Résidences présidentielles - travaux sur la couverture ;
- h) Ecole d'architecture de Clermont- Ferrand ;
- i) MuCEM, Marseille –bâtiment J4 - CCRD ;
- j) Versailles – Grand Commun phase 2 ;
- k) Opéra-Comique – travaux de rénovation;
- l) Fort-saint-Jean à Marseille ;

Neuf marchés d'assurances ont été notifiés en 2012 :

- m) deux marchés négociés d'assurances TRC et RCMO pour l'opération du Fort-saint-Jean à Marseille ;
- n) deux marchés négociés d'assurance TRC et RCMO pour l'opération Résidences présidentielles ;
- o) deux marchés négociés d'assurances TRC et RCMO pour l'opération du Grand Commun à Versailles ;
- p) un marché négocié d'assurances CCRD pour l'opération du MuCEM à Marseille ;
- q) deux marchés négociés d'assurances TRC et RCMO pour l'opération du Quadrilatère Richelieu.

2.5/Contentieux

D'une façon générale, l'Oppic n'enregistre que peu de procédures contentieuses eu égard à son volume d'activités.

Toutefois, différents dossiers d'expertises, de contentieux ou de pré-contentieux ont été gérés par le département des marchés et des affaires juridiques en lien avec les équipes projets et sont en cours d'instruction. Au total, onze contentieux sont en cours, dont trois ont été ouverts en 2012.

Deux requêtes en référés précontractuels, concernant les opérations du Musée Rodin et du Palais Royal ont été introduites respectivement devant le tribunal administratif de Paris.

L'une des requêtes a été rejetée par le tribunal administratif.

Dans l'autre instance l'Oppic a décidé de classer sans suite la procédure au vu des éléments en sa possession.

3. La gestion administrative et financière de l'établissement

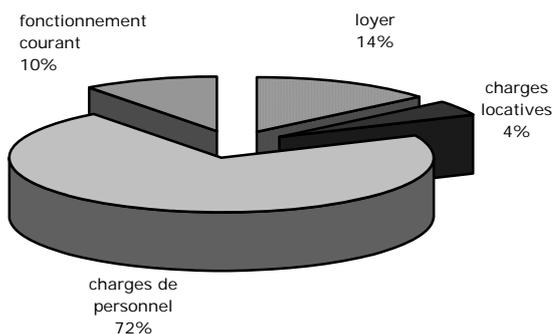
3.1/ Le budget de fonctionnement

Le budget de l'établissement, au titre de l'année 2012, est exprimé toutes taxes comprises, l'Oppic étant sorti du champ d'application de la TVA depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'année 2012 est marquée notamment par :

- l'augmentation des dépenses de personnel (+433,217 €) liée à l'assujettissement à la taxe sur les salaires (570,078 €) soit un accroissement de 5,8% ;
- les dépenses toujours conséquentes du poste de location du siège de l'Oppic (renégociation du bail intervenue fin 2012, ce qui entrainera une économie de 177,400€ par an à compter du 1^{er} novembre 2012, l'échéance du bail étant fixée au 31 octobre 2015) ;
- la diminution de la subvention pour charge de service public allouée par le ministère de la Culture et de la Communication (8,7 M€ en 2011 contre 10,04 M€ en 2011 soit une baisse de 13,3% liée au non déblocage de la réserve initiale de précaution et au surgel intervenu à l'été 2012) ;
- la forte diminution des produits de placement de la trésorerie (0,25M€ en 2012 contre 1,40M€ en 2011) ;
- le remboursement de la TVA en faveur de l'Oppic au titre de l'année 2009 et 2010 (1,36 M€).

Structure des dépenses du budget de fonctionnement :



Comparatif 2011- 2012 :

	CF 2011	CF 2012	Ecart	%
Personnel	7 430 846	7 864 063	433 217	5,8%
Fonctionnement courant	1 504 948	1 147 432	- 357 516	- 23,8%
Loyer	1 291 579	1 493 825	202 246	15,7%
Charges locatives	453 365	489 815	36 450	8,0%
Total	10 680 738	10 995 135	314 397	2,9%

Budget prévisionnel 2012 :

Le budget de fonctionnement de l'établissement a été approuvé lors du conseil d'administration du 8 décembre 2011. Il a fait l'objet d'une décision modificative votée par le conseil d'administration du 16 novembre 2012.

Comparatif BP 2012 - CF 2012 :

Dépenses	BP 2012	CF 2012	Ecart	%
Personnel	7 664 090	7 154 903	- 509 187	- 6,64%
Loyer	1 551 156	1 521 766	- 29 390	- 1,89%
Charges	460 800	489 815	29 015	6,30%
Impôts et taxes	729 798	709 662	- 20 136	- 2,76%
Mission, représentation	162 600	136 105	- 26 495	- 16,29%
Fournitures	126 600	89 396	- 37 204	- 29,39%
Entretien, maintenance	141 060	94 627	- 46 433	- 32,92%
Documentation	67 200	61 407	- 5 793	- 8,62%
Frais postaux, telecom	71 400	136 207	64 807	90,77%
Formation	108 000	104 473	- 3 527	-3,27%
Nettoyage	51 600	50 540	- 1 060	- 2,05%
Sous traitance	102 240	90 000	- 12 240	- 11,97%
Divers autres	593 221	356 234	- 236 987	- 2,00%
Total	11 829 765	10 995 135	- 834 630	- 7,06%

Recettes	BP 2012	CF 2012	Ecart	%
Subvention de l'Etat	10 508 823	8 708 823	- 1 800 000	-17,13%
Produits financiers	559 701	256 470	- 303 231	-54,18%
Produits exceptionnels (TVA)	1 235 812	1 364 952	129 140	10,45%
Total	12 304 336	10 330 245	- 1 974 091	-16,04%

Le taux d'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2012 subit une légère hausse par rapport à 2011 et passe de 93 % pour s'établir à 94,9 % pour les seules dépenses de fonctionnement. Au total, un montant de 10 995 135 € a été dépensé en 2012 au titre du fonctionnement de l'établissement, 7 864 063 € correspondant aux charges de personnel, y compris la taxe sur les salaires (soit 72% du budget de fonctionnement de l'établissement) ;

L'investissement propre à l'établissement, pour un montant de 88 596 € TTC, a consisté pour l'essentiel à l'acquisition de nouvelles licences logicielles (49 034 € TTC), de nouveaux véhicules de transport et de postes informatiques (39 562 € TTC).

Comparatif recettes 2011- 2012 :

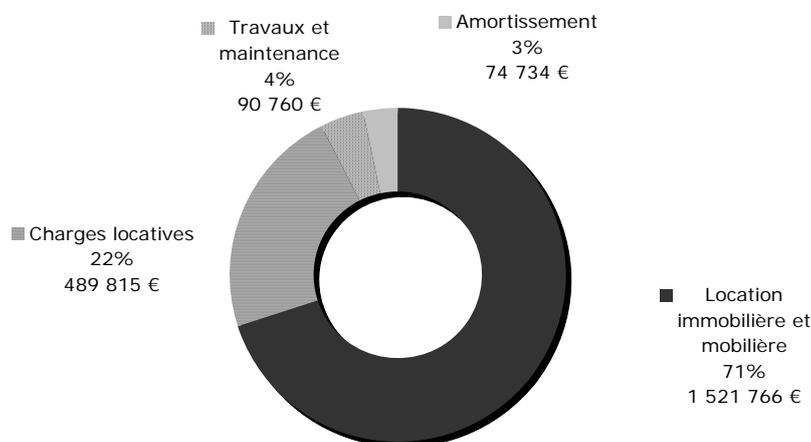
	CF 2011	CF 2012	Ecart	%
Prestations de service	475 079		- 475 079	- 100%
Subvention de l'Etat	10 044 125	8 708 823	- 1 335 302	- 13,29%
Produits financiers	1 402 101	257 815	- 1 144 286	- 81,61%
Produits exceptionnels (TVA)	1 020	1 363 607	1 362 587	
Total	11 922 325	10 330 245	- 1 592 080	- 13,35%

Les recettes de l'exercice 2012 s'établissent à 10 330 245 € TTC, dont 8 708 823 € TTC correspondent à la subvention d'exploitation, 256 470 € TTC à l'encaissement de produits financiers, 1 345 € TTC aux autres produits de gestion courante, 1 363 607 € TTC à des produits exceptionnels. Ces recettes ont été exécutées au-delà des montants inscrits au budget voté de l'établissement. Le pourcentage de réalisation au delà des crédits s'établit ainsi à 0,01% (+ 9 506 €) en 2012.

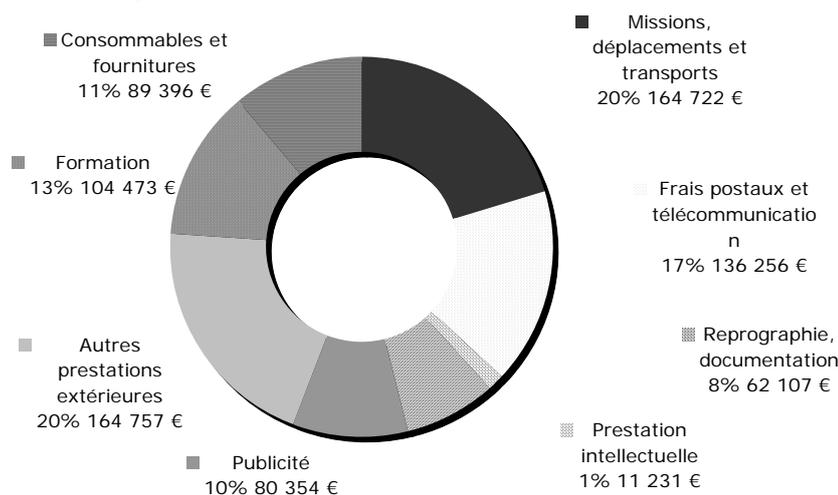
Décomposition des charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement hors personnel s'élèvent en 2012 à un montant de 3 131 072 € TTC soit 28% du budget de fonctionnement de l'établissement. Elles se répartissent en charges fixes, d'une part, pour un montant de 2 177 075 € TTC (70% des charges de fonctionnement courant). Plus de 92% des charges, soit 2 011 581 € TTC, est imputable en 2012 au loyer et charges locatives.

Répartition des charges fixes de fonctionnement hors personnel :



Répartition des charges variables de fonctionnement hors personnel :



Indicateurs d'activité :

L'exécution des dépenses et la réalisation des recettes du budget de fonctionnement pour l'exercice 2012 a nécessité l'émission de 2 100 mandats, 59 ordres de reversements et 15 titres de recettes. Ainsi, le nombre de mandats émis en 2012 aura progressé de plus de 9,3% par rapport à l'année 2011.

Il a été émis 6975 mandats au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Oppic pour un montant total de 201,87M€. Au total, au sein du service financier, 9075 mandats ont été émis en 2012, soit une moyenne de 1815 mandats par agent.

Au cours de l'année 2012, il a été constaté une inadaptation des systèmes d'information financiers aux besoins de pilotage de l'établissement : qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement ou des crédits d'investissements sous convention de mandat ou sous convention cadre, ces outils, obsolètes ou épars, sont insuffisants pour suivre l'exécution par rapport à la programmation des dépenses. Par ailleurs, la publication du décret « gestion budgétaire et comptabilité publique » fin 2012, nécessitera une évolution des différents systèmes d'informations (SIREPA, ASTRE, FC ENGA). Pour ces raisons, il a été décidé de faire réaliser un audit des systèmes d'information, préalablement à leur évolution. Cet audit se déroulera dans le courant de l'année 2013.

3.2/ L'agence comptable

Dernière étape dans le circuit de paiement des dépenses de l'Établissement, l'Agence comptable joue un rôle déterminant dans le respect des délais de paiement impartis à l'Oppic.

Elle s'impose donc, en plus de son rôle statutaire de contrôle de la dépense, de tenue des comptes et de gestion de la trésorerie, un objectif de temps et d'efficacité dans le traitement des dossiers.

2012 a été le deuxième exercice comptable à constater les dépenses issues de la fusion de l'EMOC et du SNT conformément au décret de création de l'Oppic du 14 juillet 2010.

3.2.A / Activité 2012

Au titre de la gestion 2012, l'agence comptable a traité **9 343** mandats et/ou Ordres de paiement pour un montant total de **212,9 millions d'Euros** soit une augmentation d'activité de 23,5% en nombre de dossiers et de 21,5% en enjeux financiers.

Répartition de cette l'activité par type d'opérations :

Activité globale de l'agence						
Toutes opérations	2012		2011		Evolution 2011/2012	
	Montant en Md'€	Nbe de mandats /OP	Montant en Md'€	Nbe de mandats /OP	En montant	En nombre
Total général	212,9	9 343	175,5	7 572	21,29%	23,39%

Au niveau de la qualité des dossiers traités par l'Agence comptable, il est observé au 31/12/2012 une diminution du taux de rejet des mandats et ou Ordres de paiement par rapport au 31/12/2011 (baisse de près d'un point).

Cependant, les enjeux financiers de ces rejets au 31/12/2012 (9,39 M€) sont en hausse par rapport à ceux constatés au 31/12/2011 (5,2 M€).

Cette augmentation est naturellement liée à l'augmentation importante des enjeux financiers 2012.

Evolution du taux de rejet (toutes opérations confondues)	En nombre		En montant en M d'€	
	2012	2011	2012	2011
Mandats contrôlés	9 343	7 572	212,9	175,5
Rejets effectués	339	345	9,39	5,2
Taux de rejets	3,63%	4,56%	4,41%	2,96%

Délai global de paiement de l'établissement par type d'opérations d'investissement :

DGP 2012	2012
Convention de mandat	35j
Convention cadre	44j

Il est relevé que ce délai reste supérieur au délai global réglementaire de 30 jours.

3.2.B / Missions de l'agence comptable

Au-delà de son rôle de service payeur, l'Agence comptable joue un rôle actif dans les circuits de l'Etablissement, qu'il s'agisse des opérations de travaux ou du fonctionnement de l'Etablissement.

L'agence comptable mène notamment les actions suivantes :

Dans le cadre des opérations d'investissement :

- Création et tenue à jour des dossiers de marchés, nécessaires au suivi de chaque opération de construction jusqu'à son dénouement final;
- Participation hebdomadaire à la Commission des marchés, créée après la suppression des commissions d'appel d'offres, et examen préalable de tous les marchés et avenants.
- Assistance aux services opérationnels et administratifs dans les domaines de la fiscalité (difficultés avec les régimes de TVA, notamment pour les fournisseurs ou sous-traitants étrangers), des droits d'auteur du 1% artistique (statut des créateurs au regard des cotisations sociales et de la fiscalité, sous-traitance de la réalisation, régime des paiements), du cadrage du financement des marchés ;
- Gestion des cessions de créances, pour garantir à l'Etablissement le règlement libératoire de son co-contractants ;
- Mise en place d'un dispositif particulier d'appel mensuel de fonds auprès du Château de Versailles.

Dans le cadre du budget de fonctionnement :

- Contrôle et paiement des salaires du personnel et des charges sociales, selon un calendrier strict, commun aux deux services concernés;
- Vérification ponctuelle de certains projets de budget et de décisions modificatives avant présentation au Conseil d'administration;
- Suivi des immobilisations, tenue de l'état de l'actif de l'Etablissement et rapprochement annuel avec l'inventaire tenu par l'ordonnateur ;
- Placement de la trésorerie disponible en Bons du Trésor Négociables (BTN) afin d'apporter au budget de l'établissement un complément de financement. Les rendements qui plafonnaient à 1,342 M€ en 2011 se sont élevés à 256 469.94 € soit diminution de près de 80% (voir supra).

3.2.C / Faits marquants 2012 et perspectives 2013

Au titre des faits marquants de l'année 2012, il est relevé les deux points principaux suivants :

- Compte tenu de la conjoncture économique de 2012, la trésorerie disponible n' a pu faire l'objet de placement en BTN que jusqu'en juin 2012. Après cette date, le rendement des BTN est devenu négatif.
- Dans le cadre de la normalisation des virements à la norme SEPA, l'adaptation du logiciel SIREPA a fortement mobilisé l'agence comptable.

Enfin, dans le cadre des perspectives 2013, l'agence comptable sera, notamment, totalement impliquée en liaison avec l'établissement dans :

- l'application de la réglementation relative aux délais de paiement et aux intérêts moratoires,
- l'adaptation de l'outil ASTRE (rémunération) à la norme des virements SEPA (au plus tard fin 2013)
- la mise en place d'une démarche de cartographie et maîtrise des risques au sein de l'Agence et au sein de l'Etablissement

3.3/ Le service intérieur

Pour l'année 2012 le service intérieur a effectué des démarches auprès du ministère de tutelle et de l'UGAP pour mettre en place des leviers d'économie.

C'est avec l'UGAP, déjà partenaire pour les achats courants, que le service intérieur a finalisé une convention « opérateurs Culture » permettant à l'Oppic de bénéficier des tarifications partenariales sur l'ensemble du catalogue de services.

La mise en place de ces nouvelles tarifications sera effective début 2013.

D'ores et déjà, les dépenses mensuelles de téléphonie fixe sont passées de 1 200 € TTC à environ 360 € TTC.

De même, l'acquisition d'un véhicule via l'UGAP a permis de bénéficier de tarifs très attractifs : 9 800 € TTC contre 16 900 € TTC tarif constructeur. Quatre véhicules vétustes ont par ailleurs été remis aux services des Domaines.

Un marché a été conclu pour la téléphonie mobile qui a donné lieu à d'importantes économies : 75% de gain mensuel. Les dépenses mensuelles sont ainsi passées de 3 100 € TTC à 750 € TTC.

3.4/ La documentation et les archives

L'année 2012 a été principalement consacrée à la libération des locaux d'archives de l'Oppic, le stockage des archives intermédiaires étant externalisé à partir du 1^{er} janvier 2013. Une archiviste en contrat à durée déterminée est venue renforcer l'équipe afin de mener à bien cette opération. C'était un enjeu important puisqu'il a permis de faire une économie substantielle sur le budget de fonctionnement de l'établissement et de recentrer l'activité du service sur les versements définitifs.

3.4.A/ Les archives de l'Oppic

L'année 2012 est une année pendant laquelle le service a pu mener à bien la reprise des anciens versements et leur externalisation complète. Ce travail s'est échelonné sur toute l'année.

C'est la deuxième année de fonctionnement avec un prestataire extérieur. Ce partenariat modifie la nature du travail en libérant le temps qui était consacré aux tâches de manutention et de recherches. Nous avons pu nous recentrer sur le travail de fonds, la qualité des répertoires et l'amélioration des versements d'archives définitives. Ce recentrage sur les fondamentaux est une valeur ajoutée pour l'Etablissement.

Le marché Archiveco a été notifié le 28 décembre 2010, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Il a déjà fait l'objet à deux reprises d'une décision de reconduction. Le montant minimum du marché est de 4 784 € TTC et le montant maximum de 35 880 euros TTC. Pour 2012, le montant total des dépenses s'élève à 19 840,28 € TTC.

Les reprises initiales sont désormais terminées, l'année 2013 pourra être consacrée à des versements définitifs.

La fusion du SNT et le l'EMOC a provoqué une très forte hausse de toutes les activités du service. La sensibilisation systématique des départements opérationnels à la nécessité d'effectuer leurs versements au fur et à mesure est plus que jamais nécessaire.

Dans le cadre de la valorisation des archives, des articles sur « les expositions universelles en France au XIX^{ème} siècle » exposant le travail réalisé pour la sauvegarde et la préservation des archives du Grand Palais des Champs-Élysées, ont été publiés en décembre 2012 aux Editions du CNRS.

Le service des archives de l'Oppic fait partie du réseau des archivistes des établissements publics et participe aux journées d'études et rencontres professionnelles organisées par les Archives de France. Il participe notamment aux ateliers sur les archives numériques.

- **Le traitement des archives de l'Oppic :**

Les magasins de stockage de l'Oppic se sont avérés insuffisants pour l'arrivée des archives intermédiaires du Service National des Travaux (SNT). Un marché d'externalisation a été notifié en décembre 2010. Les archives intermédiaires du SNT ont donc été systématiquement versées chez ce prestataire, spécialisé dans les archives publiques et qui dispose de l'agrément des Archives nationales.

Les magasins d'archives situés au 2^{ème} sous-sol du bâtiment de la rue du Château des Rentiers ont donc été abandonnés, ce qui génère une économie de plus de cinquante mille euros. Pour l'année 2013 le coût de stockage passera de 61 932,24 € TTC à 11 567,44 € TTC.

Par ailleurs, la gestion des archives se trouve facilitée, les communications sont améliorées.

4500 cartons ont été repris et vérifiés afin de procéder au maximum d'éliminations.

Toute l'année 2012 a été consacrée au traitement des archives de l'Oppic, à la reprise des anciens versements notamment ceux de l'Etablissement Public du Grand Louvre et à leur transfert.

Une rotation de 39 versements vers notre prestataire a été organisée sur l'ensemble de l'année.

Une petite salle de tri a été conservée dans les locaux de l'Oppic afin de permettre le remaniement et la préparation des versements d'archives définitives et leur transfert à Pierrefitte-sur-Seine ou à Fontainebleau ; seules quelques archives « sensibles » ne pouvant pas être externalisées sont encore conservées en interne mais cela représente moins de 1 % du volume total des archives.

Des milliers de plans provenant de la Mission Interministérielle des Grands Travaux et de l'Établissement Public du Grand Louvre ont été regroupés et seront à trier et répertorier afin d'effectuer leur versement aux Archives Nationales en 2013.

- **Versements au sein de l'Oppic**

Le volume des archives intermédiaires traitées en 2012 est de 499 ml.

Il y a eu 272 versements d'archives intermédiaires : 387.10 ml sont de nouveaux versements et 111.90 ml sont issus des reprises de versements anciens notamment de l'EPGL.

On peut noter une amélioration du taux de participation des départements à l'élaboration des versements.

Cependant de nombreuses opérations terminées sont encore dans les services et pourraient être versées.

Récapitulatif des versements par services :

Répartition des versements Oppic réalisés en 2012 par service	Nb de versements	Volume en mètres linéaires
Présidence	7	13,00
Direction générale	3	0,90
Département administratif et financier	10	30,00
Service des archives	11	15,00
Service du personnel	3	33,00
Département des marchés et des affaires juridiques	6	23,00
Département des Etudes préalables	3	1,20
Département opérationnel A	19	13,00
Département opérationnel B	22	56,00
Département opérationnel C	35	81,00
Département opérationnel D	93	115,00
Département des Résidences Présidentielles	7	6,00
Total	219	387,10
Autres (EPGL, MIGT, EMOG, SNT)	53	111,90
TOTAL DES VERSEMENTS 2012	272	499,00

Volume des archives chez Archiveco :

Stockage :

5 255 caisses d'archives :

dont 642 containers de 0.50 ml :

321.00 ml

et 4 549 cartons « dimabs » de 0.30 ml :

1 364.70 ml

1 685.70 ml

43 rouleaux de plans d'architecture

21 paquets de panneaux de concours d'architecture

soit environ :

25.00 ml

total :

1 710.70 ml

Ce chiffre tient compte des éliminations réalisées depuis le lieu de stockage du prestataire : 44 caisses de 0.50 ml, soit 22 ml.

Les documents n'étant pas encore tous chez Archiveco, seules 3 recherches sur 41 ont été faites depuis ce lieu de stockage. A partir du moment où les archives ont été transférées pratiquement en totalité, le nombre de communication augmentera en 2013.

Volume des archives dans la salle d'archives de l'Oppic :

o salle de tri : 30 ml

o salle de stockage :

o le volume total des archives gérées par l'Oppic est de **1,771 km.**

Avec les éliminations et les nouveaux versements, le volume d'archives intermédiaires de l'Oppic est resté pratiquement stable puisqu'il était de 1,7 km en 2011.

Bilan au 31/12/2012	chez Archiveco	à l'Oppic	Total en ml
Volume total d'archives intermédiaires	1710.70	61.00	1771.00
Eliminations	22,00	112,00	134,00
Recherches et communications		41,00	

- **Versement d'archives au service des Archives de l'Etablissement Public du Château et du Domaine national de Versailles :**

Conformément à la convention de mandat et à la convention d'autonomie des Archives Nationales permettant le dépôt des archives relatives au Château de Versailles à l'Etablissement Public du Château et du Domaine national de Versailles, un versement n°12016 sur l'opération : Château de Versailles - Restauration et équipement de sûreté et de sécurité des menuiseries sur façade jardin, a été effectué le 20 juillet 2012 et représente 6 ml.

- **Versements aux Archives Nationales :**

Le traitement des archives de l'Oppic, ralenti pendant le traitement des archives du Service national des travaux, a pu reprendre.

Les deux archivistes ont effectué 3 journées de formation aux nouveaux outils de saisie des répertoires d'archives (SOSIE) afin d'effectuer les versements dans le nouveau centre des Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Cinq versements d'archives définitives ont été faits :

- N°20120193 : Fonds de la Mission interministérielle de coordination des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme et fonds de l'Etablissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels : Service de la Communication, 1981-2008.
- N°20120194 : Fonds de l'Etablissement Public du Parc de la Villette. Direction Financière, 1981-1999.
- N°20120385 : Fonds de l'Etablissement Public du Grand Louvre. Dossiers d'ouvrages exécutés, 1991-1996.
- N°20120386 : Fonds de l'Etablissement Public du Grand Louvre ; Plan d'exécutions des ouvrages, 1985-1997. Plans versés en l'absence des Dossiers d'Ouvrages exécutés.
- Versement de la maquette du projet de Patrick Berger et Jacques Anzuetti pour le concours des Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

- **Communications :**

Le nombre de communications internes est de 41 dont 7 provenant des Archives Nationales, ce qui représente une nette progression par rapport à l'an dernier.

Il en est de même des communications externes passées de 1 à 5. Celles-ci étant essentiellement des demandes de documents destinés à des contentieux.

Il y a eu une dizaine de recherches de documents (feuilles de paye, déclarations sociales) pour les validations de départ à la retraite d'agents de l'Etablissement Public du Parc de la Villette ou de l'Etablissement Public du Grand Louvre.

- **Eliminations :**

La reprise des anciens versements a conduit à un très fort accroissement des éliminations, **134 ml** ont été éliminés, dont 22 ml provenant des archives du Service National des Travaux.

3.4.B/La Documentation :

La stratégie documentaire de l'Oppic n'a pas encore été définie. Il n'y a pas de politique d'acquisitions, elle se réduit donc à une collection d'ouvrages, d'articles et de plaquettes sur l'histoire des projets et est plus un fonds d'archives historiques sur les projets réalisés.

Ce fonds à tout de même été consulté par 6 étudiants et chercheurs au cours de l'année.

Le service des archives de l'Oppic demeure l'interlocuteur privilégié des personnes faisant des recherches sur le Grand Palais.

3.4.C/ La Photothèque :

La photothèque de l'Oppic, composée du fonds photographique de la Mission interministérielle des Grands Travaux, de l'EMOC et du Service National des Travaux, a été enrichie cette année par les commandes de reportages sur les suivis des chantiers de l'Oppic.

Les photographies ajoutées à ce fonds exceptionnel et de qualité déjà constitué de plus de 200 000 images couvrent les états des lieux avant les travaux et les suivis de chantier des projets.

Ces commandes ont porté sur l'Ecole d'architecture de Strasbourg, l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand, le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, les cérémonies nationales, le Musée de l'Homme, le Musée Rodin, le Château de Fontainebleau, les Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine, le Palais de Tokyo, et le Musée d'Ennery.

S'ajoutent à ces reportages, les photographies sur le Collège de France 3^{ème} tranche ainsi que la Médiathèque du Patrimoine de Charenton-le-Pont.

L'Oppic poursuit donc la constitution d'une base de données sur l'histoire de l'architecture et des monuments historiques qui représente un fonds unique sur la mémoire photographique des lieux et des projets.

L'Oppic a fait évoluer sa base de données « Ajaris » en 2012 en faisant l'acquisition d'un complément de logiciel qui permet la consultation en ligne par l'ensemble des agents de l'Oppic.

Cette base de données est désormais consultable par tous à condition que l'agent soit dans les locaux de l'Oppic. Ainsi, à travers la photographie, les agents peuvent se rendre compte de l'état d'avancement des chantiers. C'est un facteur de cohésion important.

Au 31 décembre 2012, 64 personnes étaient déjà inscrites pour consulter les photographies.

Le service a géré l'établissement et le suivi des contrats, les relations avec les laboratoires ainsi que la gestion des images.

Concernant le fonds argentique, la seconde phase de tri et de réindexation des anciens projets non encore numérisés qui avait été interrompue par la surcharge de travail liée à la fusion entre le SNT et l'EMOC a repris en 2012.

Le dossier sur l'Opéra Bastille est complètement terminé et numérisé. Il sera bientôt disponible sur la base de données.

Suivi audiovisuel

Un contrat de coproduction lie depuis 1989 l'Oppic et le Forum des Images pour réaliser un suivi audiovisuel des opérations confiées à l'établissement. La totalité des images (inventoriées et encodées) est conservée au Forum des Images.

A partir de cette base de données, des films (de durée variable en fonction de la coproduction, de la diffusion, et de l'utilisation) peuvent être réalisés.

En 2012 l'Oppic et le Forum des Images ont conçu et réalisé des modules spécialement pour le site internet de l'établissement l'un sur « Le Musée d'Ennery », sur le « Palais de Tokyo » phase 1 et phase 2, « Le quadrilatère Richelieu » et enfin un montage d'une durée de 26 minutes sur « Les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine » projeté à l'occasion de son inauguration et de l'ouverture au public à l'occasion des Journées du patrimoine .

En 2012 les tournages suivants ont été effectués :

Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, Château de Versailles (Schéma directeur, Grand Commun, galeries techniques), Quadrilatère Richelieu, Musée d'Ennery, Musée de l'Homme, Palais de Tokyo, Musée Rodin, Château de Fontainebleau.

3.5/ La communication

Signalétique et outils de communication

De nombreux documents ont été conçus pour l'établissement et ses différents départements :

- création d'outils de présentation de l'établissement ou d'opérations ,
- pour les départements opérationnels : panneaux de chantiers, PC, PD, autorisations de travaux (soit au total plus d'une trentaine de panneaux), dossiers de candidatures, dossiers 1%, création et suivi de fabrication d'un livret mécénat pour le Château de Fontainebleau.
- département des études préalables : reprises de dossiers et élaboration de dossiers, retouches de plans, choix et intégration texte/images, réalisation de power point de présentation d'opération.

Sites internet et intranet de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture

Moyenne de 2 800 visiteurs par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, soit plus de 34 500 visites au total pour l'année 2012.

Les sites internet et intranet de l'établissement sont mis à jour et améliorés régulièrement : nouvelles rubriques, nouvelles vidéos, photos etc... par le département.

Relations presse, relations publiques

- 24 janvier 2012 : visite du chantier du MuCEM par le Président de la République Nicolas Sarkozy et présentation de ses vœux au monde de la culture dans le bâtiment du J4.
- 25 mars 2012 : visite du Ministre de la culture Frédéric Mitterrand du chantier du Hall des Bons enfants.
- 13 mars 2012 : inauguration du Musée d'Ennery.
- 12 avril 2012 : inauguration par le Président de la République Nicolas Sarkozy de l'extension du Palais de Tokyo.
- 29 juin 2012 : visite presse du chantier du MuCEM.
- 12 septembre 2012 : visite de presse du bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine à l'occasion de son ouverture pour les journées du patrimoine.
- 16 novembre 2012 : : visite du chantier du MuCEM par la Ministre de la culture Aurélie Filippetti.

3.6/ La programmation budgétaire et le contrôle de gestion

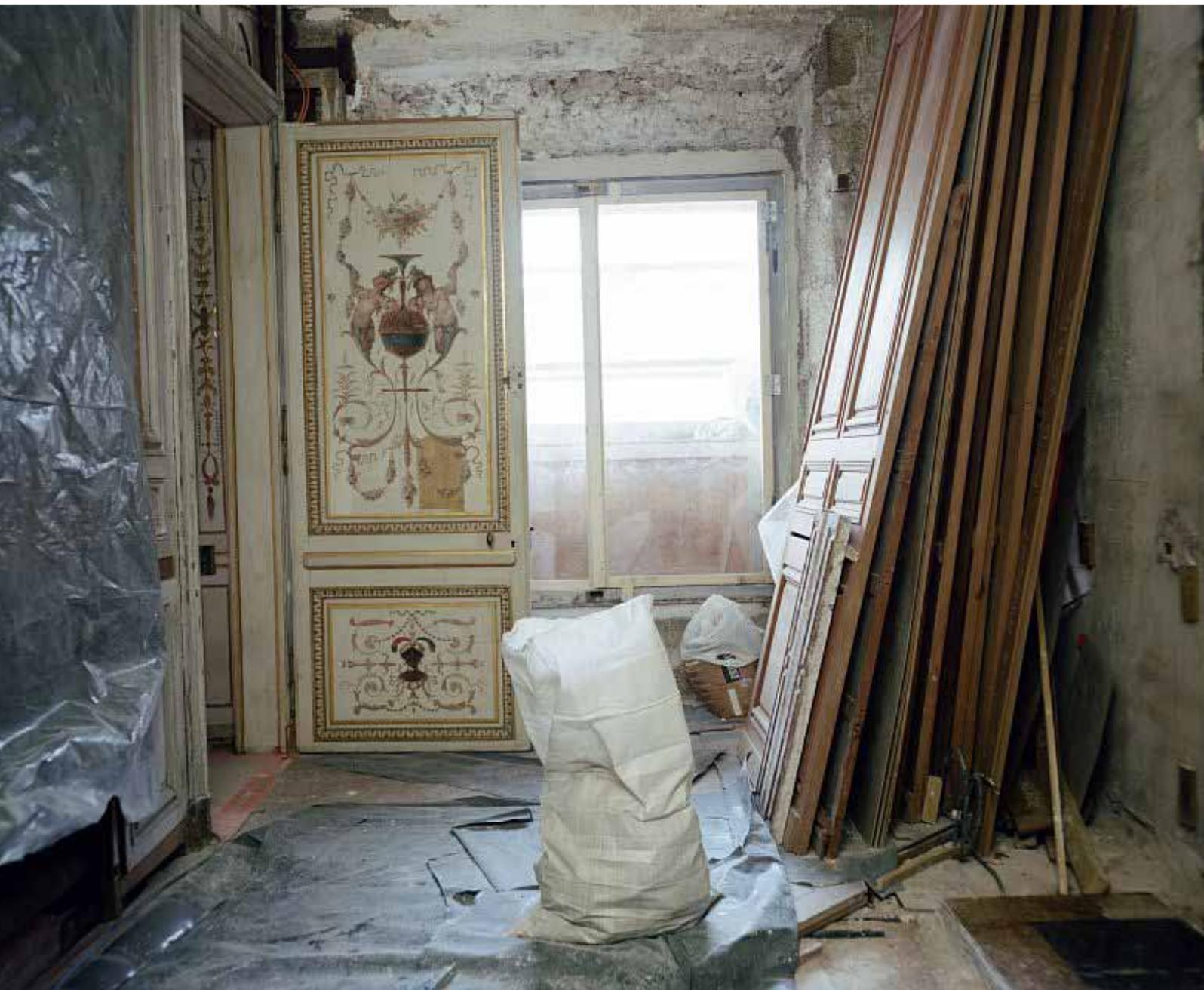
Le pôle programmation budgétaire et contrôle de gestion contribue au pilotage de l'établissement par la production de tableaux de bord, d'outils de programmation et d'aide à la décision. A ce titre, il a en premier lieu pour mission de structurer le dialogue de gestion avec l'ensemble des départements de l'établissement, d'une part, et les administrations de tutelle, d'autre part, aux fins de garantir la fiabilité des prévisions et la qualité de l'exécution budgétaires. Il est par ailleurs en charge du déploiement du contrôle interne budgétaire et de la définition puis de la mise en œuvre des procédures y afférentes ainsi que du contrôle de gestion et de la mise en place d'outils de comptabilité analytique. Enfin, il propose le développement d'une démarche qualité et accompagne l'ensemble des départements de l'établissement dans sa mise en œuvre.

Placé auprès du président de l'établissement et de son directeur général, ce pôle est constitué de deux personnes depuis le deuxième semestre 2011, ayant été renforcé à cette date de la personne plus particulièrement en charge du contrôle de gestion et de la mise en œuvre d'une démarche qualité.

L'année 2012 aura été prioritairement consacrée à la rédaction du contrat de performance de l'établissement. Le contrat de performance a été présenté au conseil d'administration du 5 juillet 2012. Il a été réalisé en étroite collaboration avec les services internes de l'Oppic et le ministère de Culture et de la Communication.

Par ailleurs, l'exercice 2012 aura été le deuxième exercice de fonctionnement en année pleine de l'établissement pour les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Plus globalement, le pôle programmation budgétaire et contrôle de gestion a continué, en 2012, le travail de rationalisation des outils de programmation et de suivi budgétaires partagés avec la tutelle pour l'ensemble des opérations dont l'établissement à la charge. Il a pu, durant cet exercice, mettre en place un tableau « partagé » entre l'Oppic et le ministère de Culture et de la Communication sur les opérations en maîtrise d'ouvrage de pleine exercice (conventions cadre) traçant la programmation, ses évolutions, la mise en place des crédits par le ministère de la Culture et de la Communication, et l'exécution de l'Oppic. La procédure des bilans d'opérations pour les opérations d'investissement et les bilans d'exécutions annuelles pour les opérations de fonctionnement a fait l'objet d'une mise en place d'une procédure et de son application dès l'exercice 2012 pour 8 opérations d'investissement (bilans d'opérations) et pour 4 opérations de fonctionnement (bilans d'exécutions).

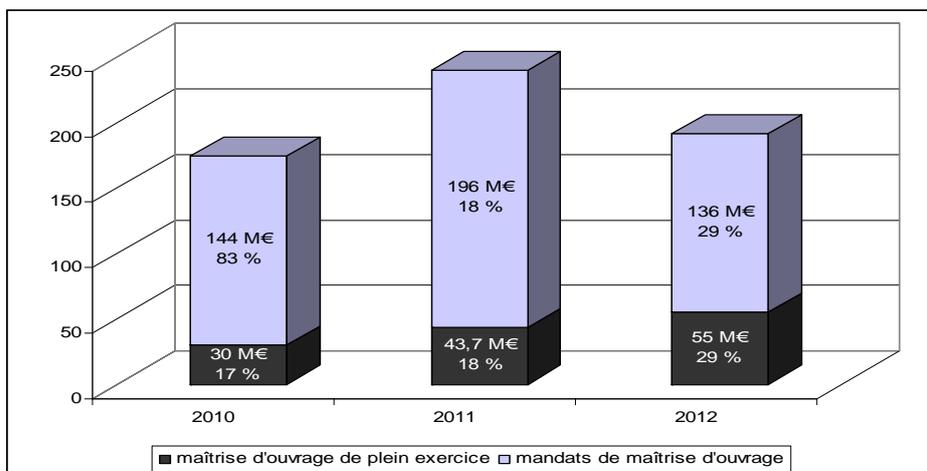
Pour les opérations sous conventions de mandat, un fichier « partagé » a été engagé pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage le ministère de la Culture et de la Communication.



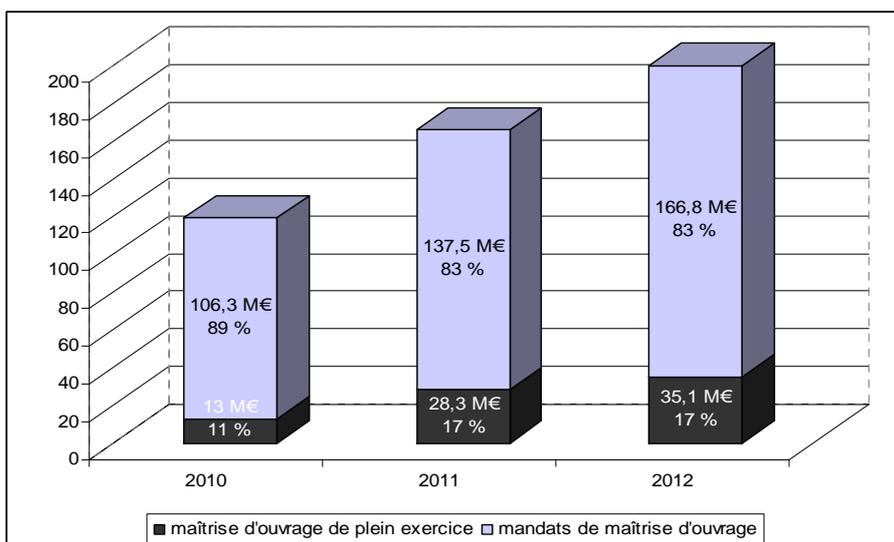
C2. Les données relatives à la gestion administrative et financière de l'activité opérationnelle

Au sein du département administratif et financier, le service « investissement » assure la tenue de la comptabilité de programme et l'exécution des dépenses et des recettes afférentes à l'activité opérationnelle de l'établissement. Tous modes opératoires confondus, le plan de charge de l'Oppic représentait au 31 décembre 2012 un investissement global de 1 728 M€ TDC, réparti sur environ 240 opérations actives et affectant 79 immeubles ou sites. Au cours de l'exercice, 1 251 engagements comptables ont été passés pour un montant total de 191 M€ (soit une moyenne mensuelle de 16 M€) et 7 426 mandats ont été payés pour un montant total de 202 M€ (soit une moyenne mensuelle de 17 M€). Ces indicateurs d'activité sont en forte progression par rapport à l'exercice 2011 pour les mandatements de 166 M€ (+ 22 % en 2012) et en recul pour les engagements de 240 M€ (- 20% en 2012). Le repli des engagements en 2012 s'explique par la passation des marchés pour les opérations importantes comme le MuCEM, Palais de Tokyo et l'Ecole d'architecture de Strasbourg. L'augmentation des mandatements trouve tout à la fois son explication dans un accroissement de l'activité réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage (MuCEM, Pierrefitte-sur-Seine archives nationales, Palais de Tokyo, Collège de France 3^{ème} tranche, Quadrilatère Richelieu et Versailles schéma directeur 1^{ère} phase) et dans la poursuite de la montée en charge de la programmation exécutée en maîtrise d'ouvrage de plein exercice.

Ventilation des engagements 2012

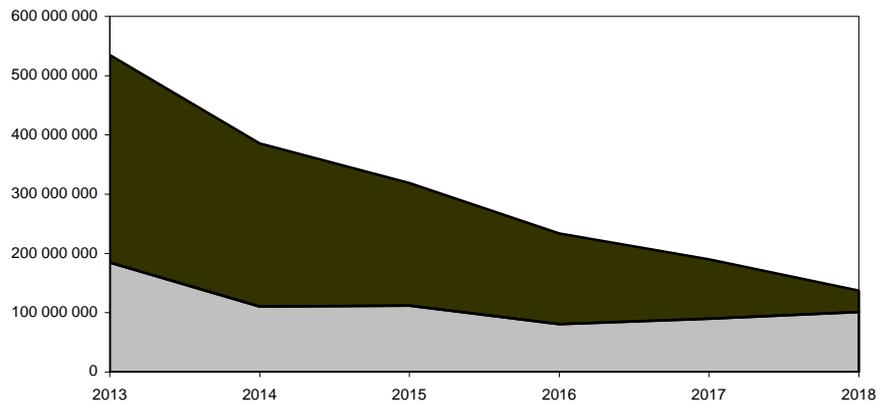


Ventilation des mandatements 2012

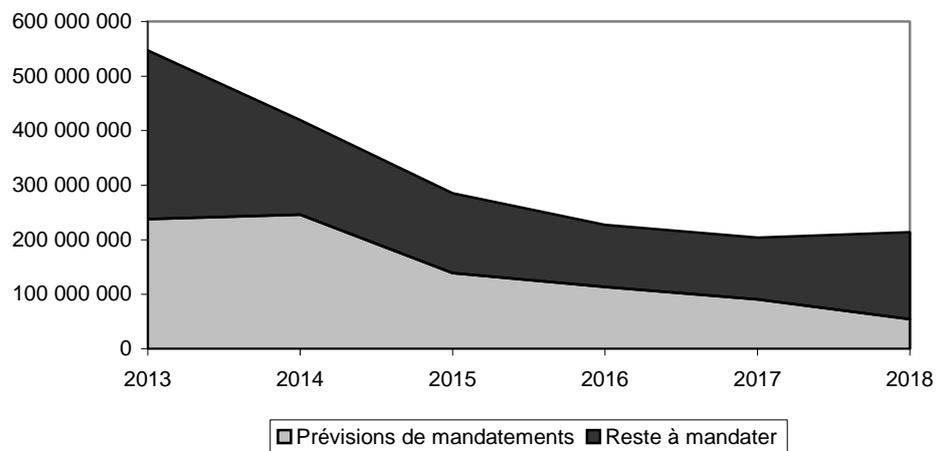


L'exécution du plan de charge de l'Oppic arrêté au 31 décembre 2012 faisait apparaître un reste à engager d'un montant de 350 M€ TDC dont 280 M€ relevait de l'activité réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage et 70 M€ de la programmation exécutée en maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Pour ces mêmes 240 opérations actives, le reste à payer s'élevait au 31 décembre 2012 à 183 M€, dont 138 M€ au titre des mandats de maîtrise d'ouvrage et 45 M€ au titre des programmations des deux conventions cadre. Ainsi, sur la base des prévisions d'exécution et/ou aux montants annuels moyens d'engagement et de mandatement constatés sur les exercices antérieurs, le plan de charge théorique de l'Oppic couvrirait quatre à cinq ans d'activité pour les seules opérations en cours.

Plan de charge – projections (engagements) en €



Plan de charge – projections (mandatements)



1. L'activité réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage

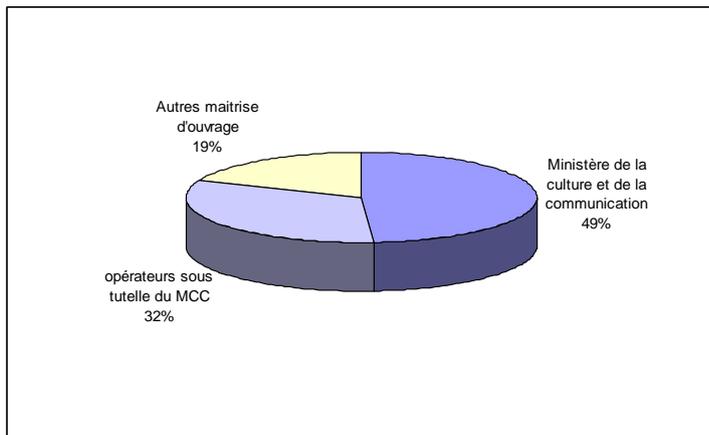
Plan de charge

76 conventions étaient actives en 2012, dont 4 d'un montant supérieur à 100 M€ (soit les conventions relatives respectivement à la construction du centre des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, à l'installation du musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée à Marseille, au réaménagement du site Richelieu à Paris et à la première phase du schéma directeur du château de Versailles), 3 étaient d'un montant supérieur à 50 M€ (soit les conventions relatives respectivement à la rénovation du musée de l'Homme à Paris, à la rénovation et la modernisation de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, et à la deuxième phase du schéma directeur de rénovation du château de Versailles) et 3 étaient d'un montant supérieur ou proche des 30 M€ (soit les conventions relatives respectivement à la construction des écoles d'architectures de Strasbourg et de Clermont-Ferrand ainsi que celle afférente à la troisième tranche de rénovation du Collège de France à Paris).

5 conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, dont la convention relative à l'aménagement du Quartier Henri IV à Fontainebleau, le Centre d'études et de conservation de Lorraine (CCEL) à Metz, les réserves du musée de la Marine à Dugny, l'aménagement de l'amphithéâtre Rohan de l'Ecole du Louvre et les travaux du musée Henner et 3 conventions d'études préalables ont été signées au cours de l'exercice. Au total, le plan de charge de l'Oppic a ainsi été abondé en 2012 de 62 M€. Dans leur majorité (73% des investissements correspondants), les mandats de travaux lancés en 2012 ont été confiés à l'Oppic par le ministère de la Culture et de la Communication et les établissements publics placés sous sa tutelle, ces derniers étant à eux seuls à l'origine de 59% des investissements nouveaux programmés en 2012.

Sur les opérations vivantes et non clôturées depuis la création de l'EMOC, 81% du montant total des mandats confiés (soit un montant de 1 015 M€ sur un investissement global de 1 249 M€) correspond à des investissements réalisés pour le compte du ministère de la Culture (60%) ou des établissements publics relevant de sa tutelle (21%). Il convient à cet égard de souligner que, parmi les opérations réalisées pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage, la plupart concerne un cadre bâti présentant un intérêt patrimonial certain (opérations relatives respectivement la rénovation du Collège de France et à la réalisation d'un auditorium à l'Institut de France), l'opération de rénovation du musée de l'Homme venant pour sa part s'inscrire dans le cadre de l'ensemble des projets en cours sur le Palais de Chaillot.

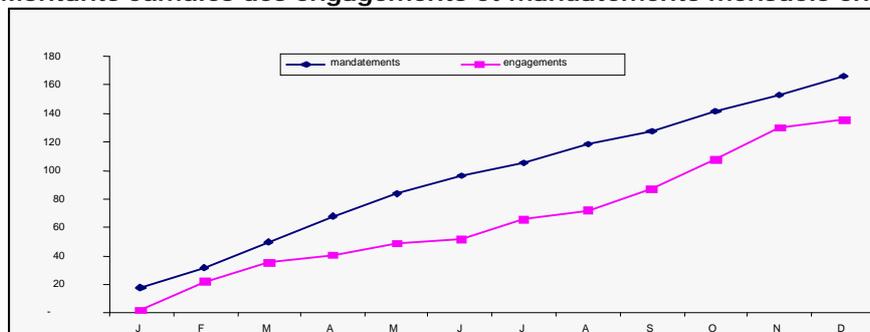
Répartition des mandats de travaux par maître d'ouvrage



2. Indicateurs d'activité

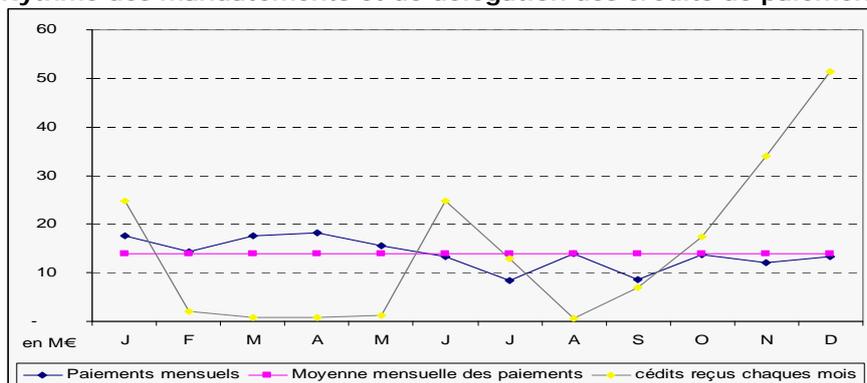
Le montant des engagements de l'exercice s'est élevé à 136 M€ (à comparer à un montant de 196 M€ en 2011, soit - 31 %) soit une moyenne mensuelle de 11,4 M€, le montant des mandatements à 166,8 M€ (à comparer à un montant de 137,5 M€ en 2011, soit + 21,31 %) soit une moyenne mensuelle de 13,9 M€. Les évolutions enregistrées correspondent, pour l'essentiel, aux opérations comptables générées par trois projets d'envergure, tous entrés en phase opérationnelle, les travaux en cours au MuCEM à Marseille et à Pierrefitte-sur-Seine pour la construction du nouveau centre des archives nationales ont respectivement donné lieu à 27% et 25% du total des paiements effectués. Au cours de l'exercice, 5 145 mandats ont été liquidés (3 427 en 2011, soit + 43.7%) sur les budgets d'investissements (comptes de classe 4). Le nombre de nouveaux marchés enregistrés dans le module de gestion financière des marchés s'élève à 647 contre 652 l'an dernier.

Montants cumulés des engagements et mandatements mensuels en 2012



Globalement, le montant des mandatements s'est situé, tout au long de l'année, à un niveau supérieur à celui des engagements, l'exercice 2012 enregistrant ainsi le démarrage des phases de travaux pour deux opérations d'envergure (la rénovation du musée de l'Homme, l'école d'architecture de Strasbourg) ainsi que la poursuite d'opérations importantes (l'aménagement du quartier d'art contemporain au Palais de Tokyo, le MuCEM et les archives nationales).

Rythme des mandatements et de délégation des crédits de paiement



Le rythme de mandatement au fil de l'année 2012 fait apparaître un ralentissement à partir du mois de juillet, lié pour l'essentiel à la fin des chantiers du quartier d'art contemporain au Palais de Tokyo et des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine. La légère reprise de fin d'année correspond notamment aux travaux du musée de l'Homme.

Les pics enregistrés dans les versements de crédits de paiement en 2012 correspondaient, au mois de janvier, aux crédits versés pour le site de Richelieu (22,6 M€), au mois de mai, à un versement effectué au profit de l'opération du MuCEM, au mois de juillet pour le quartier d'art contemporain au Palais de Tokyo (7 M€) et l'Opéra Comique (2 M€) et à partir du mois de septembre, aux délégations de crédits inscrites aux échéanciers des conventions de mandats des différentes opérations en cours.

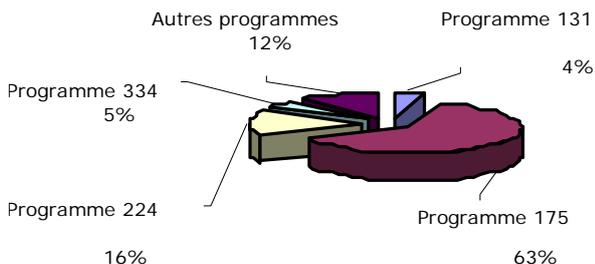
En 2012, 39% du cumul des AE déléguées (186 M€ sur 359 M€) a été engagé. Les mandatements effectués, soit 167 M€ au total, représentaient au 31 décembre 2012 49% du total des CP délégués (342 M€), le taux de mandatement progressant ainsi de 9 points par rapport à 2011.

Répartition des engagements et des mandatements selon la destination

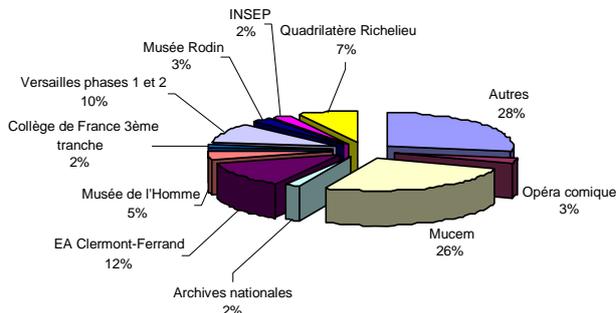
Les engagements effectués en 2012 ont principalement concerné le programme 175 (63% du total), le volume proportionnellement assez élevé des engagements réalisés sur des opérations relevant d'autres maîtres d'ouvrage (12% du total des engagements) correspondant pour l'essentiel à la passation des marchés de travaux pour l'opération relative à la rénovation du musée de l'Homme, de l'INSEP et du Collège de France 3^{ème} tranche.

L'opération relative à l'aménagement du MuCEM pour la partie muséographique, parvenue en phase de démarrage dans la phase d'aménagement, a généré à elle seule 26% des engagements pour un montant de 43 M€. La passation des marchés de travaux pour les opérations relatives à l'école d'architecture de Clermont Ferrand et à Versailles phases 1 et 2 ont suscité respectivement 12% (soit un montant de 20 M€) et 10% (soit un montant de 16 M€) des engagements de l'exercice.

Répartition des engagements par programmes

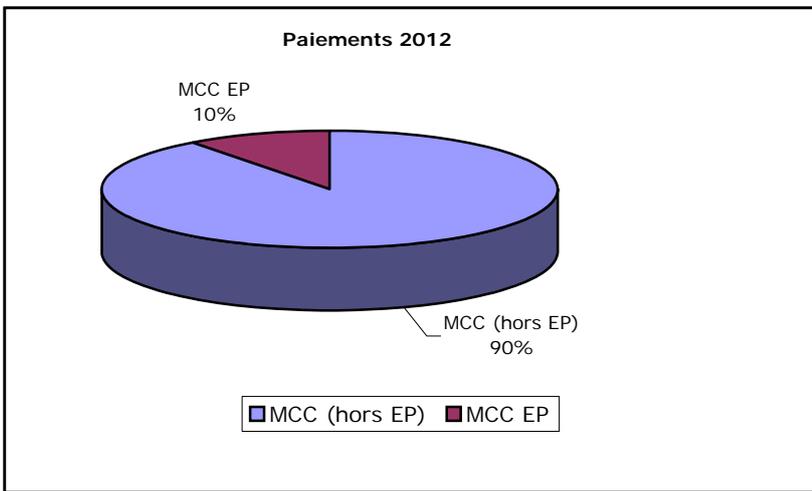
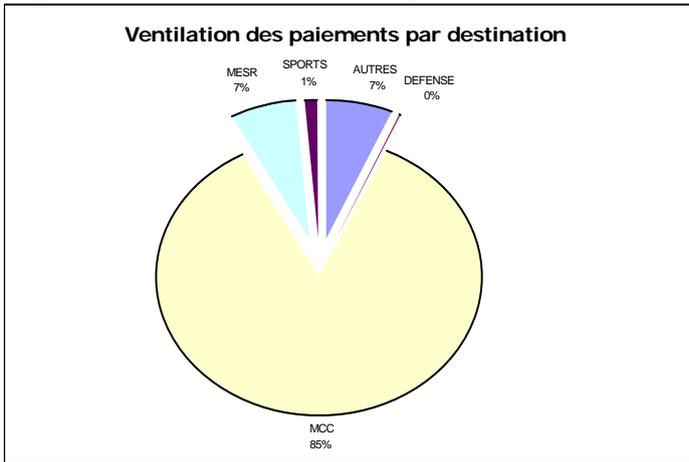


Répartition des engagements (principales opérations)

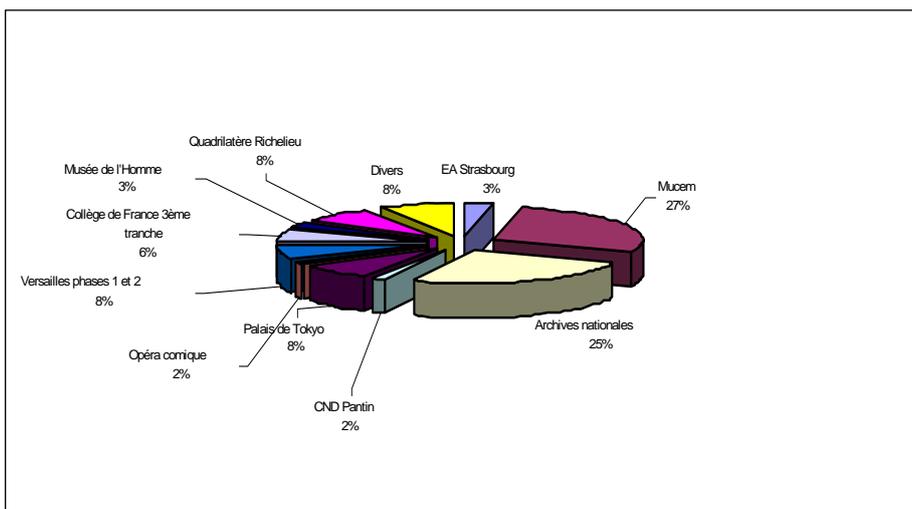


S'agissant de la consommation des crédits de paiement, les opérations relatives à la construction du nouveau site des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine et à l'installation du MuCEM à Marseille ont engendré respectivement 42% (soit un montant de 57 M€) et 21% (soit un montant de 28,7 M€) des mandatements effectués, soit à elles seules 63% du total des mandatements effectués en 2011.

Répartition des mandatements par destinations



Répartition des mandatements (principales opérations)



3. L'activité réalisée en maîtrise d'ouvrage de plein exercice

Plan de charge

Plus de 180 opérations étaient actives en 2012, deuxième exercice réalisé en année pleine, représentant un volume total d'investissements de 510 M€ TDC des opérations inscrites dans les conventions cadre. Le montant des engagements s'est élevé en 2011 à 54,6 M€ soit une moyenne mensuelle de 4,55 M€, le montant des mandatements à 35,1 M€ soit une moyenne mensuelle de 2,9 M€. Cette programmation se déploie sur 57 immeubles ou sites faisant l'objet de travaux de restauration, de remise aux normes ou encore de rénovation d'ensemble, parmi lesquels on peut citer, s'agissant des opérations en cours ou réalisées en 2012 :

- Palais de l'Élysée (couvertures des anciens communs),
- Cité de la céramique (couvertures bâtiments 7 et 8 – tranche ferme),
- Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine (travaux phase 2),
- Palais Royal (mise en conformité phase 2 colonne1-1 et 2-1),
- Domaine national de Meudon (restauration extérieure de l'Orangerie),
- musée de Compiègne (restauration des toitures rue d'Ulm + toitures aile natoires + paratonnerres), Hôtel national des Invalides (restauration des galeries, des façades et des lucarnes sur la cour d'honneur).

La programmation 2012 relevant des deux conventions-cadres de maîtrise d'ouvrage précitées a été votée lors du CA du 8 décembre 2011 qui a approuvé les deux conventions annuelles établies à cet effet.

Trois comités de gestion ont été réunis en 2012 pour assurer le suivi d'exécution de la convention « culture » :

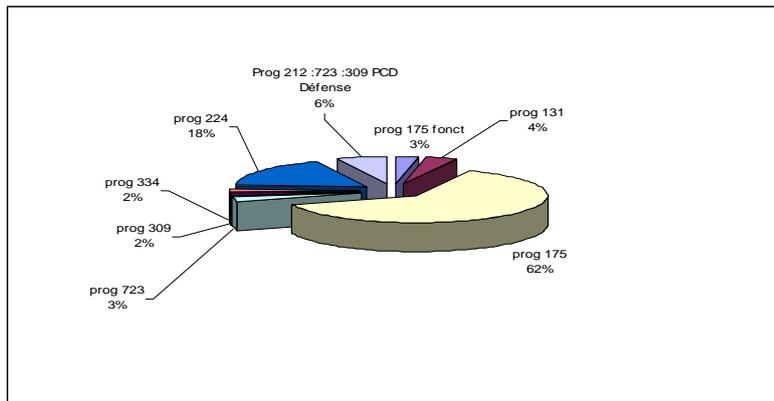
- Le comité de gestion du 18 février 2012 a examiné l'exécution 2011, les nouvelles opérations, modifications et annulations intervenues dans la programmation 2012 sur proposition de l'opérateur ou demande du responsable de programme. Une opération nouvelle a été inscrite pour 60 000 euros pour le musée national du Moyen Age – Thermes et Hôtel de Cluny « réaménagement muséographique du frigidarium ».
- Le comité de gestion du 12 juin 2012 a examiné sur proposition de l'opérateur ou demande du responsable de programme, les opérations nouvelles pour les sites du Musée d'Ecouen, du musée de Saint Germain en Laye, de l'Ensba et le Jeu de Paume. Des abondements ont été nécessaires pour lancer, compléter ou de poursuivre des opérations comme les Fêtes nationales et cérémonies publiques, les sites du Palais de Chaillot, de Malmaison et bois Préau, le musée de Fontainebleau, le musée de Compiègne, le Palais Royal, la cité de la Céramique, la Manufacture des Gobelins et du Mobilier national et les travaux d'accessibilité des écoles nationales supérieures d'architecture de Montpellier, Lille, Marseille. Des opérations ont été annulées sur le programme 723 comme la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine qui a bénéficié d'une avance du programme 175. Un état de l'exécution 2012 au 30 mai 2012 a été présenté. La procédure de gestion régissant la convention cadre a été présentée avec le tableau commun de suivi entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'Oppic et la procédure de gestion.
- Le comité de gestion du 9 octobre 2012 a examiné sur proposition de l'opérateur ou demande du responsable de programme les opérations nouvelles pour les sites du musée de Saint Germain en Laye, du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon de Nissim de Camondo, du Musée de Compiègne, de l'immeuble du ministère de la Culture et de la Communication rue des Pyramides, du Palais Royal. Parmi les sites qui ont fait l'objet d'un abondement le Palais de Chaillot, le musée d'Ecouen, le Musée de Compiègne, l'immeuble des Bons-Enfants. Une opération a été annulée : les travaux de l'Étang de la Ville d'Avray. A ce comité, la programmation 2013 a été présentée et un état de l'exécution de la programmation annuelle 2012 au 30 septembre 2012

S'agissant de la convention annuelle de programmation des opérations relevant du protocole culture-défense, les modifications actées en cours d'exécution ont pour l'essentiel concerné un redéploiement des crédits initialement inscrits au titre de l'opération de réhabilitation de l'Hôtel de la Marine au profit de la restauration des travées du bâtiment 007 de l'École militaire ainsi que l'inscription de crédits destinés à financer la restauration du Pavillon du Roi du château de Vincennes (opération nouvelle).

Le plan de charge de l'Oppic a ainsi été abondé en 2012 de plus de 55 M€ en 2012, dont 6 M€ (11%) correspondaient au protocole culture-défense, 31,3 M€ (57.4%) ont été programmés sur le programme « Patrimoines » et 7,4 M€ (14%) ont été inscrits au titre de la mise en accessibilité des écoles d'art et des écoles d'architecture ainsi que la mise en conformité des bâtiments du ministère de la Culture et de la Communication.

Au total, 63% des opérations programmées correspondent à des investissements réalisés sur le programme 175 « Patrimoines » du ministère de la Culture.

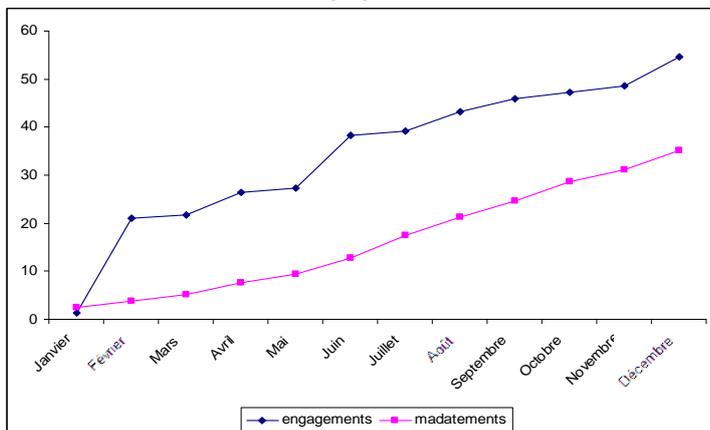
Répartition des investissements par programmes



Indicateurs d'activité

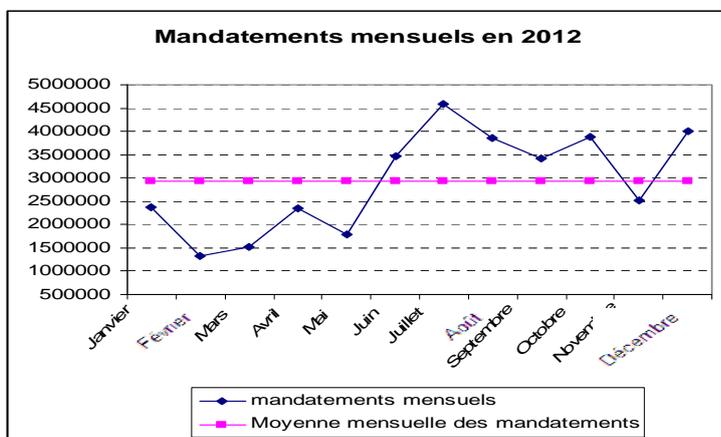
Le montant des engagements s'est élevé en 2012 à 54,6 M€ (il s'élevait à 43,7 M€ en 2011) soit une moyenne mensuelle de 4,6 M€. Un montant de 35,09 M€ était mandaté au 31 décembre 2011 (28,3 M€ en 2011), soit une moyenne mensuelle de 2,9 M€. Au cours de l'exercice, 2 051 mandats ont été payés (2 045 en 2011). On observe ainsi une montée en charge de cette programmation exécutée en maîtrise d'ouvrage de plein exercice, l'année 2012 correspondant au deuxième exercice réalisé en année pleine.

Montants cumulés des engagements et mandatements mensuels



22 opérations ont concentré en 2012 plus de 84% des engagements, parmi lesquelles la Médiathèque du patrimoine et la couverture des anciens communs aura respectivement généré 26 % et 9 % du total des engagements. Le cumul des engagements s'est situé, tout au long de l'année, à un niveau supérieur à celui des mandatements, attestant du démarrage effectif d'un nombre important d'opérations et au final d'une prise en mains satisfaisante de cette activité par les équipes opérationnelles de l'Oppic conformément aux modalités spécifiques de gestion arrêtées à cet effet.

Rythme des mandatements



29 opérations ont concentré en 2012 près de 83% des mandatements, parmi lesquelles les travaux effectués au Palais de l'Élysée d'une part et ceux relatifs à la restauration du clos et couvert phase 2 de l'Arsenal, la restauration des toitures de la rue d'Ulm du musée de Compiègne ou encore la restauration des galeries et péristyles de la cour d'honneur des Invalides. Le pic est intervenu durant l'été en raison de la mise en paiement de situations importantes pour les opérations menées durant la période estivale sur les résidences présidentielles. La progression globale des paiements est également imputable au démarrage d'opérations début 2013 comme la Médiathèque du Patrimoine.

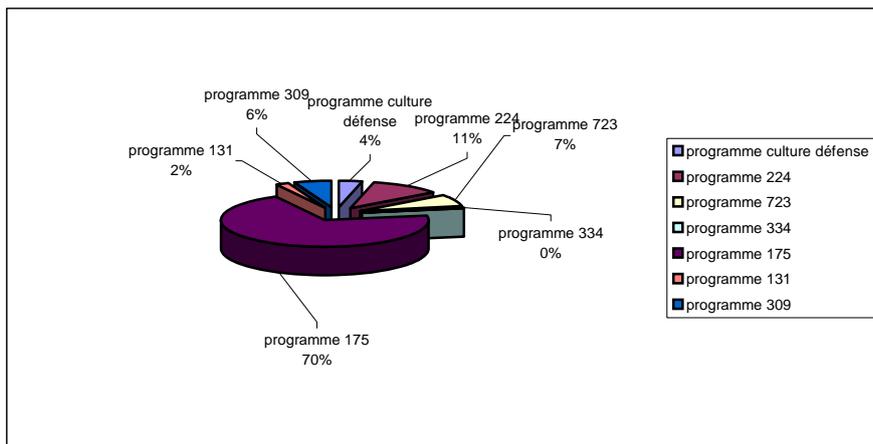
Répartition des engagements et des mandatements entre les conventions cadre

94% des engagements ont été effectués en 2012 au titre de la programmation de la convention culture. Au titre de la cette convention culture, 71 % des engagements concernent le programme 175 « Patrimoines ». Les mandatements réalisés en 2012 ont concerné dans leur écrasante majorité (87% du total mandaté) les opérations inscrites à la programmation de la convention culture, 75% des sommes mandatées étant rattachables au programme 175 « Patrimoines ».

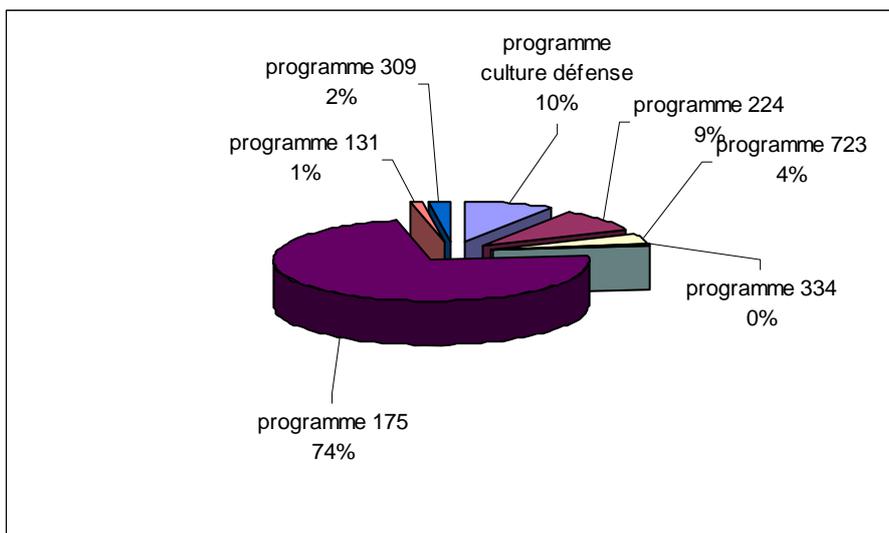
Répartition des engagements et mandatements par type de convention

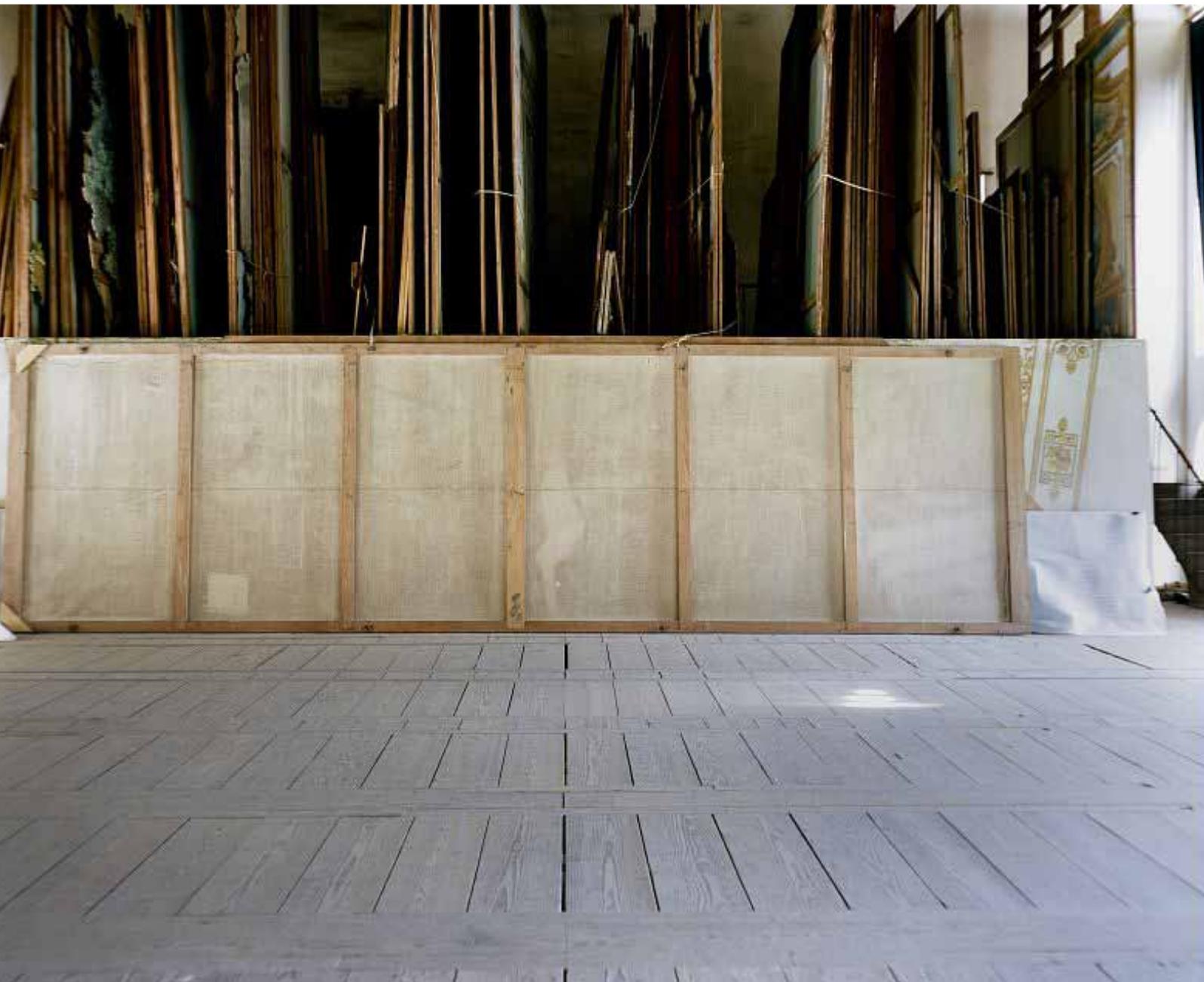
	Engagements	Mandatements
Convention Culture-Défense	5,7%	12,7%
Centre des Monuments Nationaux	0,2%	0,4%
Convention Culture	94,1%	86,9%

Répartition des engagements par programme sur les conventions cadre



Répartition des mandatements par programme sur les conventions cadre





C3. Le contrat de performance

1. Le contrat de performance de l'Oppic

Le contrat de performance a été approuvé lors du conseil d'administration du 5 juillet 2012.

La rédaction du contrat de performance a été l'occasion d'élaborer une stratégie pluriannuelle pour l'établissement. La méthodologie retenue est identique à celle qui a été mise en œuvre pour la rédaction de l'ensemble des contrats de performance des établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication : un diagnostic détaillé et partagé sur les spécificités de la Maîtrise d'ouvrage des équipements culturels, a mis en évidence les forces de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'expérience et le savoir-faire des équipes opérationnelles, mais aussi les progrès possibles en matière de maîtrise des risques, des coûts et des délais, d'amélioration des outils de pilotage, de programmation et de dialogue avec les tutelles, d'accroissement des prestations de l'Oppic aux mandants (expertise préalable, accompagnement de la prise en main, évaluation des coûts différés etc.), élargissement des missions.

A partir de ce diagnostic, le contrat organise des propositions d'action autour de trois axes stratégiques comportant chacun des enjeux spécifiques :

1. La consolidation des missions de l'Oppic pour conforter son rôle de maître d'ouvrage de droit commun du ministère de la Culture et de la Communication :
 - 1.1 Amélioration du plan de charge
 - 1.2 Amélioration de l'accompagnement des projets
2. La promotion d'une démarche qualité contribuant, notamment à la maîtrise des coûts et des délais :
 - 2.1 Amélioration de l'évaluation de l'économie des projets
 - 2.2 Améliorer le pilotage des projets pour permettre aux différents acteurs de mieux exercer leurs responsabilités
3. L'optimisation du fonctionnement interne :
 - 3.1 Harmoniser et compléter les procédures internes
 - 3.2 Améliorer la gestion des ressources humaines
 - 3.3 Améliorer la qualité de gestion et la maîtrise des coûts
 - 3.4 Renforcer l'engagement de l'établissement en faveur du développement durable et de l'insertion sociale

Ces trois axes et leurs enjeux se déclinent en 27 propositions d'action chacune étant mesurée par un ou plusieurs indicateurs. A l'issue de l'adoption du contrat de performance, le second semestre 2012 a été consacré à l'élaboration d'un certain nombre d'outils et de procédures découlant de ces axes :

- Outils de suivi et analyse du plan de charge (tableau de bord, grille d'analyse, procédure d'inscription des opérations)
- Outils de programmation et de reporting (opérations convention cadre, fiches navettes)
- Fiche méthodologique sur les schémas directeurs,
- Fiche récapitulative des paramètres à prendre en compte pour l'estimation des projets et pour l'évaluation des coûts différés des projets,
- Fiche d'expertise préalable pour les nouvelles conventions de mandat et grille d'évaluation des risques d'une opération (pour le calcul des aléas),
- Procédure de clôture des opérations,
- Elaboration d'un référentiel commun pour la présentation détaillée des programmes et des enveloppes financières des opérations,
- Cartographie des risques budgétaires et comptables,
- Plan de modernisation de la gestion des ressources humaines (cartographie des emplois et des compétences, généralisation des évaluations annuelles, plan de formation),
- Elaboration du plan achat,
- Mise en œuvre de clauses environnementales et sociales sur les opérations Pierrefitte et MuCEM.

2. Le développement durable

Le ministère de la Culture et de la Communication a pris un engagement fort en matière de développement durable à travers sa stratégie ministérielle de développement durable 2011-2013, devançant les objectifs de la lettre de cadrage du Premier Ministre pour la transition écologique en date du 23 janvier 2013.

L'Oppic s'inscrit pleinement dans cette démarche. En matière d'opération immobilière, les enjeux du développement durable se traduisent par plusieurs exigences :

- répondre au programme des besoins et notamment aux critères de qualité de vie, à la fois pour les usagers et pour la collectivité,
- s'intégrer au paysage environnant,
- anticiper le raccordement aux services urbains (assainissement et écoulement des eaux pluviales, collecte sélective des déchets, réseaux de chaleur, bonne desserte en transports collectifs...),
- limiter les externalités négatives sur l'environnement et notamment réduire au maximum les consommations de ressources naturelles (matériaux, énergie, eau...) et des rejets (gaz à effet de serre...),
- maîtriser le coût des opérations avec une approche globale sur tout le cycle de vie des bâtiments.

Le contrat de performance conclu le 29 octobre 2012 entre le ministère et l'Oppic présente des avancées en faveur du développement durable avec l'adoption d'une approche en coût global avec évaluation des coûts différés

- la mise en œuvre des directives du plan administration exemplaire
- l'intégration des critères environnementaux et sociaux aux cahiers des charges des appels d'offre
- Le contrat pose en outre les principes d'un réseau d'ingénieurs et de responsables de maintenance des équipements culturels

Dans ce cadre, l'Oppic, en amont des opérations, étudie les opportunités environnementales du bâtiment pour prendre en compte les enjeux de développement durable à tous les stades d'une opération des schémas directeurs, aux études de programmation, au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de concours d'architecture et des procédures de sélection, au choix du projet au choix des matériaux, au choix des entreprises jusqu'à la réalisation des travaux et la gestion du chantier.

Parallèlement, le contrat de performance souligne l'importance des missions de conseils et d'assistance qui incombent à l'Oppic. Le ministère s'appuie donc largement sur l'établissement pour qu'il l'accompagne dans sa démarche de qualité écologique.

Ce travail portera prioritairement sur la création d'un «club d'ingénieurs de maintenance» (cf objectif 2.2 du contrat de performance) co-animé par l'Oppic, en association avec les structures concernées (direction générale des patrimoines, secrétariat général du ministère, autres établissements publics...). Cette instance permettra de créer un réseau regroupant les ingénieurs de maintenance et de construire un référentiel partagé et des profils type.



D. Annexes

2. Composition du conseil d'administration de l'Oppic en 2011

Monsieur Christophe Vallet, Président

(décret du 26 août 2010, portant nomination du Président de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture)

Membres de droit :

(décret du 14 juillet 2010 relatif à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture):

Monsieur Jean-François Collin

(secrétaire général au ministère de la Culture et de la Communication),

Monsieur Vincent Berjot

(directeur général à la Direction générale des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication),

Monsieur Michel Orier

(directeur général à la Direction générale de la Création artistique au ministère de la Culture et de la Communication),

Monsieur Julien Dubertret (directeur du budget au ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur),

Monsieur Bruno Bézart

(directeur général des Finances publiques au ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur – France Domaine),

Madame Muriel Genthon (directrice de la DRAC Ile-de-France)

Personnalités désignées :

(arrêté du 5 novembre 2010, portant nomination au conseil d'administration de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture)

Monsieur Jacques Glowinski (professeur honoraire au Collège de France)

Monsieur Michel Zulberty

Monsieur Thierry Tuot (conseiller d'Etat)

Représentants du personnel :

titulaires :

Bertrand Desmarais (CFDT)

Alain Brault (SUD)

suppléants :

Marie Brajot (CFDT)

3. Tableaux récapitulatif des opérations de l'Oppic pour 2012

3.1 Opérations en cours ou achevées

	Mission de conseil et d'assistance	Etudes préalables	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Mandat de maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage Convention culture	Maîtrise d'ouvrage Protocole culture/défense	Achevé en 2012
Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine				•			•
Archives nationales du monde du travail, Roubaix	•						
Bibliothèque de l'Arsenal, Paris					•		•
Centre de conservation et d'Etudes de Lorraine, Metz				•			
Centre national de la Danse, Pantin				•			•
Centre national de la préhistoire, Périgueux	•						
Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne				•			
Cérémonies nationales					•		
Château de Versailles				•			
Château de Vincennes						•	
Cité de la céramique, Sèvres		•			•		
Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris				•			
Collège de France : 3ème tranche, Paris				•			
Conservatoire national de musique et de danse, Paris				•			
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, Paris.					•		
2, rue de Louvois, Paris		•					
Domaine national de Fontainebleau		•		•	•		
Domaine national de Meudon					•		
Ecole du Louvre				•			
Ecole militaire, Paris						•	
Ecole nationale de la photographie, Arles		•					
Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand				•			
Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg				•			
Etablissements supérieurs d'enseignement de l'architecture		•					
Fort de Saint Cyr, Centre national de la cinématographie, Montigny le Bretonneux					•		
Galerie nationale du Jeu de Paume, Paris		•			•		
Grand Palais, Paris				•			
Hôtel de la Marine, Paris						•	
Hôtel de Nevers, Paris				•			
Hôtel national des Invalides, Paris						•	
INSEP, Paris				•			
Institut de France, Paris				•			
Maison des enfants d'Izieu	•						
Maison Elsa Triolet et Aragon, Saint-Arnoult-en-Yvelines					•		
Manège de Sénarmon, Fontainebleau						•	•
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton le pont					•		
Ministère de la Culture et de la Communication : 61, rue de Richelieu, Paris					•		•
Ministère de la Culture et de la Communication : 62, rue Beaubourg, Paris				•			
Ministère de la Culture et de la Communication : hall des bons enfants, Paris				•			
Ministère de la Culture et de la Communication, immeuble rue des pyramides, Paris					•		
Mise aux normes d'accessibilité dans les Musées de France		•					
Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture				•			
Mobilier national, Manufacture nationale des Gobelins, Paris					•		
Musée d'Ennery, Paris				•			
Musée d'Orsay : restauration du tympan Est, Paris				•			
Musée de l'air et de l'espace, Le Bourget	•						
Musée des arts décoratifs, Paris					•		
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), Marseille				•			
Musée et domaine de Saint Germain en Laye					•		
Musée Jean-Jacques Henner, Paris					•		
Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen					•		
Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois Préau		•			•		
Musée national du Moyen Age – Thermes et Hôtel de Cluny, Paris				•	•		
Musée national Gustave Moreau, Paris				•			
Musée Nissim de Camondo, Paris					•		
Musée Rodin, Paris				•			
Musées et domaine nationaux de Compiègne					•		
Opéra Comique, salle Favart, Paris				•			
Palais de Chaillot, Paris : Musée de l'homme, Théâtre national de Chaillot, Musée national de la Marine, travaux de restauration				•	•		
Palais de Tokyo. extension phase 2, Paris				•			
Palais Garnier, Paris					•		
Palais Royal, Paris					•		
Parc de la Villette (transformations urbaines sur le parc et ses équipements)	•						
Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux				•	•		
Quadrilatère Richelieu, Paris				•			
Réserves du Musée national de la Marine, Dugny				•			
Résidences présidentielles					•		
Site Malaquais, Paris				•	•		
Site Rohan Soubise, Paris		•		•			
Tour Médicis, Clichy-Montfermeil		•					
Val de Grâce, Paris						•	

3.2 Schémas directeurs

Site	Mode opératoire	Instances participant au comité de pilotage
Château et domaine national de Versailles	Mandat de maîtrise d'ouvrage	Etablissement public du Château et du domaine de Versailles Secrétariat général du ministère de la Culture Direction générale des patrimoines du ministère chargé de la Culture Oppic
Cité de la céramique de Sévres	Etudes préalables	Cité de la céramique Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture Oppic
Domaine national de Fontainebleau	Etudes préalables	Etablissement public du Château de Fontainebleau Direction générale du patrimoine, ministère de la Culture Oppic
Mobilier national, Manufacture nationale des Gobelins, Paris	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Mobilier national/Manufacture des Gobelins Secrétariat général, ministère de la Culture Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture Oppic
Musée national de la Renaissance, Ecouen	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Musée national de la Renaissance Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Oppic
Musée national des Châteaux de Malmaison et de Bois Préau	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Musée national des Châteaux de Malmaison et de Bois Préau Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Direction régionale des affaires culturelle d'Ile de France Oppic
Musée national du Moyen-âge – Thermes et Hôtel de Cluny	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture Et Mandat de maîtrise d'ouvrage	Musée national du Moyen-âge Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Direction régionale des affaires culturelle d'Ile de France Oppic
Musée et domaine nationaux de Compiègne	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Musée et domaine nationaux de Compiègne Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture Oppic
Site Malaquais	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Ecole nationale supérieure des Beaux-arts Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais Secrétariat général, Ministère de la Culture Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Direction générale de la création artistique, ministère de la Culture Direction régionale des affaires culturelle d'Ile de France Oppic
Site Rohan-Soubise	Etudes préalables	Archives nationales Maison de l'histoire de France Direction générale des patrimoines, ministère de la Culture Oppic
Archives nationales du monde du travail	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice	SIAF OPPIC
Maison Elsa Triolet	Maîtrise d'ouvrage de plein exercice Convention Culture	Direction régionale des affaires culturelle d'Ile de France Oppic

Illustrations

Couverture :

Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

©Gilles Raynaldy - Oppic - 21.05.2013

A. Présentation de l'Établissement

Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand.

© Pascal Aimar-Oppic - 25.03.2013

B. Projets, études en 2012

Musée de l'Homme.

©Patrick Tourneboeuf - OPPIC - Tendance Floue - 02.07.2012

C. Fonctionnement de l'établissement

Musée Rodin.

©Patrick Tourneboeuf - OPPIC - Tendance Floue - 10.07.2012

C1. Activités transversales

Château de Fontainebleau. Cabinet de travail.

©Gilles Coulon - OPPIC - 14.09.2012

C2. Les données relatives à la gestion administrative et financière de l'activité opérationnelle

Château de Fontainebleau. Boudoir turc.

©Gilles Coulon - OPPIC - 21.02.2013

C3. Le contrat de performance

Château de Fontainebleau. Théâtre Napoleon III.

©Gilles Coulon - OPPIC - 22.06.2010

D. Annexes

Ecole d'architecture de Strasbourg.

©Bob Fleck - Oppic - 28 mars 2013.

Portefolio :

1. Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Architecte : Massimiliano et Doriana Fuksas architects (Oeuvre Antony Gormley, 1% artistique).

Oeuvre Antony Gormley, 1% artistique.

©Gilles Raynaldy - Oppic - 21.05.2012.

2. Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Architecte : Massimiliano et Doriana Fuksas architects

©Gilles Raynaldy - Oppic - 09.03.2012.

3. Archives Nationales de Paris.

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue - 07.03.2012.

4. Bibliothèque nationale de France, salles rue de Richelieu, Quadrilatère Richelieu

©Jean-Christophe Ballot - Oppic - 11.05.2012.

5. Bibliothèque nationale de France, Quadrilatère Richelieu

©Jean-Christophe Ballot - Oppic - 11.05.2012.

6. Collège de France.

©Helene Peter-Laine Delau - Oppic - 10.11.2011.

7. Ecole d'architecture de Strasbourg. Marc Mimram, Architecte

©Bob Fleck - Oppic - 21.03.2013.

8. Ecole d'architecture de Strasbourg. Marc Mimram, Architecte

©Bob Fleck - Oppic - 06.05.2013.

9. Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand.

© Pascal Aimar - Oppic - 25.03.2013

10. INSEP, bassin de natation synchronisée vide. François Leclercq/BVL architecture

© Pascal Aimar - Oppic - 30.04.2013

11. Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (Mucem). Architecte : Rudy Ricciotti

©Olivier Amsellem - Oppic - 13.01.2013.

12. Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (Mucem), passerelle Saint Laurent. Architecte : Rudy Ricciotti

©Olivier Amsellem - Oppic - 07.01.2013.

13. Musée de l'Homme

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 02.07.2012

14. Musée Rodin

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 03.10.2012

15. Palais de Tokyo

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 29.08.2011

16. Palais de Tokyo

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 14.03.2012



**1. Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Architecte : Massimiliano et Doriana Fuksas architects
(Oeuvre Antony Gormley, 1% artistique)**
©Gilles Raynaldy - Oppic - 21.05.2012.



2. Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Architecte : Massimiliano et Doriana Fuksas architects
©Gilles Raynaldy - Oppic - 09.03.2012.



3. Archives Nationales de Paris.

©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue - 07.03.2012.



4. Bibliothèque nationale de France, salles rue de Richelieu, Quadrilatère Richelieu
©Jean-Christophe Ballot - Oppic - 11.05.2012.



5. Bibliothèque nationale de France, Quadrilatère Richelieu
©Jean-Christophe Ballot - Oppic - 11.05.2012.



6. Collège de France.
©Helene Peter-Laine Delau - Oppic - 10.11.2011.



7. Ecole d'architecture de Strasbourg. Marc Mimram, Architecte
©Bob Fleck - Oppic - 21.03.2013.



8. Ecole d'architecture de Strasbourg. Marc Mimram, Architecte
©Bob Fleck - Oppic - 06.05.2013.



9. Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand.
© Pascal Aimar-Oppic - 25.03.2013



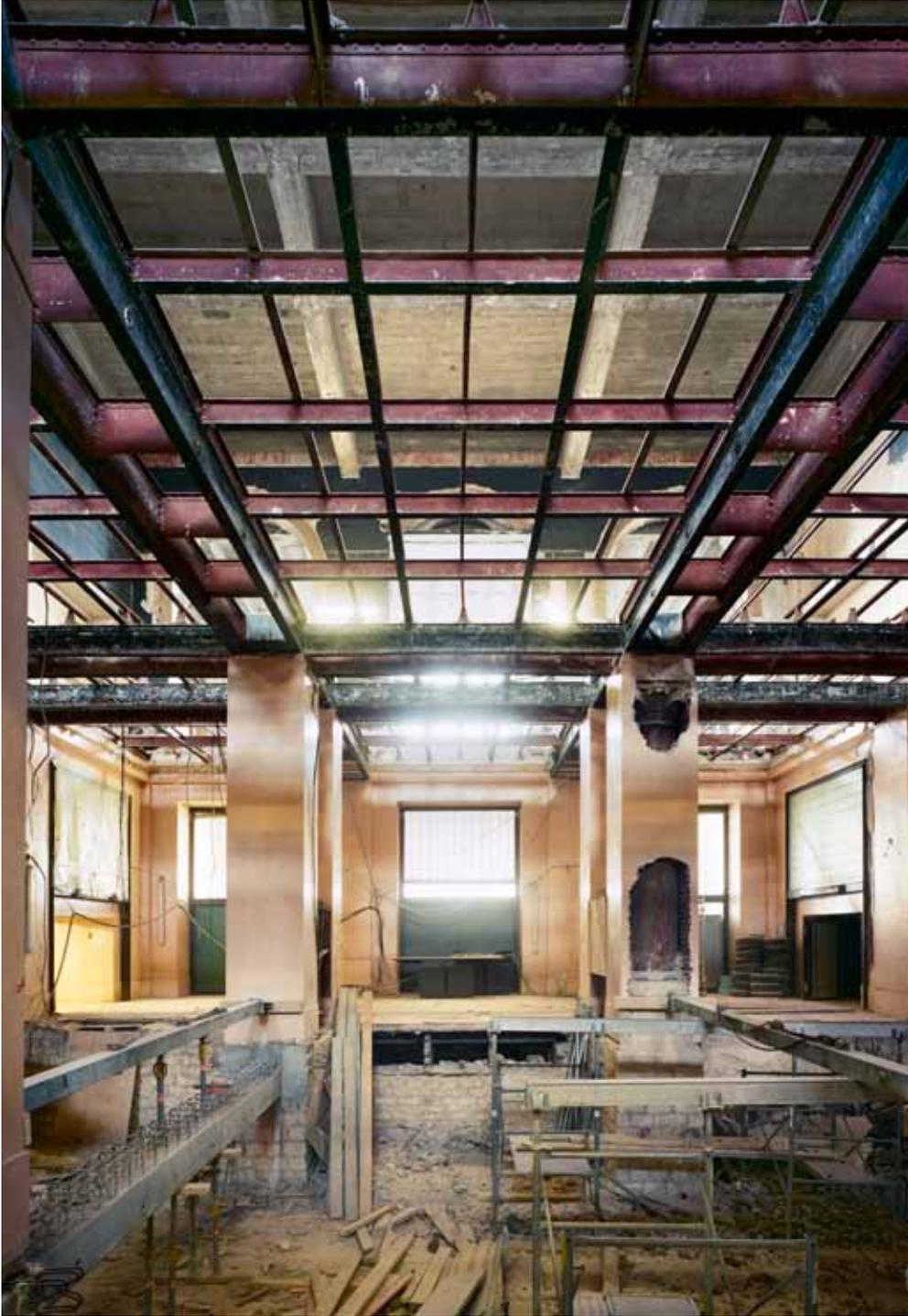
10. INSEP, bassin de natation synchronisée vide. François Leclercq/BVL architecture
© Pascal Aimar-Oppic - 30.04.2013



11. Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (Mucem). Architecte : Rudy Ricciotti
©Olivier Amsellem - Oppic- 13.01.2013.



12. Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée (Mucem), passerelle Saint Laurent. Architecte : Rudy Ricciotti
©Olivier Amsellem - Oppic- 07.01.2013.



13. Musée de l'Homme
©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 02.07.2012



14. Musée Rodin
©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 03.10.2012



15. Palais de Tokyo
©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 29.08.2011



16. Palais de Tokyo
©Patrick Tourneboeuf - Oppic - Tendance Floue. 14.03.2012



30 rue du Château
des Rentiers
CS 61336
75647 Paris Cedex 13
tél. : 01 44 97 78 00
fax : 01 44 97 79 00
site : www.oppic.fr

Direction de la publication : Christophe Vallet, Président
Jean-Pierre Dufay, Directeur général
Conception : Service communication
ISSN : 2118-027X